
3 1761 03594 9312

École des Sciences politiques et sociales de Louvain.

LES

Origines diplomatiques de l'Indépendance belge

La Conférence de Londres

(1830-1831)

PAR

l'Abbé Fl. DE LANNOY

Docteur en Sciences politiques et diplomatiques
Professeur à l'École supérieure de Commerce
annexée à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles

LOUVAIN

CHARLES PEETERS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, Rue de Namur, 20

PARIS
VICTOR LECOFFRE
rue Bonaparte, 9

LONDON
BURNS & OATES
Orchard street, 28

1903

LES ORIGINES DIPLOMATIQUES
de l'Indépendance belge

Les

Origines diplomatiques de l'Indépendance belge

La Conférence de Londres

(1830-1831)

par

l'Abbé Fl. de LANNOY

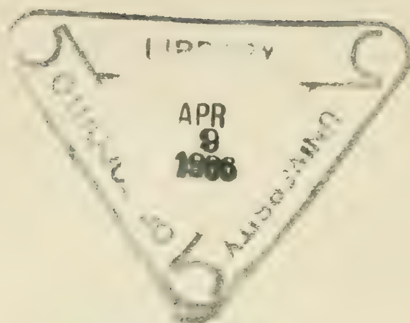
Docteur en Sciences politiques et diplomatiques
Professeur à l'École supérieure de Commerce de l'Institut St-Louis
à Bruxelles

LOUVAIN
CHARLES PEETERS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, Rue de Namur, 20

PARIS
VICTOR LECOFFRE
rue Bonaparte, 9

LONDON W
BURNS & OATES
Orchard street, 28

1903



Les ouvrages publiés dans la collection de l'École des Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain, étant l'œuvre personnelle de leurs auteurs, n'engagent que leur seule responsabilité.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE I.

Les préliminaires de la Conférence.

CHAPITRE II.

Les grands protocoles.

I. *L'Indépendance.*

CHAPITRE III.

Les grands protocoles.

II. *La neutralité.*

CHAPITRE IV.

La recherche d'un roi.

CHAPITRE V.

La Régence.

CHAPITRE VI.

L'élection de Léopold Ier et les XVIII articles.

CHAPITRE VII.

La campagne de 10 jours et les XXIV articles.

CONCLUSION.

BIBLIOGRAPHIE.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Recueil de pièces diplomatiques relatives aux affaires de la Hollande et de la Belgique en 1830 *et* 1831. La Haye, Schinkel 1831-1833, 3 vol. in-8°.

Papers relative to the affairs of Belgium. Protocoles of the conferences held at London (presented to both Houses of Parliament by command of his Majesty). London 1833, 3 parties, 1 vol. in-folio.

Collection des protocoles tenus à Londres depuis le 4 *novembre* 1830 *jusqu'au* 1er *octobre* 1832 *au sujet des affaires de Belgique.* Paris, 1833, 1 vol. in-4°.

Recueil des rapports et autres pièces diplomatiques imprimés par ordre du Congrès national et de la Chambre des représentants (1831-1833) Bruxelles, Devroye, 2 vol. in-8°.

Rapports des ministres des affaires étrangères 1831-1833 *avec pièces justificatives.* Bruxelles, Remy 1831-1833, 2 vol. in-8°.

Huyttens, (Em.). *Discussions du Congrès national de Belgique.* Bruxelles 1844, 5 vol. in-8°. (Le tome IV contient les protocoles de la Conférence jusqu'au mois d'août 1831).

Moniteur universel, (années 1830-1831). Paris, in-folio.

Mirror of Parliament, edited by John-Henry Barrow (années 1830-1831) 4 vol. in-folio.

Lesur, *Annuaire historique universel* (années 1830-1831). Paris 1833, in-8°.

Annual Register (années 1830-1832). London, in-8°.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Balleydier, *Histoire de l'empereur Nicolas.* Paris, Plon 1857, 2 vol. in-8°.

Blanc, (Louis). *Histoire de* 10 *ans* (1830-1840), Bruxelles, Société typographique 1843, 6 vol. in-12.

BOURGEOIS. *Manuel historique de politique étrangère.* Tome II : *Les Révolutions,* (1789-1830). Paris, Belin 1898, 1 vol. in-12.

CAPEFIGUE, *L'Europe depuis la chûte de Louis-Philippe.* Paris, Amyot, 4 vol. in-8°.

DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe.* Paris, Alcan 1891, 2 vol. in-8°

DROYSEN, *Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde.* Berlin, Veit 1874, 1 vol. in-8°.

DU BLED, (VICTOR), *Histoire de la monarchie de juillet,* 1830-1848. Paris, Dantu 1879, 2 vol. in-8°.

GERLACHE (baron de). *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis* 1814 *jusqu'en* 1830. Bruxelles, Goemaere 1875, 3me édit 3 vol. in-8°.

GRANVILLE STAPLETON, (AUGUSTUS), *Intervention and non-intervention, or the foreign policy of Great Britain from* 1790 *to* 1865. London, Murray 1866, 1 vol. in-8°.

D'HAUSSONVILLE, (O), *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français* (1830-1848). Paris, Levy 1850, 2 vol. in-8o.

HILLEBRAND, (KARL), *Geschichte Frankreichs von der Thronbesteigung Louis-Philipps bis zum Falle Napoleons III. Erste abtheilung : Geschichte des Julikönigthums.* Gotha, Perthes 1882, 2 vol. in-8°.

MARTINEAU, (HARRIET), *A History of the thirty years peace,* 1816-1848. London, Bell 1878, 4 vol. in-12.

OLLIVIER, (ÉMILE), *L'empire libéral.* Tome I : *Les nationalités.* Paris Garnier, 1 vol. in-12.

RAMBAUD et LAVISSE, *Histoire générale.* T. X : *Les monarchies constitutionnelles.* Paris, Colin 1898, 1 vol. in-4°.

ROCHAU, *Geschichte Frankreichs vom Sturze Napoleons bis zur Wiederherstellung des Kaiserthums.* Leipzig, Hirzel 1858, 1 vol. in-8°.

THUREAU-DANGIN, *Histoire de la monarchie de juillet.* Paris, Plon 1897, 3me édit. 7 vol. in-8° (le tome Ier).

WALPOLE, (SPENCER), *A History of England from the conclusion of the great war in* 1815. London, Longmans 1890, 6 vol. in-8° (tomes III à V).

HISTOIRE DE BELGIQUE.

ARENDT, *Essai sur la neutralité belge considérée principalement sous le point de vue du droit public.* Bruxelles et Leipzig, Muquardt 1845, 1 vol. in-8°.

BANNING, (ÉMILE), *Aperçu sur l'histoire de la neutralité belge* (ouvrage autographié).
BARTELS, *Documents historiques sur la révolution belge.* Bruxelles 1836. 1 vol. in-8°.
BECOURT, (CHARLES LEFEBVRE DE), *La Belgique et la révolution de juillet.* Paris, Moutardier 1835, 1 vol. in-8°.
BROGLIE, (duc de), *Le dernier bienfait de la monarchie.* Paris 1902, 1 vol. in-8°.
DE BAVAY, *Histoire de la révolution belge de* 1830. Bruxelles 1873, 1 vol. in-8°.
DESCAMPS, (ED.), *La neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique.* Bruxelles 1902, 1 vol. in-8°.
DE WARGNY, *Esquisses historiques sur la révolution de la Belgique en* 1830. Bruxelles 1831, 1 vol. in-8°.
DOLLOT, (RENÉ), *Les origines de la neutralité de la Belgique.* Paris, Alcan 1902, 1 vol in-8°.
DURAND, (CH.), *Dix jours de campagne ou la Hollande en* 1831. Amsterdam 1831, 1 vol. in-8°.
EENENS, (A), *Les conspirations militaires de* 1831. Bruxelles, Muquardt 1875. 1 vol. in-8°.
FAILLY (DE), *Mémoire explicatif du général baron de Failly, ministre de la guerre en* 1831. Bruxelles 1875, 1 vol. in-8°.
FROMENT, *Études sur la Révolution belge* Gand, Duvivier 1834. 1 vol. in-8°.
GOBLET D'ALVIELLA (comte). *Des cinq grandes puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique. Une mission à Londres en* 1831. Bruxelles, La Croix 1863, in-8°.
HUYBRECHT, *Histoire politique et militaire de la Belgique,* 1830-1831. Bruxelles, 1856, 1 vol. in-8°.
JUSTE (TH.), *La Révolution belge de* 1830, *d'après des documents inédits.* Bruxelles, Muquardt 1872, 2 vol. in-8°.
— *Le Congrès national de Belgique,* 1830-1831, Bruxelles, Muquardt 1880. 3me édit., 2 vol. in-8°.
KURANDA, *Belgien seit seiner Revolution.* Leipzig 1846, 1 vol. in-8°.
MOENS, (G.), *Considérations sur la révolution belge de* 1830. Liége 1836, 2 vol. in-8°.
NIELLON, *Histoire des évènements militaires et des conspirations orangistes de la révolution en Belgique de* 1830 *à* 1833. Bruxelles 1868, 1 vol. in-8°.

NOTHOMB, (J.-B.), *Essai historique et politique sur la Révolution belge*. Bruxelles, Muquardt 1876, 4me édit., 2 vol. in-8°.

THONISSEN, (J.), *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*. Louvain, Peeters 1861, 4 vol. in-8° (le Ier tome).

— *La neutralité belge dans le système européen. Patria Belgica*. Bruxelles (t. II, p. 370 et s.).

VAN DE WEYER, (SYLVAIN), *Histoire des relations extérieures. Patria Belgica* (t. II, p. 335 et s.).

WHITE, (CH), *La révolution belge de* 1830 (traduit sous les yeux de l'auteur par miss Mary Corr). Bruxelles 1836, 3 vol. in-12.

MÉMOIRES, CORRESPONDANCES, BIOGRAPHIES.

BELLIARD, *Mémoires du comte Belliard*, écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre par A. Vinet. Bruxelles, Meline 1842, 3 vol. in-32.

BROGLIE (duc Albert de), *Souvenirs*, 1785-1870. Paris, Calmann 1886, 4 vol. in-8° (le 1er tome).

BULWER, (HENRY LYTTON), *The life of Henry John Temple viscount Palmerston : with selections from his diaries and correspondence*. London, Benley 1874, 2me édit. 3 vol. in-8° (le tome II).

CRAVEN, (Mme AUGUSTUS), *Lord Palmerston, sa correspondance intime pour servir à l'histoire diplomatique de l'Europe de* 1830-1865. Paris, Didier 1878, 2 vol. in-8° (le tome Ier).

DE POTTER, *Souvenirs personnels*. Bruxelles, Meline 1839, 2 vol. in-8°.

DISCAILLES, *Charles Rogier*. Bruxelles, Lebègue 1893, 4 vol. in-8° (le tome II).

FALCK (A. R.), *Brieven*, 1795-1843. s' Gravenhague, Nyhoff 1857, 1 vol. in-8°.

FRANCIS, (G. H.), *Opinions en Policy of the right honourable viscount Palmerston, as minister, diplomatist and statesman*. London, Colburn 1852, 1 vol. in-8°.

GREY, (CHARLES EARL), *Correspondence of princess of Lieven and earl Grey* (1824-1841). London 1890, 3 vol. in-8°.

GREY, (HENRY EARL), *The Reform act* 1832. *The correspondence of the late earl Grey with his Majesty King William IV and with sir Herbert Taylor* (nov. 1830, june 1832). London, Murray 1867, 2 vol. in-8° (le tome I).

GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Paris, Levy 1858-1867, 8 vol. in-8° (les tomes II et VIII).

JUSTE, (TH.), *Les fondateurs de la monarchie belge. Joseph Lebeau*, 1 vol. in-8°. — *Le Régent*, 1 vol. in-8°. — *Le comte Le Hon*, 1 vol. in-8°. — *Sylvain Van de Weyer*, 2 vol. in-8°. — *Léopold Ier roi des Belges*, 2 vol. in-8°. — *Alexandre Gendebien*, 1 vol. in-8°. — *Le baron Nothomb*, 2 vol. in-8°. — Bruxelles, Muquardt.

JUSTE, (TH.), *Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge*, 2 *séries*, in-8°. Bruxelles, Muquardt.

JUSTE, (TH.), *L'élection de Léopold Ier d'après des documents inédits*. Bruxelles, Muquardt, 1 vol. in-8°.

LEBEAU,(JOSEPH),*Souvenirs personnels et correspondance diplomatique. Préface historique par Armand Freson*. Bruxelles, Lebègue 1883, 1 vol. in-8°.

Lettres du prince de Talleyrand et de la duchesse de Dino à Madame Adelaïde (août 1830 — 10 avril 1831). *Communication de M. Frédéric Masson*. Paris, *Nouvelle Revue rétrospective*. sept. 1901 — janvier 1902.

MARTENS, (FR.), *Recueil de traités et conventions conclus par la Russie avec les Puissances étrangères*. St-Petersbourg, 13 vol. in-8°. *Traités avec l'Autriche*, t. IV, 1878. — *Traités avec l'Allemagne*, t. VIII, 1888. — *Traités avec l'Angleterre*, t.XI, 1895.

METTERNICH (Prince de), *Mémoires, documents et écrits divers publiés par le prince Richard de Metternich*. Paris, Plon, 8 vol. in-8° (le tome V).

PALLAIN. *Ambassade de Talleyrand à Londres*. 1830-1834. 1re partie (seule parue). Paris, Plon 1891, 1 vol. in-8°.

SAINT RENÉ TAILLANDIER. *Le roi Léopold et la reine Victoria*. Paris, Hachette 1878, 2 vol. in-8° (le tome I).

SIRTEMA DE GROVESTINS. *Notice et souvenirs biographiques du comte van der Duyn et du baron van der Cappelen, recueillis et mis en ordre par leur ami*... Saint-Germain, 1852, 1 vol. in-8°.

STOCKMAR, (CHRISTIAN FREIDRICH VON), *Denkwürdigkeiten aus seinen Papieren. Zusammengestellt von Ernst Freiherrn von Stockmar*. Braunschweig, Vieweg 1872, 1 vol. in-8°.

TALLEYRAND, *Mémoires du prince de Talleyrand publiés avec une préface et des notes par le duc de Broglie*. Paris, Calmann, 1892, 5 vol. in-8° (les tomes III et IV).

THORNTON, (PERCY), *Foreign secretaires of the XIX century to* 1834. London, Allen 1882, 3 vol. in-8° (tome II).

VAN DER MEERE, *Mémoires. Documents historiques sur l'origine du royaume de Belgique*. Bruxelles, Muquardt, 1880, 1 vol. in-8°.

von Arneth, (A. R.), *Johann Freiherr von Wessenberg. Ein österreichischer Staatsmann des neunzehnten Jahrhunderts.* Vienne et Leipzig, Braunmüller 1898, 2 vol. in-8° (tome II).

ARTICLES DE REVUES; BROCHURES, ETC.

Becourt, (Ch. Lefebvre de), *Rôle de la France depuis la Révolution de Juillet surtout dans la question belge.* Paris, (*Revue des deux mondes,* 15 décembre 1838).

Carlier, *Talleyrand et la Belgique.* Bruxelles, (*Revue de Belgique,* déc. 1891 — mars 1892).

Carné, (Louis de), *La Belgique, sa révolution et sa nationalité.* Paris, (*Revue des deux mondes,* 15 mai, 1 et 15 juin 1836).

Carné (Louis de), *La Monarchie de* 1830. Paris, (*Revue des deux mondes,* 15 mars et 1 mai 1853).

Darcy, (Jean), *L'ambassade de M. de Talleyrand à Londres.* Paris (le Correspondant 1891).

de la Marre, (Van de Weyer), *La Belgique et la Hollande. Lettre à lord Aberdeen.* Bruxelles, 1832. Brochure, in-8°.

De Puydt, *Les frontières naturelles.* Bruxelles, (*Revue trimestrielle,* 1862, t. XXXIV).

Deutsche Jahrbücher für Politik und Litteratur (1863, t. VIII, p 315 et suivantes).

Guyot, (Raymond), *La dernière négociation de Talleyrand. L'Indépendance de la Belgique.* Paris, (*Revue d'histoire moderne et contemporaine,* mars et septembre 1901).

Goubau de Rospoul, (Van de Weyer), *La Hollande et la Conférence de Londres.* Londres, Fellowis 1833. Br. in-8°.

Gendebien, (Alex.), *Révélations historiques sur la révolution de* 1830. *Aperçus de la part qu'a prise Alex. Gendebien à la Révolution.* (*La Liberté,* journal hebdomadaire, 1867, mars).

Jarnac, (comte de), *Lord Palmerston,* Paris, (*Revue des deux mondes,* 1 avril 1873).

Justification of the Politic of the Great-Britain (*Edimburgh-Review,* July 1832 — January 1833).

Hymans, (Louis), *Lord Palmerston, la France et la Belgique,* (1831). Bruxelles (*Écho du Parlement,* février 1871).

Laugel, *Un fondateur de la Monarchie belge, Sylvain Van de Weyer.* Paris, (*Revue des deux mondes,* 15 nov. 1874).

MISOCHLOCRATE, (Libri Bagnano), *La ville rebelle. Les Belges au tribunal de l'Europe*, 1831, br. in-8°.

MONTALIVET, *Fragments et souvenirs.* Paris, Calmann 1899, 2 vol. in-8°.

Noch ein Wort über die Belgisch-Hollandische Frage. Hambourg 1832, 1 br. in-8° (attribué à Stockmar).

NYS, (ERNEST), *Notes sur la neutralité* (*Revue de droit international et de législation comparée*, 1900, t. II) ou dans : *Études de droit international et de de droit politique*, 2me série, Bruxelles, Castaigne 1901, 1 vol. in-8°.

POULLET, (PROSPER), *Relations inédites sur les débuts de la révolution belge de* 1830. Bruxelles (*Revue générale*, 1897, nov. et déc.).

ROBIN, *La Belgique, sa nationalité, sa situation actuelle.* Paris (*Revue des deux mondes*, 1843, t. I).

SALVANDY, (DE), *Seize mois ou la révolution et les révolutionnaires.* Paris, Ladvocat 1831, 1 vol. in-8°.

SMITH, *The first King of the Belgians* (*Victoria Review*, 1885).

VALMONT (V.), *Le baron Stockmar et la Belgique.* Bruxelles (*Revue générale*, 1873, t. XVII).

INTRODUCTION.

Quand on considère l'état de la société européenne en 1830, les théories politiques qui dirigeaient à cette époque le gouvernement des Grandes Puissances, la volonté des souverains absolutistes de réprimer partout les mouvements insurrectionnels des peuples, on peut s'étonner de l'heureuse issue de la Révolution belge de 1830.

Pour constituer une nation indépendante, il ne suffisait pas aux Belges de se séparer violemment de la Hollande, il fallait encore que l'Europe admit la séparation et qu'elle consentit à modifier au profit d'un petit peuple révolutionnaire les stipulations territoriales établies par le Congrès de Vienne.

Dans une Conférence réunie à Londres, les plénipotentiaires des Grandes Puissances cherchèrent pendant de longs mois une solution aux troubles apportés par la Révolution belge dans l'organisation politique de l'Europe. Ce n'est qu'en présence de complications internationales inextricables et pressés par la nécessité que les plénipotentiaires des cours du Nord se résignèrent à reconnaître l'indépendance de la Belgique.

Dans ces dernières années, des publications importantes ont jeté un jour nouveau sur les travaux des plénipotentiaires réunis à Londres. *La vie de lord Palmerston* par Sir Lytton Bulwer, qui contient une correspondance

extrêmement intéressante du ministre anglais avec son ambassadeur à Paris, a permis de constater l'influence prépondérante de l'Angleterre à la Conférence et a révélé des détails typiques sur les dessous de la politique française à Londres. *Les Mémoires de Metternich* ont fait apprécier la façon dont les cours absolutistes envisageaient la destruction du royaume des Pays-Bas. *Les Mémoires de Talleyrand* sont venus corroborer la véracité des faits affirmés par Palmerston et contiennent une foule de dépêches instructives sur le rôle de la France à Londres.

Enfin, la publication d'une *Vie du baron de Wessenberg* l'un des diplomates représentant l'Autriche à la Conférence par M. von Arneth, les extraits des dépêches des diplomates russes que M. Fr. Martens a insérés dans son *Recueil des traités de la Russie avec les puissances étrangères*, les *Souvenirs personnels de M. Joseph Lebeau* publiés par M. Freson, ont fourni des renseignements et des éclaircissements précieux sur des négociations restées obscures jusqu'à ce jour.

Guidé par ces sources de première valeur, nous exposerons les complications diplomatiques et les préoccupations politiques qui ont amené l'Europe à admettre la Belgique dans le cercle des nations reconnues, et à imposer à notre pays la constitution internationale que nous lui connaissons. Nous nous attacherons spécialement à préciser la part prise par la France et l'Angleterre dans la reconnaissance de notre indépendance.

Nous nous estimerons heureux, si l'exposé des difficultés

qui ont accompagné l'établissement de notre autonomie, fait mieux apprécier aux Belges qui liront ces pages l'inestimable prix de notre indépendance nationale.

Nous manquerions à un devoir qui nous tient à cœur, si nous n'ajoutions, que dans nos recherches parfois pénibles nous avons été guidé par les conseils de nos professeurs MM. Poullet et Dupriez et soutenu par les encouragements de M. le professeur Brants.

Nous leur en exprimons notre plus vive reconnaissance.

CHAPITRE PREMIER.

Les préliminaires de la Conférence.

Lorsque à la fin de septembre 1830, les Belges eurent chassé les Hollandais de la plus grande partie des provinces méridionales des Pays-Bas, ils crurent, dans l'enivrement de leur première heure de liberté, que la victoire remportée sur les troupes hollandaises assurait pour jamais l'indépen dance de leur patrie. Bien s'en fallait cependant que cette indépendance fût définitive : quelques jours avaient suffi aux patriotes belges pour se libérer de la domination de Guillaume d'Orange ; il faudra de longs mois, des négociations laborieuses et mouvementées, avant que l'Europe se décide à reconnaître le fait accompli.

C'est, qu'en effet, la révolution belge, ne se bornait pas à donner à un peuple de 4,000,000 d'habitants une existence indépendante, elle détruisait en même temps une œuvre édifiée péniblement par l'Europe, elle remettait en question un des problèmes les plus épineux de l'équilibre européen.

Depuis des siècles, la politique du monde civilisé avait cherché sans y parvenir à établir entre les grands peuples qui se partageaient l'Europe, une égale répartition de force et d'influence, et les circonstances autant que la situation géographique, avaient fait des petites provinces belges comme le poids fatidique qui faisait pencher la balance au profit du peuple qui parvenait à les réunir à son territoire. Pour les posséder, les conserver ou les protéger la France,

l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre avaient mis en œuvre tour à tour les procédés les plus habiles de leur diplomatie et la science stratégique de leurs plus renommés capitaines. Toutes les troupes de l'Europe s'étaient rencontrées dans ses plaines et son sol, d'un bout à l'autre de ses frontières, avait servi de champ de bataille à tous les princes qui se disputèrent la suprématie en Europe.

A l'aurore du XIXe siècle, la France était enfin parvenue à les englober dans ses frontières (1) et les victoires de Napoléon reconstituaient pour quelques années au profit de la France, l'Empire de Charlemagne. Cette fois l'équilibre était rompu et l'Europe entière se ligua pour faire rentrer la France dans ses anciennes limites. La lutte fut longue, et si finalement la coalition triompha, ce fut grâce à l'inlassable énergie de l'Angleterre. Plus que tous les autres États, ce pays s'était senti atteint dans ses intérêts les plus chers en voyant les Français occuper Anvers. Depuis deux siècles la France et l'Angleterre se disputaient l'empire de la mer ; les marins et les commerçants anglais ne pouvaient souffrir de voir l'immense frontière maritime de la France, s'étendre jusqu'à la mer du Nord et ce pays, accaparer avec l'Escaut les débouchés de l'Europe centrale. Cet antagonisme commercial, qui s'était opposé pendant toute la période moderne à l'établissement de la domination française sur les bouches de l'Escaut, explique presque à lui seul l'acharnement de la lutte entreprise par l'Angleterre contre Napoléon, et les combinaisons proposées par elle pour séparer la Belgique de la France.

Dès la première coalition contre Napoléon en 1805 (2), le grand ministre anglais William Pitt avait déjà conçu le plan

(1) Traité de Campo-Formio, 17 octobre 1797.
(2) Troisième coalition contre la France.

que son successeur lord Castlereagh devait réaliser 10 ans plus tard. Le traité d'alliance conclu avec la Russie décidait, « qu'il fallait établir en Europe un ordre de choses qui » garantisse efficacement la sûreté et l'indépendance des » différents États et présente une barrière solide contre des » usurpations futures (1) ». Dans ce but, il fallait soustraire à la domination de la France les pays qu'elle avait subjugués depuis le commencement de la Révolution et pour prévenir de nouveaux empiètements de la part de la France, les Hautes parties contractantes décidaient, entre autres moyens, de procurer à la Hollande... d'après les circonstances, des *arrondissements* (*sic*) convenables tels que les ci-devant Pays-Bas Autrichiens en tout ou en partie (2)... « Pour » prévenir à l'avenir le débordement des forces françaises » vers la Hollande, le plus sûr, ajoutait le traité, serait » sans doute d'établir un État puissant de ce côté, mais » la négociation qui va avoir lieu ne pouvant amener ce » résultat, les hautes parties contractantes sont d'accord de » demander au chef du gouvernement français le rétablis- » sement du Stadthoudérat héréditaire en faveur de la » maison d'Orange *avec la cession à la Hollande d'Anvers » et du territoire compris derrière une ligne tracée de cette ville » à Maestricht* et avec une promesse explicite de la France » de permettre la construction d'une ligne de forteresses » pour la défense des provinces unies (3). »

---

(1) Convention du 11 avril 1805. art. II. dans Martens : *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*. T. II, p. 435. Traités avec l'Autriche. Voir sur les négociations de cette alliance anglo-russe, Martens, *op. cit.*, t, XI, p. 90 et s. Traités avec l'Angleterre.

(2) Article séparé N° III de la même convention du 11 avril 1805. Martens, *op. cit.*, t. II, p. 439.

(3) Bases de pacification annexée, à l'art X du traité d'alliance du 11 avril 1805. Martens, *op. cit.*, t. II, p. 453.

Les victoires de Napoléon empêchèrent les coalisés d'exécuter ce plan en 1805, mais il fut repris par les hommes d'État anglais aussitôt que la fortune des armes leur fut favorable. Bien avant l'abdication de Napoléon, dans les derniers jours de l'année 1813, lord Castlereagh s'était rendu en personne au quartier général des alliés pour prendre part aux négociations de la paix, et il avait mis comme condition *sine qua non* à l'aide pécuniaire de l'Angleterre, la constitution, au Nord de la France, d'un État assez fort pour résister aux entreprises de ce pays. Le 15 février 1814, le ministre anglais obtenait dans une note signée à Troyes l'adhésion des alliés à son projet. « Leurs » Majestés Impériales et Royales pour donner à sa Majesté » Britannique une marque de leur reconnaissance des » secours persévérants et généreux qu'elles ont reçus de sa » dite Majesté pendant la durée de la guerre, consentent : » (art. I) : « Que les provinces belgiques jusqu'à la Meuse, » situées entre l'ancienne frontière de la France et ce » fleuve, ainsi que les pays situés au delà de ce fleuve » renfermés dans une ligne tirée de la Meuse à Maestricht » par Aix-la-Chapelle jusqu'à Cologne sur le Rhin soient » cédés au Prince d'Orange comme souverain des provinces » unies *pour être réunies à jamais comme partie intégrante* » *de la Hollande* (1). » Le traité de la quadruple alliance, signé à Chaumont le 1er mars de la même année, stipulait à son tour dans un article séparé et secret que la Hollande « recevrait un accroissement de territoire et une frontière » convenable ». Enfin, après la chute de Napoléon, le traité de Paris du 30 mai 1814 reprenait l'article de Chaumont et cette fois une note secrète expliquait ce qu'il fallait

(1) Martens, *op. cit.*, traités avec l'Angleterre, t. XI, p. 201.

entendre par « l'accroissement de territoire » ; c'étaient les pays compris entre la mer, la Meuse et la frontière de la France telle qu'elle était déterminée par le dit traité et en plus, des pays allemands situés sur la rive gauche du Rhin.

Dans l'intention des puissances, l'accroissement de territoire, accordé à la Hollande n'était pas donné à ce pays en vertu d'un droit de conquête, les provinces belgiques n'étaient pas cédées comme une simple addition à l'ancien État hollandais; mais on *unissait* à la Hollande, certaines contrées pour former avec elle, *un État nouveau* constitué dans des proportions telles, qu'elle le mettrait à même de conserver son indépendance par ses propres moyens, de servir de barrière aux idées ambitieuses de la France et de contribuer ainsi à maintenir l'équilibre européen. C'est en vertu de cet équilibre européen, que l'Europe, en même temps qu'elle créait un nouvel État, imposait à cet État des obligations en rapport avec la mission qu'il avait à remplir. Pour servir de barrière à la France, on l'obligeait à construire avec l'aide des alliés, et à entretenir à ses frais, une série de forteresses le long de la frontière du Sud. On devait régler plus tard les détails de l'union décidée en principe par le traité de Paris.

Ce règlement fit l'objet de la convention connue sous le nom des « 8 articles » ; et elle fut signée à Londres au mois de juin 1814, pendant la visite faite par les souverains alliés au régent d'Angleterre (1). Les alliés n'ignoraient pas que la Belgique supporterait difficilement son union avec la Hollande. Aussi dans les 8 articles s'efforça-t-on de contenter les Belges en leur assurant des garanties pour sauvegarder leur liberté politique, leurs croyances religieuses et leur

(1) Voir Fr. de Martens, *Nouveaux suppléments au Recueil des traités* (1839). T. I, p. 330.

égalité absolue avec les Hollandais. On croyait ainsi obtenir une union entière et complète, une fusion des deux pays en un seul et même État.

La création de cet État, qui devait prendre le nom de Royaume des Pays-Bas, semblait à première vue une combinaison aussi avantageuse pour les pays réunis qu'utile à l'équilibre de l'Europe : la Belgique était industrielle et agricole, la Hollande avait une marine et des colonies : les deux pays se complétaient. Mais cette création diplomatique avait en elle dès sa naissance des germes nombreux de conflits et de faiblesse, et les auteurs mêmes de la combinaison n'avaient qu'une confiance minime dans la durée de leur œuvre. En 1815, en effet, dans une convention relative à un emprunt russe contracté en Hollande et dont le nouveau royaume devait se charger en partie, un article secret prévoyait la dissolution du royaume : « Il est entendu » et convenu entre les Hautes Parties contractantes, que dans » *le cas où une partie des provinces belgiques soit à quelque* » *époque future soustraite à la domination de sa Majesté* » *belge*, il se fera une réduction, etc. (1). » Le roi Guillaume protesta contre cet acte où on l'appelait à plusieurs reprises « sa Majesté belge » et où l'on avait prévu le cas où les provinces belges pourraient se détacher de la Hollande. Le roi n'admettait pas cette éventualité.

Talleyrand, ne s'était pas trompé sur le sort du Royaume des Pays-Bas. Pendant les négociations du traité de Vienne en 1814, il écrivait : « Le résultat de cette combinaison » me paraît moins dangereux pour la France qu'on ne » le pensait ; car le nouveau royaume aura longtemps assez » à faire pour se consolider. En effet, formé de deux pays

(1) Art. secret de la convention du 19 mai 1815. MARTENS, *op. cit.*, traités avec l'Angleterre, t. XI, p. 236.

» divisés par d'anciennes inimitiés, opposés de sentiments » et d'intérêts, il doit rester faible et sans consistance » pendant beaucoup d'années. L'espèce d'amitié protectrice » que l'Angleterre croit établir entre elle et le nouvel État » me semble devoir être pour longtemps encore un rêve » politique. Un royaume composé d'un pays de commerce » et d'un pays de fabriques doit devenir un rival de l'Angle- » terre ou être annulé par elle et par conséquent être » mécontent (1). » Les événements devaient prouver à bref délai la perspicacité de ce jugement.

*
* *

Réunis contre leur gré aux provinces septentrionales, les Belges ne purent s'accorder avec un peuple dont les traditions, les mœurs, la religion étaient différentes des leurs et dont la langue elle-même était ignorée par un grand nombre d'entre eux. Deux siècles durant, les guerres de religion, les plus terribles de toutes les guerres, avaient séparé les deux peuples et les provinces méridionales en avaient conservé d'amers souvenirs.

Humiliés par le traité de la Barrière, qui leur imposait des garnisons hollandaises, ruinés par la fermeture de l'Escaut, qui arrêtait leur expansion maritime et coloniale, les Belges s'étaient habitués à voir dans les provinces bataves, des voisines orgueilleuses et des vainqueurs intraitables.

Malgré ces souvenirs du passé, l'union eût été cependant supportée avec résignation, si l'homme appelé à régner sur le nouveau royaume avait mieux compris son rôle de roi constitutionnel et s'était efforcé de se concilier l'estime des belges. Malheureusement le roi Guillaume avait un caractère

(1) *Mémoires de Talleyrand*, t. II, p. 297.

étroit et entier. Résidant sans cesse à la Haye, il ne s'occupa que des intérêts de la Hollande, ne tint pas compte des tendances plus libérales des nouvelles provinces de son royaume, gouverna en roi absolu et traita la Belgique en pays conquis.

Il s'attira bientôt par mille mesures vexatoires, la haine des Belges, qui sans distinction d'opinions, s'unirent en un vaste parti de résistance. Ce parti ne songeait nullement à une révolution; ses revendications les plus hardies se bornaient à réclamer tout au plus la séparation administrative des deux pays. A côté de ce parti national, se formait aussi à Bruxelles un parti français composé de réfugiés politiques, en communication avec les clubs révolutionnaires de Paris, qui voulaient essayer en Belgique la révolution qu'ils préparaient contre le gouvernement des Bourbons.

La révolution de juillet produisit naturellement une grande émotion dans les provinces belges mécontentes et sourdement agitées par des idées de révolte et d'indépendance (1). Les pétitions demandant le redressement des griefs se multiplièrent, l'agitation populaire prit des proportions inquiétantes et les têtes se montèrent si bien, que le 25 août, après une représentation de la *Muette de Portici*, une échauffourée éclata subitement à Bruxelles.

---

(1) Voici à ce sujet l'extrait d'une lettre de l'ambassadeur autrichien le comte de Mier au prince de Metternich, en date de Bruxelles, 23 août 1830. « Les nouvelles que nous recevons ici par des voyageurs arrivés de Paris et de » France, sont très peu rassurantes pour la tranquillité future de ce pays. Il est » aussi à craindre que cet esprit révolutionnaire et désorganisateur qui s'en est » emparé, ne devienne épidémique et ne se propage dans les pays voisins. Déjà » à Bruxelles, depuis quelques jours on devient plus inquiet, plus remuant, la » classe ouvrière commence à se plaindre hautement de la cherté des vivres, » les groupes dans les rues deviennent plus bruyants. » — Cette lettre a été publiée par M. Poullet : *Relations inédites sur les débuts de la Révolution belge de 1830 (Revue générale,*1897, décembre p. 792).

Ce n'était encore qu'une émeute organisée surtout par les agitateurs français, les vrais patriotes n'y avaient guère pris part (1). Mais ce premier mouvement devait être le point de départ d'une insurrection générale. Dès ce moment Bruxelles n'obéit plus aux ordres du gouvernement de La Haye, et l'on se mit à réclamer à grands cris la séparation administrative des deux parties du royaume.

Un roi habile eût pu encore arrêter la révolution, mais l'impéritie de Guillaume I[er] perdit tout. Il consentit, il est vrai, à faire des concessions, mais en même temps, il envoyait pour pacifier la capitale belge son fils Frédéric à la tête d'une armée hollandaise. La vue de ces étrangers détestés entrant dans leur ville comme dans une cité conquise, exaspéra les Bruxellois; les citoyens s'armèrent et après quelques jours d'une lutte inégale, soutenue par quelques volontaires à peine équipés, l'armée hollandaise prise d'une panique inexplicable, se retira vers Anvers.

Bruxelles était libre et quelques jours après la province imitant l'exemple de la capitale, chassait de toutes les villes les garnisons hollandaises, qui ne conservèrent bientôt plus que Maestricht et la citadelle d'Anvers.

La Belgique avait accompli sa révolution et le 4 octobre,

(1) Il serait faux de considérer l'émeute du 25 août, comme un mouvement purement annexionniste à la France ainsi que le prétend M. de Bavay dans son *Histoire de la Révolution belge de* 1830, p. 8. A l'encontre de l'affirmation de cet auteur, qu'il nous suffise de citer ces quelques phrases d'une dépêche du 5 sept. 1830, de l'envoyé du gouvernement français le marquis de la Moussaye : « Un des incidents les plus remarquables du soulèvement de la Belgique, est la » promptitude avec laquelle le premier élan qui se dirigeait vers la France a été » comprimé et les couleurs locales substituées au drapeau tricolore. Pour expli- » quer cette apparente contradiction, il faut savoir que si d'anciens souvenirs » et des affections très réelles portent une grande partie de la population à » souhaiter la réunion au territoire français, de puissants intérêts s'opposent à » cette réunion » — Poullet : art. cit. *Revue générale,* 1897, décembre, p. 808.

un gouvernement provisoire organisé à la hâte à l'hôtel de ville de Bruxelles proclamait l'indépendance nationale.

*
* *

Les Belges n'étaient pas le premier peuple qui, depuis 1815, tentait de se libérer d'une domination étrangère ou d'un gouvernement tyrannique. Le congrès de Vienne avait remanié la carte d'Europe pour établir un équilibre chimérique entre les grandes puissances (1), sans s'inquiéter des nationalités qu'on partageait, sans demander l'assentiment des peuples qu'on parquait comme des troupeaux, imposant aux uns des princes impopulaires, aux autres des constitutions absolutistes devenues odieuses depuis que les armées françaises avaient répandu dans l'Europe entière les idées de liberté.

Aussi les peuples gouvernés contre leur gré, n'avaient pas tardé à se révolter un peu partout contre ces autorités imposées par l'étranger. L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie avaient été agitées de mouvements révolutionnaires; mais chaque fois que le peuple avait triomphé, l'intervention étrangère était venue prêter aux princes menacés le secours de ses armées. Les grandes puissances s'étaient constituées les arbitres de l'Europe et elles avaient proclamé leur droit d'empêcher par la force, toute tentative des peuples de modifier leur gouvernement intérieur. Metternich était l'inspirateur de cette politique et l'Autriche, la Russie et la Prusse y avaient été fidèles depuis 1815. La France monarchique, à son tour, s'y était ralliée quand elle avait été reçue en 1818 dans le concert européen.

(1) Voir sur l'appréciation du Congrès A. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe,* t. I, p. 69. Sur la théorie de l'équilibre, Em. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. I, p. 170-175.

L'Angleterre seule avait parfois protesté contre la politique d'intervention, non pas que les torys qui occupaient alors le cabinet anglais, fussent partisans de la politique des nationalités, mais parce que les intérêts anglais aussi bien que les conditions de son gouvernement parlementaire, interdisaient à l'Angleterre de reconnaître à l'Europe le droit d'intervenir partout où un peuple se proclamait libre.

Déjà en 1820, aux congrès de Troppau et de Laybach, où l'on avait décidé l'intervention dans les révolutions de Naples et de Piémont, les envoyés anglais refusèrent de signer une proclamation collective qui affirmait le droit d'intervention des grandes puissances : ils ne voulaient pas, disaient-ils, s'engager pour l'avenir. En 1823, à Vérone, ils se séparaient ouvertement du directoire européen ; car il s'agissait alors d'intervenir dans les affaires d'Espagne et le commerce britannique craignait que l'Europe n'aidât le roi Ferdinand à rétablir son autorité dans les colonies espagnoles révoltées. De plus l'armée française était chargée d'exécuter les décisions prises à Vérone et l'Angleterre ne pouvait souffrir de voir l'influence française s'affirmer dans la péninsule hibérique. Malgré tout, les Français entrèrent en Espagne, et la révolution espagnole comme toutes les autres se termina par une répression sanglante (1).

Ne devait-on pas craindre que l'insurrection de Bruxelles eût le même sort que ses aînées, d'autant plus que cette fois, l'intérêt anglais était d'accord avec celui des puissances continentales pour maintenir le *statu quo* dans les Pays-Bas?

En se séparant de la Hollande, la Belgique rendait inefficace et illusoire la barrière dressée par l'Europe aux frontières de France, et cette barrière tombait au moment précis où elle allait peut-être rendre des services.

(1) Voir Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère,* t. II, ch. XXII, p. 690-694 et chap. XXIII.

La révolution de juillet avait réveillé chez tous les princes la crainte de voir la France déborder une nouvelle fois sur le monde, et la chute des Bourbons, mettait en question le fameux *casus foederis*, par lequel les alliés s'étaient engagés à s'opposer à toute tentative d'une nouvelle révolution en France.

Mais déjà, en septembre, les dispositions pacifiques du nouveau roi Louis-Philippe avaient calmé en partie les appréhensions de l'Europe. De plus l'exemple de Paris avait agité tous les pays et plus d'un trône s'était senti ébranlé. Peu sûres de la fidélité de leurs sujets, peu confiantes dans des traités-alliances qui étaient avant tout des déclarations pompeuses de principes, les grandes puissances hésitèrent à venir faire la police dans les Pays-Bas. Quand elles songèrent enfin à répondre aux appels pressants du roi Guillaume, la Belgique était libre, et la France menaçante s'apprêtait à déclarer la guerre au prince qui prêterait son assistance à la Hollande.

*
* *

La joie, en effet, avait été grande en France quand on y avait appris l'insurrection belge. Les Parisiens saluaient dans le soulèvement des provinces belges, l'enfant premier né de leur propre révolution (1). Dans les clubs, l'enthousiasme était à son comble, et l'on ne parlait de rien moins que de tendre la main aux révolutionnaires belges et de réunir leurs provinces à la France. La majorité des Français, sans souhaiter la réunion immédiate, voyait s'accomplir avec une profonde satisfaction la destruction d'un État formé par les puissances en haine de la France.

Depuis 15 ans, la diplomatie française avait désiré la

(1) Thureau Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. I, p. 69.

destruction de ce royaume des Pays-Bas, placé sur la frontière de France, selon l'expression du général Lamarque, comme une vaste tête de pont qui tenait libre pour la coalition la route de Paris. C'était du reste la politique traditionnelle de la France d'étendre sa domination sur les riches provinces belges qui plus d'une fois lui avaient appartenu et qui la rapprochaient du Rhin qu'elle considérait comme sa frontière naturelle (1).

Aussi le jour où l'œuvre des coalisés tombait d'elle même, les Français ne pouvaient que se réjouir de cette chute, et il était de leur intérêt, d'empêcher le rétablissement de l'ancien état de choses. Mais si l'opinion publique française applaudissait à la révolution belge, et même désirait secrètement la réunion à la France des provinces révoltées, le gouvernement de Louis-Philippe se trouva bien embarrassé à l'annonce de ces événements. Il était évident que les puissances signataires du congrès de Vienne prendraient fait et cause pour le roi Guillaume : se déclarer protecteur des révolutionnaires belges, c'était s'exposer à se mettre à dos l'Europe entière, et donner le signal d'une nouvelle coalition ; c'était s'engager dans une aventure périlleuse, au lendemain d'une révolution, alors que le gouvernement de Louis-Philippe était à peine reconnu par les grandes puissances, et prendre une attitude belliqueuse, après l'assurance réitérée, des intentions pacifiques du nouveau gouvernement français.

Éviter la guerre, sans cependant sacrifier les intérêts français : tel était le problème singulièrement ardu, présenté au gouvernement français ; il eût bien voulu, n'avoir pas à le résoudre en un pareil moment (2). Aussi, en apprenant la

(1) Voir Sorel, *L'Europe et la Révolution Française,* première partie. Les mœurs politiques et les traditions, p. 319-325.

(2) Thureau Dangin, *op. cit.*, t. I, p. 72.

révolution belge, Louis-Philippe ne put réprimer un mouvement d'impatience, et, selon le mot du duc de Broglie, « cela » lui fit l'effet d'une tuile qui lui tombait sur la tête ».

Mais le temps pressait ; on apprenait à Paris, que la Prusse se préparait à intervenir, et il fallait sans tarder, prendre une attitude décidée et énergique. Louis-Philippe vit clair dans la situation, et dans un moment si difficile pour son pays, il fit preuve d'un coup d'œil politique, auquel il faut rendre hommage. Sans balancer un instant, il s'arrêta au seul parti, qui, tout en sauvegardant l'intérêt primordial de la France dans la question belge, donnait l'espoir de conserver la paix avec l'Europe, ou tout au moins, retarderait l'éventualité d'une guerre. L'attitude pacifique, que choisit le roi, était d'autant plus méritoire, qu'en y adhérant, il avait à lutter contre une fraction assez considérable de l'opinion publique française.

Cette fraction, qu'on appelait « le parti du mouvement » voulait à tout prix la guerre, et prétendait soutenir partout, les peuples révoltés contre leurs souverains. La guerre qu'il voulait faire, c'était une guerre générale, une guerre de principe. « Nous cherchons, s'écriait Carrel, un des plus » ardents du parti, à soulever les peuples contre les rois pour » la liberté du monde, nous le ferons au grand jour par la » presse, partout où pénètrent nos feuilles ; nous le ferons » en secret par nos intelligences, là où il n'est pas plus » permis d'imprimer, que de penser et d'écrire : c'est notre » droit, c'est notre rôle (1). »

D'ailleurs ces révolutionnaires, car c'étaient des purs révolutionnaires, s'inquiétaient peu des suites de leurs déclamations. « Si on leur objectait les traités existants, ils

---

(1) CARREL, dans *Le National*, décembre 1830, cité par Thureau Dangin, I, p. 220.

» opposaient ce principe, que les traités étaient annulés du
» fait de la révolution : le canon de juillet, disaient-ils, les
» avait réduits en poussière. Si on objectait que l'Europe
» entière est intervenue dans les actes des congrès de
» Vienne et de Paris, qu'elle est toute entière intéressée
» à leur maintien, que les méconnaître et rentrer à main
» armée dans les conquêtes, c'était se mettre sur les bras
» l'univers, ils répondaient qu'il n'y avait qu'à soulever
» partout, les peuples contre les rois, c'est-à-dire, qu'à inter-
» venir dans toutes les constitutions existantes, qu'à prendre
» l'initiative du renversement universel des lois, qu'à détruire
» et renouveler l'ordre politique d'un bout de la terre à
» l'autre; et cette tâche paraissait à la faction, également
» légitime et facile : il ne s'agissait que de vaincre tous les
» rois ou bien de révolutionner tous les peuples (1). »

Louis-Philippe avait compris que céder, ne fût-ce que pour l'affaire belge, aux vœux du parti du mouvement, c'était rendre la guerre immédiate, inévitable. Pour se tirer d'embarras le roi déclara s'en tenir au principe de non-intervention (2) au nom duquel il prétendait interdire à toute armée étrangère, d'entrer en Belgique, pour soumettre les insurgés, *et s'interdisait à lui-même, le droit d'y entrer*, aussi longtemps, qu'une puissance étrangère ne portait pas secours au roi des Pays-Bas.

Cette prétention, toute modérée qu'elle parût, ne pouvait manquer de susciter de vives protestations, de la part des

(1) DE SALVANDY, *20 mois ou la révolution et les révolutionnaires*, p. 164.

(2) Nous verrons au cours de ce travail le terme « non-intervention » employé dans des acceptions bien différentes. On raconte que Talleyrand, interrogé par une personne sur le sens de ce principe, aurait répondu : « Madame, la non-» intervention est une formule diplomatique et énigmatique qui signifie à peu » près la même chose qu'intervention. » GRANVILLE STOPLETON, *Intervention and non intervention or the foreing policy of Great Britain from 1790 to 1865*, p. 15.

États absolutistes, car elle allait directement à l'encontre du système établi par les grandes puissances en 1815. Le principe de non-intervention reconnaissait à chaque peuple le droit de régler ses affaires intérieures, de se donner des lois, de les changer, de renverser un gouvernement devenu odieux, sans qu'il fut permis à un gouvernement voisin, de s'occuper de ces changements. Bien plus, en cas d'intervention d'une puissance étrangère, le peuple, auquel on faisait violence, avait droit, de réclamer à son tour, l'aide de ses voisins, pour repousser l'étranger.

« La non-intervention est aux États, disait un ministre » de Louis-Philippe, ce qu'est aux individus le principe de » la liberté personnelle. Je suis maître chez moi, nul n'a » le droit d'y pénétrer sans mon aveu ; j'y règle mes intérêts » comme je l'entends, nul n'a le droit de m'en demander » compte, tant que je ne lui porte aucun dommage. Si mon » voisin force ma porte, et prétend se mêler de mes affaires, » non seulement, j'ai le droit de repousser son ingérence, » mais j'ai le droit, pour la réprimer, d'appeler à mon secours, » tout autre de mes voisins, tous ayant intérêt indirect, mais » légitime, au maintien de la liberté de chaque personne (1). » Mais la non-intervention très légitime quand on en restreignait l'application au profit des gouvernements constitués et indépendants, devenait facilement une formule dangereuse et révolutionnaire lorsqu'on prétendait l'invoquer en faveur d'agitateurs politiques, révoltés contre une autorité établie : car on pouvait alors interdire à un souverain d'appeler à son aide un allié, pour défendre et maintenir ses droits menacés. C'est précisément, au nom du principe de non-intervention, entendu dans ce sens absolu que le parti du mouvement voulait entraîner la France, à se faire partout, le champion

(1) DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. IV, p. 38.

et le défenseur des peuples révoltés. On comprend donc, que ce principe proclamé par Louis-Philippe, devait effrayer les puissances, et leur faire craindre, que le gouvernement sorti de la révolution de juillet, entendait recommencer la propagande révolutionnaire, inaugurée par la convention.

Mais rien n'entrait moins dans les intentions de Louis-Philippe, que d'être le porte-drapeau de la liberté des peuples, en Europe. En proclamant le principe de non-intervention, il ne voulait défendre que les intérêts français engagés dans l'affaire belge (1) et il restreignait l'application du principe, à cette seule question. La conduite du roi et le caractère de l'homme, qu'il allait choisir pour défendre sa politique à l'étranger, ne devaient pas tarder d'éclairer l'Europe, sur les vrais desseins du gouvernement français.

Entendu dans un sens restreint, la non-intervention avait été pratiquée, par presque tous les peuples : l'Angleterre l'avait proclamée en 1823, lors de l'expédition française en Espagne, en reconnaissant l'indépendance des républiques américaines, et le czar lui-même, sans admettre le principe, avait cependant soutenu les patriotes grecs, luttant jusqu'à la mort pour leur foi et leur indépendance. En 1830, l'intérêt français permettait donc à Louis-Philippe, d'invoquer à son tour la non-intervention, pour empêcher toute intervention armée, d'une puissance étrangère en Belgique.

« Tant que l'œuvre du congrès de Vienne était debout, » dit M. de Broglie, nous étions tenus de la respecter; tant » que le roi des Pays-Bas était maître chez lui, et mettait ses » sujets belges à la raison, nous étions tenus de le laisser » faire. Mais si l'œuvre du congrès venait à tomber d'elle-

(1) Voir Capefigue, *L'Europe depuis l'avènement du roi Louis-Philippe*, t. III, p. 191.

» même, si la séparation entre la Hollande et la Belgique, » venait à s'opérer par force intrinsèque, et si le roi des » Pays-Bas, appelait un tiers à son aide, pour reformer l'union, » rien, selon nous, interdisait à la Belgique, d'en faire autant » en sens inverse ; coup pour coup, intervention pour inter- » vention ; rien ne nous obligeait, à rester les bras croisés, en » laissant se rétablir, sous nos yeux, par des tiers, un ordre de » choses, qui menaçait notre indépendance et notre sécu- » rité (1).»

Ce raisonnement ne manquait pas de valeur, mais on pouvait douter qu'il suffirait à convaincre les puissances fidèles aux principes de la Sainte Alliance et à les empêcher de répondre à l'appel du roi de Hollande. Comme l'avoue M. de Broglie, le principe de non-intervention fut proclamé un peu au hasard. Louis-Philippe voulait avant tout gagner du temps. « Obligé d'arrêter l'action répressive des puissances en Bel- » gique, on avait cherché une formule, qui eut une tournure » de droit des gens, une sorte de décence diplomatique, et » qui effaroucha moins l'Europe, que toute évocation même » voilée, de la solidarité révolutionnaire (2). »

*
* *

Ce fut dans le courant du mois de septembre, que l'on apprit à Paris, qu'à l'appel du roi Guillaume, un corps prussien s'apprêtait à entrer en Belgique. Il fut de suite décidé, que le gouvernement français devait s'opposer à tout prix, à cette intervention des troupes prussiennes. M. Molé ministre des affaires étrangères fit prier l'ambassadeur de Prusse, Monsieur de Werther, de venir causer avec lui ; l'entretien eut lieu au domicile privé de M. Molé, pour en

(1) de Broglie, *Souvenirs*, t. IV, p. 39.
(2) Thureau Dangin, *op. cit.*, t. I, 73.

atténuer le caractère officiel. Après les premières salutations, M. Molé annonça à l'ambassadeur, que la France avait appris la marche de l'armée prussienne, et qu'une intervention armée en Belgique, serait considérée par le gouvernement français, comme une déclaration de guerre.

« Comment la guerre, s'écria M. de Werther, mais votre » armée française est toute désorganisée, vous ne sauriez » réunir quatre régiments. » — « N'en croyez rien, répondit » M. Molé, vous risqueriez de vous tromper et beaucoup. » Nous avons d'excellents régiments qui s'acheminent en » ce moment vers le Nord. Tenez pour certain, que les » soldats prussiens ne mettront pas le pied en Hollande, » sans rencontrer l'armée française entrant par la frontière » de Belgique. La guerre, je vous le répète, est au bout de » mes paroles; sachez-le, et mandez-le à votre cour (1) ».

(1) Cte d'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français 1830-1848* (t. I, p. 21). — L'authenticité de cette conversation un peu dramatique, n'avait pas été mise en doute pendant longtemps. Le comte d'Haussonville, contemporain des ministres de Louis-Philippe, passait pour tenir ce récit de la bouche même de M. Molé. Hillebrand dans sa *Geschichte Frankreichs 1830-1870* (I, p. 144 en note), conteste l'exactitude de plusieurs détails importants de cette conversation; se basant sur une dépêche de de Werther, il nie que le ministre français, ait employé des termes menaçants : il aurait, au contraire, exposé d'une façon très calme, la situation créée à la France par la révolution belge. « L'invasion des troupes prussiennes sur le » territoire belge, aurait-il dit à M. de Werther, en les rapprochant de notre » frontière, nécessiterait de notre part l'occupation de toute la ligne frontière » opposée, *non point pour engager les hostilités ni pour s'emparer du pays*, » mais afin de rendre la situation parfaitement égale entre la Prusse et la » France. » Hillebrand prétend que l'attitude prêtée par d'Haussonville à M. Molé est contraire à la modération et au calme bien connu de ce ministre. L'historien allemand conteste aussi que l'entrevue de M. Molé avec l'ambassadeur prussien ait eu lieu comme le dit M d'Haussonville, « à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre ». La dépêche de M. de Werther qui rapporte la conversation de M. Molé est, en effet, du 1er septembre. On ne peut s'empêcher de trouver singulier que déjà le 1er septembre, une armée prusienne fût rassemblée sur le Rhin, alors que les premiers mouvements

M. de Werther réclama vivement contre ces paroles menaçantes. Pour justifier sa défense, le ministre français invoqua le « principe de non-intervention ». M. de Werther protesta et discuta longuement l'application de ce principe. Mais il n'en avertit pas moins son gouvernement des intentions belliqueuses du roi Louis-Philippe.

On a contesté la forme et la date de cette conversation, mais qu'elle ait eu lieu au commencement, ou à la fin de septembre, elle n'en peint pas moins avec exactitude les dispositions de la France à cette époque. Car dans les derniers jours de septembre, M. Molé rencontrant l'ambassadeur de Russie, Pozzo-di-Borgo, lui déclara que « si les autres puissances voulaient se mêler des révolutions étrangères, elles auraient la guerre avec la France (1) ; » et un peu plus tard, Louis-Philippe lui-même, parlant au même diplomate, de la révolution belge, lui dit : « Si les Prussiens » entrent en Belgique, c'est la guerre, car nous ne le souffri- » rons pas (1). »

---

insurrectionnels de Bruxelles datent de la soirée du 25 août. Il faut remarquer cependant, que depuis la mi-août les rapports des diplomates résidant à Bruxelles avaient fait connaître à leur gouvernement, la surexcitation des esprits en Belgique. Ce qui confirme l'opinion de Hillebrand, c'est une dépêche envoyée par M. Molé lui-même à la fin d'août à M. le marquis de la Moussaye, ambassadeur français à Bruxelles : « J'ai reçu Monsieur, disait le ministre, vos impor- » tantes dépêches des 25-26 et 27 août. Les événements qui nous entourent et » dont la Belgique est en ce moment le théâtre, placent le gouvernement français » vis-à-vis de celui des Pays-Bas dans des rapports dont vous sentirez toute la » gravité et toute la délicatesse. Les ordres sont donnés sur toute notre frontière, » *pour que la neutralité, la plus exacte et la plus scrupuleuse soit impertur-* » *bablement gardée*. La France et son gouvernement, n'interviendront jamais ni » directement, ni indirectement dans les affaires intérieures des autres États, » aussi longtemps que ce principe sera respecté par les autres cabinets. Vous ne » pouvez assez faire comprendre, combien il importe au repos général, qu'aucune » nation voisine n'intervienne dans la crise, qui se passe sous nos yeux. » — Poullet, art. cit., *Revue générale*, 1897 décembre, p. 803.

(1) Hillebrand, *op. cit.*, p. 145-146, d'après une dépêche de Werther du 24 septembre 1830.

Cette attitude, malgré son apparente modération était hardie. A Berlin, on s'indigna des prétentions du gouvernement français. Cependant on fit arrêter la marche des troupes vers le Rhin. M. de Bernstorff, ministre prussien, appela le chargé d'affaires français à Berlin, le baron Mortier, et se montra très indigné du langage tenu à Paris à son ambassadeur et de l'intention de la France, de faire observer par la Prusse, dans l'affaire belge, le principe de non-intervention. « Ni la Prusse, ni les autres puissances, dit-il » au diplomate français, ne veulent la guerre. Mais si vous les » y contraignez, elles la feront avec vigueur ; car elles ne » pourraient sans manquer à leur dignité, supporter la » prétention que vous mettez en avant de les en empêcher » par la force des armes, s'il ne leur reste plus que ce » moyen de rétablir la tranquillité en Belgique, et l'obéis- » sance à la maison d'Orange à de certaines conditions. » Sinon vous déclarerez hautement le principe que, ne » tenant aucun compte des traités, votre gouvernement est » disposé à soutenir moralement les insurrections des » peuples contre les gouvernements, partout où elles éclatent. » Or, c'est ce que les gouvernements étrangers ne pourront » jamais tolérer parce qu'il y va de la stabilité de leurs États » et du repos de l'Europe (1). »

A Paris même, l'ambassadeur de Russie, Pozzo, avait laissé entendre que si les Prussiens intervenaient en Belgique, ils seraient aidés par les armées russes, et à la fin de septembre, il semblait que malgré les prétentions relativement modérées de la France, une guerre générale allait éclater.

Cette crainte était partagée, par les personnes les mieux à même de juger la situation politique, et la princesse de

(1) Lettre du Baron Mortier à M. le comte Molé (11 octobre 1830). HAUSSONVILLE, *op. cit.*, t. I (appendice), p. 231.

Lieven, femme du ministre de Russie à Londres, écrivait à la date du 1er octobre : « Sans voir trop noir dans l'avenir, on » peut se dire qu'une guerre générale sera la conséquence » inévitable de l'état actuel des choses en Europe ; et par qui » et comment finira-t-elle? (1) »

* * *

Il paraît évident que la guerre eût éclatée, si la France fut restée seule à proclamer le principe de non-intervention. Louis-Philippe l'avait compris, et son premier soin avait été de chercher hors de France, l'appui indispensable à sa politique. Naturellement ses regards s'étaient portés vers la seule puissance qui pût, sans renier tout son passé, adhérer à la non-intervention. Cette puissance, c'était l'Angleterre.

La non-intervention proclamée par le gouvernement français, n'était pas pour l'effrayer puisque c'était elle, qui la première avait osé élever ce système, à la dignité d'un principe de droit public. L'opinion publique anglaise avait applaudi à la révolution de juillet ; l'envoyé de Louis-Philippe, le général Baudrand, arrivé à Londres dans les premiers jours du mois d'août, avait été accueilli à bras ouverts, et le peuple lui avait fait une réception enthousiaste (2). Sans doute, à l'heure actuelle les torys occupaient encore le pouvoir et le célèbre Wellington, l'homme de 1815, était premier ministre ; mais le gouvernement anglais a toujours possédé à un haut degré le sens pratique qui lui permet de juger nettement des dispositions de l'opinion publique, et il n'a pas de ces principes politiques qui font

---

(1) Lettre de la princesse de Lieven au prince Léopold de Saxe-Cobourg, 1er octobre 1830. STOCKMAR, *Denkwündigkeiten aus den Papieren*, p. 159.

(2) WALPOLE, *A History of England from the conclusion of the great war in 1815*, t. IV, p. 232.

sacrifier à une idée les intérêts bien entendus de la nation. Au mois de juillet, avaient eu lieu en Angleterre les élections pour le parlement ; et le parti libéral qui réclamait une réforme électorale avait considéré l'avènement d'un gouvernement démocratique en France, comme un triomphe pour ses idées.

Le cabinet tory comprit, que refuser de reconnaître Louis-Philippe, c'était s'exposer à s'aliéner complètement les sympathies du public (1) ; la reconnaissance du nouveau gouvernement lui coûtait d'autant moins que sa politique pouvait trouver dans les changements opérés en France, de grands avantages (2). Depuis longtemps les sympathies manifestées par Charles X pour la Russie avaient alarmé l'Angleterre et l'expédition d'Alger entreprise l'année même de la révolution malgré les représentations du cabinet britannique avait failli brouiller complètement les deux pays. Louis-Philippe au contraire offrait dès son avènement au trône, de s'allier à l'Angleterre et l'amitié française permettait à la Grande Bretagne de sortir de cet « isolement » où elle vivait depuis le congrès de Vérone et qui pouvait un jour lui devenir fatal.

Dès le mois d'août l'entente entre les deux pays était donc entière et complète, et à l'annonce des événements de Bruxelles, Louis Philippe songea à réclamer de l'Angleterre l'appui dont il avait tant besoin. Mais pouvait-on légitimement espérer que le gouvernement britannique soutiendrait la France dans l'affaire belge et n'avait-on pas

---

(1) Voir Emile Boutmy, *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle*, Paris 1901, p. 210. Ces concessions du gouvernement à la pression de l'opinion publique s'appellent « concessionary principle ».

(2) Guisot dans ses *Mémoires*, t. II, p. 261, fait cette remarque typique : « L'Angleterre animée pour la France d'une vive sympathie, y poussait ses » ministres, la France bien qu'un peu surprise y suivait son roi. »

plutôt tout lieu de craindre que cette question allait dès le principe gâter l'entente cordiale, dont le roi des Français voulait faire la base de sa politique extérieure?

L'Angleterre en effet était évidemment plus qu'aucune autre puissance intéressée au maintien du royaume des Pays-Bas. C'était elle, nous l'avons vu, qui en 1814, avait inspiré aux puissances l'idée de la réunion des provinces belges et hollandaises, et qui avait fait de la réalisation de cette idée la condition *sine qua non* de son appui financier dans la dernière coalition. C'était elle, qui avait lutté pendant des années avec obstination pour enlever Anvers, non seulement à la domination mais même à l'influence française.

C'était elle, qui avait voulu dans sa haine pour la France qu'une barrière de forteresses fut élevée le long de la frontière française et c'était avec son argent, que ces fortifications avaient été construites : la rupture de l'union entre les provinces des Pays-Bas allait rendre cette barrière illusoire.

De plus, le roi d'Angleterre était parent de Guillaume d'Orange et depuis des siècles les protestants hollandais avaient cherché un appui chez leurs coreligionnaires anglais.

Comment le roi pourrait-il soutenir contre son allié des sujets rebelles et catholiques et cela au moment où les torys avaient la majorité au parlement; au moment où le chef du gouvernement était le duc de Wellington, l'ennemi intraitable de Napoléon, le vainqueur de Waterloo, l'homme, qui selon l'expression de l'historien Spencer Walpole, avait fait de la création du royaume des Pays-Bas l'œuvre capitale de sa vie, *the chief work of his lifetime.*

Enfin, la farouche susceptibilité anglaise n'était pas sans défiance au sujet des visées françaises, et elle soupçonnait fort les révolutionnaires de Paris d'avoir suscité l'insurrection de Belgique. Il fallait donc, pour calmer les appréhensions

de l'Angleterre, que le gouvernement français manœuvrât avec une extrême prudence et une grande habileté.

Le premier acte que posa en cette vue Louis-Philippe, fut un coup de maître. Il nomma le prince de Talleyrand, ambassadeur à Londres.

Peu d'hommes ont joué dans l'histoire contemporaine un rôle aussi considérable que Talleyrand. Issu de la première noblesse de France, il avait été successivement, grand seigneur, prélat d'ancien régime, prêtre assermenté, député révolutionnaire, traître à la religion et au roi. Après une retraite prudente, au moment de la Terreur, il avait reparu en France, s'était fait le courtisan de Napoléon et était devenu le ministre des relations extérieures du grand empereur.

L'Europe, l'avait vu, à la suite de son maître, dans toutes les cours, assistant à tous les congrès, imposant, au nom du conquérant, les conditions de paix aux vaincus, apposant sa signature au bas de tous les traités. Quand l'astre napoléonien s'était éclipsé, Talleyrand avait su habilement séparer son sort de celui de l'empereur, et au moment de l'abdication, c'était lui, qui, reniant son passé révolutionnaire et bonapartiste, avait été l'agent le plus actif du rétablissement des Bourbons en France. Mais la monarchie légitime l'avait bientôt mis à l'écart, et c'était avec joie, que le vieux diplomate avait salué la chûte de Charles X et l'avènement de la branche d'Orléans. Le calme n'était pas encore rétabli dans Paris, que déjà, il avait offert ses services à la nouvelle cour. Louis-Philippe jugea de suite quel appui retirerait son trône mal établi, d'être représenté à l'étranger par l'homme que l'Europe s'était habituée à regarder, comme le représentant traditionnel de la France.

Talleyrand avait toujours été opposé à la politique russe de Charles X et sa nomination à Londres symbolisait en quelque sorte, aux yeux des Anglais, l'alliance anglo-française.

Talleyrand débarqua à Douvres le 24 septembre et fut reçu partout avec de grandes marques de sympathies. D'après les mémoires du diplomate, c'est à Calais seulement que Talleyrand avait appris la révolution belge (1) et la nouvelle des événements de Bruxelles occupait tous les esprits à son arrivée à Londres.

L'opinion publique anglaise, se préoccupe ordinairement assez peu des événements politiques du continent. Mais dans certaines circonstances, et sur certains sujets son indifférence disparaît et la nation tout entière manifeste alors ses opinions avec une incroyable énergie (2). Il en avait été ainsi à l'annonce de la révolution de juillet; les événements de Bruxelles, conséquence immédiate des exemples donnés par Paris, sans provoquer une sympathie aussi universelle, avaient trouvé chez les chefs du parti libéral de nombreux défenseurs. Le ministère tory qui, sous la pression de l'opinion, avait reconnu le gouvernement français, se trouva bien embarrassé devant les nouvelles difficultés suscitées par l'affaire belge. Vouloir à tout prix le rétablissement du royaume des Pays-Bas, tel qu'il avait été constitué en 1815, c'était se brouiller immanquablement avec la France; c'était en outre, le plus sûr moyen de jeter les Belges dans les

(1) *Mémoires* de Talleyrand, III, p. 332. — Talleyrand veut sans doute parler des événements décisifs qui s'étaient passés à Bruxelles du 23-24-25 septembre 1830. Il est évident qu'il connaissait l'émeute du 25 août et la situation troublée des Pays-Bas, depuis plusieurs semaines. Il en avait certainement entretenu Louis-Philippe avant son départ pour Londres. Mais dans ses *Mémoires*, il laisse croire qu'il ignorait absolument la révolution belge et que par conséquent les premières négociations qu'il mena à Londres à ce sujet, le furent de sa propre initiative, sans aucune direction du gouvernement français. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, ainsi que nous le verrons, Talleyrand cherche à faire valoir ses mérites, même au détriment de la vérité.

(2) SPENCER WALPOLE, *op. cit.*, III, p. 171.

bras de la France, et se mettre par conséquent, dans la nécessité d'entreprendre la guerre. Or, de tout temps, pour un cabinet anglais quelconque, une expédition armée a été une grosse affaire. Elle devenait une impossibilité pour le cabinet de lord Wellington : il eût été certainement renversé au parlement sur une demande de subsides pour une intervention armée dans les Pays-Bas. Il valait donc mieux essayer de s'entendre avec le gouvernement français, si celui-ci ne manifestait pas des prétentions exagérées.

Le ministère tory, dans son désir de conserver la paix, se montra peut-être plus conciliant que ne l'eût été un ministère libéral. Disons aussi, que dans ces premières négociations, l'ambassadeur français sut manœuvrer avec une remarquable habileté, et une souplesse, dont lui seul était capable. Dans ses entrevues avec lord Aberdeen et lord Wellington, tout en leur exposant les principes généraux qui dirigeraient désormais la politique française, il se garda de faire allusion directe aux affaires de Belgique.

Ce ne fut que lorsqu'il se fut assuré des dispositions bienveillantes des ministres anglais, qu'il osa aborder cette question délicate ; ses ouvertures furent accueillies avec une faveur et une facilité que Talleyrand n'aurait pu espérer, et lord Aberdeen se déclara de suite prêt, sous certaines conditions, à marcher de concert avec la France dans la question belge.

Tout en reconnaissant le principe de non-intervention, lord Aberdeen ne pouvait cependant admettre que l'Angleterre se contentât de rester dans une attitude purement passive, vis-à-vis des événements des Pays-Bas : « Donner » des conseils, dit-il à Talleyrand, n'est pas intervenir et » peut-être que par d'utiles conseils on pourrait ménager » un rapprochement avantageux à la Hollande et à la » Belgique et tel que chacun en faisant un sacrifice, obtien-

» drait une partie essentielle de ce qu'il a droit d'exiger.
» Toute l'Europe, ajoutait-il, a concouru à la formation du
» royaume des Pays-Bas en 1814, et ce serait s'abuser
» étrangement, que d'espérer, que si le déchirement de ce
» royaume est complet, la paix de l'Europe ne soit pas
» troublée (1). »

Talleyrand était tout disposé à comprendre ainsi le principe de non-intervention. Les doctrines immuables n'avaient jamais été son fort, et si les circonstances ou l'intérêt de la France l'eussent demandé, il aurait été interventionniste à outrance. La non-intervention lui avait servi d'entrée en matière; il en avait épuisé, comme il le dit lui-même, tous *les lieux communs*. Après les ouvertures pacifiques du gouvernement anglais, il conseillait à Paris de ne plus se retrancher dans la généralité de ce principe, car une attitude purement passive n'aurait pu être prolongée sans danger (2).

Une fois l'application du principe de non-intervention admise de cette façon des deux côtés de la Manche, l'idée de soumettre la question belge à un aréopage européen devait naître tout naturellement. Il semble que l'on y songea simultanément à Paris et à Londres. Le 1er octobre, M. Molé reproduisant la pensée du roi, mandait à Talleyrand : « Si on veut dès à présent faire entrer cette grande
» question dans les voies de la négociation, nous nous y
» prêterons et chercherons sincèrement et de concert avec
» les autres cabinets à trouver une solution, qui en ména-
» geant les intérêts de tout le monde, puisse être librement
» acceptée par la Belgique » (3).

---

(1) *Mémoires* de Talleyrand, III, p. 339.

(2) Talleyrand à Molé (3 octobre 1830). PALLAIN, *L'Ambassade de Talleyrand à Londres en 1830*, p. 13.

(3) *Mémoires* de Talleyrand, III, p. 450.

Les lettres adressées de Londres à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Stuart de Rothesay, contenaient les mêmes propositions et Talleyrand se réjouissait de voir qu'à Paris et à Londres, on avait eu, au même moment, une opinion identique sur la marche à suivre (1). La bonne entente était donc établie entre les deux pays et l'ambassadeur français, présentant quelques jours après ses lettres de créance au roi d'Angleterre pouvait lui dire : « Les » jalousies, les préjugés qui divisèrent si longtemps la » France et l'Angleterre ont fait place aux sentiments d'une » estime et d'une affection éclairées. Des principes communs » resserrent plus étroitement les liens des deux pays et » l'Angleterre comme la France, répudie au dehors le » principe de l'intervention dans les affaires intérieures de » ses voisins (2). »

Il va sans dire que l'Angleterre pour marcher d'accord avec la France dans la question belge avait exigé des garanties et imposé ses conditions ; Louis-Philippe et Talleyrand voulant à tout prix l'amitié anglaise avaient promis tout ce qu'on avait voulu.

C'était une première concession, aux principes défendus par la France que d'admettre le rôle de « donneur de conseils » que le gouvernement anglais entendait prendre vis-à-vis des provinces belges. La concession, il est vrai, n'avait rien de pénible, pour des théoriciens, aussi peu convaincus que Louis-Philippe et son représentant à Londres.

---

(1) Talleyrand à Molé (4 octobre 1830) : « Mes lettres que vous avez actuelle- » ment sous les yeux se trouvent tellement d'accord avec le vœu exprimé dans » la vôtre que je vois avec plaisir qu'à Paris et à Londres, on avait au même » moment la même opinion sur la marche à suivre. » — PALLAIN, *op. cit.*, p. 15.

(2) *Mémoires* de Talleyrand, III, p. 341. — A propos de ce discours Talleyrand écrivait à Mme Adelaide : « Parlant au nom de notre roi et de la France, je me suis retrouvé avec ma voix de l'assemblée constituante. »

Mais la France avait dû donner des preuves plus sérieuses de son désintéressement. Malgré les protestations de Talleyrand on n'ignorait pas quelles étaient les vues de certains hommes d'État français, et les violentes attaques que soulevaient déjà la politique pacifique du nouveau roi produisaient en Angleterre une fâcheuse impression. La moindre tentative du gouvernement français de retirer quelque avantage particulier de la révolution belge, aurait certes suffi pour modifier immédiatement les bonnes dispositions de l'Angleterre. Talleyrand le savait bien et c'est pourquoi il multipliait à Paris les recommandations de se montrer désintéressé (1).

De plus, dans l'esprit des ministres anglais, les changements à apporter dans la situation des provinces des Pays-Bas se borneraient à accorder aux Belges la séparation administrative, tout en sauvegardant les droits de la maison de Nassau à laquelle la royauté anglaise était unie par les liens du sang et de l'amitié. Sur tous ces points, la France s'était rangée à l'avis de l'Angleterre (2), bien que Louis-Philippe eût désiré sans doute une désagrégation un peu plus complète du royaume des Pays-Bas. Mais le roi voulait avant tout éviter d'éveiller la susceptibilité anglaise; comme il le disait :

(1) *Mémoires* de Talleyrand III, p. 453. (appendice) Talleyrand à Mme Adelaide, 7 octobre 1830 « La question belge, est dans la voie où elle doit être pour » éviter la guerre... Il fallait permettre aux esprits de revenir de leur première » surprise, il fallait que quelques préventions s'effaçassent, et surtout il fallait » laisser à notre gouvernement le temps de rassurer par ses actes le dehors qui » était si disposé à nous croire voisins de l'anarchie ».

(2) M. Debidour, dans son *Histoire diplomatique de l'Europe*, Paris, 1891, t. I, p. 283, en note indique qu'un protocole du 15 octobre 1830, signé par Talleyrand et lord Aberdeen, contenait les divers engagements pris par la France au sujet de la question belge. Nous n'avons pu nous assurer de l'existence de ce protocole. Il est certain que ce protocole n'est reproduit dans aucun des recueils français, anglais, belges et hollandais contenant les

Les plus accommodants seront les plus habiles.
On hasarde de perdre en voulant trop gagner.

Louis-Philippe et Talleyrand n'allaient pas tarder à recevoir un premier prix de leur habileté et de leur modération. Le jour même où l'ambassadeur français était reçu par Guillaume IV, arrivait à Londres une note du roi de Hollande avouant que « l'assistance des alliés du roi pour» rait seule rétablir la tranquillité dans les provinces méri» dionales des Pays-Bas ». A cette fin, il priait sa Majesté britannique « de commander l'envoi immédiat du nombre » nécessaire de troupes dans les provinces méridionales des » Pays-Bas, dont l'arrivée retardée pourrait compromettre » gravement les intérêts de ces provinces et ceux de l'Europe » entière ». La note ajoutait que « la même demande était » adressée à la Prusse, la Russie et l'Autriche en leur qualité » de signataires des traités qui garantissaient l'existence du » royaume des Pays-Bas et l'état actuel de l'Europe (1) ».

Le résultat de cette démarche n'était plus douteux. Après l'accueil fait aux ouvertures de M. de Talleyrand, il ne pouvait plus entrer dans les intentions du gouvernement anglais, d'intervenir militairement en Belgique.

On tarda de répondre au roi de Hollande et ce ne fut que le 17 octobre, alors que l'accord entre les gouvernements de Londres et de Paris était complet, que lord Aberdeen fit savoir à La Haye qu'il refusait l'envoi des troupes,

---

pièces diplomatiques relatives à l'affaire belge. Les mémoires de Talleyrand sont aussi muets sur l'existence de ce protocole et il semble cependant qu'il était de l'intérêt de Talleyrand, si désireux dans ses mémoires de faire étalage de ses intentions pacifiques, de parler d'un protocole de cette importance. Malgré l'autorité de M. Debidour nous n'osons nous fier sur ce point à son affirmation.

(1) Lettre de M. Falck à lord Aberdeen, 5 octobre 1830. *Papers relative to the affairs of Belgium,* p. 1-4.

et annonçait en même temps la prochaine réunion des plénipotentiaires des cinq cours qui veilleraient surtout « à empêcher les troubles survenus dans les Pays-Bas de » conduire à l'interruption de la paix générale (1) ». C'était tout. Lord Aberdeen ne promettait pas même au roi Guillaume de rétablir le royaume des Pays-Bas dans sa primitive intégrité.

* * *

Devant l'accord intervenu entre les deux puissances occidentales qu'allaient faire les monarques de la Sainte-Alliance ? Ne se sentiraient-ils pas assez forts, malgré les menaces de la France, pour entrer en Belgique et rétablir l'union garantie par le traité de Vienne. On pouvait le craindre, car malgré le succès des démarches de Talleyrand, l'accord anglo-français était bien précaire.

Le cabinet tory conservait de sincères sympathies pour le roi Guillaume et il l'avait montré dans les conditions qu'il avait mises à son entente avec la France. Son désir de conserver la paix, bien plus que ses sympathies pour les Belges révoltés, lui avait dicté son attitude pacifique. Mais le lien qui le rattachait à la France était faible et il eût été dangereux de le mettre à une sérieuse épreuve. A l'ambassadeur de Prusse qui demandait quelle serait l'attitude de l'Angleterre en cas d'une intervention de la Prusse en Belgique, lord Wellington avait répondu qu'on ne pouvait compter sur l'appui de la flotte anglaise, mais qu'il était tout disposé à laisser agir l'armée prussienne. En cas d'une guerre européenne, la France pouvait tout au plus espérer la neutralité de l'Angleterre ; elle resterait seule pour résister aux formidables armées de la coalition.

(1) *Papers relative to the affairs of Belgium*, p. 5.

Heureusement pour les Belges et pour la paix du monde, le roi Frédéric-Guillaume de Prusse redoutait la guerre autant et plus que l'Angleterre elle-même.

Vieux, désabusé, ayant vu ses États plus d'une fois envahis par Napoléon, Frédéric-Guillaume était peu enclin, à écouter les vœux belliqueux de son entourage et les exhortations que lui prodiguaient les cours de Russie et d'Autriche.

On raconte qu'à l'annonce de la Révolution de juillet, il se serait écrié : « si les Français ne vont pas plus loin que le Rhin, je ne bouge pas ». D'ailleurs, les idées révolutionnaires avaient eu leur retentissement en Allemagne et les provinces du Rhin présentaient les symptômes d'une agitation dangereuse.

Si le roi avait réuni une armée sur le Rhin, c'était bien plus pour arrêter toute velléité de révolte chez les agitateurs de ses propres États que pour combattre la Révolution à l'étranger. Les encouragements cependant ne lui avaient pas manqué. Dès la fin d'août, Nicolas I[er] avait envoyé à Berlin le feld-maréchal comte Diebitch-Zabalkansky, avec la mission de concerter avec la Prusse un plan d'action commune contre la France.

L'envoyé russe devait promettre l'appui militaire de la Russie et exposer au roi que seule, une guerre générale (1) pourrait arrêter le progrès des idées révolutionnaires encouragées par l'exemple de la France. Les événements de

(1) Voir MARTENS, *op. cit.*, t, VIII, p. 164 et suiv. Traités avec l'Allemagne. Le comte Diebith finissait ainsi son rapport à l'empereur en date du 29 août. D'après les renseignements qu'il avait pu recueillir, « il concluait qu'il était » impossible de pouvoir espérer que la crise actuelle puisse se passer sans une » guerre générale et sanglante entre le pouvoir légitime et l'hydre révolution- » naire qui, sous le masque du salut public veut tout bouleverser, pour bâtir son » trône sanglant sur des tombeaux et des ruines ». *(sic.)*

Bruxelles virent bientôt donner aux paroles du gouvernement russe une trop réelle confirmation.

Le roi de Prusse se déclara du même avis que son beau-fils l'empereur Nicolas, et répondit qu'il était prêt à prendre avec ses alliés toutes les mesures capables de sauver l'ordre légal existant dans les Pays-Bas ; il chargea même le général Witzleben de s'entendre avec l'envoyé russe pour rédiger un plan d'attaque commun. Mais ces délibérations restèrent secrètes et n'eurent aucun résultat positif, parce que le roi Frédéric-Guillaume refusa absolument de prendre l'initiative de la lutte.

Après avoir eu au commencement de septembre quelque velléité d'intervenir dans les Pays-Bas, le roi de Prusse renonça complètement à entreprendre une action militaire, quand il sut que l'Angleterre lui refuserait toute aide positive et qu'elle s'était mise d'accord avec la France pour défendre le principe de non-intervention (1).

A contre cœur il accorda au comte de Bulow l'autorisation de participer à la Conférence que l'on proposait d'ouvrir à Londres, et déclara avec dépit « que puisque l'Angleterre » ne voulait rien faire, il n'entreprendrait pas seul la guerre » pour des intérêts qui étaient beaucoup plus ceux de l'Angle- » terre que ceux de ses propres États (2). » Au fond, le roi n'était pas fâché de voir se réunir la Conférence : il pensait que sa participation ne l'engageait pas pour l'avenir et c'était un moyen d'éviter une décision immédiate, sans toutefois

(1) Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, t. I, p. 143. Le roi de Prusse avait répondu le 8 septembre au roi Guillaume que celui-ci devait tâcher de vaincre la révolution par ses propres forces ; la Prusse ne viendrait à son secours que s'il ne pouvait y réussir. (dépêche du 8 septembre au comte de la Tour).

(2) Hillebrand, *op. cit.*, p. 148.

paraître se désintéresser complètement des événements des Pays-Bas.

Pour expliquer son attitude à St-Pétersbourg, le roi prétexta qu'agir militairement, après les nouvelles qu'on avait reçu d'Angleterre, c'était compromettre gravement le maintien de l'union entre les quatre puissances, union qui dans les circonstances actuelles, était la seule ancre de salut. Une intervention militaire immédiate risquait de provoquer une guerre avec la France et de fournir à l'Angleterre un prétexte pour se détacher de l'alliance (1).

*
* *

L'empereur Nicolas fut profondément affligé du manque d'énergie de son beau-père Frédéric-Guillaume. Défenseur convaincu des principes de la Sainte alliance, et autocrate d'autant plus absolu, que ses convictions religieuses, concouraient avec ses traditions politiques pour lui faire prendre au sérieux son rôle de représentant de la Providence, le czar Nicolas se croyait appelé à combattre dans toute l'Europe les idées d'indépendance et de liberté, qu'il considérait comme destructrices de tout l'ordre social. Ami personnel de Charles X, la Révolution de juillet l'avait frappé dans ses affections pour la branche aînée des Bourbons et dans ses plus chers projets politiques. L'amitié entre les souverains, en effet, avait rendu l'union des deux pays de plus en plus intime et, en 1830, on espérait même qu'une alliance officielle et définitive pourrait être conclue. Aussi, à l'annonce des événements de juillet, avait-il déclaré hautement, et bien imprudemment, qu'il ne reconnaîtrait jamais l'usurpateur.

(1) Rapport du comte Nesselrode à l'Empereur sur la mission du comte Diebitch (8-20 octobre 1830). MARTENS, *loc. cit.*, t. VIII, p. 166. Traités avec la Prusse,

Mais la manière d'agir des cabinets de Vienne et de Berlin avait obligé Nicolas à démentir ses premières paroles et à sacrifier à la nécessité ses intentions belliqueuses.

Il s'était résigné à reconnaître le roi Louis-Philippe, mais dans des termes aussi hautains et discourtois pour la nouvelle monarchie que menaçants pour la France. Après avoir qualifié la révolution, « d'événement à jamais déplorable », il déclarait être irrévocablement résolu à s'opposer le cas échéant par voie armée à toute tentative de la France de troubler l'ordre international.

Les nouvelles alarmantes de Belgique vinrent mettre les dispositions peu pacifiques du czar à une rude épreuve. Persuadé qu'il avait déjà fait une concession dangereuse en reconnaissant Louis-Philippe, il vit dans l'insurrection belge une première conséquence de la faiblesse qu'on avait montrée à l'égard de la Révolution et cette fois il se déclara résolu d'étouffer par une attitude énergique cette nouvelle tentative de rébellion. Il écrivait de sa propre main sur un rapport du vice-chancelier Nesselrode : « Ce n'est pas la » Belgique que je crois combattre là-bas, c'est la Révolution » qui de proche en proche et plus vite qu'on ne le pense, » nous menace nous-mêmes, si l'on nous voit trembler » devant elle (1). »

Attaché par des liens de parenté à Guillaume III, il ne pouvait pardonner aux Belges ce qu'il appelait « leur ingra- » titude pour le gouvernement paternel de leur souverain » légitime ». « A Paris, écrivait-il encore, l'autorité royale » avait eu des torts, car c'était elle qui avait donné prétexte » à la révolte ; à Bruxelles au contraire, rien de ce genre » n'avait eu lieu et les Belges n'avaient reçu que des bienfaits

(1) Rapport du comte Nesselrode, 20 octobre 1830. MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 437. Traités avec l'Angleterre,

» de la part de leur souverain (1). » L'esprit aveuglé par de telles préventions, Nicolas eût sans tarder fait avancer ses troupes vers les Pays-Bas, malgré la défection de l'Angleterre et sans le secours de ses alliés, s'il n'eût eu à côté de lui un conseiller qui voyait les choses à un point de vue moins théorique que son souverain, et qui pensait avec raison qu'il n'était nullement de l'intérêt de son pays de se poser partout en champion des rois détrônés. La Russie n'avait rien à gagner dans une expédition aux Pays-Bas et Nesselrode le faisait nettement comprendre à l'Empereur :

« C'est eux (les alliés), écrivait-il dans son rapport du » 6 octobre, qui ont besoin de nos secours, ce n'est pas » nous qui sommes exposés aux premiers dangers. En les » voyant venir, nous nous plaçons dans une attitude beaucoup » plus favorable pour toutes les négociations dans lesquelles » il s'agira de régler des intérêts essentiels... Nous perdrions » gratuitement ces avantages en prenant nous-mêmes une » initiative qui paraît réservée aux puissances immédiate- » ment intéressées par leur situation géographique aux » complications actuelles (2). »

De Londres, l'empereur recevait aussi, de son ambassadeur en cette ville, le comte Matuszewic, des dépêches qui l'engageaient vivement à consentir aux conférences proposées par le gouvernement anglais. « Il serait possible, lui disait son » envoyé, qu'en cherchant à prévenir les révolutions, nous » les hâtions partout où elles doivent éclater en faisant une » démonstration précoce sans l'appui de l'Angleterre. La » guerre, à l'heure actuelle, ne se ferait que pour des » principes abstraits, qui n'assureraient à la Russie pas le

(1) Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 437 et t. VIII p. 168.

(2) Martens, *op. cit.*, t. VIII, p. 167. Traités avec l'Allemagne.

» moindre avantage comme acquisition territoriale..., ce
» serait une guerre où la défaite serait fatale, et la victoire
» embarrassante (1). »

Ces conseils, sans modifier les idées du czar, l'arrêtèrent dans les mesures de rigueur qu'il comptait prendre.

L'âme tourmentée et inquiétée entre les deux courants qui sollicitaient tour à tour sa pensée, craignant de manquer à son devoir s'il ne secourait le roi de Hollande, et en même temps désirant conserver l'union avec ses alliés, il ne sut s'arrêter à aucun parti définitif.

A la fin d'octobre, il écrivait sur un rapport : « Impossible
» d'attendre plus longtemps, il est de notre dignité de prendre
» l'initiative. » Et cependant à ce moment il avait autorisé son ambassadeur à participer aux conférences proposées par l'Angleterre. Sa lettre du 19 octobre à son ambassadeur peint bien l'état d'esprit où se trouvait alors le czar : par un singulier mélange, cette lettre contenait tout à la fois une concession aux désirs de ses alliés et des déclarations menaçantes.

Le czar consentait à admettre le représentant de la France, le prince de Talleyrand, aux conférences qui auraient pour objet : « la pacification des Pays-Bas moyennant un
» changement dans les conditions de l'union de la Belgique
» avec la Hollande, mais avec le maintien de l'intégrité de
» cet État sous la domination de la maison d'Orange et avec
» la pleine sécurité des forteresses qui doivent protéger son
» indépendance. »

Sa Majesté Russe ajoutait qu'Elle faisait cette concession comme preuve de son désir constant de maintenir la paix, mais « qu'elle était persuadée qu'en dernière analyse, *ce*
» *serait par la force des armes qu'il faudrait imposer la*

(1) Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 434 et 437. Traités avec l'Angleterre.

» *soumission aux insurgés de Belgique* et Sa Majesté Impériale » faisait savoir au cabinet britannique qu'elle réunissait aux » frontières non seulement son contingent, mais une armée » respectable qui serait prête à marcher dès qu'une action » militaire aurait été arrêtée d'un commun accord (1). »

Ce consentement du czar, attendu anxieusement à Londres, laissait donc bien peu d'espoir de voir les affaires des Pays-Bas se terminer pacifiquement.

*
* *

L'Autriche s'était résignée plus facilement, à la proposition du gouvernement anglais de soumettre la question belge aux délibérations d'une conférence. Il n'était certes pas agréable pour Metternich, le champion entêté du pouvoir absolu, de voir des révolutionnaires renverser un état de choses garanti par des traités solennels. La Révolution de juillet avait déjà froissé profondément ses idées absolutistes et au premier moment, il était accouru à Carlsbad pour se concerter avec l'ambassadeur russe sur l'attitude à prendre vis-à-vis du nouveau roi des Français. Metternich se déclarait prêt à faire marcher 200.000 hommes et les deux alliés s'engagèrent à ne pas reconnaître Louis-Philippe (2). Mais ce beau feu ne dura guère : la révolution de juillet avait eu son contre coup en Italie, chez les peuples dominés par l'Autriche, et Metternich s'aperçut vite qu'il était prudent de ne pas s'engager dans une entreprise militaire, alors qu'on aurait bientôt besoin des bataillons autrichiens sur les rives du Pô. L'empereur d'Autriche accueillit donc l'envoyé français chargé de lui notifier l'accession au trône de Louis-Philippe

(1) Dépêche du comte Nesselrode au comte Matuszewic. 19 octobre 1830. *Mémoires* de Talleyrand, III, p. 363-368.

(2) Martens, *op. cit.*, IIII, p. 422, traités avec l'Autriche et *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 7-17.

et après l'avoir fait attendre quelques jours, avant de le recevoir, il reconnut d'assez bonne grâce la nouvelle monarchie.

L'annonce des événements de Bruxelles fut accueillie à Vienne dans les mêmes dispositions. On regretta les événements, mais ce fut tout : on n'eut pas un seul instant l'intention d'intervenir. L'Autriche, d'ailleurs, était assez peu intéressée à l'affaire belge. Elle avait depuis longtemps renoncé à des vues d'agrandissement aux Pays-Bas. Les Belges ne lui rappelaient que des populations turbulentes et fières qui naguère lui avaient causé tant d'embarras.

La demande du roi de Hollande fut donc reçue plutôt froidement, et Metternich, en la communiquant à l'empereur, lui donnait son avis en ces termes : « Il faut que nos efforts » se portent sur la ligne du sud et la demande du roi des » Pays-Bas qui voudrait obtenir de l'Autriche un secours » matériel est « irréfléchie » (1). » La réponse au roi de Hollande, se borna donc à une fin de non recevoir polie mais catégorique. « La position géographique de nos deux » États, lui répondait l'empereur le 20 octobre, m'empêche » de me regarder comme placé sur la première ligne de » l'action matérielle, dont votre Majesté m'a adressé la » demande. C'est aux puissances, les seules à portée de lui » prêter un secours pareil, à peser, et la position dans » laquelle se trouvent placées les choses et leurs propres » facultés. Ce qui, dans le cas présent, est de mon domaine, » c'est l'appui moral, que je n'hésiterai jamais à étendre » jusqu'à une entière solidarité dans ce que le conseil de » l'alliance arrêtera dans sa sagesse (2). »

Avant même d'avoir connu l'opinion du cabinet anglais,

---

(1) Rapport à l'empereur, 11 octobre 1830. *Mémoires* de Metternich, V, p. 42.
(2) *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 42 (en note).

Metternich avait donc renoncé à aider le roi de Hollande à rétablir son droit par les armes, et il donna immédiatement à l'ambassadeur d'Autriche à Londres l'autorisation d'assister à la Conférence, moyen terme auquel Metternich avait déjà songé, non pas qu'il le considérât comme la meilleure solution, mais parce que « après avoir pris en mûre considéra-» tion, d'une part, la situation réelle des choses en Belgique, » et de l'autre, les facultés et les dispositions des deux États » le plus directement et même les seuls appelés à une inter-» vention militaire instantanée, nous avons dû le juger » comme le moyen le plus pratique (1). »

Dès l'annonce des événements de Belgique, l'habile diplomate ne s'était d'ailleurs fait aucune illusion sur l'issue de la révolution. Il avouait dès le début « qu'il considérait » la cause des Pays-Bas, comme entièrement perdue » et tout en se doutant bien que les plénipotentiaires de Londres ne rétabliraient pas l'ancien état de choses, il se réjouissait que « les changements inévitables ne prendraient pas la » couleur de concessions arrachées par la force et sauvegarde-» raient au moins les apparences de la volonté souveraine » (2). Une seule chose lui tenait à cœur : « c'était de rendre » indépendantes de toute influence française les innovations » qu'il paraîtrait inévitable de faire et de ne point affaiblir le » système de défense établi au prix de tant de sacrifices entre » le Rhin et la Mer du Nord. »

Le moyen proposé par le cabinet anglais ne déplut donc pas à Metternich, mais il en voulut à Wellington de sa faiblesse, qu'il appelait « une trahison », d'avoir accueilli si facilement les propositions du gouvernement français, avant

(1) Dépêche secrète de Metternich à Esterhazy, 21 octobre 1830. *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 48.

(2) *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 40.

de demander au préalable l'avis de ses alliés sur l'attitude à prendre. Il protesta surtout contre le principe que les puissances occidentales déclaraient prendre pour base commune de leur entente, car la non-intervention reconnue par l'Europe eût été fatale aux intérêts autrichiens en Italie. « Jamais l'empereur mon maître, écrivait-il, n'admettra le » principe de non-intervention en face de l'action active de » la propagande révolutionnaire. Sa Majesté Impériale se » reconnaît, non seulement le droit, mais le devoir de prêter » à toute autorité légale attaquée par l'ennemi commun, tous » les genres de secours que les circonstances lui permettront » d'employer (1). » Les partisans de la non-intervention, disait-il dans une phrase restée célèbre, sont des brigands qui récusent la gendarmerie et des incendiaires qui protestent contre les pompiers.

*
* *

A la fin d'octobre, les adhésions des puissances aux propositions du gouvernement anglais étaient donc parvenues à Londres. Les cours du Nord n'avaient donné leur consentement qu'à regret, et en faisant les plus grandes réserves sur l'importance des questions à soumettre aux décisions des plénipotentiaires. Si elles avaient su à quelles conséquences cette première concession allait les entraîner, elles n'eussent jamais consenti à confier la solution dans l'affaire belge au conseil des diplomates. Plus d'une, arrivée au moment d'approuver les protocoles de la conférence, dut regretter amèrement son manque d'énergie du début. « Les puissances avaient adhéré à l'offre du gouvernement » anglais faute de mieux. La convocation de la Conférence » avait joué le même rôle que dans un parlement le renvoi » à une commission d'une question délicate : c'était le

(1) *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 44.

» moyen de mettre, pour un temps au moins, tout le » monde d'accord (1). »

On n'avait pas assez songé aux suites de cette première concession.

La France seule pouvait se féliciter du résultat obtenu. C'était un succès personnel pour M. de Talleyrand et une victoire pour la politique de Louis-Philippe. Sans déclaration de guerre, ils étaient parvenus à rompre l'entente des alliés sur la question belge ; en ralliant à leur politique la puissante Albion, ils avaient empêché une intervention militaire en Belgique, et permis à la France de reprendre son rôle de grande puissance en prenant part à des conférences où se trouveraient réunis les diplomates de toute l'Europe.

Mais au moment même où la modération de Louis-Philippe valait ce succès à la France, les prétentions du ministre des affaires étrangères, M. Molé, faillirent tout remettre en question. Le ministre français avait fait savoir dès le commencement d'octobre à M. de Talleyrand, que les conférences qui allaient s'ouvrir, devaient à toute force se tenir à Paris et que sa résolution sur ce point était « invincible ». M. Molé craignait en effet, et il n'avait pas tort, qu'une fois la question belge confiée à Londres à la direction de M. de Talleyrand, elle échapperait à l'influence du cabinet de Paris, d'autant plus que les antécédents du prince de Talleyrand laissaient prévoir que sa manière de traiter les affaires serait tout autre que celle qu'on désirerait suivre à Paris (2). Dès l'arrivée de Talleyrand à Londres, M. Molé avait voulu prouver qu'il entendait

(1) DE BROGLIE, *Le dernier bienfait de la monarchie*, p. 165.

(2) M. Molé s'était opposé à la nomination du prince de Talleyrand comme ambassadeur à Londres. M. le duc de Broglie dans ses *Souvenirs*, t. IV, p. 59. donne les raisons de cette opposition. « M. Molé voyait clairement dans sa

rester maître de la direction des affaires et sans prévenir son ambassadeur, il avait adressé directement des propositions d'entente à lord Wellington. Talleyrand avait été profondément froissé de ce procédé qu'il appelait avec pitié « une démarche de jeunesse », et avait adressé à M. Molé une lettre onctueuse où sous des protestations d'amitié, il tançait vertement le ministre français de vouloir en remontrer à un vieux diplomate tel que lui (1).

M. Molé avait insisté malgré tout pour que l'ambassadeur communiquât les propositions de la France relatives au lieu de réunion dans la Conférence. M. de Talleyrand obligé de se soumettre l'avait fait d'assez mauvaise grâce et il avait été tout heureux de rencontrer une résistance absolue de la part de Wellington.

Les raisons, d'ailleurs, ne manquaient pas pour s'opposer à cette demande. Non seulement la réunion de la Conférence à Paris eût reculé la date d'ouverture des négociations et fait perdre du temps, alors qu'il importait avant tout de se hâter; mais surtout elle eut prouvé à l'Europe, déjà si mal disposée pour la France, que celle-ci voulait faire de la question belge une affaire française, en prétendant placer les ambassadeurs sous l'influence directe du gouvernement de Paris. Il eût été du reste très défavorable à la France de

» sagacité naturelle et peut-être il n'en fallait pas tant pour cela, que le foyer » des affaires une fois placé à Londres sous la coupe de M. de Talleyrand, tout » se ferait directement entre un si gros bonnet et le roi.... Etre ministre » *in partibus* ne convenait certainement pas a un homme de la position et de la » portée de M. Molé. Aussi travaillait-il à éloigner de lui ce dégout... » S'il fallait en croire les *Mémoires* de Talleyrand (III p. 329) M. Molé aurait insisté beaucoup pour engager Talleyrand d'accepter l'ambassade de Londres : Je dus céder, écrit il, aux instances du roi, à celle de son ministère et *particulièrement de M. Molé*, alors ministre des affaires étrangères. Je me décidais, dans cette circonstance comme dans d'autres de ma vie, par le sentiment du devoir, et par la pensée de servir mon pays !!!

(1) Talleyrand a Molé, 8 octobre 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III p. 344.

réunir les diplomates étrangers dans ce Paris, livré encore tous les jours à des alarmes, à des émeutes, et de montrer ainsi à toute l'Europe combien était précaire et chancelant le trône nouveau de Louis-Philippe.

A Paris, cependant, on ne se pressait pas de se rendre à ces raisons que M. de Talleyrand faisait valoir avec force. L'opinion publique s'agitait et reprochait au gouvernement d'abandonner les Belges, et le ministre, hésitant entre le désir de céder à l'opinion et la crainte de froisser l'Angleterre, ne savait que faire. On songea même à rappeler M. de Talleyrand, ou à lui adjoindre un ambassadeur chargé spécialement de représenter la France aux conférences. A Londres, on s'impatientait, les ministres anglais se montraient plus froids, plus hautains et M. de Talleyrand inquiet, désespéré, suppliait le roi de prendre lui-même une décision. « Les puissances se font représenter ici, » écrivait-il le 1er novembre, par leur ambassadeur ordinaire ; » que M. Molé veuille faire faire en France autrement, cela » m'étonne et cela étonne ici. Le temps extraordinaire que » l'on a perdu en France pour se résoudre à traiter ici et » que l'on perd encore pour y envoyer des instructions, les » oscillations ministérielles dont nos feuilles publiques sont » remplies, tout cela a changé bien des choses ; il y a » 10 jours encore l'Europe, c'est-à-dire, les cabinets dont » les représentants sont ici, se prêtaient à tout ce qui » pouvait nous convenir. Aujourd'hui tout est plus difficile, » car tout se complique... Voilà ce qui aurait été évité avec » un peu plus de confiance et un peu moins d'amour-propre » de la part du ministre des affaires étrangères (1). » « Il

(1) Lettre de Talleyrand à Mme Adelaide, 1er novembre 1830. *Lettres de Talleyrand et de Mme Dino à Mme Adelaide* (août 1830-avril 1831). Publiées par M. Fr. Masson, dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, septembre 1901, p. 164.

» appartient à la sagesse du roi écrivait de son côté, Mme de
» Dino, la nièce de l'ambassadeur, de fixer les destinées de
» l'Europe, nous espérons qu'elles ne lui échapperont pas ;
» mais les heures sont comptées et je crains que de petites
» passions personnelles n'aient placé des entraves que la
» volonté royale et le dévouement qu'on a dans cette maison-ci
» pour son service, ne seront bientôt plus en mesure de
» briser (1). »

Au moment où ces lignes arrivaient à Paris, M. Molé, à la réception d'une lettre menaçante de lord Wellington, s'était enfin décidé à accorder l'autorisation attendue si impatiemment. Sa lettre, qui ne contenait d'ailleurs aucune instruction sur l'attitude que l'ambassadeur français devait prendre aux conférences, était partie le 31 octobre dans la soirée, *à la dernière minute*, comme disait M. Talleyrand.

Le 2 novembre, en effet, s'ouvrait le parlement anglais et lord Wellington avait fait savoir que dans le discours du trône, le roi aurait à s'exprimer sur la question belge et que son discours serait de la plus haute importance ; il ajoutait que si l'on n'avait pas reçu de nouvelles officielles de France, le langage du roi se ressentirait du mécontentement que causaient les hésitations du gouvernement français (2).

Le discours du trône contint de fait une phrase, qui fit douter à l'étranger des dispositions pacifiques de l'Angleterre à l'égard des « rebelles des Pays-Bas ». « J'ai appris, disait » le roi, avec un profond regret la situation des affaires des » Pays-Bas. Je déplore que l'administration éclairée du roi » n'ait pu préserver ses domaines de la révolte et que la sage » et prudente mesure d'avoir soumis les vœux et les griefs de » son peuple aux délibérations d'une assemblée extraordinaire

(1) M. Dino à Mme Adelaïde, 2 nov. 1830. *Nouvelle Revue rétrospective*, sept. 1901, p. 166.

(2) *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 356.

» des États-généraux, n'ait pu produire de résultat satisfaisant.
» Je m'efforce de concert avec mes alliés d'aviser à tous les
» moyens compatibles avec le bien-être des Pays-Bas et la
» sécurité future des autres États pour ramener le calme dans
» ce pays. Forcé de respecter la foi des engagements natio-
» naux, je suis persuadé que ma détermination de maintenir
» *avec mes alliés les traités généraux en vertu desquels le système*
» *politique de l'Europe a été établi*, assure la meilleure sécurité
» pour le repos du monde (1). »

Le discours du roi eut un grand retentissement en Europe, effrayant les uns, réjouissant secrètement les autres, suivant les sentiments qu'ils nourissaient à l'égard des Belges. Mais bientôt les déclarations des chefs du gouvernement au parlement anglais atténuèrent l'apparente intransigeance du discours royal. Les députés du parti wigh avaient attaqué vivement, au nom du principe de non-intervention, le passage de ce discours concernant la Belgique, et lord Wellington, prenant immédiatement la parole, avait rassuré le parlement sur les vraies intentions du gouvernement du roi. « Je puis assurer la Chambre, déclara-t-il, qu'il n'y a
» pas de la part des ministres de Sa Majesté, non plus que de
» celle d'aucune puissance quelconque, la moindre intention
» d'intervenir par la voie des armes dans les affaires des
» Pays-Bas. Le vœu de ce pays et de toutes les autres parties
» intéressées, est de terminer le débat par des négociations
» et par des négociations seulement... Mais, ajoutait-il, il
» n'est pas douteux que les cinq puissances signataires du
» traité de Vienne ne doivent réclamer leur incontestable
» droit de donner leur avis sur les modifications futures des
» articles. L'Angleterre ne peut essayer seule de rétablir la
» paix, la France ne le peut pas non plus. Aucune puissance

(1) *The Mirror of Parliament* edited by J. H. Carrow Esq. London. (oct. 26-déc. 23, 1830), p. 5.

» n'a le droit de tenter seule une pacification ou un accom-
» modement quelconque des difficultés présentes, il faut que
» toutes agissent de concert, et la France aussi bien que
» les autres (1). »

Cette déclaration annonçait donc clairement à l'Europe que l'Angleterre voulait et continuait à vouloir remettre à la conférence la solution de la question belge.

*
* *

Le roi Guillaume, de son côté, voyant que l'appel qu'il avait adressé à ses alliés pour obtenir un secours militaire, avait été accueilli par tous par une fin de non recevoir, s'était adressé de nouveau à l'Europe et notamment à l'Angleterre, pour obtenir la réunion immédiate de la Conférence. « J'ai été chargé, écrivait l'ambassadeur hollan-
» dais à lord Aberdeen, d'insister auprès de vous pour que
» les plénipotentiaires de la Grande Bretagne, et des autres
» puissances appelés à s'occuper à Londres de l'œuvre de
» médiation, soient engagés à déclarer dans le plus bref
» délai, etc. (2)... »

Le roi avait, le 19 octobre, réuni à la Haye une assemblée extraordinaire des États-Généraux, qui ne comptait plus que des députés des provinces du Nord. « J'attends l'avenir avec
» confiance, avait-il dit en terminant son discours d'ouver-
» ture, ma conscience est tranquille, je compte sur votre
» concours, sur celui des fidèles provinces du Nord et sur
» le secours de mes alliés (3). »

Le roi Guillaume allait bientôt regretter amèrement d'avoir confié ses intérêts aux bons soins de ses alliés.

Quant aux Belges, dans l'orgueil de leur premier triomphe,

(1) *The Mirror of Parliament*, (16 octobre 23 décembre 1830), p. 16-17.
(2) *Papers relative to the affairs of Belgium*, p. 7.
(3) *Moniteur Universel*, 24 octobre 1830, p. 1344.

ils ne songeaient pas à demander l'appui de l'Europe. Ils se croyaient en état de vaincre toutes les armées du roi Guillaume, et se préparaient même à faire la conquête de la Hollande. Quelques hommes cependant, mieux au courant des exigences de la politique, avaient compris qu'il fallait à leur révolution une consécration que ne pouvaient lui donner quelques victoires sur les troupes hollandaises. Mais les regards des membres du gouvernement provisoire ne s'étaient tournés tout d'abord que vers la France. D'elle seule ils attendaient la reconnaissance de leur indépendance et au besoin la défense de leur naissante patrie. Les Belges devaient encore subir de nombreuses déconvenues avant de comprendre la faute politique qu'ils commettaient, en confiant exclusivement leur sort à la garde d'un pays trop disposé, par ses intérêts les plus chers, à ne considérer l'indépendance belge que comme « un provisoire » imposé par les circonstances. Ces tendances françaises étaient d'autant plus désavantageuses pour la Belgique, qu'elles éloignaient de la cause belge tous ceux qui craignaient les conquêtes territoriales de la France.

A la fin de septembre, avant même que le gouvernement provisoire ne fût constitué, et pour ainsi dire de sa propre initiative, un homme qui a occupé une place marquante dans notre histoire nationale, M. Al. Gendebien était parti pour Paris. Le gouvernement français avait refusé de le recevoir officiellement, car Louis-Philippe craignait de se compromettre en traitant directement avec les révolutionnaires belges. Gendebien était un ardent partisan de la France et n'était pas éloigné de désirer la réunion de la Belgique à ce pays; tout au moins voulait-il la régence du duc de Nemours. « Un moyen qui me paraît propre de nous » constituer solidement, écrivait-il à Bruxelles, à obtenir » l'appui, même armé de la France, c'est de demander au

» roi de France et même à la nation française en même » temps, un de ses fils, particulièrement le duc de Nemours » pour gouverneur général, en garantissant l'hérédité de » mâle en mâle (1). »

Gendebien réclamait à Bruxelles le pouvoir de traiter avec le gouvernement français. Mais le gouvernement provisoire, connaissant ses tendances trop françaises, refusa de le reconnaître comme son envoyé officiel.

La nouvelle de la réunion d'une conférence à Londres donnait à l'opinion du gouvernement anglais une importance particulière ; à la fin d'octobre, sur le conseil d'un Anglais influent, le Dr Bowring, le gouvernement provisoire se décida, malgré ses répugnances, à déléguer un de ses membres pour exposer aux ministres anglais la situation du pays. On fit choix pour cette mission de M. Van de Weyer qui occupa plus tard pendant de longues années le poste de représentant de la Belgique à Londres. Esprit distingué, homme du monde et beau diseur, Van de Weyer savait s'attirer les sympathies de ses interlocuteurs. En Belgique on lui reprochait d'être un homme de salon et de sacrifier trop facilement ses convictions à son désir de flatter l'opinion (2). Toujours est-il que par sa modération et son habileté, il rendit de sérieux services à la cause de notre indépendance.

A peine débarqué à Londres, Van de Weyer fut reçu par les hommes politiques du parti whig les plus en vue. On

(1) Juste, *Van de Weyer*, t. I, p. 85.

(2) C'était aussi l'avis de Palmerston, qui aimait cependant beaucoup Van de Weyer. Lors de la discussion des XVIII articles, le ministre anglais écrivait à Talleyrand ce billet vraiment typique : « Ce qui prouve incontestablement que » les propositions seraient acceptées, c'est que Van de Weyer s'était inscrit pour » parler en leur faveur, *et notre petit ami comme les dieux de Caton, aime à se » trouver du côté des vainqueurs* et il n'aurait pas changé de côté, s'il n'avait pas » eu un fort pressentiment que la victoire allait se ranger avec les propositions » et le prince. » — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 493. (appendice).

était au courant en Angleterre des tentatives faites par Gendebien à Paris en faveur du duc de Nemours, et ces démarches indisposaient les dirigeants anglais contre le gouvernement de Bruxelles.

Van de Weyer protesta que la Belgique n'avait nul désir de s'annexer à la France. « Il y aurait eu dans l'offre dont » on parle, expliquait-il à lord Aberdeen qui lui exposait » ses craintes, une inconséquence flagrante dont le gouver- » nement provisoire ne saurait se rendre coupable. En effet, » convoquer d'un côté le congrès national pour donner à la » Belgique une constitution dont la forme démocratique ou » monarchique n'était pas arrêtée, et offrir de l'autre la » couronne au duc de Nemours, c'eût été trancher d'avance » la question de la forme du gouvernement sur laquelle le » congrès était appelé à délibérer et qu'il avait seul le droit » de résoudre (1). »

Le gouvernement anglais n'avait pas attendu l'arrivée de M. Van de Weyer pour se renseigner sur l'état des choses et des esprits dans les provinces révoltées des Pays-Bas. Non seulement il s'était fait adresser par son ambassadeur à la Haye, sir Charles Bagot, des rapports sur la manière dont on appréciait en Hollande les événements belges, mais il avait envoyé en Belgique, dès la fin de septembre, sir Henry Lytton Bulwer, l'illustre biographe de lord Palmerston. Celui-ci avait traversé la Belgique au moment où de toute part, on se soulevait à l'exemple de la capitale contre l'administration hollandaise. Il avait assisté au soulèvement de Gand et à la prise de la citadelle d'Ath et s'était convaincu qu'un rapprochement était impossible entre Belges et Hollandais. Ses rapports avaient beaucoup contribué à faire admettre à lord Aberdeen et à Wellington la nécessité

(1) JUSTE, *Van de Weyer*, t. I, p. 94.

de modifier l'union que les traités de 1815 avaient établie entre les provinces des Pays-Bas (1).

Van de Weyer reçut de la part du gouvernement anglais l'assurance que l'Angleterre n'interviendrait pas et qu'elle ne prétendait exercer aucune influence sur le choix du gouvernement de la Belgique, mais qu'elle se montrerait absolument opposée à toute tentative de rapprochement des provinces belges avec la France (2).

Van de Weyer retourna en Belgique avec ces assurances. Au moment de son départ, la question belge était entrée dans une nouvelle phase : à Londres, la Conférence, chargée de fixer les conséquences européennes de la Révolution, avait tenu sa première séance le 4 novembre ; à Bruxelles, le 10 novembre s'était réuni le congrès, qui devait donner au nouvel État une constitution et un gouvernement régulier.

(1) Lytton Bulwer, *Life of viscount Palmerston*, t. II, p. 3-16.
(2) Juste, *Van de Weyer*, t. I, p. 97.

CHAPITRE II.

LES GRANDS PROTOCOLES.

I. L'Indépendance.

La Conférence à qui l'on confiait le soin de mettre un terme aux troubles des Pays-Bas, n'était pas précisément une assemblée nouvelle. Au moment où ces troubles avaient éclaté, une conférence diplomatique était réunie à Londres. Les gouvernements français et russe avaient, en 1827, confié à leurs représentants près le cabinet britannique, la mission de rechercher d'un commun accord une solution à la question d'Orient, et, depuis quelques mois, ils s'occupaient du nouveau royaume de Grèce (1).

L'intervention des plénipotentiaires n'avait guère été heureuse. Réunis pour prévenir la guerre, ils n'avaient pu l'empêcher, et la guerre une fois terminée, ils avaient été incapables de contenter les Grecs et de leur trouver un souverain. C'est cependant à cet *aréopage* européen auquel on avait joint les représentants de l'Autriche et de la Prusse, que l'on confiait la solution d'une question bien plus épineuse que la création du royaume grec. Les motifs de discorde, de dissentiments, ne manquaient pas dans cette assemblée appelée à une œuvre de pacification et d'entente.

L'ambassadeur français était bien décidé à empêcher à

---

(1) Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. I, p. 243-270.

tout prix la reconstitution du royaume des Pays-Bas, tandis que les représentants d'Autriche, de Russie et de Prusse étaient tout aussi résolus à défendre énergiquement les droits de la Maison de Nassau. L'Angleterre, tout en étant disposée à s'entendre avec la France, regrettait d'abandonner les Nassau et était prête à se jeter dans les bras de ses anciens alliés du Nord à la moindre imprudence de la France (1).

A cette divergence essentielle s'ajoutaient bien d'autres causes de difficultés et d'ennuis. L'accord serait-il possible entre les partisans convaincus du droit divin et le représentant d'une royauté démocratique sortie naguère d'une révolution? Ferait-on de la Conférence une fille cadette des congrès de Vienne et de Vérone, une arbitre souveraine du débat, imposant par la force des armes des solutions irrévocables? Ou bien, inaugurant une nouvelle attitude dans la diplomatie européenne, se contenterait-on du rôle « de médiateurs amicaux », rôle compatible avec le principe de non-intervention?

Si l'on voulait, pour conserver la paix, contenter à la fois des intérêts si opposés et des théories politiques si différentes, on s'exposait fatalement à commettre des inconséquences flagrantes.

---

(1) Metternich, en 1832, dans une lettre où l'on sent percer le dépit que lui causait la solution donnée à la question belge, décrivait ainsi l'état des esprits au moment de la réunion de la Conférence : « La Conférence s'est pour ainsi dire spontanément établie à Londres. Les trois cours continentales y sont entrées de confiance. Son véritable but n'a jamais été défini. La Belgique s'est révoltée, » il faut arranger l'affaire... La Conférence s'est réunie dans le but d'*arranger l'affaire;* mais laquelle? Celle de sa Majesté Néerlandaise ou bien l'affaire des révoltés belges? Il serait difficile de répondre d'une manière précise à cette question, car autant qu'il m'en souvient, le plénipotentiaire français était dans l'intérêt de la révolte; ceux d'Autriche, de Prusse, de Russie, dans celui du roi des Pays-Bas. Le plénipotentiaire anglais seul s'est tenu longtemps dans le vague auquel prétendent toujours les mots qui ont une acception générale. *Il a voulu voir l'affaire s'arranger* ». Metternich à Trauttmansdorff, 13 nov. 1832. — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 408.

Les hommes politiques avaient prévu dès l'abord les difficultés qui attendaient la Conférence et ils s'en effrayaient : « Les cabinets, disait M. Bignon à la chambre française, » savent fort bien qu'ils n'ont pas de titre à intervenir et ils » interviennent en disant qu'ils n'interviennent pas. Ils pré- » parent, ils commencent une intervention sans avoir arrêté » peut-être jusqu'où elle ira, quelle mesure, quelle direction » il conviendra de lui donner. Ils font de cette affaire une de » ces questions élastiques qui peuvent recevoir une forme » variable et que l'on peut agrandir ou restreindre, mais d'où » plus tard on pourrait, selon les circonstances, faire sortir le » calme ou la tempête (1). »

Nous verrons pendant tout le cours de la Conférence, combien ce jugement était juste. Avant d'entreprendre l'étude des protocoles, nous devons dire un mot des diplomates auxquels on confiait la délicate mission de terminer pacifiquement la Révolution belge.

*
* *

L'Autriche avait pour représentant à Londres le prince Paul Esterhazy. Par son mariage avec une princesse de la Tour et Taxis, il était en relations de parenté avec la famille royale d'Autriche, et cette circonstance, importante en Angleterre, ainsi que son train de vie plus que princier, lui assuraient les sympathies des hautes classes ; sa bienfaisance lui conciliaient celles des classes inférieures (2). Mais ses

---

(1) Séance de la chambre française, 13 nov. 1830. — Moniteur universel. 1830, p. 1464.

(2) ALFRED RITTER VON ARNETH, *Johann Freiherr von Wessenberg*, t. II. p. 98. C'est dans cet ouvrage que nous puiserons nos principaux renseignements sur le rôle des plénipotentiaires autrichiens à la Conférence. M. von Arneth, le savant archiviste de Vienne, a eu connaissance des dépêches adressées par les diplomates autrichiens à leur gouvernement. C'est ce qui donne, à sa biographie de « Wessenberg » une grande valeur historique. — Les *Mémoires* de Metternich nous fourniront aussi des renseignements, mais ils sont peu nombreux.

idées assez libérales, son origine hongroise et sa grande aménité de manières, qui le portait à se ranger facilement à l'opinion des autres (1), le rendirent suspect à Metternich. Le chancelier lui adjoignit bientôt comme aide et collaborateur, le baron de Wessenberg (2).

Ce diplomate avait pris une part active aux travaux du congrès de Vienne et aux actes relatifs à la constitution du royaume des Pays-Bas. Il était donc tout désigné pour s'occuper des négociations qu'occasionnait la scission du royaume qu'il avait vu créer. Le baron de Wessenberg fut spécialement chargé de toutes les difficultés se rattachant à la délimitation des territoires et au partage des dettes. Talleyrand disait de Wessenberg qu'il « croyait tout savoir » parce qu'il avait, pendant 40 ans, écouté et retenu tous les » commérages de l'Europe (3). » Le diplomate autrichien ne méritait pas cette méchante épigramme. Il était, au contraire, le plus instruit des diplomates réunis à la Conférence de Londres ; il en fut un des plus actifs. Il rédigeait de sa main toutes les dépêches envoyées de Londres au gouvernement autrichien (4). Si son rôle ne fut pas plus considérable, ce ne fut pas par manque de talent, mais parce que son pays occupé à cette époque aux affaires d'Italie, se désintéressait forcément de la question belge (5).

*
* *

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 401.

(2) Lettre de Metternich à Wessenberg, 12 novembre 1830. — von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 97.

(3) *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 402.

(4) von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 102.

(5) Metternich écrivait dans une de ses lettres au mois de juin 1831 : « Notre action dans l'affaire de Belgique, est tellement secondaire et restreinte » sur un terrain purement consultatif, que nous y jouons le rôle le plus » mauvais, celui de *spectateurs responsables.* Mais la force des choses plus » puissante que notre volonté, le commande ainsi. » — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 139.

La Russie était représentée à Londres par deux diplomates : le prince de Lieven et le comte Matuszewic. Ce dernier avait été envoyé à Londres pour y traiter les affaires de Grèce, et au moment où s'ouvrait la Conférence, il dirigeait l'ambassade russe pendant une absence momentanée de M. de Lieven. Le comte Matuszewic, polonais de naissance, avait fait son éducation à Paris et son origine, autant que le séjour prolongé qu'il avait fait en France, le disposaient à se montrer plus conciliant que son maître à l'égard des révolutionnaires. Au moment de la Révolution de juillet, il s'était efforcé de détourner son gouvernement de démarches inconsidérées, et ses rapports avaient contribué à obtenir du czar la reconnaissance du nouveau gouvernement français.

« Louis-Philippe, écrivait-il à l'empereur, est le moins » royal des rois, mais en refusant de le reconnaître, la Russie » se placerait dans une situation dangereuse et deviendrait » une puissance asiatique (1). »

Matuszewic unissait à cette largeur de vues politiques les brillantes qualités d'un homme d'esprit et d'un écrivain distingué.

Ses rapports sont restés des modèles de style diplomatique et portent l'empreinte d'un esprit supérieur. Dans sa correspondance privée avec le comte Nesselrode qui lui témoignait beaucoup d'amitié, ces qualités sont rehaussées par une causticité inépuisable et une franchise qui séduit

(1) Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 436, traités avec l'Angleterre. — L'œuvre si considérable de M. Martens, *les traités de la Russie avec l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre* en 12 volumes, nous fournit des renseignements précieux sur l'influence des diplomates russes dans la solution de la question belge. M. Martens a réuni les principaux traités par un récit, composé presque toujours d'extraits de dépêches des diplomates russes. Malheureusement le récit est quelque peu confus, l'ordre chronologique n'est pas toujours observé et il n'est pas possible de constater avec exactitude la date des dépêches citées.

le lecteur (1). Au début de la Révolution belge, le comte de Matuszewic avait témoigné des dispositions très conciliantes; mais, remarque M. de Talleyrand, « quand plus tard la » Pologne se souleva, il eut besoin de beaucoup d'adresse, » pour se faire maintenir dans son poste de plénipotentiaire » à la Conférence de Londres. Sa qualité de Polonais rendant » sa situation équivoque, il se montra moins facile dans les » négociations relatives aux affaires de Belgique » (2).

Le prince de Lieven, le titulaire de l'ambassade russe à Londres, n'était pas doué des qualités remarquables de son collègue. Mais cette incapacité était rachetée par l'ascendant qu'exercait sur lui sa femme, née Dorothée de Benkendorf.

Peu de femmes ont occupé dans l'histoire diplomatique du XIX[e] siècle, une place aussi marquante que la princesse de Lieven. Habitant Londres depuis près de 15 ans, elle avait réussi à se lier avec les hommes politiques les plus en vue, et du salon où elle recevait l'élite de la société anglaise, elle exerçait sur la direction des affaires une influence occulte, mais très réelle. Cette action adroite et fine, écrit M. de Broglie, (en parlant de M[me] de Lieven et de la nièce du prince de Talleyrand), qu'on laissa prendre à ces discrètes conseillères, aura peut-être été le dernier hommage que dans nos temps démocratiques, la politique aura rendu à la beauté et à l'élégance (3). La princesse rendit aux deux diplomates russes les plus grands services pendant les longues négociations de la Conférence. «C'est la Providence, » disait M. Matuszewic, qui choisit les instruments dont Elle » se sert pour faire marcher les choses de ce monde. Soyez

(1) Martens, *op. cit.*, t. XI p. 430. Traités avec l'Angleterre.
(2) *Mémoires* de Talleyrand, III p. 403.
(3) de Broglie. *Le dernier bienfait de la monarchie*. p. 191.

» persuadé qu'Elle n'en choisira jamais de plus actif, de plus » spirituel, ni de plus utile que la princesse. Les obligations » que nous lui devons tous depuis la formation du ministère » Grey sont vraiment inexprimables. Aussi, ajoutait-il dans » une autre lettre, si vous croyez avoir à Londres deux » plénipotentiaires, vous vous trompez. Vous n'en avez qu'un » en trois personnes » (1).

Où se marquait l'habileté de la princesse de Lieven, c'est qu'elle se trouvait presque toujours dans de meilleures relations avec le ministre qui arrivait au pouvoir qu'avec celui qui le quittait... « Aussi, remarque Talleyrand, n'épargna-» t-elle aucune coquetterie pour gagner lord Grey dès son » avènement au pouvoir, et j'eus plus d'une fois occasion de » m'apercevoir qu'elle y avait réussi dans une certaine » mesure (2). » Cette dernière expression n'est pas assez forte pour caractériser les relations qui existaient entre la princesse de Lieven et le chef du cabinet whig : une publication récente est venue révéler que l'influence de l'ambassadrice sur son illustre ami était bien plus grande qu'on ne l'avait soupçonné jusqu'ici (3).

* * *

Le baron Henri de Bulow, membre distingué de la famille qui devait donner à la Prusse tant de généraux et d'hommes d'État de talent, était ministre de Prusse à Londres depuis 1827. Ancien diplomate à Francfort, il apportait à la Conférence l'appui de sa connaissance approfondie des affaires de la confédération germanique.

(1) Matuszewic a Nesselrode, 19 avril 1831. — MARTENS, *op. cit.*, XI p. 458. Traités avec l'Angleterre.

(2) *Mémoires* de Talleyrand, III p. 406.

(3) CHARLES EARL GREY, *Correspondence of princess of Lieven and earl Grey*, edited and translated by Guy le Strange 1824-1841 London, 1890, 3 vol. in-8°

L'influence de M. de Bulow à la Conférence souffrit cependant des efforts qu'il fit, pour contenter également les deux partis de la cour de Berlin, le parti pacifique du vieux roi et le parti plus belliqueux de son futur successeur. Les méchantes langues prétendaient qu'il devait le succès rapide de sa carrière à son mariage avec la petite-fille de Guillaume de Humboldt (1).

*
* *

Nous avons déjà parlé de Talleyrand. Ce que nous avons dit de sa carrière avant sa nomination au poste d'ambassadeur à Londres, suffit pour apprécier la valeur morale et la fermeté des convictions politiques de cet ancien prélat de cour, devenu successivement évêque constitutionnel, ministre républicain, courtisan de l'Empire, restaurateur de la légitimité. « Prêtre sans vocation, dit de lui » M. Emile Ollivier, homme d'État sans principes, avide de » plaisirs, d'argent, d'importance, en quête à toutes les » époques du dominateur du jour pour s'en servir en le ser- » vant, il n'avait eu d'autre règle que de se mettre à la » disposition des évènements, et sans s'inquiéter d'aucun » scrupule, de ne pas élever d'obstacle entre l'occasion et lui, » et de se réserver pour elle (2). »

Talleyrand n'était pas un homme d'État au sens propre du mot; c'était plutôt un homme de crise qu'un homme de génie, c'était un de ces hommes de ressources auxquels l'on recourt aux époques troublées pour étayer un édifice et

(1) von Arneth, *op. cit.*, II p. 100. Nous trouvons d'assez nombreux détails du rôle joué par la Prusse à la conférence, dans le livre de Hillebrand : *Geschichte Frankreichs*, 1re partie. Ce livre contient de nombreux extraits de dépêches officielles. Stockmar donne parfois quelques détails intéressants sur M. de Bulow.

(2) Emile Ollivier, *L'Empire libéral*, t. I, Du principe des nationalités, p. 40.

affermir une construction qui menace ruine (1). C'est ce talent spécial à débrouiller des situations critiques qui explique le succès de ses premières démarches à Londres. Grâce à ses flatteries et à ses protestations, il sut s'immiscer dans l'intimité et gagner la confiance du vieux Wellington et de lord Aberdeen et fit en sorte de « compromettre » l'Angleterre en l'amenant à proposer elle-même la réunion de la conférence.

Fort de l'ascendant qu'il était parvenu à obtenir, Talleyrand se posa devant les ministres français comme un agent dont on ne pouvait se passer, dont on devait même écouter et suivre les avis. Il nous apparait à Londres tel qu'un médiateur indépendant, dirigeant ceux qui étaient précisément censés le diriger. Il n'entend pas recevoir d'ordres de Paris, et la lecture de ses Mémoires contient des détails piquants sur sa façon de traiter les ministres.

A M. Molé qui se plaint de son silence, il répond : « Si » ma façon de comprendre les affaires est passée de mode, » il est plus simple de me le dire tout naturellement (2). »

Plus tard, quand il trouve dans le général Sébastiani, successeur de M. Molé, un caractère faible et changeant, il transgresse les ordres du ministre avec un sans-gène qu'il ne se donne pas la peine de dissimuler.

---

(1) JEAN DARCY, *L'ambassade de Talleyrand à Londres*. — *Correspondant*, 1891, déc., p. 914.

(2) Talleyrand à Molé, 8 octobre 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 345. — Nous emploierons souvent *les Mémoires de Talleyrand* publiés par M. le duc de Broglie d'après les manuscrits laissés par le diplomate lui-même. — Pour apprécier la valeur des *Mémoires*, sur l'authenticité desquelles on ne peut avoir de doute (voir la préface du duc de Broglie, dans le premier volume des *Mémoires*, I à XV), il faut distinguer entre les dépêches intercalées dans le texte et le récit fait par Talleyrand lui-même. — Les dépêches sont citées textuellement ; nous pouvons nous en assurer grâce au recueil publié par M. Pallain, *L'ambassade de Talleyrand à Londres en 1830*. Cet auteur a pu

Quand le ministre fatigué du rôle subalterne auquel l'ambassadeur le réduit, veut agir par lui-même, Talleyrand s'indigne, se fâche, se pose en victime et menace de provoquer la guerre en quittant la Conférence. « Il faut, écrit-il, » beaucoup d'efforts et toute la confiance qu'on veut bien avoir » ici en moi pour que l'ambassadeur de France ne soit pas » changé. Mes propres susceptibilités sont bien peu de » chose..., mais dans une semblable position tout autre eût » sans doute quitté son poste et les membres de la conférence » qui craignaient mon départ m'ont plusieurs fois déclaré » que mon départ serait le signal d'une rupture (1). »

Pour se passer plus facilement des ministres, l'ambassadeur avait trouvé un moyen de correspondre directement avec le roi.

L'intermédiaire de ces communications secrètes était Mme Adelaïde, la sœur et la confidente du roi. Les lettres privées que presque quotidiennement l'ambassadeur écrit à la princesse, forment une vraie correspondance diplomatique

---

voir le texte des dépêches, conservées aux archives de Paris. Mais son travail s'arrête au 22 juin 1831. Sauf *dans quelques cas que nous signalerons*, les divergences entre le texte des archives et celui des *Mémoires* sont peu importantes. Le *Recueil* de M. Pallain contient en outre plusieurs dépêches que Talleyrand n'a pas citées dans ses *Mémoires*. — Quant au récit fait par Talleyrand, il ne mérite aucune créance. C'est un panégyrique maladroit de sa propre conduite. Plus d'une fois, ses affirmations intéressées sont contredites par les dépêches mêmes citées dans les *Mémoires*. — Outre les *Mémoires* et le *Recueil* de M. Pallain, on a publié tout dernièrement les *Lettres de Talleyrand et de Mme de Dino à Mlle Adelaïde* (août 1830-avril 1831). *Nouvelle Revue rétrospective*, sept., oct., nov. et déc. 1901 et janv. 1902, communication de M. Frédéric Masson. Elles ont été, selon toute apparence, puisées à la même source que celles qui se trouvent à l'appendice des *Mémoires*. Ces lettres que le diplomate n'avait pas employées dans ses *Mémoires*, ont été prises dans les papiers de Talleyrand.

(1) Talleyrand à Mme Adelaïde, 9 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 9.

où Talleyrand expose ses idées, donne ses avis, justifie sa conduite, parfois demande un conseil. Le roi lui répond de même par la plume de sa sœur et les plus graves questions sont débattues entre eux, exactement comme si Louis-Philippe était le chef d'une monarchie absolue et autocratique, sans ministre responsable.

Dans cette correspondance, Talleyrand est appelé « mon très cher prince » et Madame Adelaïde ne lui ménage pas les termes d'affection et de reconnaissance. Lui-même pour esquiver les formes protocolaires, le « Madame » et l'altesse royale, use d'un détour et parle sans cesse à la troisième personne. « J'ai promis d'écrire à Mademoiselle »... « Je parle librement de tout ceci à Mademoiselle » ; « c'est ce qu'on ne veut pas comprendre à Paris... » *Paris*, c'est le ministère, *on*, c'est M. Molé ou le général Sebastiani. Le roi, sa sœur et l'ambassadeur ne font qu'un ; « nous avons pris la vraie route des affaires (1). »

Talleyrand, tout en tenant le roi au courant des négociations qu'il menait à Londres, entendait rester le maître de la direction à donner aux affaires. Le roi cependant lui conserva toujours sa confiance, parce que Talleyrand était parvenu à lui persuader que sa présence à Londres était indispensable

(1) RAYMONT GUYOT, *Talleyrand et l'indépendance de la Belgique*. (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1901, mars, p. 579). — Dans les lettres de Talleyrand à Mme Adelaide, nous trouvons mille exemples du talent de l'ambassadeur de faire sa cour par le charme d'une flatterie délicate et comme involontaire, talent qui a été une des principales raisons de la fortune étonnante de Talleyrand. « Mademoiselle, écrit-il a Mme Adelaide, a eu la bonté de m'écrire » une longue et excellente lettre ; je la remercie de tout mon cœur. Je retrouve » toujours en elle, cette nature si distinguée qui fait que dans tout le cours de sa » vie, elle aura pour dévouées toutes les personnes qui ont eu le bonheur de » l'approcher. Mademoiselle me permet de tout lui dire, et elle ne m'y autoriserait » pas que je crois encore que je le lui dirais ». — 21 octobre 1830. *Revue rétrospective*, 1901, sept., p. 161.

au succès de sa politique pacifique. L'habileté du diplomate consista surtout à faire croire à Paris que toutes les décisions importantes prises par la Conférence ne le furent que grâce à son influence et à ses démarches. Que l'influence de Talleyrand à Londres ait été très grande, c'est incontestable ; mais cet ascendant a été exagéré par ses admirateurs ou par des historiens désireux de donner à la France le rôle prépondérant dans la reconnaissance de l'indépendance belge.

Les témoignages des collègues de Talleyrand à la Conférence prouvent qu'il n'y jouissait pas d'une si grande considération.

Dans ce monde de la diplomatie, où l'on est cependant habitué à excuser bien des trahisons au nom de la raison d'État, on ne pouvait ni oublier, ni pardonner, le cynisme avec lequel Talleyrand avait trompé tous les gouvernements qu'il avait servis : « Sa mine qui semble coulée en bronze, » ne trompera plus personne, écrit de lui M. de Wessenberg, » car il n'y a rien dans ce personnage qui puisse inspirer » confiance. En vain, sa riche chevelure, dont il est si fier, » *frisée en ailes de pigeon*, cache plus d'une de ses mystifica- » tions : on s'habitue à lire dans son sourire, soit une trahison » déjà commise, soit une trahison préparée et l'on reste sur » ses gardes devant lui (1). »

* * *

A l'heure où la Conférence ouvrait ses séances, le ministre anglais, chargé de diriger les travaux des plénipotentiaires, était lord Aberdeen. Une crise ministérielle devait bientôt lui donner pour successeur, lord Palmerston.

Peu d'hommes d'État ont laissé une marque plus profonde

---

(1) Extrait du journal de Wessenberg (24 fév. 1831, cahier 49), cité par VON ARNETH, *op. cit.*, t. II, p. 99.

de leur originalité, une impression plus durable de leur politique personnelle, que la direction imprimée par Palmerston aux affaires extérieures de l'Angleterre.

Palmerston n'a pas représenté seulement les intérêts d'une classe ou d'un parti politique, mais les opinions de la nation anglaise toute entière (1).

Talleyrand a dit de lui « qu'il était certainement l'un des plus habile, si pas le plus habile homme d'affaires qu'il ait rencontré dans sa carrière » (2). Son intelligence alerte, claire, souple, sensée, féconde, vigoureuse, nourrie de connaissances variées, fortifiée par un travail incessant, allait droit au fait sans s'arrêter aux buissons des phrases ou aux nuages des théories. Il ignorait les demi-moyens, cause de la perte des États. Dans chaque affaire, il adoptait un parti décidé, puis il le suivait sans tergiversations, d'une volonté passionnée et tenace, et il le défendait par une argumentation nette, rapide, ferme, pressante, intransigeante, soit au Parlement, soit dans ses dépêches (3). Ce n'était pas un orateur, mais il savait convaincre ses auditeurs et surtout accabler ses adversaires sous le poids de son ironie et de ses sarcasmes. Travailleur infatigable, il étudiait jusque dans les moindres détails, les questions qui lui étaient soumises et dominait ses interlocuteurs par la connaissance profonde des affaires dont il parlait (4). Le baron de Wessenberg écrivait au

(1) Bulwer, *The life of the Henry John Temple Viscount Palmerston.* — Ce livre contient de nombreuses lettres adressées par Palmerston à l'ambassadeur anglais à Paris. C'est une correspondance privée et intime, ce qui lui donne beaucoup de valeur. Nous y puiserons de nombreux extraits. M. Augustus Graven, sous le titre *Lord Palmerston, sa correspondance intime*, a donné une excellente traduction des principales lettres citées par Bulwer.

(2) *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 406.

(3) Emile Ollivier, *op. cit.*, t. I, p. 269.

(4) Cfr. Thoraton, *Foreing Secretaries of the XIX century to 1834*, t. II, p. 309 et s.

mois de janvier 1831 à Metternich que Palmerston passait les jours et les nuits à étudier les événements historiques et qu'il serait un jour un des hommes d'État les plus instruits de l'Europe (1).

A ces précieuses qualités, Palmerston joignait les défauts que les Anglais pardonnent le plus facilement à leurs hommes d'État. D'une susceptibilité ombrageuse dès qu'il croyait un intérêt britannique en jeu, il ne reculait pas à employer les procédés les plus discourtois pour défendre sa politique, et c'est ainsi qu'il rendit plus d'une fois très difficiles les rapports du gouvernement anglais avec les puissances continentales.

Enfin, il apportait dans les affaires publiques une telle passion que chaque question politique était en même temps pour lui une question personnelle et qu'il eût fait la guerre pour une injure faite à lui-même au même titre que si elle eût été faite à son pays.

C'est avec ces qualités et ces défauts que Palmerston entrait à la Conférence. Après avoir étudié la question belge, il s'arrêta à un système qu'il défendit avec persévérance et finalement ce fut ce système qui triompha.

* * *

Le 4 novembre 1830, la Conférence tint au *foreing office* ses premières assises. On raconte qu'en abordant ses collègues, le représentant de la France leur dit : « Messieurs, nous voilà réunis pour discuter les moyens de conserver la paix (2). »

C'était le seul point sur lequel il y eut unanimité parmi les membres de la Conférence et c'était très habile de le

(1) Wessemberg à Metternich, 13 janvier 1831. — Alfred von Arneth, *op. cit.*, t. I, p. 111.

(2) Pallain, *op. cit.* Introd., p. XI.

rappeler aux plénipotentiaires, au moment où ils commençaient leurs travaux. Lord Wellington prit ensuite la parole et exposa aux plénipotentiaires qu'ils avaient à chercher de concert les moyens de conciliation et de persuasion les plus propres à arrêter l'effusion du sang en Belgique, à calmer l'extrême irritation des esprits et à y ramener l'ordre intérieur.

« Il nous a paru, disait-il, que l'humanité autant que la » politique commandait de premières mesures dirigées dans » ce but et qu'on l'atteindrait plus sûrement, si l'on parvenait » d'abord à obtenir des deux parties un armistice provisoire » jusqu'à la conclusion des délibérations des puissances (1). » Présentée de cette façon par le gouvernement anglais, cette proposition ne pouvait que rallier l'adhésion de tout le monde, puisque ce n'était qu'une mesure provisoire qui semblait ne pas engager l'avenir.

Dans la rédaction de ce protocole, on s'efforça d'employer des termes vagues, laissant le champ libre aux interprétations les plus diverses : « Réunis sur l'*invitation* du roi des Pays-Bas, les plénipotentiaires se disaient prêts à *délibérer* sur les *troubles* des Pays-Bas. (On se gardait d'en apprécier la légitimité). Les plénipotentaires ne voulaient qu'arrêter l'effusion du sang *sans rien préjuger des questions, dont ils n'auraient qu'à « faciliter » la solution* (2).

Sous ces expressions voilées, le protocole n'en contenait pas moins des décisions très importantes et, sans le vouloir, les plénipotentiaires s'engageaient dans une voie où il leur serait difficile de s'arrêter. Leur premier acte n'était pas exempt des inconséquences que le désir de concilier les intérêts les plus opposés rendaient inévitables.

---

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 374.

(2) Voir le texte du protocole du 4 nov. 1830, dans *Recueil de pièces diplomatiques*. La Haye, t. I, p. 1-3. Nous citerons presque toujours les protocoles d'après ce recueil.

Le protocole, en effet, déclarait que les plénipotentiaires des cinq cours se trouvaient réunis « en leur qualité de représentants des puissances signataires des traités de Paris et de Vienne, qui ont constitué le royaume des Pays-Bas » ; mais, malgré cette « qualité », les plénipotentiaires s'arrêtaient à une mesure qui, dès l'abord, compromettait gravement « l'œuvre » créée par les traités. Pour faire cesser les hostilités, les ambassadeurs décidaient ce qui suit : « les troupes » respectives auront à se retirer réciproquement derrière la » ligne qui séparait, avant l'époque du traité du 30 mai 1814, » les possessions du prince souverain des Provinces Unies » de celles qui ont été jointes à son territoire, pour former le » royaume des Pays-Bas... La proposition de cet « armistice » » sera faite, etc. »

Accorder un armistice, c'était commencer par reconnaître implicitement le fait accompli, c'était conférer « aux insurgés belges », le titre de « belligérants » (1) ; c'était leur permettre d'occuper juridiquement et légitimement, des provinces que le traité de Vienne avait données au roi des Pays-Bas. Si les plénipotentiaires voulaient rester fidèles au traité de Vienne, leur premier soin devait être de rétablir le roi Guillaume dans les possessions que lui conféraient ce traité, sans préjuger en rien, du reste, des moyens à employer pour faire régner désormais le calme et la paix entre les diverses parties du royaume des Pays-Bas.

Il serait abusif cependant de prétendre comme on l'a fait souvent, que par ce premier protocole, les puissances consacraient implicitement l'indépendance de la Belgique. Sans doute, l'indépendance était une des combinaisons possibles ; mais au mois de novembre 1830, c'était une de

(1) E. Descamps, *La neutralité de la Belgique au point de vue historique diplomatique, juridique et politique*, p. 131.

celles qui souriaient le moins aux ambassadeurs de Londres, et bien certainement, ils n'étaient guère disposés alors à y consentir. — La France seule était décidée dès ce moment à la réclamer.

Les instructions que Talleyrand avait demandées à Paris avec tant d'insistance, étaient enfin arrivées à Londres le 6 novembre et elles étaient catégoriques au sujet de l'indépendance de la Belgique. « Nous croyons que la seule base » d'arrangement possible dans l'état des choses, est que la » Belgique soit séparée de la Hollande et érigée en *État indé-* » *pendant* sous un prince souverain (1). » « La nécessité de la » séparation de la Belgique et sa reconnaissance comme État » indépendant, ajoutait quelques jours plus tard une nouvelle » dépèche, résulte avec une telle évidence des événements qui » ont eu lieu, qu'elle n'est vraiment pas susceptible d'aucune » objection sérieuse. *Elle nous apparaît, et doit apparaître* » *à tous, comme un fait accompli sur lequel on ne saurait* » *raisonnablement tenter de revenir.* Les voies de la conci- » liation, à cet égard, seraient certainement impraticables, et » toute autre voie deviendrait dans l'état actuel des esprits » en Belgique non moins contraire au vœu de l'humanité » qu'elle le serait en tous les cas à nos principes (2). »

Il va sans dire que ces instructions si précises étaient tout à fait confidentielles et devaient rester secrètes, aussi longtemps que Talleyrand jugerait opportun de n'en point parler.

Ce n'était plus M. Molé qui avait signé ces dépêches. Le ministère dont il faisait partie, avait donné sa démission le 1er novembre et avait été remplacé par le cabinet resté célèbre dans l'histoire sous le nom de ministère Laffitte. Autour de

(1) Le général Maison à Talleyrand, 4 nov. 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 377.

(2) Sebastiani à Talleyrand, 19 nov. 1830. — Pallain, *op. cit.*, p. 58.

ce chef de cabinet incapable et présomptueux, on avait groupé certains hommes du parti du mouvement dont les noms n'étaient pas faits pour rassurer l'Europe sur les intentions pacifiques de la France. Heureusement que l'incapacité du premier ministre, son manque complet de volonté avaient permis au roi de placer dans le nouveau ministère quelques hommes de tendance plus modérée, ou tout au moins disposés à subir l'influence conservatrice de Louis-Philippe. C'est ainsi que sur les instances du roi, le portefeuille des affaires étrangères, après avoir été confié quelques jours au général Maison, passait aux mains du général comte Sébastiani (1). Ce ministre, qui devait conserver le portefeuille des affaires étrangères pendant tout le cours de la Conférence de Londres, n'avait qu'une réelle qualité : c'était un dévouement absolu à Louis-Philippe, dévouement qui lui faisait sacrifier ses idées politiques aux volontés royales. Personnellement, Sébastiani était un homme fantasque et violent, très attaché aux souvenirs de gloire de l'Empire, agissant d'après les impressions du moment, hésitant sans cesse entre la politique de revanche et de conquêtes qui lui était chère et la direction pacifique que lui imprimait le roi.

Les hésitations de Sébastiani et les maladresses de M. Laffitte allaient bientôt affaiblir le gouvernement français et lui enlever dans les conseils européens toute considération et toute réelle influence.

* * *

Il ne semblait pas douteux que la Hollande n'acceptât l'armistice que lui proposait la Conférence. Car le roi Guillaume lui-même, voyant son armée vaincue et désorganisée et comprenant que l'Europe renonçait à lui fournir un secours militaire, avait prié la Conférence de proclamer un

(1) Thureau-Dangin, *op. cit.*, t. I, p. 164.

armistice. Sous prétexte d'éviter à ses fidèles sujets les calamités sans nombre d'une guerre civile et d'arrêter une effusion de sang désormais inutile, le roi avait chargé dès le 21 octobre son ambassadeur à Londres, M. Falck, d'insister auprès de lord Aberdeen « pour que les plénipotentiaires » de la Grande Bretagne et des autres puissances, appelés à » s'occuper à Londres de l'œuvre de la médiation, soient » engagés à déclarer dans le plus bref délai possible un » armistice, durant lequel les choses resteront de part et » d'autre sur le pied actuel. Cet armistice était, d'après le » roi, le meilleur moyen de faciliter le rétablissement du bon » accord entre les deux grandes divisions du royaume » (1).

Mais au mois de novembre, le roi était revenu de la terreur que lui avaient inspirée les revers inexplicables de son armée; les dispositions bienveillantes que la Conférence manifestait envers les Belges, lui faisaient regretter déjà de s'être adressé aux négociateurs de Londres. Néanmoins il adhéra, le 17 novembre, à l'armistice proposé par les puissances, se « félicitant sincèrement, disait-il, de l'intérêt que les puis- » sances manifestent à voir mettre un terme *aux désordres* » et à l'effusion du sang dans le Royaume (2). »

Pour porter son protocole en Belgique, la conférence avait fait choix de deux commissaires, MM. Cartwright et Bresson, appartenant aux deux nations les plus intéressées à la solution de l'affaire belge, la France et l'Angleterre (3). Il serait difficile, dit un contemporain, de décrire les impressions diverses que le premier protocole produisit à Bruxelles.

---

(1) M. Falck à lord Aberdeen, 21 octobre 1830. *Papers relative to the affairs of Belgium*, N° 3, p. 7.

(2) *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 5.

(3) Les plénipotentiaires très soucieux des nuances décidaient dans le dernier paragraphe du protocole du 4 novembre que les termes de l'armistice seraient *communiqués en Belgique*. On se gardait de préciser a quelle autorité la communication devait être faite.

Les violents et les membres du parti français s'indignèrent de la prétention de l'Europe d'intervenir dans leurs affaires; les uns parce qu'ils croyaient que l'unique appui de la France suffirait à protéger leur jeune indépendance contre les colères du roi Guillaume et de l'Europe; les autres parce que, confiants dans la valeur de l'armée des patriotes jusqu'alors victorieuse, ils voulaient que la Belgique restât maîtresse de sa destinée et qu'ils comprenaient qu'elle devait cesser de l'être puisque les grandes cours de l'Europe avaient pris d'un commun accord la résolution de s'approprier la Révolution belge comme un fait européen (1).

Mais la généralité des hommes d'ordre et les vrais patriotes accueillirent avec joie la médiation qu'on leur proposait : entrer dans la voie diplomatique, c'était sortir du chaos révolutionnaire, c'était échapper aux dangers d'un gouvernement irrégulier, c'était surtout le moyen, le seul peut-être, de conserver les résultats acquis.

Les membres du gouvernement provisoire à qui les commissaires avaient présenté le protocole, furent tous d'avis qu'il fallait accepter l'armistice. Mais une discussion fort vive s'engagea entre eux au sujet de la ligne d'armistice que proposait la Conférence (2) et sur l'importance de la médiation qu'offraient les négociateurs de Londres. « Les membres » du gouvernement provisoire, disait la réponse, se plaisent » à croire que des sentiments *de sympathie* bien naturels

(1) Barthels, *Documents historiques sur la revolution de 1830*, p. 353.

(2) Nous ne nous étendrons pas sur les discussions incessantes qui dès ce moment, s'engagèrent entre la Conférence et les Hollandais et les Belges au sujet des limites : cette question qui préoccupait si vivement les patriotes de 1830 a perdu aujourd'hui tout intérêt et toute réelle importance. Cependant comme il serait impossible de comprendre la marche suivie par la Conférence, sans connaître les prétentions de chaque partie, nous traiterons une fois pour toute la question des limites, en exposant le système des « bases de séparation » proposée aux deux pays par la Conférence au mois de janvier 1831.

» pour les souffrances de la Belgique, ont déterminé la » *mission toute philanthropique*, dont les plénipotentiaires » des cinq grandes puissances se trouvent chargés » (1). Après ces réserves, les membres du gouvernement provisoire acceptaient la proposition d'armistice, tout en y joignant une remarque sur la manière dont ils entendaient la ligne de séparation. Les commissaires acceptèrent cette réponse. Ils avaient dû refuser une première rédaction, parce que le gouvernement provisoire y avait fait trop large place à des déclamations révolutionnaires.

*
* *

La Conférence, ayant reçu le consentement des deux pays, se réunit le 17 novembre, et en une seule séance, elle dressa deux nouveaux protocoles.

Dans le premier, la Conférence prenait acte du consentement donné à sa proposition d'armistice à Bruxelles et à la Haye.

Sans s'arrêter aux remarques que le gouvernement provisoire avait cru devoir faire, elle conservait la ligne de séparation qu'elle avait adoptée le 4 novembre et invitait les deux pays à nommer des commissaires pour établir cette ligne d'un commun accord. La suspension des hostilités devait avoir lieu dans le plus bref délai possible ; quant à l'armistice, il ne commencerait que dix jours après la fixation de la ligne derrière laquelle les troupes avaient à se retirer. Ce qui était plus important, au point de vue européen, c'est que la Conférence déclarait que l'armistice constituerait « *un engagement pris envers les puissances* » (2). C'était par un

(1) Réponse du gouvernement provisoire à la Conférence, 10 novembre 1830. Huyttens, *Discussions du congrès national*, t. IV, pièces justificatives, p. 190.

(2) Protocole du 17 novembre. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 9-12.

seul mot, préciser et étendre singulièrement la médiation *amicale* et de conseil.

Le second protocole du 17 novembre devait rester secret et il ne fut, en effet, jamais communiqué au gouvernement belge. C'était une réponse à la demande d'explications et aux réserves que le roi des Pays-Bas avait ajouté à son adhésion. On promettait à sa Majesté de tenir bonne note de ses observations en établissant la ligne d'armistice entre les deux pays. Des ordres étaient donnés dans ce but à MM. Bresson et Cartwright (1).

La séance de la Conférence avait duré jusqu'à une heure très avancée de la nuit ; Talleyrand avait insisté auprès de ses collègues pour qu'ils ne se séparassent pas avant d'avoir terminé la question de l'armistice. Depuis deux jours, un changement important s'était opéré dans le gouvernement anglais. Les torys avaient donné leur démission le 15 novembre et lord Aberdeen n'avait assisté à la Conférence du 17 que parce que le cabinet démissionnaire devait conserver la direction des affaires jusqu'à la formation d'un nouveau ministère. Aux yeux de Talleyrand, il était très important que les nouveaux ministres trouvassent les négociations de l'affaire belge assez avancées pour qu'ils fussent forcés d'adhérer aux mesures prises par leurs devanciers.

La chûte du ministère tory pouvait avoir les plus grandes conséquences pour la paix européenne et spécialement pour le succès de la Révolution belge. Depuis quelque temps, on s'attendait à une crise ministérielle en Angleterre. Wellington, dès la rentrée du Parlement, s'était prononcé avec la plus grande énergie contre la réforme électorale demandée par les whigs et cette attitude lui avait aliéné les sympathies

(1) Protocole du 17 novembre 1830, n° 3. *Papers relative to the affairs of Belgium*, p. 4 ; ce second protocole du 17 novembre n'est pas reproduit dans le ***Recueil de pièces diplomatiques*** de la Haye.

des torys modérés ou Canningistes. Le 15 novembre, le ministère s'était trouvé en minorité sur une question secondaire relative à la liste civile et avait offert immédiatement sa démission au roi (1).

Il semblait que l'avènement des whigs ne pouvait qu'être favorable à la Révolution belge. Les hommes qui arrivaient au pouvoir, n'étaient pas comme lord Wellington les auteurs des traités de Vienne. Leur honneur et leur passé politique ne les engageaient pas à les défendre ; au contraire, ils avaient souvent critiqué l' « œuvre néfaste » de 1815. Les chefs du nouveau gouvernement, lord Grey, lord Lansdowne, lord Palmerston, avaient défendu tout récemment, à propos du discours du trône, la politique de « non-intervention dans l'affaire belge » « Nous ne sommes tenus d'intervenir, disait » le premier, par aucune espèce d'obligation. Et si nous n'y » sommes pas tenus, je crois que la saine politique, la » justice, le respect de l'indépendance des autres peuples, » les intérêts bien entendus de notre pays, lui-même, nous » font un devoir, dans les circonstances présentes, de ne pas » intervenir dans les affaires intérieures de la Belgique. » Lord Lansdowne ajoutait : « L'intervention, même par voie » de conseils, ne se justifie que si elle est réclamée par » le peuple qui en est l'objet ». Palmerston affirmait : « chaque nation a le droit d'organiser ses affaires intérieures, » comme cela lui plaît, aussi longtemps qu'elle ne lèse pas » les intérêts de ses voisins (2). »

Il faut remarquer que les nouveaux ministres avaient fait ces déclarations catégoriques lorsqu'ils n'étaient que d'ardents députés de l'opposition. Lorsqu'ils furent au pouvoir, ils suivirent la direction prudente que lord Wellington avait

(1) Spencer Walpole, *A History of England*, t. III, p. 189-192.

(2) Granville Stapleton, *Intervention and non intervention*, etc., p. 35.

adoptée dans la solution du différend hollando-belge. Il semble, en effet, que Wellington, s'il fût resté au pouvoir, aurait consenti tôt ou tard à reconnaître l'indépendance de la Belgique (1). Seulement, ce que la nécessité aurait arraché au ministère tory, fut fait de meilleure grâce par le nouveau ministère.

Talleyrand n'avait pas applaudi sans réserve au départ de Wellington ; il est probable qu'il eût davantage manifesté son mécontentement, s'il eût connu le caractère du ministre qui devait s'opposer si énergiquement à toutes ses « manœuvres diplomatiques ». Talleyrand avait su gagner la confiance et entrer dans l'intimité de Wellington, et l'influence du noble lord lui avait été très utile dans les premières négociations relatives à la Belgique. La haute considération dont Wellington jouissait en Europe, avait beaucoup contribué à amener les puissances du Nord, à consentir à l'ouverture des conférences. « Je dois vous dire aujourd'hui, écrivait » Talleyrand à Madame Adelaïde que dans les intérêts de la » France et du roi, je désire que le duc reste à la tête des » affaires. Je suis sûr que j'obtiendrai plus de lui que d'un

(1) Dans la conversation que M. Van de Weyer avait eue au commencement de novembre avec lord Wellington, ce dernier lui avait dit « que le gouvernement anglais ne prétendait pas exercer d'influence sur le choix du gouvernement de la Belgique, mais qu'il espérait que la forme de ce gouvernement de la Belgique serait telle, etc.... » (Huyttens, *op. cit.*, t. I, p. 151). Il semble donc que Wellington admettait que la Belgique pouvait se donner un gouvernement indépendant. Il est vrai que plus tard dans une discussion célèbre lord Aberdeen nia avoir été un des auteurs de l'indépendance belge et en attribua toute la responsabilité au gouvernement de lord Grey. « Il y a une grande différence, disait-il, entre l'indépendance de la Belgique et sa séparation de la Hollande. J'admets qu'une séparation administrative était devenue indispensable. C'était la suite d'un état de confusion et d'anarchie, mais l'indépendance de la Belgique a été l'acte du noble comte, seul (lord Grey). (Séance de la chambre des lords, 26 janvier 1832). Cfr. de Becourt. *La Belgique et la Révolution de juillet*. p. 130 et s.

» autre : il a une action forte sur tous les cabinets ; il a la » puissance de les contenir et nous avons besoin de quelqu'un » de fort à qui nous puissions nous adresser. Je ne connais » que lui qui soit dans une position à pouvoir refuser la » guerre à tous les cabinets qui voudraient la faire (1). » « Ce que le duc propose ou soutient, est toujours adopté par » eux. Je crois qu'il est fort important pour nous que nous » le conservions à la tête des affaires au moins jusqu'à ce » que le sort de la Belgique soit décidé... (2). »

Si Talleyrand regrettait le départ de Wellington à cause des rapports faciles qu'il avait avec lui, les ambassadeurs des puissances du Nord virent la chûte des torys avec un véritable désespoir : pour eux, l'avènement des whigs était une nouvelle conséquence de la Révolution de juillet, un nouveau triomphe de l'esprit révolutionnaire. « C'est la » fatalité générale qui a voulu, écrivait le comte Matuszewic, » que le duc de Wellington entrât au ministère, quand on » avait le moins besoin de lui et qu'il doit en sortir, au » moment, où il est le plus nécessaire (3). »

Les craintes des ambassadeurs étaient vaines, car l'administration nouvelle suivit dans la politique extérieure les principes de l'ancienne. Dans la séance du Parlement qui suivit le changement de ministère, lord Grey fit les déclarations les plus rassurantes : « l'objet principal des préoccupa- » tions de mes collègues et de mes soins personnels sera de

(1) Talleyrand à Mme Adelaïde, 7 novembre 1830. — *Revue rétrospective*, 1901, oct., p. 217.

(2) Talleyrand à Mme Adelaïde, 15 nov. 1830. Cette dépêche porte pour date dans les *Mémoires*, t. III, p. 455 et dans les lettres publiées par M. Fr. Masson, *Revue rétrospective*, 1901, sept., p. 153, « 15 octobre, 7 heures du soir ». Mais comme dans cette dépêche parle de la première réunion du Congrès belge qui ne s'est tenu que le 10 novembre, il faut admettre que la date du 15 octobre est erronée.

(3) Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 440. Traités avec l'Angleterre.

» conserver la paix par tous les moyens compatibles avec » l'honneur de notre nation, en restant fidèles, si possible » au principe de non-intervention (1). »

La conséquence la plus importante de l'avènement des Whigs fut de consolider la bonne entente entre la France et l'Angleterre, de faciliter surtout à Louis-Philippe sa politique anglaise en la rendant plus populaire en France. « L'avantage » qu'il y aura pour nous du changement survenu, écrivait » Talleyrand, c'est que ce que nous ferons de concert avec la » nouvelle administration, fût-ce exactement ce que nous » aurions fait avec l'autre, sera probablement vu avec plus de » prédilection en France (2). »

En France, on se réjouit beaucoup du triomphe du parti libéral anglais. On crut même dans certaines sphères gouvernementales que la présence à la tête du gouvernement anglais, d'un parti défendant les mêmes principes que ceux de la monarchie de juillet, permettrait d'établir entre les deux pays une entente plus réelle et plus efficace. On songea à une alliance et l'on voulut connaître l'opinion de Talleyrand sur cette belle combinaison. Sébastiani écrivit donc à l'ambassadeur français (3) et, pour mieux exposer ses idées et faire des ouvertures au gouvernement anglais, il dépêcha à Londres M. de Flahaut que d'anciennes relations de famille et d'amitié unissaient aux chefs du nouveau cabinet.

La mission de M. de Flahaut n'aboutit pas (4). « L'Angleterre, disait un jour Palmerston, n'a jamais aimé les alliances;

(1) Séance du Parlement, 22 novembre, *Mirror of Parliament* (oct. 26-déc. 23, 1830), p. 311.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 18 nov. 1830. — Pallain, *op. cit.*, p. 77.

(3) *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 410.

(4) Talleyrand, dans ses *Mémoires*, t. III, p. 410, assigne au voyage de M. de Flahaut un but autre que la proposition d'une alliance. Nous verrons bientôt ce qu'il faut croire des affirmations de Talleyrand à ce sujet.

une simple entente basée sur la communauté d'intérêts lui suffit. » Talleyrand se prononça également contre le projet, bien que le diplomate désirât vivement l'alliance anglaise (c'était le seul article immuable de son credo politique) ; mais connaissant les dispositions du gouvernement anglais, il savait que pour le moment, une alliance était impossible. A la proposition de M. de Flahaut, il répondit : « la France » ne doit point songer à faire des alliances. Elle doit être » bien avec tout le monde et seulement mieux avec quelques » puissances... Nous devons chercher à nous rapprocher » davantage des gouvernements où la civilisation est plus » avancée, c'est là que sont nos vraies ambassades de famille. » Ceci conduit naturellement à regarder l'Angleterre, comme » la puissance avec laquelle, il nous convient d'entretenir » le plus de relations... Je suis convaincu que c'est avec » l'Angleterre que la France doit agir... (1) »

Louis-Philippe était de l'avis de son ambassadeur. Mais pour « agir » avec l'Angleterre, il fallait entendre comme elle le principe de non-intervention.

« L'Angleterre, disait Palmerston, professe la non-intervention, *mais seulement quand ce principe ne nous oblige pas à violer les traités ou à sacrifier notre intérêt national* (2). » Le gouvernement français adoptait de son côté cette interprétation. « La France, déclarait à la Chambre le ministre » des affaires étrangères, veut l'accomplissement de tous les » engagements contractés, de tous les traités existants, de » toutes les stipulations connues... Elle n'aura recours aux » armes que pour la défense de son territoire ou pour venger » l'honneur national outragé (3). »

---

(1) Talleyrand à Sébastiani, 27 nov 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 413 et s.

(2) GRANVILLE STOPLETON, *op. cit.*, p. 13.

(3) Paroles du général Maison dans la séance du 6 nov. 1830. *Moniteur universel*, 1830, p. 1404.

Et Sébastiani écrivait à Talleyrand : « Le principe de non-» intervention ne saurait être compris que dans le sens de » la raison et expliqué par la bonne foi. Nous ne prétendons » pas en soutenir l'application à des pays éloignés de la » France. Mais dans les affaires de la Belgique, il s'agit de » notre propre sûreté et nous ne pouvons pas souffrir que » les troupes d'une puissance étrangère quelconque y pénè-» trent (1). » Ces explications enchantaient Talleyrand : « Il est de notre devoir de maintenir le principe de non-» intervention, disait-il, mais ce principe peut se concilier » avec celui du maintien des traités et des frontières (2). » « J'ai dit à Palmerston que la non-intervention que nous » demandons, ne devait pas être comprise dans toute sa » généralité et que les circonstances fournissaient à beaucoup » d'exceptions (3). »

Entendre ainsi la non-intervention, c'était comme le fait remarquer un spirituel écrivain, proclamer le principe et le décapiter immédiatement par un « mais ».

Le gouvernement français dans son désir d'obtenir l'appui de l'Angleterre, ne se montrait pas seulement disposé à atténuer la rigueur de ses principes ; il donnait à ce moment une preuve plus caractéristique de ses intentions conciliantes et pacifiques.

* * *

Dès le commencement de novembre, un moyen de terminer rapidement l'affaire belge s'était présenté à l'esprit de tous les gouvernements : c'était de placer à la tête des provinces révoltées, le prince d'Orange, fils aîné du roi Guillaume Ier, soit comme roi, soit comme lieutenant général gouvernant

(1) Pallain, *op. cit.*, p. 122 (en note).
(2) Talleyrand à Sébastiani, 2 déc. 1830. — Pallain, *op. cit.*, p. 118.
(3) Talleyrand à Sébastiani, 5 déc. 1830. — Pallain, *op. cit.*, p. 121.

le pays au nom de son père. La Russie avait déclaré dès l'abord, que c'était la seule modification qu'elle consentirait à voir apporter à l'union des provinces des Pays-Bas. Le 19 novembre, le comte Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie, écrivait à l'ambassadeur russe à Londres : « Nous consentons à ce que la Belgique ait un gouvernement » séparé de celui des provinces hollandaises, mais soumis au » même sceptre ; que le roi des Pays-Bas continue à rester » souverain des deux pays et que l'héritier de la couronne » devienne son lieutenant dans les provinces du midi (1). » L'Autriche et la Prusse ne pouvaient qu'applaudir à une combinaison qui permettait de conserver presque intacte l'œuvre de 1815. Quant à l'Angleterre, les circonstances autant que des raisons de famille la forçaient de soutenir les droits de la maison de Nassau. Le prince d'Orange, après avoir lancé aux Belges une proclamation qui leur promettait l'indépendance, était venu à Londres dans l'espoir de trouver près de la cour anglaise et de la Conférence un appui à sa candidature éventuelle au trône de Belgique. Il avait été bien accueilli (2), quoiqu'on le sût brouillé avec son père, et sa présence à Londres avait pour ainsi dire forcé les ministres anglais à songer à lui. La France, elle-même, se montrait disposée à soutenir la candidature du prince d'Orange. Dès les premiers jours de novembre, Talleyrand avait reçu l'ordre d'appuyer la candidature d'un prince de Nassau (3), et peu de temps après, dans un savant exposé de la question belge « tracé par une main auguste », Louis-Philippe écrivait

(1) MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 439 Traités avec l'Angleterre.

(2) Talleyrand raconte que pour célébrer le jour anniversaire du prince d'Orange, le roi d'Angleterre donna un diner. Talleyrand à Sébastiani. 7 décembre 1830. Pallain. *op. cit.*, p. 125.

(3) *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 377.

à son ministre : « La question la plus importante actuelle-
» ment est de savoir, si le prince d'Orange peut encore
» devenir le souverain de la Belgique, ou s'il ne le peut plus.
» S'il le peut encore, nul doute qu'il doit être préféré tant
» par la France que par les autres puissances... Toutes les
» difficultés pourraient disparaître, s'il était possible d'amener
» le congrès national de Belgique à demander le prince
» d'Orange pour leur souverain, et c'est la force de ces
» considérations qui fait désirer aussi vivement qu'il puisse
» le devenir. Le choix du prince d'Orange est surtout
» désirable pour paralyser le parti de la guerre dans
» l'intérieur des cabinets étrangers, particulièrement à
» Pétersbourg où, dit-on, ce choix est le seul qui puisse
» obtenir l'assentiment de l'empereur Nicolas (1). »

La France pouvait, par esprit de conciliation, soutenir la candidature du prince d'Orange ; mais elle n'avait aucun intérêt sérieux à le faire. La nomination d'un Nassau au trône de Belgique, la Belgique fût-elle tout à fait indépendante, ne détruisait que bien imparfaitement l'œuvre que les alliés avait établie en haine de la France, et un jour ou l'autre, le hasard des successions pouvait rétablir complètement l'union ancienne. La France le comprit vite et quelques mois plus tard, elle se montra prête à faire la guerre pour s'opposer à la royauté d'un Nassau (2) ; mais au mois de novembre on voulait se montrer pacifique à tout prix et

(1) Louis-Philippe au maréchal Maison, 11 novembre 1830. (Lettre communiquée le 12 nov. à Talleyrand). — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 382 et suiv.

(2) Le 8 avril 1831 Sébastiani écrira à Talleyrand. « Le royaume des Pays-
» Bas fut créé en haine de la France... Il faut qu'il disparaisse à jamais. Si le
» prince d'Orange ou quelqu'un de ses enfants règnait en Belgique, le royaume
» des Pays-Bas renaitrait sous une autre forme, mais avec non moins de danger
» pour la France... C'est à vous, mon prince, qu'il appartient de rendre impos-
» sible la reconstruction du royaume des Pays-Bas par l'exclusion de la maison
» de Nassau du trône de Belgique... » Pallain, *op. cit.*, 303-304.

Talleyrand comme son maître, était disposé à faire cette concession aux désirs des cours absolutistes.

Cependant l'ambassadeur n'était pas désireux de terminer trop rapidement la question belge par une solution si peu favorable à la France. Le 15 novembre, avant d'avoir reçu une réponse à la proposition d'armistice, les plénipotentiaires s'étaient réunis et lord Aberdeen, fort des assurances qu'il avait reçues de Paris, avait proposé d'en finir de suite, en plaçant le prince d'Orange à la tête de la Belgique. Interrogé sur cette proposition, Talleyrand répondit : « que toute » discussion sur le fond des affaires de Belgique était préma- » turée et qu'il fallait avant tout, savoir comment la propo- » sition de l'armistice serait reçue ; sans quoi, l'on bâtissait » sur le sable » (1). Talleyrand aurait-il souscrit plus tard à l'élection du prince d'Orange ? Il est permis d'en douter, mais les événements ne devaient pas mettre les dispositions conciliantes de l'ambassadeur français à cette épreuve. Pour placer le prince d'Orange sur le trône de Belgique, il fallait le faire accepter par les Belges et ceux-ci entendaient fixer eux-mêmes les destinées de leur pays.

*
* *

Le congrès belge était « l'expression vraie du vœu national » (2). Il avait ouvert solennellement ses assises le 10 novembre ; il devait doter la Belgique d'une constitution qui a fait des Belges le peuple le plus libre de l'Europe, et qui demeure la preuve éclatante de l'esprit à la fois sage et libéral des patriotes de 1830. Les discussions auxquelles donna lieu le vote des articles de la constitution, n'intéressent que l'histoire interne de la Belgique, mais outre son rôle

(1) Talleyrand au général Maison (13 nov. 1830). — PALLAIN, *op. cit.*, p. 62.
(2) Talleyrand à Mme Adelaide, 15 nov. 1830. — *Revue rétrospective*, 1901, sept., p. 154.

d'assemblée constituante, le congrès avait à s'occuper des questions internationales qu'avait fait naître la Révolution belge. Il avait inauguré ses travaux en portant un jugement souverain sur trois questions que la Conférence de Londres entendait régler à elle seule.

Dans les premiers jours d'octobre, le gouvernement provisoire à peine constitué, avait décrété que « les provinces » de la Belgique violemment détachées de la Hollande, » constitueraient un royaume indépendant (1). » L'indépendance était considérée par tous les Belges comme un fait accompli et indiscutable et la réunion du congrès national en était une nouvelle affirmation. Mais il convenait que le congrès ouvrît ses séances par une solennelle déclaration de la rupture des liens politiques avec la Hollande et du droit conquis par les Belges de disposer d'eux-mêmes. Il était politique d'ailleurs d'apprendre à l'Europe que la Belgique entendait rester indépendante et qu'elle ne voulait servir « d'accroissement de territoire, ni pour la Hollande, ni pour » tout autre pays, la *France notamment* (2). » Aussi, à l'unanimité, les membres du congrès votèrent le 18 novembre la proposition suivante : « Le Congrès national de Belgique » proclame l'indépendance du peuple Belge, sauf les relations » du Luxembourg avec la confédération germanique. » Le congrès avait ajouté cette réserve assez ambiguë, en vue de prévenir des difficultés que l'on prévoyait déjà au sujet du grand-duché de Luxembourg.

Le lendemain, le congrès national abordait la discussion sur la forme du gouvernement. Quoique cette question n'eût pas de rapport direct avec les intérêts européens compromis

(1) Lesur, *Annuaire historique* (1830), p. 565.

(2) Séance du 17 novembre 1830. — Discours de M. de Celles. — Huyttens, *Discussions du congrès national*, t. I, p. 163.

par la séparation de la Belgique et de la Hollande, cependant elle n'était pas indifférente pour l'Europe. Les puissances absolutistes du nord n'auraient pas vu sans colère l'établissement d'une république nécessairement révolutionnaire, au centre de l'Europe, et la France monarchique de Louis-Philippe aurait difficilement supporté l'existence à 60 lieues de Paris d'un État qui serait bientôt devenu le quartier général de tous les démagogues et agitateurs français (1). L'adoption du principe monarchique, au contraire, devait contribuer au maintien de la paix générale et à la reconnaissance de la Belgique par les puissances : un souverain allié à l'une des familles régnantes en Europe serait la meilleure sauvegarde de l'indépendance du nouvel État et une barrière contre toute intervention étrangère. Le congrès national le comprit et, à une énorme majorité, il adopta le principe de la monarchie constitutionnelle représentative. « Comme monarchie, disait M. Nothomb au congrès, vous » serez une puissance; comme république un épouvantail. » Et il ajoutait : « En adoptant la forme monarchique vous » aurez clos la révolution, en proclamant la république » vous en ouvririez une nouvelle (2). »

Le congrès national venait de donner des preuves de sa sagesse et de sa modération : il eût dû s'arrêter là. Mais dans toute assemblée, surtout lorsqu'elle a été élue au lendemain d'une révolution, il se rencontre des hommes violents qui par désir de popularité, par passion politique, par haine personnelle entraînent leurs collègues à des résolutions parfois injustes et toujours exagérées et dangereuses.

C'est à une semblable inspiration que le congrès céda en votant l'exclusion à perpétuité des membres de la famille

(1) de Becourt, *op. cit.*, p. 167.
(2) Huyttens, *op. cit.*, t. I, p. 193.

des Nassau de tout pouvoir en Belgique. Le prince d'Orange était compris dans l'exclusion prononcée contre toute sa race. Cependant, dans l'ordre politique, l'élection du prince d'Orange comme roi des Belges pouvait paraître à bien des esprits une combinaison heureuse et elle eût été certainement pour les Belges le moyen le plus sûr d'obtenir les avantages commerciaux et territoriaux qu'ils réclamaient. Les partisans secrets de la maison de Nassau ne manquaient d'ailleurs pas en Belgique et avec le temps il eût peut-être été possible, tout en ménageant les suspectibilités patriotiques de nos pères, de leur faire accepter la souveraineté du prince d'Orange, sans lui donner les apparences d'une restauration ou d'une concession déshonorante.

Si vraiment la maison de Nassau était devenue odieuse aux Belges au point de leur faire repousser à tout jamais la domination d'un membre de cette famille, il eût été hautement politique de s'abstenir de heurter par une déclaration solennelle les vœux de la Conférence et les menaces de St-Pétersbourg. Au moment de l'élection du chef de l'État le congrès aurait pu d'une manière plus calme et plus digne, « exclure simplement par son choix, les membres d'une » famille dont le retour eût marqué le signal de déchirements » intérieurs et de la guerre civile (1). »

Mais on comprend qu'au mois de novembre, les Belges qui venaient de se révolter en haine de la maison de Nassau, aient considéré l'élection du prince d'Orange comme une monstruosité dans l'ordre moral, et aborder à ce moment la discussion de l'exclusion des Nassau, c'était la résoudre d'avance (2) : au milieu des passions et des menaces popu-

(1) Opinion exprimée au congrès par M. le comte de Baillet dans la séance du 23 novembre 1830. — Huyttens, *op. cit.*, t. I, p. 264.

(2) de Carné, *La Belgique, sa révolution et sa nationalité. Revue des deux mondes*, 1836, avril, p. 433.

laires, les partisans des Nassau, si l'on en excepte quelques hommes courageux, osèrent à peine manifester leur opinion.

Une circonstance contribua en outre à précipiter le vote du congrès et fit disparaître les légitimes hésitations de certains membres. Le gouvernement français, dans le but de prouver la sincérité de ses intentions, avait envoyé à Bruxelles M. de Langsdorff avec mission d'empêcher à tout prix l'exclusion des Nassau. L'envoyé français était porteur d'une lettre qui avertissait le gouvernement provisoire que le vote du congrès pouvait troubler la paix de l'Europe, et compromettre un État voisin, c'est-à-dire la France. M. de Langsdorff devait ajouter que si le congrès persistait dans sa résolution, il en résulterait une intervention des puissances suivie probablement de l'occupation et peut-être du partage de la Belgique (1).

C'était une menace, et les dispositions du congrès étaient telles que l'apparence d'une pression morale quelconque ne pouvait que l'exaspérer. D'ailleurs, sous peine de renoncer à sa liberté d'assemblée souveraine et d'accepter désormais l'intervention de la Conférence ou de la France dans les affaires intérieures, le congrès ne pouvait céder devant les insinuations de l'envoyé français. Les députés qui faisaient partie du gouvernement, ceux dont les relations officielles avec les cabinets de Paris et de Londres auraient pu faire attendre une certaine réserve, n'hésitèrent pas plus que les autres, et le jour même de l'arrivée de M. de Langsdorff, le congrès national prononçait l'exclusion des membres de la famille d'Orange-Nassau. Restait à savoir, comment la Conférence et le czar allaient accueillir le vote du congrès.

*
* *

Certes, l'heure était mal choisie pour braver l'Europe, et

(1) Juste, *Alexandre Gendebien*, p. 38.

si les circonstances n'eussent arrêté les puissances du Nord, la Belgique se serait repentie amèrement de son intransigeance.

De la part de la France on n'avait rien à craindre. Les menaces de M. de Langsdorff n'étaient pas sérieuses et secrètement Louis-Philippe et le prince de Talleyrand se réjouirent de l'échec de l'envoyé français. Ils avaient poussé la conciliation et le désintéressement jusqu'à ses dernières limites : cela leur suffisait. « Nous devons nous féliciter que » la démarche faite par le gouvernement, écrit Talleyrand, » ait précédé la déclaration du congrès. Cette démarche » produira sans doute le meilleur effet sur les différents » cabinets de l'Europe, ils devront y reconnaître la preuve » de notre ferme désir de maintenir la paix... C'est sous ce » point de vue que j'ai toujours considéré la mission de » Monsieur de Langsdorff; *l'intérêt de la maison de Nassau* » *qui en semblait le but ne m'a paru que secondaire.* Aussi, je » ne pense pas que nous devions trop nous effrayer de » l'expulsion prononcée contre cette famille (1). »

L'Angleterre, tout en regrettant plus sincèrement que la France l'exclusion prononcée contre les Nassau, n'était cependant pas disposée à entreprendre la guerre pour défendre les droits de la maison d'Orange. Les principes de non intervention du gouvernement anglais lui interdisaient d'imposer un roi aux Belges par la force des armes, et malgré le vote du congrès, elle ne renonçait pas du reste à l'espoir de leur faire accepter le prince d'Orange par la voie pacifique des conseils et des négociations.

Mais toute différente fut l'impression causée sur les cours absolutistes. « Cette fois toute réconciliation est devenue

(1) Talleyrand à Sébastiani, 30 nov. 1830. — Pallain, *op. cit.*, p. 110.

» impossible, s'écria la princesse d'Orange, sœur de Nicolas, » en apprenant l'exclusion prononcée contre sa famille ; les » armes seules videront le différend (1). » On pouvait craindre en effet que toute la diplomatie de la Conférence serait inutile et que la guerre qui menaçait l'Europe depuis trois ans ne devint inévitable.

Outre les nouvelles reçues de Belgique, les changements opérés dans les ministères français et anglais avaient mécontenté gravement les cabinets d'Autriche et de Russie. Ils en étaient arrivés à croire que la guerre était le seul moyen de préserver leurs États de la révolution.

« M. de Metternich, remarquait Talleyrand dans une lettre » datée du 20 novembre, loin de regretter de n'avoir pas » fait quelques sacrifices à l'esprit du temps, est fâché de ne » pas l'avoir comprimé davantage. Il n'y renonce point » encore. La Russie serait bien près d'être dans la même » disposition : elle fait, et c'est sûr, des armements consi» dérables. A Berlin, le général Diebitsch cherche à entraîner » le roi à l'intervention armée que désirerait vivement » quoique secrètement le roi de Hollande. Dans cet état de » choses on se demande si le changement arrivé ici dans le » ministère rendra les cours du nord plus souples ou plus » difficiles. Se croiront-elles enfin arrivées au point de jouer » le tout pour le tout (2). »

Heureusement le roi de Prusse qui avait manifesté, au mois de septembre des dispositions si pacifiques, continuait à refuser toute participation à une entreprise militaire. Dans son désir d'éviter la guerre à tout prix, Frédéric-Guillaume était disposé à se rapprocher de la politique des puissances

(1) Dépêche de M. Bertin de Vaux, ministre de France à la Haye, 18 décembre 1830. Citée par de Broglie, *Le dernier bienfait de la monarchie,* p. 210.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 20 novembre 1830. — Pallain, *op. cit.,* p. 86.

occidentales. A un certain moment la Prusse alla même jusqu'à proposer de faire un traité d'alliance entre les cinq grandes puissances, preuve évidente de ses intentions pacifiques (1). A Londres, Talleyrand recommandait de cultiver l'amitié de la Prusse. « Le moyen de faire pencher la » balance de notre côté, disait l'ambassadeur français, c'est » d'attirer la Prusse vers des idées qui sont moins éloignées » d'elle que des autres pays du Nord. C'est là, ce me semble, » quelles doivent être les vues du cabinet de Londres et de » celui de Paris (2). »

Devant le refus de la Prusse de coopérer à une action commune, Metternich employait toute sa diplomatie à attiser la colère du czar. Il insistait surtout à St-Pétersbourg sur la nécessité de faire respecter les traités existants : « Tous les » rapports entre les puissances, disait-il à l'ambassadeur » Russe à Vienne, sont fondés sur la réciprocité et le respect » des traités. Mais si un État quelconque perd son indépen- » dance intérieure au point de ne pouvoir plus remplir ses » obligations vis-à-vis des autres membres de la société » européenne, cette dernière a incontestablement le droit » d'intervenir dans le but de garantir l'exécution des traités » existants (3). »

Le czar d'ailleurs était homme à marcher seul, dès qu'il croirait de son devoir d'aider le roi des Pays-Bas. Mais la conduite de ce dernier lui semblait si singulière qu'il hésitait

(1) Hillebrand, *op. cit.*, t. I, p. 174. L'auteur cite une dépêche écrite dans le courant de décembre par l'ambassadeur de Sardaigne à Berlin, dans laquelle on dit que la Prusse ne veut plus voir renouveler la Sainte-Alliance, parce qu'il est dans l'intérêt général de lier la France à respecter le *statu quo*, et aussi parce que l'Angleterre n'entrerait pas dans la Sainte-Alliance.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 27 novembre 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 414.

(3) Dépêche de Tatichew, ambassadeur russe à Vienne, à Nesselrode, 1er novembre 1830. — Martens, *op. cit.*, t. IV[1], p. 423. Traités avec l'Autriche.

encore. M. de Lieven, son ambassadeur à Londres revenu de Russie vers cette époque, ne savait que répondre aux interrogations des plénipotentiaires, inquiets des armements considérables de Nicolas. « La Russie, disait-il, est engagée » par les traités à soutenir le roi des Pays-Bas dans le cas » où il réclamerait ses secours et les événements de Belgique » ont paru pouvoir amener ce cas ; mais le gouvernement » russe cependant se prêtera à tout ce qui tendrait au » maintien de la paix (1). »

« Dans aucun cas l'empereur ne consentirait au choix d'un » représentant d'une dynastie étrangère, c'est-à-dire autre » que celle d'Orange qui a gouverné ce pays depuis quinze » ans. Les relations entre la Belgique et la Hollande devaient » être fixées par un acte de famille (2). »

Les concessions du czar n'iraient pas plus loin et en cas où la Conférence se déciderait à prendre une autre direction dans les affaires de Belgique, l'Empereur se réservait d'adresser à son ambassadeur à Londres « d'autres instructions ». Qu'eussent été « ces instructions » ? Il est facile de le deviner quand on sait qu'à la fin de novembre, malgré les affirmations de M. de Lieven, l'armée russe était prête à marcher vers le Rhin. Mais avant que le czar eût reçu la nouvelle du vote du congrès belge, un événement inattendu arrêtait pour longtemps ses projets belliqueux. Le 29 novembre, une insurrection avait éclaté à Varsovie, et la révolution polonaise sauvait la Belgique de l'intervention russe.

L'exemple de la France et de la Belgique avait réveillé les désirs de liberté toujours vivants au cœur des Polonais. Ils avaient résolu de tenter encore une fois de reconquérir leur indépendance. La date de l'insurrection avait été fixée

(1) Talleyrand à Sébastiani, 1er décembre 1830. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 114.
(2) MARTENS, *op. cit.*, t XI, p. 443. Traités avec l'Angleterre.

au mois de février 1831 ; mais, quand ils apprirent au mois de novembre que l'armée polonaise était destinée à combattre la révolution sur le Rhin, tandis qu'une armée russe occuperait leur pays, ils préférèrent ne pas attendre plus longtemps (1).

L'insurrection prit bientôt des proportions formidables et pendant de longs mois, on put espérer que la Pologne allait revivre. Les prodiges de ses généraux et de ses soldats ne purent que retarder l'écrasement de ce pauvre peuple. Il succomba ; mais du moins son dévouement ne fut pas tout à fait inutile à la cause de la liberté, qui lui était si chère. Il avait permis à la Belgique de devenir indépendante.

La révolution polonaise paralysa les forces des trois cours du Nord. L'Autriche dut renoncer à pousser les alliés à la guerre. Les événements d'Italie prenaient d'ailleurs une tournure qui la forçaient à concentrer son armée, dans les plaines du Pô ; elle ne pouvait plus compter que sur ses seules forces pour étouffer l'insurrection et prévenir l'intervention française. « Je comptais sur l'appui de la » Russie, disait mélancoliquement le monarque autrichien » à l'ambassadeur russe. C'était mon plus ferme espoir » dans le cas où il y aurait des troubles chez moi. — Mais » maintenant, vous êtes occupés chez vous (2). » Quant au roi de Prusse, dès qu'il reçut la nouvelle de l'insurrection, il fit immédiatement entrer en Posnanie un corps de 6000 hommes, et rappela la plus grande partie des forces qu'il avait sur le Rhin pour les concentrer sur la Vistule (3).

*
* *

Les dessins belliqueux de la Russie qui avaient failli

(1) Cfr. Rambaud et Lavisse, *Histoire générale*, t. X. Les monarchies constitutionnelles, p. 310-332.

(2) Tatitchew à Nesselrode, 9 décembre 1830. — Martens, *op. cit.*, t. IV[1], p. 428. Traités avec l'Autriche.

(3) Martens, *op, cit.*, t. VIII, p. 172. Traités avec l'Allemagne

interrompre brusquement les négociations de la Conférence avaient convaincu Talleyrand de la nécessité de hâter une solution décisive. Après plusieurs semaines de pourparlers, on n'était pas parvenu à mettre d'accord Belges et Hollandais sur la conclusion d'un armistice (1). Rien de définitif n'avait été fait et, dans la société européenne, les Belges n'étaient encore que des révolutionnaires. Cette situation précaire pouvait devenir dangereuse en se prolongeant. La France, d'ailleurs, décidée depuis longtemps à réclamer l'indépendance de la Belgique, s'impatientait des lenteurs de la Conférence et l'on était bien près à Paris d'accuser l'ambassadeur français de ces retards. Depuis quatre mois, la France, malgré des discordes intérieures, avait reconstitué une armée, et se sentant plus forte, elle exigeait de son ambassadeur un langage plus ferme et plus catégorique.

« Nous continuerons à négocier, avait dit M. Lafitte à la » Chambre française, et tout nous fait espérer que ces négo-

(1) Le 21 novembre, le gouvernement provisoire avait consenti à la suspension d'armes proposée par le protocole du 17 novembre. Ce ne devait être qu'une mesure provisoire, préliminaire de l'armistice. En acceptant la suspension d'armes le gouvernement provisoire avait déclaré qu'il ne considérait l'intervention des puissances que « comme une démarche amicale de médiateurs » animés d'un esprit de concorde et de paix », et qu'il n'entendait pas s'obliger par un engagement dont aucune circonstance ne put le délier. La Conférence répondit le 30 novembre, que l'armistice constituait « un engagement pris envers » elle-même, et à l'exécution duquel il lui appartenait désormais de veiller ». — La Hollande, à son tour, consentit le 23 novembre à la suspension d'armes. Mais l'exécution de cette mesure provisoire ne tarda pas à susciter de nombreuses difficultés et la Conférence jugeant d'après ces premières contestations que les discussions relatives à l'armistice seraient interminables, décida le 10 décembre que « non seulement l'armistice, mais la suspension d'armes elle-même, constituait un engagement envers les puissances. » Dès lors la reprise des hostilités entre Belges et Hollandais devenait impossible sans le consentement de la Conférence. — Cfr. Réponse du gouvernement provisoire du 21 novembre. Protocoles du 30 novembre et du 10 décembre. *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 14. 29-33. 33-35.

La différence entre l'armistice et la suspension d'armes, c'est que l'armistice

» ciations seront heureuses. Mais, en négociant, nous arme-
» rons. Sous très peu de temps, nous aurons, outre nos
» places fortes approvisionnées et défendues, cinq cent mille
» hommes en bataille, bien armés, bien organisés, bien
» commandés. Un million de gardes nationaux les appuie-
» ront, et le roi, s'il en était besoin, se mettrait à la tête de
» la nation (1)... » Malgré les exagérations de ce langage, il n'en faisait pas moins impression sur les cours étrangères et elles se montraient de moins en moins disposées à s'exposer à une guerre avec la France pour défendre les droits du roi de Hollande.

De plus, l'Angleterre qui ne devait pas cesser de jouer le rôle d'arbitre dans la question belge, s'était ralliée à l'opinion du gouvernement français. Dès son entrée au ministère, Palmerston avait étudié la question belge et il n'avait pas tardé à reconnaître qu'une séparation administrative ne pouvait satisfaire ni les Belges, ni les Hollandais (2).

Les Hollandais, en effet, étaient presqu'aussi désireux que les Belges de détruire le lien qui les unissait en un même État. Dans une assemblée des États Généraux à la Haye le 16 novembre 1830, les députés avaient supplié leur souverain de ne plus songer « à renouer ces liens funestes qui,
» pendant 15 ans, avaient causé tant de malheurs aux pro-

est une convention plus générale, d'une durée plus étendue, d'un caractère à la fois politique et militaire. La suspension d'armes au contraire n'a pas un caractère politique, ce n'est qu'une mesure temporaire. Cfr. H. Bonfils, *Manuel de droit international public*, p. 687.

(1) Séance du 26 novembre 1830. — Lesur, *Annuaire historique* (1830), p. 408.

(2) Ed. Descamps, *La neutralité de la Belgique*, etc., p. 164. « En cette circonstance comme dans tant d'autres, dit cet auteur, la politique anglaise eut la claire vue de la situation, de ses nécessités, des sacrifices qu'elles imposaient à un plan précédemment concerté, et de ce qu'il était expédient de faire pour réaliser par d'autres moyens un but inébranlablement poursuivi. »

» vinces restées fidèles à sa Majesté... *Plus la séparation* » *sera complète*, disait l'adresse, *plus les vœux des Hollandais* » *seront exaucés* (1). »

Les plénipotentiaires à Londres n'ignoraient pas les vœux du peuple hollandais. « Les provinces hollandaises, écrivait » Wessenberg le 16 novembre, ne veulent plus à aucun » prix de réunion avec les provinces du Sud (2). » M. de Lieven mandait la même opinion à son gouvernement (3).

L'ambassadeur hollandais à Londres, M. Falck, diplomate habile et intelligent, ne désirait pas non plus le rétablissement de l'union établie en 1815. Dès les premiers jours de la révolution, le 11 septembre, il écrivait à un ami : « Il » faut que la séparation soit nette. Je ne voudrais pas même » d'Anvers, si cette ville demandait à rester avec nous (4). »

« La pensée d'une complète séparation ne m'a pas déplu, » dès l'abord et les événements ont fortifié en moi ma » conviction à ce sujet (5). »

Plus tard, il écrira même : « ce serait pour moi une mau- » vaise nouvelle que d'apprendre le retour des provinces » belges sous l'autorité légitime (6). »

Mais le roi Guillaume n'était pas du même avis que son peuple et que son ambassadeur. Irrité des premières concessions qu'il avait faites et reconnaissant la faute énorme qu'il avait commise en confiant la défense de ses droits aux plénipotentiaires de Londres, Guillaume voulait à tout prix ramener sous son autorité les provinces révoltées et ne

(1) Lesur, *Annuaire historique* (1830), p. 587.

(2) *Memorandum* sur la question belge par Wessenberg, 16 novembre 1830. — von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 97.

(3) Martens, *op cit.*, t. XI, p. 441. Traités avec l'Angleterre.

(4) Falck à von Lennep, 11 septembre 1830. — Falck, *Brieven*, p. 282.

(5) Falck à von Lennep, 27 décembre 1830. — Falck, *op. cit.*, p. 290.

(6) Falck à von Lennep, 18 mars 1831. — Falck, *op. cit.*, p 304.

cherchait qu'un moyen de rompre les négociations. A Londres, on s'étonnait de la conduite du monarque hollandais, on s'impatientait des obstacles qu'il essayait à tout moment d'opposer à la marche de la Conférence. Guillaume, après avoir demandé lui-même la conclusion d'un armistice, s'efforçait maintenant à le rendre impossible. Il avait consenti à signer la suspension d'armes, mais malgré l'adhésion à cette mesure, il prétendait conserver le droit de bloquer l'Escaut et d'interdire la sortie du port d'Anvers aux navires de commerce qui s'y trouvaient. L'embouchure de l'Escaut, disait le roi, est située sur territoire hollandais ; la suspension d'armes qui ne permet pas aux *insurgés* de traverser par la route de terre la ligne militaire établie pour séparer les provinces demeurées fidèles, ne peut leur permettre de traverser cette ligne par la route fluviale. La Conférence, dans son protocole du 10 décembre, sans s'arrêter aux distinctions du monarque hollandais, lui intima l'ordre de « révoquer au plus tôt les mesures de précautions qui entra- » vaient encore pour le moment la navigation de l'Escaut ». Le roi refusa de se soumettre. Ces procédés lui aliénaient peu à peu les sympathies de la cour d'Angleterre et des plénipotentiaires les plus favorables à la cause hollandaise. M. Falck obligé de défendre les idées de son souverain, ne le faisait qu'avec mollesse. Désespéré de l'entêtement de son maître, il s'était même résolu, à la fin de décembre, à demander sa démission, ne voulant plus soutenir une politique qui, à son avis, était fatale à son pays (1). La conduite du roi Guillaume, sans être cause de la reconnaissance de l'indépendance belge, eut du moins pour résultat de hâter la solution. Dès le commencement de décembre, Talleyrand

(1) FALCK. *op. cit.*, p. 289-291-292. — Le 24 décembre, il écrit : « Je ne puis rester en fonctions avec la conviction que nous suivons un chemin dangereux. »

écrivait à Paris que « l'Angleterre était décidée sur l'indé-
» pendance de la Belgique. Lord Ponsonby, le nouveau
» commissaire anglais à Bruxelles, ne devait élever aucune
» difficulté à cet égard (1). »

Sur ces entrefaites, on apprit à Londres que le gouvernement provisoire acceptait l'armistice proposé par la Conférence. Le protocole du 10 décembre qui imposait au roi Guillaume l'ouverture immédiate de l'Escaut, avait fait bonne impression en Belgique. On crut que les dispositions favorables des plénipotentiaires permettraient d'établir la ligne d'armistice dans des conditions avantageuses à la Belgique, et le 15 décembre, le comité diplomatique (2) adhérait au protocole du 17 novembre qui établissait entre Belges et Hollandais un armistice indéfini (3). En retour de l'abandon de quelques territoires aux environs de Venloo et de Maestricht, les Belges obtenaient le droit d'occuper la citadelle d'Anvers, et la modération dont ils avaient fait preuve, allait leur procurer un avantage autrement important.

*
* *

En même temps qu'arrivait à Londres la réponse du gouvernement belge, on apprenait que le roi de Hollande, au lieu de céder aux instances des plénipotentiaires, envoyait

(1) Talleyrand à Sébastiani, 3 déc. 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 421.

(2) Depuis le 20 novembre, le gouvernement provisoire avait constitué un « comité diplomatique », sorte de ministère des affaires étrangères, chargé de communiquer directement avec les envoyés de la Conférence et de faciliter ainsi les relations diplomatiques.

(3) La Hollande n'accepta jamais l'armistice. Guillaume continua à bloquer l'Escaut et par mesure de représailles, les Belges recommencèrent le siège de Maestricht. Lorsqu'au mois de Janvier 1831, le roi de Hollande se décida à ouvrir l'Escaut, il refusa d'évacuer la citadelle d'Anvers sous le prétexte que les troupes belges occupaient indûment certains territoires en Hollande.

un second ambassadeur, M. Zuylen de Nyeweldt muni de nouvelles instructions. Cette nomination n'était qu'une mesure dilatoire qui ne trompa personne et qui ne fit qu'augmenter le mécontentement de la Conférence. Talleyrand crut qu'il fallait profiter de l'état d'esprit des plénipotentiaires et il se décida à tenter « *le grand coup* » en proposant à la Conférence de reconnaître l'indépendance de la Belgique.

« Les Belges consentent à tout, écrit-il à Paris le » 17 décembre, et nous leur devons le prix de la condes- » cendance qu'ils nous ont témoignée. Le cabinet anglais » malgré tous ses efforts, qui ont été très sincères, n'a pu » obtenir de la cour de la Haye la déclaration positive que » nous devions naturellement recevoir. Le caractère du roi » de Hollande est un obstacle à tout, mais cet obstacle il » faut le surmonter, et je ne connais pas d'autres moyens » d'y parvenir que de faire déclarer par la conférence l'indé- » pendance de la Belgique (1). »

Ce n'était pas sans raison que Talleyrand avait hâte d'obtenir cette déclaration; « Le temps presse, disait-il, » tout se fera mieux et plus facilement pendant les troubles » de Pologne. » En effet la révolution polonaise en immobilisant les forces des trois puissances occidentales, mettait les plénipotentiaires de ces puissances dans l'imposibilité de refuser une proposition appuyée par la France et l'Angleterre. Ce fut le 18 décembre que Palmerston, à l'instigation de Talleyrand, proposa à la Conférence de reconnaître l'indépendance de la Belgique. Ce jour là, Mme de Dino, la nièce du prince de Talleyrand, peignait ainsi l'état d'esprit des plénipotentiaires : « Il est certain, écrivait-elle, que les esprits, si

(1) Talleyrand à Sébastiani, 17 décembre 1830. — *Mémoires* de Talleyrand. t. III, p. 423-424.

» j'en excepte celui du roi de Hollande et de M. de Lieven, » sont fort adhérants (sic). Il est certain que M. de Bulow et » Wessenberg ne songent plus au Nassau, qu'ils sont aussi » pressés que la France de terminer la question belge et que » M. de Talleyrand profitant de cette bonne disposition et de » l'humeur que l'obstination du roi de Hollande donne à » l'Angleterre, va aujourd'hui même porter la grande ques- » tion et pousser par tous les moyens, *même ceux d'une » scission s'il le faut*, aux solutions définitives... Cependant je » l'espère, il (M. de Lieven) sera obligé de céder. L'opinion » est qu'il évitera de se prononcer et prendra les choses *ad » referendum*. Ce qui n'empêcherait pas les autres d'avancer » dans une route qu'il est urgent de mener au but (1). »

Les plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche se rallièrent d'assez bonne grâce à la proposition de Palmerston. M. de Bulow avait reçu l'autorisation de reconnaître l'indépendance de la Belgique, s'il ne pouvait parvenir à replacer ce pays sous le sceptre du roi Guillaume (2).

Quant à Wessenberg, ses instructions générales portaient qu'il pouvait adhérer, sans en référer à Vienne, à toutes les mesures qui aboutiraient à l'apaisement des populations sans affaiblir le système défensif du Pays (3). Depuis son arrivée à Londres le diplomate était resté sans nouvelles instructions et il avait peu à peu acquis la conviction que la séparation complète des provinces méridionales était inévitable, à cause de la haine des Belges contre le roi Guillaume. Devant cette solution imposée par la nécessité, Wessenberg

(1) Lettre de la princesse de Dino à Mme Adelaïde, 18 décembre 1830. — *Nouvelle Revue rétrospective*, 1901, octobre, p. 236 et s.

(2) *Noch ein Wort über die Hollandisch-Belgische Frage* (introd.) attribué à Stockmar.

(3) Instructions de Metternich à Wessenberg, 3 octobre 1830. — von Arneth, *op. cit.*, p. 94-95.

croyait que le rôle des plénipotentiaires autrichiens devait se borner à défendre en Belgique le principe monarchique et à empêcher une annexion de ce pays par la France (1).

Si les diplomates autrichien et prussien se résignèrent assez facilement à reconnaître l'indépendance belge, il n'en fut pas de même de l'ambassadeur russe, M. de Lieven. Nous avons vu, d'après la lettre de M[me] de Dino, que l'on craignait même un refus catégorique de la part de ce diplomate. Sa situation était d'ailleurs très embarrassante. Les instructions formelles de son maître lui interdisaient de reconnaître l'indépendance des provinces belges et cependant tout conspirait à rendre cette solution inévitable. Inquiet et soucieux, M. de Lieven ne savait à quel parti s'arrêter. L'influence de sa femme, les sollicitations des ministres anglais, l'exemple des autres plénipotentiaires, qui faute de mieux, se résignaient à reconnaître l'indépendance, l'opinion de son collègue M. Matuszewic, la conduite ridicule du roi de Hollande qui l'exaspérait, sa conviction personnelle que depuis la révolution polonaise, l'opposition et les menaces de la Russie n'effrayeraient plus la France et l'Angleterre, eurent enfin raison de ses répugnances. Après trois jours de lutte, après trois conférences qui durèrent chacune plus de 7 heures, il céda et signa avec les autres plénipotentiaires le protocole qui consacrait l'indépendance de la Belgique.

Cet acte mémorable porte la date du 20 décembre (2). En reconnaissant que les événements des quatre derniers mois ont démontré que *l'amalgame parfait et complet que les puissances voulaient opérer entre les deux pays, n'avait pas été obtenu,* qu'il serait désormais impossible à obtenir,

(1) von Arneth, *op. cit.*, p. 96-97.

(2) Voir texte du Protocole du 20 décembre 1830. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 44-46.

et que dès lors, il devenait *indispensable de recourir à d'autres arrangements*, la Conférence portait la première modification à la géographie politique de l'Europe depuis 15 ans, la première atteinte aux clauses territoriales des traités de Paris et de Vienne. Elle faisait plus : « En remédiant aux » dérangements que les *troubles* survenus en Belgique ont » apportés dans le *système* établi par les traités de 1814 et de » 1815 », elle consentait devant le « fait » posé par la Révolution belge à modifier « un système » établi par les traités. Voilà à quelles conclusions l'énergie de Palmerston, l'habileté de Talleyrand, et il faut le dire, la situation troublée de l'Europe, avaient amené des représentants convaincus des principes de la Sainte-Alliance.

*
* *

La France pouvait se réjouir du résultat obtenu. Elle le devait à la modération de son roi, à la diplomatie de son ambassadeur à Londres. A peine sortie d'une révolution, elle avait été assez forte pour imposer à l'Europe sa manière de voir. Elle n'obtenait aucun avantage territorial, et sous ce rapport, l'œuvre du congrès de Vienne restait inchangée, mais elle remportait une immense victoire morale, puisque sans avoir eu à verser une seule goutte de sang français, elle détruisait l'œuvre que la coalition avait dressée à ses frontières, et elle avait l'espoir de trouver un allié dans un peuple que le congrès de Vienne avait destiné à être une avant-garde contre elle (1). « J'espère, écrivait Talleyrand, en envoyant le » protocole que le roi en sera satisfait. La signature de l'am- » bassadeur de Russie était précieuse à avoir et vous l'y » verrez (2). » Les félicitations ne se firent pas attendre. « Je » vous félicite de tout mon cœur, répondait Mme Adelaïde, de

(1) DE SALVANDY, *op. cit.*, p. 82.
(2) Talleyrand à Sébastiani, 20 déc. 1830. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 142.

» l'heureux résultat de vos conférences ; c'est un beau et bien » satisfaisant succès, dont je jouis doublement et pour vous et » pour nous, mon cher prince Le roi en est dans la joie et » il est fier du succès de l'*ambassadeur de son choix*. Il me » charge de mille et mille belles choses pour vous (1). »

A la chambre française, M. Laffitte annonçait triomphalement que « les cinq puissances venaient de reconnaître et » avaient signé en commun l'indépendance de la Belgique. » Cette grande question, ajoutait-il, de laquelle on pouvait » craindre une occasion de guerre la voilà donc résolue dans » son point essentiel. »

Palmerston avait droit de son côté de se féliciter de la proclamation de l'indépendance belge. Car cette décision ne pouvait qu'être favorable à la politique intérieure et extérieure du gouvernement anglais. L'entente avec la France, vivement désirée par le parti libéral anglais, était affermie, et en resserrant les rapports d'amitié avec la France, Palmerston rendait son administration populaire et fortifiait la situation du cabinet whig au pouvoir (2). Pour la politique extérieure, les intérêts anglais étaient saufs aussi longtemps que l'influence française ne devenait pas prépondérante en Belgique. Or l'indépendance de la Belgique reconnue par les puissances était le meilleur moyen, le seul peut-être, de protéger ce pays des entreprises annexionistes de la France. Au congrès de Vienne le but de l'Angleterre n'avait pas été de grandir la famille de Nassau, mais d'empêcher la réunion de la Belgique à la France. En proclamant l'indépendance du nouveau royaume, on restait donc dans l'esprit, sinon dans la lettre des traités (3).

---

(1) M[me] Adelaïde à Talleyrand, 22 déc. 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 430.

(2) Granville Stapleton, *Intervention and non-intervention*, etc., p. 43-44.

(3) Louis de Carné, *art. cit.* — *Revue des deux mondes*, avril 1836, p. 432.

D'ailleurs, Palmerston et les plénipotentiaires des puissances du Nord n'avaient admis la dissolution du royaume des Pays-Bas qu'avec les plus grandes réserves et le protocole du 20 décembre n'était pas aussi avantageux pour la France que Talleyrand et le gouvernement français le proclamaient. Si la Conférence consentait à affaiblir la barrière dressée contre la France, elle n'entendait pas abandonner le système de 1815 au point de renoncer à *l'idée fondamentale* qui avait inspirée la création du royaume des Pays-Bas.

« Unie à la Hollande, disait le protocole, et faisant partie » intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à » remplir sa part des devoirs européens de ce royaume et » des obligations que les traités lui avaient fait contracter » envers les autres puissances. Sa séparation d'avec la » Hollande ne saurait la libérer de ses devoirs et de ses » obligations. » Elle restait tenue d'accomplir « *les intentions* » » à l'exécution desquelles son union à la Hollande devait » servir de moyen. » Les intentions de la Conférence de Londres étaient donc les mêmes que celles du congrès de Vienne. La Belgique indépendante, tout comme le royaume des Pays-Bas, devait être une barrière contre la France. Aussi, la Conférence déclarait-elle qu'elle était formellement décidée « de combiner l'indépendance future de la Belgique » avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la » sécurité des autres puissances et avec *la conservation de* » *l'équilibre européen* (1). »

Cette déclaration était la condamnation de tout projet d'annexion ou d'agrandissement de la part de la France ; en

(1) Certains ont voulu voir dans le protocole du 20 décembre le point de départ et l'idée première de la neutralité belge que la conférence n'allait pas tarder à proclamer. — Cfr. EMILE BANNING, *Aperçu sur l'histoire de la neutralité belge*, t. I. (ouvrage autographié et sans pagination.)

même temps c'était une preuve que la Conférence n'entendait pas laisser aux Belges le droit d'englober dans leurs frontières toutes les provinces qui s'étaient jointes à leur révolution, mais que la Conférence se réservait à elle seule le droit de fixer les limites du nouveau royaume d'après les stipulations des traités et les intérêts européens engagés dans cette question.

Les plénipotentiaires mettant de suite leurs principes à exécution, statuaient que la déclaration d'indépendance n'affectait en rien les droits du roi des Pays-Bas et de la confédération germanique sur le Grand Duché de Luxembourg. C'était enlever sans appel à la jeune nation une province qui s'était révoltée avec elle et que les Belges considéraient d'ores et déjà comme unie indissolublement à leur territoire.

En Belgique, on connut la nouvelle de la proclamation de l'indépendance par une communication du vice-président du comité diplomatique au congrès national. « Il y a aujour- » d'hui 4 mois, disait M. Van de Weyer, que la Belgique a » commencé sa glorieuse révolution, et après un si court » espace de temps, elle se voit à la suite de l'adhésion du » gouvernement provisoire au protocole du 17 novembre, » admise dans la grande famille européenne comme puis- » sance indépendante (1). »

C'était un rare bonheur pour les Belges que d'être reconnus indépendants par toutes les cours de l'Europe, au moment où la Russie réprimait dans le sang la Révolution en Pologne et où l'Autriche s'apprêtait à faire de même en Italie. Mais quand les Belges apprirent que la Conférence leur refusait le grand duché de Luxembourg, ils oublièrent l'immense

(1) Séance du 26 décembre 1830. — Huyttens, *Discussions du congrès national*, t. I, p. 649.

avantage assuré par le protocole du 20 décembre, pour ne songer qu'à protester contre la violence qu'on voulait leur faire en leur enlevant le grand duché.

Quant au roi Guillaume, il avait des raisons plus sérieuses que les Belges de protester contre le protocole. La séparation définitive des deux pays était la condamnation de sa politique et l'anéantissement de ses espérances. Il se voyait dépouiller sans compensation et sa colère était d'autant plus grande que l'Europe entière l'accusait d'être l'ouvrier de son propre malheur. Dès le 22 décembre, M. Falck protesta au nom de son maître contre le protocole « en tant que soit par ses » dispositions, soit par ses expressions cet acte porte atteinte » aux droits de Sa Majesté, le roi des Pays-Bas (1). » Quelques jours après, le roi lui-même réitérait cette protestation dans une note transmise à la Conférence. « La Conférence » de Londres, y lisait-on, se réunit, il est vrai, sur le désir » du roi, mais cette circonstance n'attribuait point à la » Conférence le droit de donner à ses protocoles une direction » opposée à l'objet pour lequel son assistance avait été

(1) Lettre de M. Falck, à la Conférence, 22 décembre 1830 — FALCK, *op. cit.*, p. 299-303. — M. Falck protesta surtout contre le protocole du 20 décembre 1830 parce qu'il n'avait pas été invité à assister aux séances de la Conférence, où l'on avait décidé l'indépendance de la Belgique. D'après un protocole arrêté en 1818 au congrès d'Aix-la-Chapelle, « les conférences relatives aux intérêts d'un pays ne pouvaient avoir lieu que par suite de l'invitation formelle des États que la matière concernait et sous la réserve de leurs droits à y participer soit directement, soit par leur plénipotentiaires. » En vertu de ce protocole, M. Falck avait été invité à assister a la Conférence. Mais le 18 décembre, quand il s'agit de décider la division du royaume des Pays-Bas et de déclarer l'indépendance de la Belgique, on fit observer que c'était commettre une injustice envers les Belges que d'inviter à la Conférence un représentant de la Hollande, sans y inviter, en même temps, un représentant de la Belgique. Comme il n'y avait personne pour représenter la Belgique à la Conférence, on décida de ne plus convoquer l'ambassadeur hollandais. — Cfr. WHITE. *Révolution belge*, (traduit de l'anglais par Mary Corr) t. II, p. 170. — FALCK, *op. cit.*, p. 290-293. — *Recueil des pièces diplomatiques*, t. I, p. 2.

» demandée, et au lieu de coopérer au rétablissement de » l'ordre dans les Pays-Bas, de les faire tendre au démem- » brement du royaume (1). »

Le roi Guillaume ne se bornait pas à réclamer près de la Conférence, il se plaignait à St-Pétersbourg de la « trahison » des ambassadeurs russes et ceux-ci ne savaient comment s'excuser d'avoir signé le protocole. « Ils ne connaissaient, » écrivaient-ils à leur maître, d'autre moyen de se tirer des » difficultés de la situation. Toute tentative de replacer les » Belges sous le sceptre du roi de Hollande les eût portés à » se jeter dans les bras de la France, et les deux plénipo- » tentiaires russes croyaient que l'indépendance de la » Belgique valait mieux qu'une occupation française. »

Les ambassadeurs accusaient l'Angleterre et le roi Guillaume lui-même de les avoir acculés à cette alternative : « C'est une vérité triste à dire, mandaient-ils à l'empereur à » la date du 24 décembre, que l'Angleterre, dans le moment » actuel est devenue impuissante pour le bien de l'Europe, » impuissante pour l'exécution vigoureuse des traités. Toutes » ses ressources dépendent de la direction de l'opinion » publique. Or cette direction aujourd'hui est fausse ; elle » est opposée aux grands intérêts dont nous voudrions » prendre la défense les armes à la main. Il y a plus : pour » peu que nous précipitions la marche des événements, » pour peu que la guerre ait les apparences d'une guerre de » principe, pour peu que notre langage ou nos mesures » semblent l'avoir provoquée, les ressources qui nous ont été » si utiles en 1812, 1814 et 1815, au lieu de nous soutenir, » pourront aisément se tourner contre nous et avec toute la » force que leur imprimera l'esprit national, égaré par ces » passions épidémiques qui font de nos jours le malheur de

(1) *Papers relative to the affairs of Belgium*, 1re partie, p. 13.

» l'Europe..... Tant que l'Angleterre restera telle....., notre » devoir sera de déclarer que nous ne saurions compter sur » son appui et qu'on ne pourrait pas même répondre de sa » neutralité..... Si la Russie désire conserver l'alliance avec » l'Angleterre, elle doit absolument marcher d'accord avec » elle dans la question belge. Dans cette question, la Russie » ne peut que choisir entre deux alternatives : de marcher » avec l'Europe et de reconnaître le fait de la séparation de » la Belgique et de la Hollande, ou de commencer une guerre » dont le résultat le plus direct sera la prise de possession » de la Belgique par la France. Il ne saurait être d'autre » choix, *grâce à la conduite déraisonnable du roi de Hollande* » qui, après avoir désiré un armistice, s'en est dédit lui-même » plus tard. Il établit le blocus d'Anvers et des bouches de » l'Escaut, le révoque à la demande des grandes puissances » et le rétablit ensuite, en soulevant contre lui l'indigna- » tion générale du commerce et même du gouvernement » anglais (1). »

A la même date Wessenberg écrivait à Vienne : « La réso- » lution (contenue dans le protocole du 20 décembre) sans » aucun doute pénible, était inévitable, pour nous maintenir, » ou pour mieux dire, pour maintenir l'Angleterre dans » l'alliance. Nous n'avons pas osé risquer la contre-partie en » présence de ce fait que la France arme des pieds à la » tête et brûle d'impatience de passer les frontières. Je sens » tout ce qu'il y a de douloureux et de regrettable dans la » mesure à laquelle nous avons pris part. Elle nous épargne » cependant la guerre, empêche la réunion de la Belgique » à la France et met une borne à l'extension du Jacobinisme.

(1) Rapport de M. de Lieven et Matuszewic à l'empereur Nicolas, 24 décembre 1830. — Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 445 et suiv. Traités avec l'Angleterre.

» Ainsi elle pourra subir l'examen des consciences timorées » et rigoristes (1). »

Cette dépêche de M. de Wessenberg, ainsi que le remarquable rapport des diplomates russes, prouve à l'évidence, que l'influence de l'Angleterre a été prépondérante et décisive dans le débat sur l'indépendance belge. L'appui qu'elle a donné à la proposition faite à l'instigation de Talleyrand, a été seul assez puissant pour entraîner l'adhésion des autres États Européens.

Pour la paix de l'Europe, pour le succès complet de la Révolution belge, il eût fallu que l'union des deux grandes nations restât complète et entière. Mais les parrains de notre indépendance n'étaient pas aussi désintéressés l'un que l'autre, et le changement d'attitude du gouvernement français, de nouvelles exigences et des désirs d'agrandissement n'allaient pas tarder à refroidir les rapports entre la France et l'Angleterre, et à assombrir de nouveau l'horizon politique de l'Europe au moment où l'on pouvait espérer avoir écarté par la proclamation de l'indépendance belge, la cause principale des discordes et des haines.

(1) Wessenberg à Metternich, 24 décembre 1830. — von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 103.

CHAPITRE III.

LES GRANDS PROTOCOLES.

II. La Neutralité.

Tant que l'indépendance de la Belgique n'était pas reconnue par les puissances, la France avait compris qu'elle devait renoncer à la « politique des souvenirs » et qu'elle ne pouvait obtenir l'appui de l'Angleterre dans la solution de la question belge qu'en faisant preuve du plus complet désintéressement.

Cependant, s'il fallait en croire les *Mémoires* de Talleyrand, on devrait admettre que le gouvernement français avait eu dès le mois de novembre le projet de partager la Belgique.

« Un jour de novembre, raconte Talleyrand, je vis arriver » à Londres un émissaire du cabinet nouvellement constitué » ou du moins de quelques uns de ses membres. C'était le » comte de Flahaut. La mission de M. de Flahaut était assez » compliquée... Sous les dehors officiels qu'on avait donné » à son envoi... il était chargé de me faire des « insinua- » tions » sur la solution à donner à la question hollando- » belge, *après le vote d'exclusion prononcé contre la maison* » *de Nassau par le congrès Belge*, plan qui avait été inspiré » par M. de Celles et quelques autres intrigants de son espèce » et accepté, j'ai tout lieu de le croire, par le général Sébas- » tiani. On disait : puisque la Belgique rejette la maison » de Nassau et que le roi Louis-Philippe ne consent point à

» l'élection du duc de Nemours comme souverain du nouvel » État, il n'y a qu'un moyen de tout concilier : c'est le » partage de la Belgique; en procédant à ce partage de » manière à y intéresser les puissances voisines, on par- » viendra certainement à obtenir leur consentement. Ainsi » on donnera une part au roi des Pays-Bas, qui préférera » cela à la perte totale de la Belgique; la Prusse aura la » sienne et celle de la France sera la plus considérable. » Mais comme il serait impossible d'obtenir ce résultat sans » le consentement de l'Angleterre, il faut aussi lui faire sa » part, et elle recevra la ville et le port d'Anvers avec le » cours de l'Escaut jusqu'à la mer. C'est cette belle concep- » tion que M. de Flahaut devait s'efforcer de me faire » adopter. »

« Il ne me fallut pas beaucoup de réflexion, ajoute » Talleyrand, pour démontrer combien un pareil projet » était insensé, dangereux, opposé au maintien d'une paix » durable,... je déclarai que pour mon compte, je me ferais » plutôt couper le poing que de signer un tel acte... (1)

Malgré l'affirmation de Talleyrand, tout permet de croire que ce projet n'a jamais existé que dans l'imagination du diplomate français. En l'attribuant à Sébastiani, le diplomate cherchait un moyen peu honnête, mais très compatible avec son caractére, de discréditer le ministère français et d'insinuer que l'indépendance de la Belgique proclamée un mois plus tard ne l'avait été que grâce à son opposition à toute idée de partage.

La lecture attentive des *Mémoires* permet à elle seule de constater l'invraisemblance du récit de Talleyrand : Nous y lisons en effet, que le point de départ de la mission dont on avait chargé M. de Flahaut, avait été « le vote du congrès belge excluant à perpétuité la maison de Nassau. »

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 411.

Or, ce vote ayant eu lieu le 24 novembre, n'avait été connu que le lendemain à Paris. Ce n'était donc que le 25 au plus tôt que M. de Flahaut avait pu partir pour Londres, porteur du projet que le vote du congrès avait inspiré au ministère français. Comment expliquer alors que le 27 novembre, trois jours après ce vote, le prince de Talleyrand puisse écrire à Paris. « Je vous remercie d'avoir envoyé M. de » Flahaut, à Londres. Il est *en relations habituelles* avec le » nouveau ministère et *sa présence ici m'a été fort utile à cet* » *égard*. Son bon esprit lui a fait tenir le langage qui pouvait » le mieux nous servir (1). » Évidemment, quand Talleyrand écrivait cette lettre, M. de Flahaut était depuis plusieurs jours à Londres et cela est d'autant plus certain que le 27 novembre M. de Flahaut quittait Londres pour revenir à Paris (2). Ce jour-là, on ne connaissait pas encore à Londres le vote d'exclusion des Nassau : « J'ai vu ce matin, » écrit Talleyrand dans une lettre du 27, (que M. de Flahaut » était chargé de reporter à Paris) avec un grand plaisir à » quel point le ministère anglais était satisfait de la démarche » qui avait été faite en envoyant à Bruxelles M. de Langsdorf. » Je suis fondé à croire que si les Belges ne sont pas abso- » lument fous, *nous arriverons à ce que nous désirons*... » Dans mes conversations avec lord Grey et lord Palmerston, » j'ai cru voir que *si on ne réussissait pas pour le prince* » *d'Orange*, etc (3). »

(1) Talleyrand à Sébastiani, 27 novembre 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 412.

(2) Le lendemain 28 novembre, Talleyrand écrit à Mme Adelaide : « Mademoiselle va tant entendre parler de Londres à M. de Flahaut que je ne me » hasarderai pas à lui écrire aujourd'hui une longue lettre » — *Revue rétrospective*, 1901, octobre, p. 229.

(3) Talleyrand à Sébastiani, 27 nov. 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t III, p. 415. — M. de Langsdorff, dont parle Talleyrand, était le diplomate français qui avait été envoyé en Belgique pour empêcher le congrès de voter l'exclusion des Nassau.

Une autre singularité du récit de M. de Talleyrand, c'est que M. de Celles, que l'ambassadeur représente comme l'instigateur du projet de partage, avait proposé le 17 novembre au congrès belge de proclamer l'indépendance de la Belgique et il avait développé sa proposition en ces termes : « La Belgique ne doit plus être un accroissement de territoire » pour la Hollande, ni pour tout autre pays, *la France* » *notamment.* » Comment admettre que quelques jours plus tard il ait conseillé à Paris le partage de la Belgique? D'ailleurs à cette époque M. de Celles était à Bruxelles ; ce ne fut qu'au mois de janvier qu'il se rendit à Paris ; il fut alors partisan de *la réunion* de la Belgique à la France, parce que des relations de famille le rattachaient à ce pays, mais jamais il ne conseilla *le partage* de la Belgique.

De la proposition de partage elle-même, on ne trouve aucune trace, ni dans les dépêches officielles de cette époque, ni dans les lettres privées de Talleyrand à Mme Adélaïde, ni dans la *lettre confidentielle* que M. de Flahaut rapportait lui-même à Paris. Nulle part, on n'y fait la moindre allusion et l'existence du projet n'est garantie que par l'affirmation intéressée de Talleyrand (1). Au contraire la conduite du gouvernement français prouve à l'évidence qu'au mois de novembre celui-ci ne songeait qu'à obtenir la reconnaissance de l'indépendance belge, et qu'il était prêt alors à faire toutes les concessions pour y parvenir : c'est le moment où Talleyrand avec l'approbation de Louis-Philippe soutenait la candidature du prince d'Orange, où Sébastiani envoyait à Bruxelles un diplomate français pour

(1) Voir la savante étude de M. Raymond Guyot, *Talleyrand et l'indépendance de la Belgique*. — *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1900, sept., p. 238-240.

empêcher l'exclusion des Nassau, et rien ne permet de mettre en doute la sincérité de cette conduite désintéressée.

*
* *

La proclamation de l'indépendance belge devait modifier les dispositions du gouvernement français. Quand on eut obtenu la dissolution du royaume des Pays-Bas, on sentit plus vivement en France le sacrifice qu'on s'imposait en renonçant à la Belgique, et le premier succès remporté par les négociations diplomatiques, fit espérer qu'il ne serait peut-être pas impossible d'obtenir de l'Europe quelque compensation territoriale en Belgique. Les circonstances, il faut le dire, poussaient le gouvernement français, presque malgré lui, à adopter cette nouvelle politique. A la fin de décembre, les troubles qui depuis quatre mois agitaient la France et donnaient un aliment à l'activité inquiète des Parisiens, s'étaient calmés pour un temps avec la cloture du procès des ministres de Charles X et les questions de politique extérieure attiraient de nouveau toute l'attention du public. Le parti du mouvement dès l'ouverture de la Conférence n'avait cessé d'attaquer la politique suivie à Londres. Quand les représentants que comptait ce parti à la chambre, connurent les termes assez froissants pour la France, contenus dans le protocole du 20 décembre, ils protestèrent violemment : «On nous assure, s'écriait le général Lamarque, » que le protocole de la reconnaissance de la Belgique porte » qu'on s'éloignera le moins possible des bases et du but, » de l'esprit et des dispositions des traités de 1814 et 1815. » Or ces traités dictés par la violence et par d'implacables » ressentiments, acceptés sous la volée du canon de Waterloo » par une nation qu'on faisait passer sous les fourches » caudines, ne peuvent plus convenir à la France régénérée, » qui après avoir conquis la liberté, a certes bien le droit de

» revendiquer son indépendance. Et l'on vous propose de » vous rapprocher le plus possible de l'esprit et de la dispo- » sition de ces traités ? Oublie-t-on qu'on a voulu faire de la » Belgique un rempart contre nous, une tête de pont pour » l'Angleterre ? Le but de l'Angleterre serait-il de lui » conserver cette destination première ? Les Belges, ces » enfants séparés de la grande famille, seront-ils obligés de » nous surveiller et d'être toujours dans une position hostile » envers la mère patrie ? (1) » Lamarque ne se bornait pas à attaquer le protocole de la Conférence, il osait en plein parlement, à une tribune aussi retentissante, exposer son système pour terminer l'affaire belge d'une façon plus digne et *plus avantageuse* pour la France. « Il y avait un » moyen, disait-il, plus digne de la France, un moyen qui » aurait satisfait l'Angleterre elle-même... C'était de déclarer » Anvers port libre, une ville hanséatique et d'accepter ensuite » les offres de réunion de la Belgique. Alors la vieille ques- » tion de l'Escaut cessait d'être un sujet de discussion et » tous les intérêts nationaux étaient satisfaits. » Et, citant une parole de l'illustre Canning, il finissait en disant : « ce » ministre ne s'opposait pas à l'agrandissement de la France, » pourvu que le fleuve rival de la Tamise ne nous appartînt » point (2). »

Ce que proposait le général Lamarque, ce n'était donc pas la cession d'une partie du territoire belge à la France, c'était l'annexion pure et simple de la Belgique toute entière. Tout au plus offrait-il de rendre Anvers ville libre pour faire taire l'Angleterre.

Ces projets audacieux faisaient sur le ministre des affaires étrangères, le comte Sébastiani, la plus vive impression. S'il se croyait obligé de les réfuter publiquement par

(1) et (2) *Moniteur universel*. 30 décembre 1830, p. 1852.

crainte de provoquer une guerre immédiate, il ne cachait cependant pas la sympathie qu'ils lui inspiraient. « Les » regrets bien naturels, répondait-il, inspirés à l'honorable » général par les pertes que la France a faites, ces regrets » nous les partageons tous... et moi aussi je les ai plus d'une » fois exprimés à cette tribune..., nous aimons à l'espérer » la Chambre et la France ne peuvent croire que le gouver- » nement oublie jamais ce qu'il doit aux intérêts de la patrie, » à la dignité de la couronne, à l'honneur national. » Par dévouement pour Louis-Philippe, Sébastiani voulait rester fidèle à la politique pacifique de son maître; mais obéissant plutôt à des sentiments qu'à la raison, il croyait qu'on pourrait amener l'Europe à consentir à l'annexion de la Belgique à la France (1).

Il faut le dire la conduite de certains belges n'était pas étrangère aux tendances nouvelles du gouvernement français. L'idée de la réunion à la France qui semblait avoir perdu toute chance de succès après la proclamation de l'indépendance votée à l'unanimité par le congrès, n'avait pas tardé à retrouver des partisans. La situation troublée du pays avait amené certains patriotes à considérer cette annexion comme le seul moyen de sauver la Belgique de l'anarchie ou de la restauration orangiste. Le parti ne fut jamais très nombreux, mais il compta des hommes influents et turbulents, capables par leurs démarches et leurs intrigues de tromper le gouvernement français sur les véritables intentions de la Belgique (2).

---

(1) Dans une dépêche datée du 24 février 1831, l'envoyé de Savoie à Paris, le comte de Sales racontait « des choses étonnantes sur les illusions personnelles » de Sébastiani qui *a eu véritablement l'espoir de pouvoir s'emparer de la* » ***Belgique avec le consentement des Puissances.*** » Cfr. HILLEBRAND, *op. cit.*, t. I, p. 185.

(2) Les chefs de ce parti furent M. Al. Gendebien, membre du gouvernement provisoire, M. de Celles, président du comité diplomatique, plusieurs membres du congrès national et plus tard, le régent lui-même Surlet de Chokier.

Sébastiani n'était que trop disposé, d'ailleurs, à attribuer à de simples opinions personnelles une importance qu'elles ne méritaient pas, et il croyait ou feignait de croire que la Belgique entière voulait se réunir à la France. Après les attaques violentes du général Lamarque, il résolut de faire connaître à Talleyrand l'état des esprits en France et le 30 décembre, dix jours après la reconnaissance de l'indépendance belge, il écrivit à l'ambassadeur, une lettre dans laquelle il faisait siennes toutes les opinions exprimées à la tribune par le général Lamarque.

« Les Belges, *en totalité*, voudraient ou que leur pays fût » réuni à la France, ou que le duc de Nemours fût appelé à » régner sur eux. Pour obtenir ce résultat important, ils » consentiraient volontiers à ce qu'Anvers devînt une ville » libre, et ils iraient peut-être jusque là pour Ostende. La » France verrait dans la réunion de la Belgique ou dans le » choix du duc de Nemours *une juste réparation du passé et* » *le repos de son avenir*. Cet arrangement deviendrait pour » l'Europe un gage de paix. Mais cependant nous ne voudrions » pas pour y parvenir, nous placer dans une situation violente » qui nous obligerait à faire la guerre contre l'Europe entière » et à y ébranler tout l'ordre social déjà chancelant. Toutefois, » la pensée d'un système politique qui serait si complet pour » nous et pour les autres États doit s'offrir à votre esprit, » mon prince, avec tout ce qu'elle a de grand et de vrai. » S'il faut l'abandonner, ce sera un sacrifice d'autant plus » grand *qu'aucune idée d'ambition n'en altère la pureté.*

» C'est à vous, mon prince, qu'est confiée la haute mission » de résoudre une question aussi délicate et aussi compliquée, » d'une manière conforme à la dignité et aux intérêts de » notre pays. *Le roi attend votre réponse avec une impatience* » *que vous concevrez facilement*. Votre expérience, votre » sagesse consommée, nous éclaireront sur ce qu'il est

» possible de faire avec l'assentiment des grandes puissances.
» L'Angleterre serait-elle encore dans les voies d'une politique
» étroite et jalouse? Son gouvernement, aujourd'hui si éclairé,
» ne pourrait-il s'en affranchir, pour *ne voir dans l'arrange-*
» *ment à prendre sur la Belgique, qu'une combinaison propre*
» *à prévenir assez longtemps la guerre* pour permettre à la
» raison d'étendre son empire en Europe ! (1) »

Cette lettre, quoiqu'en disent les *Mémoires*, fit une vive impression sur Talleyrand. Sans doute le vieil ambassadeur était trop habile diplomate pour espérer le succès d'une proposition aussi catégorique que celle contenue dans la lettre de Sébastiani. Manifester le désir de réunir la Belgique à la France, c'était s'exposer à se brouiller sans retour avec l'Angleterre et, sans connaître encore l'intransigeance de Palmerston, Talleyrand ne pouvait douter que le nouveau chef du *Foreing Office* bondirait d'indignation aux premiers mots d'un pareil projet.

Mais, malgré les protestations de désintéressement que l'on trouve à chaque page des *Mémoires*, il est certain que Talleyrand, et en cela il était d'accord avec Louis-Philippe (2), désirait obtenir quelque avantage territorial en Belgique. Il connaissait assez le caractère français pour savoir qu'une compensation, si minime fût-elle, une simple rectification de frontières, eût suffi pour contenter « l'orgueil national » et donner au gouvernement de Louis-Philippe et à son ambassadeur à Londres une immense popularité. Les lettres envoyées à Talleyrand devenaient chaque jour plus pres-

(1) Sébastiani à Talleyrand, 30 déc. 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 441.

(2) En envoyant M. de Mortenart en mission à Saint-Pétersbourg, Louis-Philippe l'avait chargé de supplier le czar, *de consentir à n'importe quel avantage territorial* pour la France dans l'affaire belge. — HILLEBRAND, *op. cit.*, t. I, p. 177.

santes. « Les Belges, lui écrivait Sébastiani quelques jours » après sa lettre du 30 décembre, sont profondément con- » vaincus qu'ils ne sauraient être une nation indépendante et » séparée de la France. *La France partage cette convic-* » *tion*... (1) » Le même jour, une missive d'une main plus auguste disait à l'ambassadeur : « Songez bien que l'irritation » qui existe ici, est très grande sur la question belge et *le* » *désir bien prononcé de notre nation est de la voir redevenir* » *française* (2). »

Talleyrand comprit qu'il devait sans plus tarder tâcher d'obtenir quelque chose. Les *Mémoires* ne portent pas traces des démarches qu'il entreprit alors, des sollicitations presque journalières qu'il tenta près de Palmerston et des autres plénipotentiaires pour leur arracher un consentement aux entreprises intéressées de la France. Mais les lettres de Palmerston nous ont conservé un récit des intrigues de Talleyrand dont tous les détails confirment à l'évidence l'absolue véracité. C'est, en effet, le 30 décembre 1830 que Sébastiani avait écrit à Talleyrand la première lettre où l'on trouve trace du projet d'annexion de la Belgique, et la seconde lettre du ministre, ainsi que celle de Mme Adelaïde que nous avons citées sont du 3 janvier 1831. Or, quatre jours après, le 7 janvier, Palmerston raconte à l'ambassadeur anglais à Paris, lord Granville, « *qu'il y a quelques jours*, » dans une conversation au sujet de la Belgique, Talleyrand » lui a dit brusquement : « N'y aurait-il pas moyen de faire » un arrangement par lequel le Luxembourg pourrait être » donné à la France ? (3) » La coïncidence est extraordinaire ; elle prouve que les lettres de Sébastiani ne sont

(1) Sébastiani à Talleyrand, 3 janv. 1831. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 123.

(2) Mme Adelaïde à Talleyrand, 3 janv. 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 482 (appendice).

(3) Palmerston à Granville, 7 janv. 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 28.

pas étrangères à la proposition faite par Talleyrand. Détail plus convaincant encore, c'est la première fois que Talleyrand parle de pareils projets à Palmerston. « J'avoue, » écrit celui-ci, que j'ai été surpris en entendant une » proposition *si fort en désaccord avec le langage que lui » et son gouvernement tiennent depuis quelques temps.* J'ai » répondu, ajoute le ministre anglais,... que des acquisitions » territoriales de sa part, telles que celles qu'il venait d'indi» quer, changeraient les relations des deux pays et rendraient » impossible pour nous de rester en bons rapports avec la » France. » Talleyrand ne se décourage pas, il entreprend le ministre de Prusse pour lui offrir la Saxe en échange des provinces rhénanes données à la France, et, repoussé de ce côté, il revient à la charge près de Palmerston et lui demande pour la France, Philippeville et Mariembourg, « pour prix » de la part qu'elle prendrait à l'élévation de Léopold au » trône de Belgique (1). »

Mais toutes les finesses et les ruses de l'ambassadeur échouent devant les refus catégoriques du ministre anglais, et Talleyrand est forcé d'écrire (2) à Paris que le plus sûr est de renoncer pour le moment à tout projet d'agrandissement.

---

(1) Palmerston à Granville, 7 janv. 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 28-29. Nous verrons dans notre chapitre IV que déjà à la fin du mois de décembre 1830, on songeait à Bruxelles et à Londres à offrir la couronne de Belgique au prince Léopold de Saxe-Cobourg.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 3 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 4. — Cette lettre datée du 3 janvier 1831, que Talleyrand cite comme étant sa réponse à la lettre de Sébastiani du 30 décembre 1830, est antidatée, volontairement ou involontairement. Cette lettre a dû être écrite un mois plus tard, le 3 février. Le texte de la lettre le prouve clairement : 1° La lettre commence par ces mots. « La question n'est plus dans telle ou telle limite, » dans une portion plus ou moins forte de la dette, etc. » Cette phrase s'explique le 3 février, alors que depuis quelques jours la Conférence avait décidé ces questions dans le protocole du 27 janvier et que le gouvernement français

Sébastiani parut se résigner assez facilement à l'échec de son projet. Il répondit à Londres. « Nous refuserons sans » balancer la réunion de la Belgique à la France et la » couronne pour M. le duc de Nemours. Nous avons pensé, » il est vrai, *que d'autres arrangements que son indépendance* » affermirait mieux la paix de l'Europe ; mais nous atten- » drons que cette conviction soit passée dans l'esprit des » grandes puissances et notamment dans celui de l'Angle- » terre. Quelque éloigné que puisse être ce moment, nous » saurons l'attendre (1). »

La résignation de Sébastiani, pas plus que celle de Talleyrand n'était sincère, et nous les verrons bientôt recommencer leurs intrigues pour obtenir de la Conférence « des arrangements autres que l'indépendance de la Belgique. »

*
* *

Pendant ce temps, l'œuvre de pacification de la Conférence n'avançait guère ; loin de pouvoir s'occuper des « arrangements définitifs » que le protocole du 20 décembre promettait à la Belgique, les plénipotentiaires en étaient encore à veiller à l'exécution de l'armistice qu'on parvenait de moins en moins à faire accepter loyalement par les deux parties. Le roi Guillaume, malgré un nouveau protocole du 27 dé-

---

refusait de sanctionner ce protocole. Elle ne s'explique pas le 3 janvier, car à cette époque, on ne parlait pas encore de fixer les limites et de partager les dettes. 2° La lettre dit : « M. de Flahaut qui n'en était pas convaincu à son » arrivée à Londres... » Or, le 3 janvier, M. de Flahaut n'était pas à Londres. Il était retourné à Paris après sa première mission le 27 novembre. Il ne revint à Londres que le 22 janvier, et y resta alors jusque dans les premiers jours de février. Cependant cette lettre du 3 février rend à peu près exactement la pensée de la lettre que Talleyrand a dû écrire le 3 janvier et que nous ne possédons pas. Dans toutes les deux Talleyrand engage Sébastiani à renoncer à tout projet d'agrandissement. Nous en avons pour preuve la réponse de Sébastiani du 5 janvier 1831.

(1) Sébastiani à Talleyrand, 5 janv. 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 6.

cembre qui le sommait au nom de ses intérêts mêmes de révoquer les mesures de précaution qui entravaient la navigation de l'Escaut, (1) refusait d'obéir, et, de leur côté, les Belges avaient en manière de représailles recommencé le siège de Maestricht. La Conférence dans son protocole du 9 janvier 1831, avertit Hollandais et Belges que si les premiers n'avaient avant le 20 janvier levé le blocus de l'Escaut et si, par une juste réciprocité, les seconds n'avaient pas à la même date cessé tout acte d'hostilité aux environs de Maestricht, les cinq puissances se réserveraient d'adopter envers les récalcitrants « toutes les mesures qu'elles juge- » raient convenables pour faire respecter et exécuter les » engagements pris à leur égard (2). » Une note annexée à un nouveau protocole du 18 janvier, et adressée aux commissaires de la Conférence à Bruxelles, ne laissait aucun doute sur la nature de ces mesures. Si les Belges n'obéissaient pas, les cinq cours mettraient en leur propre nom le blocus devant tous les ports de la Belgique (3). La même menace était communiquée à l'ambassadeur des Pays-Bas dans le cas où le roi, son maître, n'ouvrirait pas l'Escaut à la date indiquée.

La mauvaise volonté du roi de Hollande et surtout la reprise des hostilités par les Belges, après les dispositions conciliantes que ceux-ci avaient témoignées au mois de décembre, produisaient la plus mauvaise impression sur la Conférence. « Depuis l'arrivée des commissaires belges et » l'échauffourée de Maestricht, écrit Mme de Dino, le corps » diplomatique fait assez triste mine ; les visages sont

(1) Protocole du 27 décembre 1830. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, (51-54).

(2) Protocole du 9 janvier 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 64.

(3) Protocole du 18 janvier. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 66.

» allongés et sombres. M. de Talleyrand est le seul qui ait
» l'air à l'aise... (1). »

Ces difficultés, en effet réjouissaient secrètement M. de Talleyrand : elles dégouteraient peut-être les plénipotentiaires de tenter la création d'une Belgique indépendante et les disposeraient à accueillir plus facilement des combinaisons plus favorables à la France. Talleyrand continuait ses intrigues pour obtenir quelque avantage territorial, mais sans plus de succès, et l'inutilité de ses tentatives exaspérait le diplomate. « J'ose dire, écrivait le 17 janvier sa nièce,
» Mme de Dino, que je n'ai jamais vu M. de Talleyrand, plus
» irrité et moins patient qu'il ne l'est depuis dix jours... La
» plus grande perplexité, ajoutait-elle, les combinaisons les
» plus diverses, les vœux les plus extraordinaires ont régné
» dans la Conférence... mais l'issue naturelle et convenable
» sur le présent ne se présente plus (2). »

Enfin, « à force de chercher et d'essayer de tout » Talleyrand crut avoir trouvé un système qui « en ne satisfaisant personne réussirait peut-être mieux que tous les autres. » Il fit connaître ce système à Paris dans une dépêche du 16 janvier dont, notons le en passant, les *Mémoires* ne portent pas trace !

On formerait en Belgique un État fédératif analogue à celui de la Suisse avec une neutralité reconnue. « En
» faisant d'Anvers et d'Ostende deux villes hanséatiques...
» il serait aisé dans cette organisation de ménager les
» intérêts de la France et en regardant dans l'avenir, si on
» est amené à quelque guerre, la *Belgique serait plus près à*

(1) Mme de Dino à Mme Adelaïde, 8 janvier 1831. — *Nouvelle Revue rétrospective*, 1901, nov. p. 341.

(2) Mme de Dino à Mme Adelaïde, 17 janv. 1831. — *Nouvelle Revue rétrospective*, 1901, nov., p. 348-349.

» *se réunir à nous que dans tout autre système* (1). » Ce système, pas plus que les autres combinaisons qui pouvaient favoriser la France, ne rallia l'assentiment de l'Angleterre.

« Dans les conversations avec lord Grey et lord Palmerston, » écrit Mme de Dino, M. de Talleyrand *a touché des cordes* » *que n'étaient pas du ressort de la Conférence;* il n'a pas » trouvé en échange, des vues aussi larges, une liberté » d'esprit (et d'anciens préjugés (*sic*)) aussi grande qu'il » aurait supposé et désiré (2). »

A Paris, le système de Talleyrand fit grande impression sur le roi et Sébastiani. C'était la première fois qu'une dépêche de l'ambassadeur parlait d'une combinaison qui « ménageait les intérêts de la France, » c'est-à-dire, qui laissait espérer dans l'avenir la réunion de la Belgique. « Votre système, s'empressa de répondre Sébastiani, est une » pensée profonde dont le roi a été frappé ; il veut y » réfléchir... et je pourrai dans quelques jours vous faire » connaître le résultat de ses méditations sur un sujet aussi » important (3). »

Ce résultat fut la seconde mission de M. de Flahaut.

Cette fois, il n'y a aucun doute, M. de Flahaut était porteur non pas précisément d'un projet de partage, mais plutôt d'une proposition d'annexion de la Belgique. La lettre que de M. de Flahaut était chargé de remettre à Talleyrand, après avoir exposé les efforts faits en France pour repousser la réunion, disait à l'ambassadeur : « *Ce que demandent les* » *Belges, ce que désirent les Français est cependant cette* » *réunion*, et bientôt peut-être, nous serons hors d'état de

(1) Talleyrand à Sébastiani, 16 janv. 1831. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 173.

(2) Mme de Dino à Madame Adélaïde. 17 janvier 1831. *Nouvelle Revue rétrospective*, nov., p. 348.

(3) Sébastiani à Talleyrand, 17 janvier 1831. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 174.

» l'empêcher. Nous continuerons nos efforts pour la prévenir ; » mais nous n'osons plus croire à leur efficacité. Notre force » est usée dans cette lutte ingrate. Le vœu de la France » s'exprime aujourd'hui *par la bouche des hommes dont vous » appréciez le plus la prudence et dont vous honorez le plus le » caractère.* Notre situation est telle *que le roi et le conseil* » n'ont pas cru qu'elle pût vous être fidèlement représentée » par des dépêches et le gouvernement du roi s'est décidé à » vous envoyer M. le comte de Flahaut qui pourra vous faire » connaître toute la vérité et la mettre sous les yeux de sa » Majesté britannique. C'est là sa mission; c'est à vous d'en » tirer le parti le plus utile pour le service du roi et de la » France (1) ».

Le projet que M. de Flahaut devait soumettre à l'appréciation de Talleyrand, n'émanait donc pas comme le dit si étrangement M. de Broglie, « de conseillers politiques de presse et d'estaminet (2). » C'étaient le roi et le conseil royal qui envoyaient M. de Flahaut. On s'était dit à Paris que l'opposition faite par l'Angleterre à toute acquisition territoriale en Belgique, provenait de la crainte de voir Anvers et les bouches de l'Escaut tomber entre les mains de la France. Pourquoi, dès lors, ne pas la rassurer sur ce point ? Pourquoi ne pas adopter l'expédient que le général Lamarque

(1) Sébastiani à Talleyrand, 20 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 28.

(2) DE BROGLIE, *Le dernier bienfait de la monarchie*, p. 296. Cet auteur ne met pas en doute que M. de Flahaut n'ait déjà, au mois de novembre 1830, présenté à Talleyrand un projet de partage. « Croirait-on, écrit-il, que cette fois M. de Flahaut revenait à la charge son projet toujours en poche et se disant autorisé à le communiquer par Sébastiani. S'il disait vrai, et il fallait bien le croire, rien n'atteste mieux l'égarement d'esprit où l'angoisse d'une situation inextricable jetait cet infortuné ministre et de quelles chimères aimaient à se repaître *les conseillers politiques de presse et d'estaminets* dont il se laissait entourer. »

avait défendu dès le 30 décembre à la tribune du Parlement, et qui, s'il fallait en croire la dernière dépêche de Talleyrand, semblait ne pas déplaire à l'ambassadeur? On ferait d'Anvers, un port franc, ou plutôt une ville hanséatique; à la rigueur on prendrait la même mesure pour Ostende.

Ce n'était pas un partage à la façon du projet attribué par Talleyrand, dès le mois de novembre, à M. de Flahaut; c'était seulement une concession faite à l'Angleterre, une garantie qu'on lui donnait pour lui faire accepter la réunion. D'après Talleyrand, la seconde mission de Flahaut n'avait pour but que de « reproduire le fameux projet de partage de la Belgique qu'il avait cru enseveli dans l'oubli. » Mais nous ne pouvons trouver un mot, découvrir une allusion qui nous permettent de croire que le partage était désiré par le gouvernement français. Au mois de janvier, on ne voulait qu'une chose « l'annexion. » « *Ce que demandent les Belges,* » *ce que désirent les Français est cette réunion et bientôt nous* » *serons hors d'état de l'empêcher.* » Quelle que soit, d'ailleurs, la « combinaison » que M. de Flahaut était chargé de proposer à l'acceptation de l'Angleterre, elle n'avait guère chance de réussir; M. de Flahaut n'eut pas même l'occasion d'exposer son projet au cabinet anglais. Lorsqu'il arriva à Londres, le 22 janvier, la Conférence avait pris depuis deux jours une décision qui enlevait à la France tout espoir d'obtenir en Belgique quelque avantage particulier.

* * *

Les plénipotentiaires avaient compris qu'il fallait en finir et trouver une solution qui mît un terme aux intrigues et aux ambitions qui s'agitaient autour de la question belge. La chose n'était pas facile. « La question belge, disait » Mme de Dino, qui, au premier coup d'œil, semble si isolée, » se lie en réalité à tout ce qu'il y a de plus vital dans l'état » social européen, et remue et complique tous les intérêts

» et toutes les passions... C'est ce qu'on ne s'avoue pas les » uns aux autres, mais c'est cependant ce qui pousse les » uns et qui arrête les autres et ce qui empêche tout résultat satisfaisant (1). » En présence d'intérêts si opposés un seul moyen se présentait de contenter tout le monde, c'était de réclamer de chacun un égal sacrifice, de mettre la Belgique en dehors des visées ambitieuses et intéressées, de faire du nouvel État un domaine intangible et inviolable, en un mot, de proclamer la neutralité perpétuelle de la Belgique.

A dire le vrai, le sacrifice que l'on réclamait de chacun, n'était pas égal et l'inviolabilité de la Belgique qu'en apparence on imposait à tous, on voulait surtout la faire respecter par un seul. C'était la France que l'on visait ; c'étaient ses intérêts que l'on sacrifiait en lui arrachant la promesse de ne jamais intervenir dans un État qui la touchait de si près. Si l'on déclarait la Belgique intangible, c'était pour la protéger contre les ambitions et les désirs de conquête de sa puissante voisine. La neutralité belge était donc une mesure de garantie contre la France et elle n'avait pas d'autre signification (2). C'est l'avis de ceux mêmes qui ont adopté cette mesure.

---

(1) Mme de Dino à Mme Adelaïde, 17 janvier 1831. — *Nouvelle Revue rétrospective*, 1901, nov. p. 348.

(2) Cfr. Nys, *Études de droit international et de droit politique*, 2me série, « p 133. L'idée qui inspira la déclaration de neutralité permanente de la Belgique, » dit cet auteur, fut une idée d'hostilité contre la France. » — En considérant la neutralité belge comme une mesure dirigée contre la France, nous ne parlons que *des intentions* qui animaient les puissances au moment de la proclamation de la neutralité. Il est certain, en effet, que la neutralité belge a procuré à la France plus d'un avantage Elle a facilité les rapports amicaux de la Belgique avec la France ; sans la neutralité, les actes les plus impartiaux des deux gouvernements eussent prêtés à des soupçons, à des interprétations malveillantes. La neutralité belge a été de plus pour la France une garantie contre « une agression étrangère », du côté de sa frontière du Nord. Mais les rôles ont été intervertis, depuis 1830. A cette époque, la neutralité belge devait garantir l'Europe contre une agression de la France.

« C'est grâce, au protocole du 20 janvier, disait Wessenberg, » qu'on a pu *mettre un frein à la cupidité alors si excitée de* » *la France* (1). »

Talleyrand, voulant justifier son adhésion au protocole du 20 janvier, écrivait à Paris. « La neutralité reconnue » de la Belgique... renverse le système adopté en 1815 » par les puissances, et qui avait été élevé en haine de » la France. Les treize forteresses de la Belgique à l'aide » desquelles on menaçait sans cesse notre frontière du Nord, » tombent pour ainsi dire à la suite de cette résolution et » nous sommes désormais dégagés d'entraves importunes(2) ». Rien n'était moins exact que ces affirmations. Au contraire, les plénipotentiaires déclaraient adopter la neutralité belge « pour réaliser leur protocole du 20 décembre 1830, pour » faire une utile application des principes fondamentaux » auquel cet acte a rattaché l'indépendance future de la » Belgique. » Ces principes, nous l'avons vu, c'était le maintien des devoirs européens que les traités de 1814 et 1815 avaient imposés au royaume des Pays-Bas. La neutralité ne faisait que préciser ces devoirs en leur donnant une forme nouvelle.

Quant aux forteresses, les puissances n'entendaient nullement par la déclaration de neutralité en décréter la disparition, et Talleyrand moins qu'aucun autre pouvait se faire illusion sous ce rapport. En effet, pendant la conférence du 20 janvier, en présence de Talleyrand, un des plénipotentiaires s'était opposé à la neutralité « en faisant » valoir que par cette disposition, on éloignait de la France » les points d'attaque contre elle. »

On avait répondu à cette objection que « la disposition

(1) von Arneth, *op. cit.*, II, p. 105.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 21 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 19.

» même des forteresses belges les destinait exclusivement à » une action défensive et *que la neutralité ne leur enlevait » pas ce caractère* (1). » Les plénipotentiaires n'entendaient donc pas, comme le prétend Talleyrand, abandonner le système politique de 1815.

*
* *

Quel fut le diplomate qui eut le mérite de proposer à la conférence la déclaration de neutralité? C'est assez difficile à savoir; il semble que l'exemple de la Suisse en a donné tout naturellement l'idée aux plénipotentiaires de Londres. Nous voyons par la dépêche de Talleyrand du 16 janvier que l'ambassadeur français était partisan de la neutralité perpétuelle, à condition d'appliquer ce système à une Belgique divisée en État fédératif, dans lequel le lien national eût été forcément affaibli; il croyait que, grâce à cette combinaison, les évènements amèneraient dans l'avenir la réunion de la Belgique à la France. Hillebrand prétend que ce fut M. de Bulow qui proposa « la neutralité perpétuelle du nouvel État (2). » Mais cet auteur ne donne aucune preuve de cette affirmation. Il n'y a pas de doute que Palmerston fut un partisan convaincu de la neutralité (3) : elle lui permettait de répondre victorieusement à toutes les ouvertures intéressées de Talleyrand. Il fit valoir en faveur de la neutralité un argument

(1) Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 451. Traités avec l'Angleterre.

(2) Hillebrand, *op. cit.*, t. I, p. 178.

(3) Le 21 janvier, lord Grey priait « anxieusement » le roi d'Angleterre de lui donner son avis sur la neutralité perpétuelle de la Belgique. Deux jours après, le roi par la main de son secrétaire Sir H. Taylor répondit « qu'il exprimait au » noble comte son entière approbation de la résolution qui a été prise concernant » la neutralité future de la Belgique au sujet de laquelle sa Majesté a écrit une » longue lettre à lord Palmerston. » Henry earl Grey, *The Reform act 1832. The Correspondence of the late earl Grey with his Majesty King William IV and with Sir Herbert Taylor,* t. I, p. 76 et 79.

assez singulier : « Les Belges, soutint-il, se sont montrés de » tout temps une nation inquiète et turbulente ; il semble » nécessaire de la condamner en quelque sorte à une » existence paisible, et de la forcer à porter son attention » entière vers le commerce et l'industrie, qui la rendraient » tous les jours plus rivale de la France et plus disposée à » la Hollande (1). »

M. de Matuszewic eut probablement le premier parmi les diplomates réunis à Londres, l'idée d'imposer à la Belgique la neutralité perpétuelle. Dans une lettre particulière adressée le 15 novembre 1830 à son gouvernement, on trouve ce passage remarquable : « Le moyen de préserver la Belgique de la » France, et la Hollande de la Belgique serait celui-ci : les » cinq puissances garantiraient en commun par un protocole » ou un traité, l'existence du royaume belge, déclareraient » qu'aucune d'elles ne pourra dans aucun cas l'envahir ou » l'occuper sans le consentement des quatre autres et que » de plus, elles garantissent également la Hollande contre » toute invasion de la part de la Belgique (2). » C'est sans la nommer une excellente définition de la neutralité belge.

Quel que soit le diplomate qui ait proposé la déclaration de neutralité, les discussions qu'elle souleva, furent longues et orageuses. Elles occupèrent deux séances de la Conférence, et la dernière d'entre elles dura huit heures et demie. Talleyrand en retour de son consentement à accepter la neutralité belge, voulait au moins obtenir quelque

(1) Rapport de M. Lieven à l'empereur Nicolas, 22 janvier 1831. — MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 451.

(2) Matuszewic à Nesselrode, 15 nov. 1830. — MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 442. Traités avec l'Angleterre.

dédommagement (1). Il commença par demander que le grand duché de Luxembourg fût compris dans la déclaration de neutralité. L'évacuation des troupes allemandes en garnison à Luxembourg eût été considéré en France comme un succès. Mais l'ambassadeur de Prusse s'y opposa absolument et les autres plénipotentiaires soutinrent le ministre prussien. « La Conférence, répondirent-ils à Talleyrand, ne » pouvait disposer d'un duché qui appartenait à un souverain » indépendant. » Talleyrand prétendit qu'il ne consentirait pas à la neutralité de la Belgique, si le Luxembourg n'entrait dans cette neutralité. Devant le refus formel des plénipotentiaires, il se mit à réclamer la cession à la France des forteresses de Philippeville et Mariembourg. C'était une bien misérable compensation donnée à l'orgueil français, mais les plénipotentiaires refusèrent également. « Nous avons » objecté, rapporte Palmerston, que nous n'avions pas le » pouvoir de donner ce qui appartient à la Belgique et non à » nous ; que nous ne pouvions, sous prétexte d'arranger les » affaires de la Belgique et de la Hollande, nous mettre à » dépouiller une des parties et cela au bénéfice d'un des » médiateurs. D'ailleurs, ajoute Palmerston, si la France » commençait, les autres n'auraient-ils pas le droit de suivre » son exemple? » C'est en effet le résultat que Talleyrand eût désiré, et il sentait bien que la neutralité allait rendre plus difficile l'exécution de tout système avantageux à la France. Malgré ses efforts, Talleyrand ne put modifier la résolution des plénipotentiaires. « *Il combattit comme un lion*, dit Pal- » merston, et nous avons enfin fini par le faire entrer en » arrangement par le moyen qui rend les jurés unanimes, » par la faim. » Après une séance de 8 heures et demi,

(1) Les détails de ce débat sont tirés d'une lettre de Palmerston à lord Granville du 21 janvier 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 29-31.

Talleyrand consentit à signer le protocole qui établissait la neutralité perpétuelle de la Belgique.

« La Belgique, déclarait le protocole (1), dans ses limites, » telles qu'elles seront arrêtées et tracées... *formera un* » *État perpétuellement neutre*. Les cinq puissances lui garan- » tissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et » l'inviolabilité de son territoire... Par une juste réciprocité, la » Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers » tous les autres États, et de ne porter aucune atteinte à leur » tranquillité intérieure et extérieure. » A la fin du protocole on avait ajouté, pour donner une apparente satisfaction aux réclamations de Talleyrand relativement à la neutralité du Luxembourg : « Les cinq puissances se réservent d'examiner, » *sans préjudice du droit du tiers*, la question de savoir s'il y » aurait moyen d'étendre aux pays voisins, le bienfait de la » neutralité garantie à la Belgique. » C'était bien vague, mais Talleyrand n'était pas difficile. « Je l'ai enfin emporté, » écrit-il à Paris, en faisant allusion à cette dernière clause, » et le paragraphe a été rédigé quoique un peu plus vague- » ment, *comme je le désirais* (2). »

* * *

Talleyrand, après avoir signé le protocole établissant la neutralité de la Belgique, pouvait craindre le mécontement de Louis Philippe (3). Le diplomate n'ignorait pas qu'à Paris son gouvernement s'attendait au succès de la mission de

---

(1) Voir texte du protocole du 20 janvier 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 72-74.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 21 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 20.

(3) « J'attends avec impatience, une lettre de Mademoiselle, écrit Talleyrand le 21 janvier à Mme Adelaïde, qui me dira si j'ai raison d'être content : Je ne le serai que si elle l'est. » — *Nouvelle Revue retrospective*, 1901, nov. p. 352.

M. de Flahaut; l'arrivée d'un protocole qui enlevait à la France tout espoir d'acquisition territoriale devait produire une fâcheuse impression ; Louis-Philippe était en droit de reprocher à l'ambassadeur d'avoir adhéré à une mesure aussi importante sans l'autorisation préalable de son souverain.

Aussi, dans ses Mémoires, dans les dépêches à Sébastiani et les lettres privées écrites à Mme Adelaïde au lendemain de la signature du protocole, Talleyrand insiste avec une exagération marquée, sur les avantages de la neutralité belge; il paraît enchanté de cette mesure et va même jusqu'à s'en prétendre l'auteur. « *Nous sommes parvenus* à faire recon- » naître en principe par les plénipotentiaires la neutralité » de la Belgique... écrit-il à Sébastiani.... Vous jugerez » comme moi, Monsieur le Comte, l'avantage immense de » cette résolution pour le maintien de la paix... (1) » Dans les lettres à Mme Adelaïde la satisfaction du diplomate paraît sans bornes : « Je suis sûr que Mademoiselle jugera comme » moi et qu'elle trouvera que *tous* les autres partis à prendre, » relativement à la Belgique, deviennent secondaires et » moins difficiles, lorsque les forteresses seront mises hors de » cause, et elles y sont entièrement par cette neutralité à » jamais établie... La discussion a été vive, mais je n'ai pas » cru devoir céder d'une ligne ; peu à peu cependant, on » est revenu à mon avis... J'oserai dire à Mademoiselle, » qui me permet de lui soumettre toutes mes impressions, » même celles de la vanité, que la journée de hier est une » de celles qui me paraissent devoir tenir une bonne place » dans ma vie » (2).

(1) Talleyrand à Sébastiani, 21 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 19.

(2) Talleyrand à Mme Adelaïde, 21 janvier 1830. — *Nouvelle Revue rétrospective*, 1901, nov. p. 351-352.

Il est permis de douter de la sincérité des sentiments exprimés dans ces lettres ; Talleyrand s'était efforcé d'obtenir en retour de la déclaration de la neutralité qu'on lui avait imposée, des avantages particuliers pour la France et la neutralité une fois proclamée, il ne crut pas à sa durée. L'attitude qu'il tint au mois d'août 1831, lorsque l'armée française occupait la Belgique, le prouve suffisamment. Nous verrons qu'il proposa alors ouvertement le partage de notre pays ; et, sans chercher si loin, il suffirait pour être édifié sur les idées secrètes du diplomate, de citer cette phrase d'une de ses lettres intimes, écrite au lendemain du 20 janvier 1831 : « La Belgique, écrit-il à Mme Adelaïde, » nous apportait plus d'embarras que d'avantages, et les » avantages, la neutralité nous les assure presque tous. Je » crois donc qu'il est sage *de nous en tenir là pour le moment.* » *L'avenir nous réserve probablement la réunion et je crois* » *que nous pouvons l'espérer* sans la payer aussi cher que le » paraîtrait à tout le monde un établissement anglais, petit » ou grand sur le continent (1). »

A Paris, la déclaration de la neutralité, bien que Madame Adelaïde l'appela « un brave succès (2), » ne convainquit personne. Malgré la neutralité, Sébastiani croyait la réunion de la Belgique inévitable et Louis-Philippe était tout près d'être du même avis que son ministre : « Il ne faut pas se » dissimuler, écrit *Madame Adelaïde, le 28 janvier* que le vœu

(1) Talleyrand à Mme Adelaïde, 24 janvier. Cette lettre a été publiée par M. de Broglie dans l'appendice des *Mémoires*, t. IV, p. 489. Mais la lettre se termine après les mots « la neutralité nous les assure presque tous » — M. de Broglie n'a pas publié les dernières phrases qui en disent long sur les idées secrètes de Talleyrand. La lettre complète a été publiée dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, 1901, nov. p. 354.

(2) Mme Adelaïde à Talleyrand, 28 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand. t. IV, p. 489. (appendice.)

» d'une grande masse en France, pour ne pas dire de la
» généralité, est la réunion de la Belgique, et que la tracas-
» serie, le lenteur que l'Angleterre a mise à faire décider le
» Congrès Belge au choix d'un souverain, nous met, vis à vis
» de la France et vis à vis de la Belgique, dans un très
» grand embarras..... (1). »

Sébastiani, plus explicite, déclarait le 27 janvier à la Chambre française que c'était *uniquement la crainte de la guerre* qui empêchait le gouvernement de réunir la Belgique à la France. « J'avouerai, disait-il, que dans mon opinion
» cette réunion est appelée par les vœux de la grande
» majorité des Belges ; j'ajouterai même que utile à la
» Belgique, elle est encore selon moi plus nécessaire au repos
» de l'Europe qu'à la grandeur de la France. Mais l'Europe
» à cet égard, et je suis loin de m'en étonner, ne partage
» pas ma conviction. Le temps et l'expérience qui marche
» à sa suite, le lui apprendront quelque jour. En attendant
» les anciens préjugés subsistent... peuples et rois s'alarme-
» raient de cette réunion, et si dans son effroi un seul
» courait aux armes, c'en serait fait alors de la paix de
» l'Europe, et le monde entier serait encore une fois menacé
» de retomber dans le cahos (2). »

Si quelques jours après la proclamation de la neutralité belge le gouvernement français songeait encore à la réunion plus ou moins prochaine de la Belgique, la neutralité ne put être considérée par les plénipotentiaires de la Conférence comme une sauvegarde suffisante contre les vues ambitieuses de la France. Les difficultés que souleva l'élection d'un souverain et les discussions relatives aux forteresses le prouvent à l'évidence. Sans aller jusqu'à dire que la neutra-

(1) Mme Adelaide a Talleyrand, 28 janvier 1831. — *Memoires* de Talleyrand, t. IV, p. 490 (appendice).

(2) Séance du 27 janvier. — *Moniteur universel* (1831), p. 184.

lité belge ne fut pour les plénipotentiaires de Londres qu'un expédient qui les tirait d'embarras, on peut affirmer qu'ils n'ont pas été sans appréhension au sujet de sa durée. Pour eux, la neutralité n'était pas une formule définitive ; c'était un moyen de sortir d'une situation dangereuse, d'apaiser les ambitions qui s'agitaient autour des petites provinces belges, en un mot, de satisfaire tout le monde en ne satisfaisant personne.

L'œuvre cependant a été durable, mais les diplomates de Londres s'attribueraient à tort le mérite d'une œuvre dont ils ne furent que les agents inconscients (1). La neutralité belge a résisté à l'épreuve du temps, elle est sortie intacte des crises qu'elle a subies, moins parce qu'elle avait été consignée dans un instrument diplomatique portant les signatures des plénipotentiaires des grandes puissances, que « parce qu'elle » répondait à une exigence absolue du système politique de » l'Europe (2). »

La situation géographique des provinces Belges qui les rend, grâce à Anvers et à l'Escaut, le débouché direct entre l'Angleterre et le centre du continent, l'histoire de ces provinces qui nous les montre tour à tour une barrière pour la France ou une menace pour l'Angleterre, exigeaient que la Belgique indépendante ne fut plus pour personne un instrument d'attaque ou de défense, mais pour tous, une sauvegarde et une protection.

La neutralité a été non seulement utile à l'Europe mais bienfaisante à la Belgique elle-même. Grâce à elle, la Belgique a pu se développer librement sans éveiller les susceptibilités jalouses des grandes puissances, et cette sorte de « *diminutio capitis* » ne l'empêchera pas le jour venu, d'établir son drapeau pacifique sur les vastes terri-

---

(1) René Dollot, *Les origines de la neutralité belge*, p. 538.

(2) Arendt, *Essai sur la neutralité belge*, p. 52.

toires du Congo. Les plénipotentiaires de Londres, sans comprendre toute l'importance de leur décision, ont enregistré, ont sanctionné officiellement au nom de l'Europe la neutralité belge, et ce fait seul leur mérite de la part du monde contemporain et spécialement de la Belgique une réelle reconnaissance. Devant les résultats du protocole du 20 janvier on comprend cette belle page qu'il inspirait à M. de Broglie et que nous tenons à produire ici.

« D'une importance bien supérieure était cette déclaration » de la neutralité belge que la Conférence venait de faire et » qu'il faut saluer comme l'acte le plus bienfaisant, le plus » digne de reconnaissance, et de mémoire dont s'honore » devant la postérité le siècle qui vient de finir. Quand on » songe à ce qu'avait été, à ce qu'était la veille encore ce » territoire belge, si bien appelé par le roi Louis-Philippe » la pierre d'achoppement de toute l'Europe, quand on se » rappelle qu'il n'y en avait pas un lambeau qui n'eût été » disputé, dépecé à cent reprises par toutes les puissances, » pas un coin qui n'eût été piétiné, foulé par leurs armées et » inondé de leur sang, le jour où elles prirent en commun » l'engagement de ne plus laisser un soldat dans ce champ » de perpétuelles et insatiables convoitises, ce jour-là mérite » d'être inscrit à une place tout particulièrement élevée dans » les fastes de l'humanité et de la civilisation. Et, chose plus » admirable encore, depuis 70 ans tout à l'heure que cette » promesse a été faite, bien que les occasions et la tentation » de l'enfreindre n'aient pas manqué, elle n'a pas été violée : » preuve évidente que c'était œuvre à la fois pratique et » morale, ratifiée par la raison autant que par la conscience » publique (1). »

*
* *

(1) DE BROGLIE, *op. cit.*, p. 299.

En déclarant la neutralité perpétuelle de la Belgique, les plénipotentiaires avaient dû d'abord fixer les limites exactes du territoire qu'ils plaçaient dans cette situation spéciale. C'est ce qu'ils avaient fait dans les premiers articles du protocole du 20 janvier. Ces articles consacraient le système territorial que la Conférence entendait suivre dans la division du royaume des Pays-Bas. Le principe, qui avait guidé les plénipotentiaires dans cette division, était très simple et paraissait juste. Le Royaume des Pays-Bas n'est plus possible, disaient-ils. Eh bien, replaçons la Hollande dans la situation où elle se trouvait avant la réunion, appliquons en sa faveur le principe qu'on est convaincu d'appeler « *le droit de postliminium* » et formons la Belgique, qui n'a jamais existé en État indépendant, et qui par conséquent n'a jamais eu de frontières fixes, de tous les territoires du Royaume des Pays-Bas qui n'appartenaient pas à la Hollande en 1790.

Le protocole du 20 janvier (1) ne faisait qu'appliquer ces principes en décidant que : 1° Les limites de la Hollande comprendront tous les territoires, places, villes et lieux, qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas en l'année 1790.

2° La Belgique sera formée *de tout le reste des territoires* qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de 1815, sauf le grand-duché de Luxembourg, qui, possédé à un titre différent par les princes de la maison de Nassau, fait et continuera à faire partie de la confédération germanique.

Les Belges réclamèrent vivement contre ce partage et la question des limites donna lieu à des discussions interminables. Nous allons voir ce qu'il y avait de fondé dans les

(1) *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 70-74.

réclamations des patriotes de 1830 et nous en profiterons pour traiter avec quelques développements la question territoriale.

Dans une note rédigée par le Congrès belge à la demande de la Conférence, le Congrès affirmait qu'il était impossible que la Belgique constituât un État indépendant, — sans la garantie immédiate de la liberté de l'Escaut, de la possession de la rive gauche de ce fleuve — de la province du Limbourg en entier — et du grand-duché de Luxembourg, sauf à sauvegarder les relations de cette province avec la confédération germanique (1). Les réclamations du Congrès belge portaient donc sur trois points distincts que nous examinerons séparément.

La décision de la Conférence qui froissait surtout les Belges, c'était celle qui leur enlevait la possession du grand-duché de Luxembourg (2). Dès le début de la Révolution, le gouvernement provisoire s'était douté des difficultés que susciterait l'occupation du grand-duché et c'était dans l'espoir de les éviter en partie, que la constitution en mettant le Luxembourg au nombre des provinces belges avait ajouté la restriction « sauf les relations du Luxembourg avec la » Confédération germanique. » A Londres de même, on avait prévu dès le mois de novembre les ennuis qu'allait soulever cette question. Talleyrand s'en préoccupait beaucoup. « Le grand duché, disait-il, réclamera toute notre » attention et les plus grands ménagements (3). » Le Luxembourg, en effet, avait un caractère mixte qui le plaçait dans une situation particulière vis-à-vis du roi de Hollande

(1) Note du 3 janvier 1831. — *Recueil des pièces diplomatiques*, t. I, p. 55-56.
(2) Cfr. DE BECOURT, *op. cit.*, p. 104-115.
(3) Talleyrand au Maréchal Maison, 15 novembre 1830. PALLAIN, *op. cit.*, p. 69.

et vis-à-vis d'une tierce puissance. Cette province n'avait pas été *jointe à la Hollande* en 1815 comme les autres provinces belges pour former avec les Provinces-Unies le royaume des Pays-Bas, mais *elle avait été donnée au prince souverain des Pays-Bas* pour être possédée à perpétuité par lui et ses successeurs en toute propriété et souveraineté. Le Congrès de Vienne avait expressément distingué le Luxembourg des « ci-devant provinces belgiques », qu'il joignait à la Hollande, et le lien qui unissait ce duché au royaume des Pays-Bas était purement personnel. Ils n'avaient de commun que le souverain.

Ce qui augmentait les difficultés, c'est que le congrès de Vienne avait décidé en outre que le grand-duché, « servant » de *compensation* » pour les principautés de Nassau, Dillembourg, etc., qu'on enlevait à la maison d'Orange pour les réunir à la Prusse, formerait un État de la confédération germanique, et le prince, roi des Pays-Bas, entrerait dans le système de cette confédération, comme grand-duc de Luxembourg avec toutes les prérogatives et privilèges dont jouissent les autres princes allemands. Le Luxembourg était donc devenu une terre allemande, un État de la confédération germanique et le roi Guillaume le possédait « comme grand-duc de Luxembourg. » L'acte qui détruisait l'union des provinces belges et des provinces hollandaises, ne pouvait donc atteindre les droits personnels du roi Guillaume sur le grand-duché qu'en consommant envers lui une véritable spoliation. Il est vrai que les Belges affirmaient que le Luxembourg avait pendant des siècles appartenu aux provinces belges et que si, par l'effet de la conquête des troupes alliées en 1815 et du traité de Vienne, le Luxembourg avait été déclaré terre allemande, la Belgique ne pouvait être tenue à observer des traités auxquels elle n'avait pas été partie contractante.

En admettant même, ajoutaient-ils, que les traités de 1815 aient séparé le Luxembourg de la Belgique, des actes subséquents à ces traités ont supprimé cette séparation, puisque le roi Guillaume, dans l'intérêt général du royaume des Pays-Bas, avait réuni le Luxembourg aux autres provinces méridionales et l'avait placé sous les mêmes lois constitutionnelles. En conséquence, disaient les Belges, le Luxembourg était devenu une province du Royaume des Pays-Bas et il avait droit, aussi bien que les autres provinces révoltées, à faire partie de la Belgique indépendante.

Le « fait » semblait donner raison aux Belges; mais en droit public international, les actes du roi Guillaume n'avaient pu modifier la nature du lien personnel qui unissait le Luxembourg à la maison de Nassau. Le Congrès de Vienne avait décidé que la succession éventuelle du Grand-Duché de Luxembourg était garantie à la maison de Nassau, après l'extinction de la maison d'Orange-Nassau. La volonté expresse du roi Guillaume ne suffisait pas à modifier les rapports de propriété établis par le Congrès de Vienne entre le Luxembourg et sa maison, puisqu'il était responsable de ce duché devant ses héritiers et devant la confédération germanique.

Il faut remarquer que, même en vertu du principe de non-intervention cher aux révolutionnaires belges, le Luxembourg devait rester sous la domination du grand-duc, car l'armée de la Confédération, sans aucun secours étranger, était à même de chasser les troupes belges d'un territoire dépendant de la Confédération.

Si l'armée allemande n'avait pas dès la fin de l'année 1830 rétabli le roi Guillaume dans la possession du Grand-Duché, c'était uniquement à la demande expresse de la Conférence de Londres et pour éviter qu'une intervention armée dans

le Luxembourg ne donnât lieu à un conflit dont on ne pouvait prévoir les suites (1).

Les Belges réclamaient outre le Luxembourg, la province de Limbourg en entier. Cette province avait fait partie de tout temps des provinces belges et la Conférence n'entendait nullement en contester la possession au nouvel État. Mais en 1790 les Provinces-Unies possédaient dans cette province la ville de Venloo et 53 villages dispersés sur les deux rives de la Meuse, qu'on appelait « pays de la généralité ». Les Hollandais prétendaient aussi que la ville de Maestricht leur avait appartenu, tandis que les Belges affirmaient que Maestricht avait été sous l'autorité indivise des Provinces-Unies et de l'évêque de Liège dont les droits devaient naturellement revenir à la Belgique. C'était là une question de fait assez embrouillée sur laquelle on pouvait discuter longuement sans arriver à se mettre d'accord. Le protocole du 20 janvier ne trancha pas le litige. La Conférence se contenta de décider que « s'il résultait des bases de sépa-» ration que la Belgique et la Hollande possèderaient des » enclaves sur leurs territoires respectifs, il serait effectué, » par les soins *des cinq cours*, tels échanges et arrangements » entre les deux pays, qui leur assureraient l'avantage » réciproque d'une entière contiguité de possessions et » d'une libre communication entre les villes et places com-

(1) Le 18 décembre 1830, la Conférence avait constaté dans un protocole en date de ce jour que si la confédération germanique n'intervenait pas dans le grand-duché de Luxembourg, c'est qu'elle confiait à la Conférence réunie à Londres le soin de défendre ses droits et ceux du roi Guillaume Ier, sur le grand-duché de Luxembourg. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 42-44. Plus d'une fois pendant le cours de la Conférence, la confédération manifesta l'intention, peut être pas très sérieuse, d'intervenir. Mais elle ne mit jamais son projet à exécution.

» prises dans leurs frontières (1). » Il faut ajouter que dans les intentions de la Conférence, Maestricht devait appartenir en entier à la Hollande

Les Belges demandaient enfin à la Conférence la possession de la rive gauche de l'Escaut (2). Cette dernière prétention ne s'appuyait selon l'expression de M. Nothomb, « ni sur le fait nouveau, ni sur le droit ancien ». En effet les habitants de la rive gauche de l'Escaut ne s'étaient nullement associés à la révolution belge, mais ils étaient restés sujets fidèles du Roi Guillaume.

En droit, la rive gauche de l'Escaut, ancienne Flandre zélandaise, appartenait depuis des siècles à la Hollande. La France avait obtenu la cession de cette rive en 1795 et l'avait réuni administrativement aux départements français qui composaient la Belgique. Mais en 1814 la France avait été forcée de renoncer à ses conquêtes au profit des alliés et ceux-ci n'avaient pu rendre ces territoires qu'à la Hollande, l'ancien possesseur, et non à la Belgique qui n'existait pas même alors comme État distinct.

Les Belges ne pouvaient appuyer leur dernière demande que sur des raisons de convenance ou de sauvegarde. La rive gauche de l'Escaut leur était nécessaire, disaient-ils, comme garantie de l'écoulement des eaux des Flandres, de l'usage du canal de Terneuzen et de la navigation de l'Escaut.

Les bases de séparation refusèrent à la Belgique la possession de la rive gauche de l'Escaut, mais elles garantirent à la Belgique la libre navigation des fleuves et rivières

(1) Cfr. Note sur Maestricht publiée par le Comité diplomatique pour défendre les droits de la Belgique sur cette ville, et réponse de MM. Bresson et Cartwright à cette note. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 17-22 et 26.

(2) Cfr. Note sur la Flandre zélandaise publiée par le comité diplomatique. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 15-16.

traversant son territoire en application des art. 108 à 117 de l'acte final du Congrès de Vienne.

Après cette courte étude de la question territoriale, on peut conclure, semble-t-il, que les bases de séparation établies par le protocole du 20 janvier étaient équitables ou tout au moins très justifiables. Du moment que les plénipotentiaires ne consentaient à reconnaître l'indépendance belge, qu'à condition de combiner cette indépendance avec les stipulations des traités, les nouveaux arrangements devaient avant tout s'efforcer de respecter ces traités. En reconnaissant que l'union de la Belgique avec la Hollande n'était plus possible, en admettent que sur *un point* il y avait nécessité de modifier des traités, le meilleur moyen de respecter les autres stipulations, c'était de replacer la Hollande dans l'état où elle se trouvait avant l'union.

Agir autrement, enlever à la Hollande des territoires qu'elle possédait avant 1814 en vertu de droits anciens et reconnus par des traités internationaux, c'était en réalité reconnaître en faveur des Belges un véritable droit de conquête et spolier injustement la Hollande qui existait comme État indépendant bien avant l'union.

« Les puissances, disait une note de la Conférence en » réponse aux réclamations des Belges, ne sauraient recon- » naître à aucun État un droit de conquête qu'elles se » refusent à elles-mêmes et c'est sur la renonciation mutuelle » à toute idée de conquête que reposent aujourd'hui la paix » générale et le système européen (1). »

La Conférence pouvait au contraire, sans sortir des bornes d'une médiation amicale, interdire au nouvel État belge de s'attribuer les territoires d'une nation voisine et indépendante.

(1) Note du 9 janvier 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 58.

Enfin il faut remarquer que les limites attribuées à la Belgique par la Conférence n'étaient pas aussi défavorables à notre pays qu'on l'a prétendu alors. Les plénipotentiaires de Londres auraient pu déclarer que la Belgique indépendante se composerait des anciennes provinces belgiques, ce qui eût privé le nouvel État de la principauté de Liége et des villes de Philippeville et de Mariembourg (qu'on appelait les petites frontières).

Ces territoires, considérés comme terres vacantes, auraient été partagés entre les deux pays ou auraient pu servir à contenter les ambitions de leurs puissants voisins. La Conférence n'alla pas jusque-là. Elle replaça la Hollande dans la situation où elle se trouvait en 1790 et donna à la Belgique tout ce qui n'appartenait pas à la Hollande avant la réunion.

Au nom des principes du droit international, cette décision était juste. Les États forment des personnes morales ayant droit à l'existence et à l'intégrité de leurs frontières. Ce droit supérieur à celui des individus est nécessaire à la stabilité et à la sécurité de la société des nations.

Mais la décision de la Conférence ne se justifiait plus, si on la jugeait au nom des principes révolutionnaires. S'il est vrai que tout homme est à lui seul juge suprême de ses actions, si on reconnaît à chaque individu le droit naturel et absolu de se choisir une patrie, alors tous ceux qui s'étaient joints à la Révolution belge étaient et devaient rester Belges, et la Conférence ne pouvait les forcer à redevenir Hollandais qu'en abusant indignement de sa force. C'est précisément parce que les Belges de 1830 étaient imbus de ces derniers principes, qu'ils protestèrent si violemment contre les protocoles qui les séparaient de frères qui avaient combattu avec eux pour la liberté. Toutes les autres raisons historiques ou juridiques qu'ils alléguèrent pour conserver le Limbourg et le Luxem-

bourg ne furent jamais que des prétextes qui voilaient le caractère trop révolutionnaire de leur résistance.

Aujourd'hui que ces querelles sont apaisées depuis longtemps, la ténacité et l'entêtement des patriotes belges à vouloir à tout prix des frontières que l'Europe leur refusait, paraissent quelque peu déraisonnable, car cet entêtement eût pu être fatal à notre indépendance. Il ne faut pas oublier cependant que le sentiment qui inspira nos pères, fut grand et généreux et que, si la fortune des armes avait au mois d'août 1831 répondu à leur courage, leur résistance nous eût sans doute valu une Belgique plus grande et plus forte. En nos jours de calculs étroits et de patriotisme moins militant, il est bon de rappeler et d'admirer combien l'amour de la patrie fut vivace et profond au cœur des Belges de 1830.

* * *

Le protocole du 20 janvier annonçait dans son avant-dernier article que les plénipotentiaires s'occuperaient sans le moindre délai, à arrêter les principes généraux des arrangements de finances, de commerce et autres, qu'exigeait la séparation de la Belgique d'avec la Hollande. Le même article décidait en outre que ces principes une fois convenus, le présent protocole ainsi complété serait converti en traité définitif et communiqué sous cette forme à toutes les cours de l'Europe, avec invitation d'y accéder. Les plénipotentiaires s'occupèrent de ces arrangements dans leur séance du 27 janvier (1). « Ils se voyaient obligés, disaient-ils, » d'interposer amicalement leur médiation dans les questions » de finances, parce que, sans elle, les parties intéressées

(1) Protocole du 27 janvier 1831 et « bases de séparation » y annexées. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 103-116.

» ne parviendraient pas à s'entendre, l'expérience l'avait
» bien prouvé, et parce que sans l'intervention des puissances,
» les stipulations auxquelles les cinq cours avaient pris en
» 1814 et 1815 une part immédiate, ne sauraient être
» modifiées .» Cette fois, la médiation de la Conférence fut franchement défavorable à la Belgique et ce fut avec raison que les Belges protestèrent contre un partage aussi injuste. Pour être conforme à l'équité, la décision de la Conférence s'imposait d'elle-même : chaque pays avait à reprendre la dette qui le grevait avant la réunion, et la dette commune contractée par le royaume des Pays-Bas, devait être repartie entre les deux pays dans une juste proportion en tenant compte de la population et de la richesse respectives des deux pays. La Conférence, dans les préliminaires de son protocole, reconnaissait elle-même l'équité de ce système, mais elle n'y adhérait pas. « Considérant, disait-elle, que
» la Belgique séparée de la Hollande n'aurait aucun droit
» au commerce des colonies hollandaises... et que d'autre
» part, ce commerce contribuerait à rendre la Belgique
» florissante et prospère,... les plénipotentiaires ont pensé,
» qu'au lieu de reprendre ses anciennes dettes toutes entières
» et d'être soumise proportionnellement aux charges con-
» tractées pendant l'union, la Belgique devrait entrer en
» partage des dettes du royaume des Pays-Bas, telles qu'elles
» existent à la charge du trésor royal... et qu'en retour les
» Belges jouiraient sur le même pied que les Hollandais,
» du commerce de toutes les colonies appartenantes à sa
» Majesté le roi des Pays-Bas. » La Conférence ne se contentait pas de confondre les dettes sans s'inquiéter de leur origine, mais elle mettait à charge de la Belgique plus de la moitié de la dette totale, soit les 16/31. C'était une véritable injustice, car la dette de la Hollande avant la réunion était beaucoup supérieure à la dette des provinces belges et l'on

imposait ainsi à perpétuité au nouvel État des charges dont il n'avait jamais profité. Bien plus, pour établir la proportion du partage, on comptait au nombre de la population belge, les habitants du Luxembourg que la Conférence refusait de considérer comme faisant partie de la Belgique. En dédommagement, il est vrai, on assurait à la Belgique une entière liberté de commerce avec les colonies hollandaises ; mais c'était un avantage que l'on faisait payer chèrement à notre pays (1). Les plénipotentiaires se doutaient bien que les Belges n'accepteraient pas facilement un pareil partage. Aussi, ils avertirent leurs commissaires en Belgique de ne communiquer cette partie du protocole que lorsqu'ils jugeraient le moment favorable. Ils firent plus; tandis que dans le projet de traité définitif qu'ils annexèrent à leur protocole du 27 janvier, ils plaçaient sous un titre premier les stipulations territoriales en les intitulant : *Arrangements définitifs*, ils appelèrent le titre second traitant du partage des dettes : *Arrangements proposés* pour le partage.

Ils reconnaissaient donc que leur décision pouvait donner lieu à des discussions et à des modifications.

Le protocole du 27 janvier était l'œuvre de M. de Wessenberg et du comte Matuszewic. « Ces deux plénipo» tentiaires, remarque Talleyrand, et surtout M. de Wessen-

(1) M. Falck reconnaissait que les « bases de séparation » adoptées par la Conférence étaient favorables à la Hollande. Le 24 janvier 1831, il écrivait : « sans faire attention aux formes antijuridiques de ce partage, je dois reconnaître » que dans le règlement de la séparation, nous n'avons pas à nous plaindre des » plénipotentiaires, sans en excepter ceux de France et d'Angleterre. Dans le » partage de la dette, il est visible qu'on nous favorisera : notre territoire sera, » dans la pire supposition, le même que celui de 1790. Le grand-Duché est de » nouveau réservé au roi ; et ce qui ne sera pas pour vous une nouveauté sans » intérêt, il est décidé en principe que la Belgique comme la Suisse, jouira d'une » perpétuelle neutralité... » — Falck à Van Lennep, 24 janvier 1831. — FALCK, *op. cit.*, p. 297.

» berg, possédaient sur cette matière des connaissances qui » nous manquaient à tous et à moi en particulier (1). » Si le partage des dettes fut si défavorable aux Belges, ce fut en partie parce que cette besogne fut faite par des représentants des cours du Nord. Il faut ajouter que les commissaires belges envoyés à Londres sur l'invitation de la Conférence n'avaient pu fournir aucun renseignement sur la manière dont le partage devait se faire (2). On a dit que si la Conférence montra une certaine partialité en faveur de la Hollande, ce fut pour amener plus facilement le roi Guillaume à reconnaître l'indépendance belge. Les plénipotentiaires de Londres ne croyaient pas les Belges assez audacieux pour résister à leurs décisions souveraines. Il en fut malheureusement tout autrement.

Si les Belges eussent accepté les bases de séparation, ils terminaient leur révolution neuf mois plus tôt et le rôle de la Conférence de Londres eût été rempli dès cette époque. Mais on ne pouvait attendre de la part d'une assemblée populaire, un tel acte de modération et de prudence politique. Le Congrès belge repoussa le protocole du 20 janvier sans vouloir même le discuter. « La souveraineté nationale, » s'écria M. Nothomb, est transférée de Bruxelles au » *Foreing Office*. » A la presque unanimité des membres, le Congrès vota la protestation suivante : « Le Congrès » national proteste contre toute délimitation de territoire et » toute obligation quelconque qu'on pourrait vouloir pres- » crire à la Belgique sans le consentement de sa représenta- » tion nationale... Il n'abdiquera dans aucun cas en faveur

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 35.

(2) Ce fut à cette occasion qu'eurent lieu les premières communications officielles entre les commissaires belges et la Conférence. Lord Palmerston prit l'initiative de cette première démarche. — Cfr. Huyttens, *op. cit.*, t. II, p. 287. — Séance du congrès national du 28 janvier 1831.

» des cabinets étrangers, l'exercice de la souveraineté que la » nation belge lui a confiée, il ne se soumettra jamais à une » décision qui détruirait l'intégrité du territoire et mutilerait » la représentation nationale, il réclamera toujours de la part » des puissances étrangères le maintien du principe de » non intervention (1). »

Il eût fallu dès cette époque à la jeune nation un chef expérimenté pour la défendre et la représenter à l'étranger, pour apaiser et calmer ses agitations intérieures et les derniers bouillonnements révolutionnaires. Le roi eût discuté avec la Conférence la délicate question des frontières et ses revendications eussent eu plus d'influence que les exigences d'un gouvernement dont le nom seul rappelait le sort précaire et l'origine révolutionnaire.

Mais trouver un roi des Belges qui pût être accepté en même temps par ses sujets et par l'Europe, ce n'était pas facile, et les efforts qu'on avait tentés jusqu'alors pour donner un roi à la Belgique avaient été infructueux. C'est ce que nous exposerons dans le chapitre suivant.

---

(1) Séance du 1er février 1831. — HUYTTENS, *op. cit.*, t. I, p. 375. Il faut remarquer que cette protestation était dirigée contre le protocole du 20 janvier, qui établissait les bases de séparation territoriale. Le protocole du 27 janvier qui contenait en outre les règles à suivre dans le partage des dettes, ne fut connu que plus tard en Belgique.

CHAPITRE IV.

La recherche d'un roi.

Avant le mois de janvier 1831, avant donc que l'indépendance belge ne fut reconnue par la Conférence, on s'était préoccupé à Londres de savoir quel serait le souverain qui règnerait sur le nouvel État.

Nous avons vu qu'au mois de novembre 1830 les représentants des puissances avaient espéré terminer les affaires de Belgique, en imposant aux Belges le prince d'Orange, fils aîné du roi Guillaume I[er]. Mais le vote d'exclusion émis par le congrès belge avait amené l'échec de cette combinaison. Sans renoncer à faire revenir les Belges sur leur décision, on s'occupa de trouver un autre candidat. Ce choix était, inutile de le dire, de la plus haute importance. Dans le célèbre exposé de la question belge que Louis-Philippe adressait à son ministre au commencement de novembre, c'était surtout le choix du futur souverain de la Belgique qui préoccupait le monarque français. Après avoir exprimé ses craintes sur le peu de chances réservées à la candidature d'un prince de la maison de Nassau, Louis-Philippe ajoutait : « On dit... que le comte de Mérode, » membre du gouvernement provisoire, aurait assez d'in- » fluence pour qu'il soit dans le cas d'être élu grand-duc » héréditaire de Belgique et peut être même roi... Le » clergé est favorable aux vues du comte Félix de Mérode, » qu'on dit être dévot, et en tout, il ne faut pas perdre

» de vue que le clergé et l'esprit catholique religieux » exerceront longtemps encore une grande influence en » Belgique (1)... Il paraît donc dans cet état de choses qu'il » serait difficile d'obtenir le choix d'un prince protestant... et » qu'il faudrait se renfermer dans le cercle peu nombreux » des princes catholiques. Il a été question à Bruxelles du » duc de Leuchtenberg, et M. de Talleyrand nous apprend » que cette suggestion n'a pas même été écoutée à Londres (2). » Il est désirable qu'elle ne le soit nulle part. On croit que » les Belges seraient assez disposés à demander un de mes » fils (le duc de Nemours), mais cette idée doit être écartée » et il ne faut pas même la discuter, puisque, dans l'état » actuel de l'Europe, cette discussion serait dangereuse et » ne présenterait aucune chance de succès. On peut en dire » autant de tous les archiducs d'Autriche qui doivent égale- » ment être écartés. Il ne reste donc que les familles de » Naples, de Saxe et de Bavière, où un choix pourrait être » fait (3). »

A cet exposé fait de main royale, Talleyrand répondait en donnant son appréciation sur les chances de chaque candidat avec une sûreté de coup d'œil politique vraiment

(1) Louis-Philippe ajoutait à son appréciation du clergé belge, ces paroles auxquelles des événements contemporains ont donné une nouvelle actualité : « Le clergé belge blâme le clergé français *de s'être allié à la défense du » pouvoir absolu* et professe que pour défendre la religion efficacement, le clergé » doit se montrer partisan de la liberté des peuples. »

(2) Talleyrand avait, en effet, écrit le 7 novembre 1830 : « Il est arrivé ici une » espèce d'envoyé du gouvernement provisoire de Belgique. Il est venu sonder le » terrain et tâcher de connaître quel accueil la nomination d'un fils d'Eugène de » Beauharnais pourrait attendre des cabinets étrangers. » — PALLAIN, *op. cit.*, p. 53. Mais aucun des auteurs traitant de la Révolution belge ne prête un pareil but au premier voyage de M. Van de Weyer à Londres.

(3) Louis-Philippe au maréchal Maison, 11 novembre 1830 (lettre communiquée le 12 nov. à Talleyrand). — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 385-387.

remarquable. « M. de Mérode n'est pas un chef de parti : c'est » un instrument du parti prêtre... Le duc de Leuchtenberg, » n'a de parti que parce que son nom se rattache au souvenir » de l'Empire et aux sympathies françaises. Sans l'appui des » puissances, ce n'est rien. L'archiduc Charles est porté au » défaut de M. de Mérode par le même parti. Cette subdivision » du parti monarchique catholique est sans force, laissée à » elle même... Quant aux princes de Naples, de Bavière, ou de » Saxe, leur nom ne s'est pas présenté à l'esprit des Belges. » Ils n'ont pas de parti, mais ils peuvent devenir une nécessité. » En disant cela, ajoutait Talleyrand, je suppose le choix de » M. le duc de Nemours mis entièrement et avec beaucoup de » sagesse hors de la question : il ferait sur le champ pencher » la balance (1). »

Dans cette liste des candidats au trône de Belgique, ni Louis-Philippe, ni son ambassadeur n'avaient songé à ranger le prince qui devait finalement obtenir la couronne belge. C'est que le prince Léopold de Saxe-Cobourg était protestant et qu'on s'imaginait alors en Europe que l'opposition que rencontrait la candidature du prince d'Orange provenait de la haine des catholiques belges contre un prince protestant, tandis qu'en réalité ce n'était que l'explosion d'un sentiment patriotique exalté (2).

Ce ne fut pas à Londres qu'on eut la première pensée d'appeler au trône belge le prince de Saxe-Cobourg.

(1) Talleyrand à Madame Adelaïde, 15 nov. 1830. — *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 390 et *Nouvelle Revue rétrospective*, 1901, nov., p. 155. Entre la lettre reproduite dans les *Mémoires* et celle que l'on trouve dans la *Revue rétrospective*, il y a certaines divergences. Ainsi la dernière phrase que nous citons, est rapportée comme suit dans la *Revue rétrospective*. « M. le duc de » Nemours rallierait probablement le plus grand nombre. C'est positif ; mais les » puissances deviendraient inabordables. »

(2) Cfr. Dépêche de M. de Werther, ambassadeur prussien à Paris, 22 nov. 1830. — Hillebrand, *op. cit.*, I, p. 138.

L'honneur de cette initiative, bien timide au début, revient au gouvernement provisoire. Dans les derniers jours de novembre 1830 certains membres du gouvernement provisoire, M. Van de Weyer notamment, émirent l'idée que l'élection du prince Léopold calmerait peut-être l'irritation causée en Europe par le vote du Congrès qui excluait les Nassau.

On s'en ouvrit aux deux commissaires de la Conférence qui étaient alors tous deux à Bruxelles. On exposa à Lord Ponsonby qu'on espérait obtenir le concours de la France et de l'Angleterre en concluant un mariage entre les deux familles règnantes. Lord Ponsonby répondit que ce plan donnerait lieu à de graves objections,... qu'il fallait tenir compte des intérêts des puissances autres que la France et l'Angleterre, que ce qui importait avant tout c'était de trouver un candidat qui fut assuré de l'adhésion des puissances et que ce candidat était indubitablement le prince d'Orange... (1) Cette réponse était peu encourageante ; celle de Bresson fut moins catégorique. Sans assurer que son gouvernement soutiendrait la candidature du prince Léopold, il laissa entendre aux membres du comité diplomatique que cette combinaison avait des chances de réussir, et il fit connaître de suite ce projet à Paris : « Je sais... de science » certaine, écrivait-il à Sébastiani, que M. Van de Weyer » partira dans quelques jours pour Paris; qu'il y soumettra » à votre Excellence un projet de nature à concilier les » intérêts français et anglais (le prince Léopold et une

(1) Juste, *Van de Weyer*. I, p. 114. Talleyrand prétend (*Mémoires*. t. III. p. 438) que lord Ponsonby fut chargé par son gouvernement d'appuyer dès le mois de décembre la candidature du prince Léopold près du comité diplomatique à Bruxelles. La conduite de lord Ponsonby, ainsi que nous le verrons, permet de mettre en doute l'exactitude de cette affirmation.

» princesse française) ou quelque autre combinaison ana-
» logue (1). » L'idée émise par M. Bresson plut de suite à Sébastiani, car le jour même il écrivit à l'ambassadeur français à Londres. « Nous avons pensé qu'il pourrait être
» question du prince Léopold qui naguère avait réuni
» l'assentiment des grandes puissances pour monter sur le
» trône de la Grèce. Nous serions encore prêts à nous
» associer aux suffrages qui pourraient se porter sur lui (2). »

Il n'y a rien d'étonnant que dès cette époque, on ait songé au prince de Saxe-Cobourg. Son mariage avec la princesse Charlotte d'Angleterre, en le destinant à devenir prince consort d'Angleterre avait attiré, sur lui l'attention de l'Europe. Depuis son veuvage, il s'était retiré dans sa propriété de Claremont d'où il continuait à entretenir des relations suivies avec la Cour d'Angleterre et avec les hommes politiques les plus éminents. C'est là, qu'une année auparavant, on était venu lui offrir la couronne de Grèce (3). Les motifs qui l'avaient engagé à refuser cette offre, étaient une preuve de l'élévation de son caractère et de sa prudence politique. Ce refus cependant lui avait aliéné les sympathies de la Russie (4) et avait diminué la considération dont il

(1) Bresson à Sébastiani, 2 décembre 1830. — *Mémoires* de Talleyrand. t. III, p. 463 (appendice).

(2) Sébastiani à Talleyrand, 2 décembre 1830. — PALLAIN, *op cit.*, p. 121.

(3) Citons à ce propos ce passage d'une lettre de sir J. C. Hobhouse à Van de Weyer (17 déc. 1830). « *We have talk of prince Leopold, but it is only a* » *talk. It would be a strange thing for a little german prince to miss so nearly,* » *three crowns, England, Greece and Belgium.* » — JUSTE, *Van de Weyer*, t. I, p. 267 (appendice).

(4) A l'occasion de cette renonciation le vice-chancelier russe, le comte Nesselrode avait écrit au prince de Lieven cette phrase violente. « Il était » réservé à son altesse Royale d'offrir au monde un spectacle d'une ingratitude » et d'une duplicité dont les annales de l'histoire présentent heureusement peu » d'exemples. » Dépêche du 9 juin 1830. MARTENS, *op. cit.*, XI, p. 454.

jouissait en Angleterre. Il n'en restait pas moins un des princes auxquels on devait penser en premier lieu pour la couronne de Belgique. Les ministres anglais, après avoir songé un instant à l'archiduc Charles d'Autriche, en vinrent tout naturellement, devant l'opposition de la France à cette candidature, à jeter les yeux sur le prince de Cobourg. (1)

Dans le courant de décembre, lord Grey et lord Palmerston étaient allés passer deux jours à Claremont chez le prince Léopold, sous prétexte de se reposer, mais en réalité, comme le disait Talleyrand, pour y parler du futur souverain de la Belgique. En effet, dès le lendemain de son retour, Palmerston en discutant avec l'ambassadeur français les chances des divers candidats au trône de Belgique, lui dit tout à coup. « Ne pourrait-on pas trouver quelqu'un qui pourrait » par un mariage rassurer tout le monde? Ce que j'appelle » tout le monde, répondit Talleyrand, c'est vous et nous. » Cela nous rapprochait beaucoup du prince Léopold, ajou- » tait le diplomate, du prince Léopold qui épouserait une de » nos princesses et dont le nom a été prononcé par lord » Palmerston. J'ai montré un peu d'étonnement, comme si » cette idée ne m'était jamais venue; *mais mon étonnement* » *avait un peu l'air d'une découverte heureuse!*... Il est clair que » la Belgique donnée au prince Léopold qui épouserait une » princesse de France, paraitrait aux anglais un arrangement » qui pourrait se faire (2). » C'était en effet le meilleur moyen de contenter tous les intérêts. Les relations déjà anciennes qui existaient entre la famille d'Orléans et le

(1) Talleyrand avait répondu à Palmerston au sujet de l'archiduc Charles « qu'un prince de la maison d'Autriche aurait trop l'air d'une restauration et » que d'après M. Fox la pire des révolutions était une restauration. » — *Mémoires* de Talleyrand t. III, p. 416.

(2) Talleyrand à Madame Adelaide. 14 déc. 1830. — *Mémoires*, t. III, p. 467 (appendice).

prince Léopold permettaient d'espérer que les sentiments de famille ne mettraient pas obstacle au mariage projeté.

Au mois de décembre, la candidature du prince Léopold avait toutes les chances de réussir. La France se montrait conciliante en toutes choses et n'avait pas encore laissé deviner ses vues secrètes et intéressées sur la Belgique. L'Angleterre de son côté désirait vivement l'entente cordiale avec la France. A ce moment, la révolution de Pologne permettait de compter pour peu de chose l'opinion de la Russie. Enfin les instructions de l'ambassadeur prussien à Londres lui recommandaient en cas d'échec de la candidature du prince d'Orange, de soutenir le prince Léopold. M. de Bulow en avait donné à cette époque l'assurance positive au prince Léopold lui-même (1).

Malgré les circonstances qui favorisaient son élection au mois de décembre, Léopold ne fut pas élu, et ce fut un vrai malheur pour la Belgique. « Les affaires de Belgique se » seraient bien autrement arrangées, écrira un jour le » premier roi des Belges, et elle paie chèrement les velléités » que l'on a eu alors en France. *Le prince de Talleyrand, la* » *France et les Belges* ont à se reprocher cela mutuellement, » mais il est douloureux de penser ce que la Belgique

(1) Cfr. *Noch ein Wort über die Holländisch-Belgische Frage* (attribué à Stockmar). D'après cette brochure, les instructions de M. de Bulow lui ordonnaient de consentir à ce que le prince de Cobourg devienne roi des Belges parce que « sa position envers la Prusse donnait à ce pays des garanties suffis- » santes ». Léopold Ier, le 17 juin 1832, écrivait à ce sujet à son ambassadeur à Paris : « Le roi (de Prusse) a dit à mon frère que naturellement il avait dû » désirer d'après des relations de famille de conserver la Belgique à la maison » d'Orange, que cela ayant été impossible, rien n'avait pu mieux lui convenir que » de me voir remplir cette place. *Je dois dire que M. de Bulow m'a tenu ce* » *langage au nom de son maître au mois de novembre 1830 déjà* ». Léopold Ier à Le Hon, 19 juin 1832, citée par Juste, *Le Hon*, p. 114.

» aurait pu être sans les malheureuses intrigues de cette
» époque (1) ».

*
* *

Les sympathies des cours absolutistes et des ministres anglais pour le prince d'Orange, et surtout le changement d'attitude du gouvernement français firent abandonner la candidature du prince de Saxe-Cobourg, qui, il faut l'ajouter, ne plaisait pas beaucoup aux Belges. Quand, à la fin de décembre, les députés belges délégués par le comité diplomatique vinrent à Paris (2) et à Londres consulter les gouvernements français et anglais sur le choix d'un souverain belge, ils reçurent des réponses peu encourageantes.

A Paris, nous le savons, des projets nouveaux agitaient le ministère français et pour la réussite de ces projets la France avait tout intérêt à laisser la Belgique dans « un » provisoire qui permettait d'espérer des arrangements autres » que l'indépendance belge ».

Sébastiani, qui le 2 décembre promettait son appui à la candidature du prince Léopold, souleva de nombreuses objections dès que les députés belges lui parlèrent de ce prince. « L'alliance de famille entre l'Angleterre et la France, » répondit-il à la proposition des commissaires belges, » pour donner une dynastie à la Belgique est une question

---

(1) Léopold I[er] à M. Le Hon, 19 juin 1832. JUSTE, *Le Hon*, p. 114.

Nous tenons à remarquer que nous ferons très souvent usage des ouvrages de M. Juste. Cet historien a publié la biographie de la plupart des fondateurs de notre indépendance. Pour faire ce travail, il a eu en mains de nombreuses correspondances officielles et privées qui étaient encore à l'époque où il écrivait, en possession des familles de ces hommes politiques. Actuellement ces lettres sont déposées au ministère des affaires étrangères et on ne peut plus les consulter. Nous sommes donc forcé de citer ces lettres d'après les ouvrages de M. Juste. Quant aux appréciations personnelles de M. Juste, nous n'y aurons guère recours; elles sont souvent sujettes à caution.

(2) Le 24 décembre 1830, ils eurent leur première entrevue avec Sébastiani.

» des plus délicates; elle se complique de l'intervention du » père de famille et aussi des sympathies et des répugnances » d'une mère très peu disposée à sacrifier ses enfants à la » politique. Il faudra du temps, beaucoup de temps pour » mûrir et résoudre les très graves questions que soulève votre » mission (1). » Il ajouta que « la France ne trouverait pas » grande sécurité dans la royauté du prince Léopold. (2) »

Quelques jours plus tard, la candidature du prince de Cobourg fut violemment attaquée à la Chambre française, par le général Lamarque et M. Mauguin, et, devant cette hostilité, le gouvernement français renonça complètement à soutenir le prince Léopold. C'est ce que le roi Louis-Philippe lui-même signifia bientôt aux envoyés belges dans une entrevue qu'il leur avait accordée. « Je connais, leur dit le roi, le prince » Léopold de Saxe-Cobourg : c'est un beau cavalier, un » parfait gentilhomme, très instruit, très bien élevé. La reine » le connaît aussi et apprécie les avantages de sa personne. » Mais... il y a un mais qui n'a rien de désobligeant pour la » personne et les qualités du prince ; il y a des répugnances » de famille, des préjugés peut-être, qui s'opposent à l'union » projetée (3). »

Le même jour Madame Adelaïde écrivait dans ce sens à Talleyrand. « Vous connaissez toute notre amitié, tout notre » attachement pour le prince de Cobourg, et certainement il » serait celui qui conviendrait le mieux au roi, sous tous les » rapports ; mais malheureusement, on ne voit ici en lui qu'un » agent anglais, et il faut le dire, il est d'une impopularité

(1) AL. GENDEBIEN, *Révélations historiques sur la Révolution belge*, dans la Liberté (journal hebdomadaire), IIIme année, 1867, mars, N° 17.

(2) Gendebien à M. de Celles, 25 décem. 1830. — JUSTE, *Van de Weyer*, t. I, p. 123.

(3) GENDEBIEN, *art. cit.*, dans la Liberté, 1867, mars, n° 17.

» extrême ; s'il arrivait au trône de Belgique en épousant une
» de nos petites, on regarderait cela comme une vente faite de
» ce pays à l'Angleterre, et le roi ne peut et ne veut s'exposer
» à cette chance..... (1). »

Dans la dernière entrevue de M. Gendebien avec Sébastiani le ministre, dépassant toute mesure, alla même jusqu'à menacer les Belges d'une intervention de l'armée française, si le congrès choisissait le prince Léopold. « Si Saxe-
» Cobourg met un pied en Belgique, avait dit le ministre, nous
» lui tirerons des coups de canon ! — Eh bien, répondit
» M. Gendebien, nous prierons l'Angleterre de répondre à
» vos canons. — Ce sera la guerre générale. — Soit nous
» préférons la guerre même générale, à une restauration, à une
» humiliation continue et sans issue (2). » Sébastiani avait été jusqu'à proposer aux envoyés belges un des fils du prince d'Orange, qui serait élevé dans la religion catholique. C'était tout bonnement le moyen d'exaspérer les députés.

* * *

M. Van de Weyer, après quelques jours passés à Paris, était parti pour Londres accompagné du comte Vilain XIIII. Les députés belges furent accueillis avec sympathie. « Tout ce que
» nous avons pu recueillir, écrivait Van de Weyer deux jours
» après son arrivée à Londres, se résume en ces quelques
» mots : l'Angleterre veut que la Belgique soit non seulement
» indépendante mais forte et heureuse. C'est à ses yeux le
» seul moyen qu'elle ne devienne pas française... je suis
» aussi, plus convaincu que jamais que la question du chef

(1) Madame Adelaide à Talleyrand, 3 janvier 1831. — *Memoires* de Talleyrand, t. IV, p. 481 (appendice).

(2) AL. GENDEBIEN, *art. cit.*, dans la Liberté, 1867, mars, n° 17.

» de l'État est la première qu'il faille aborder et décider (1). » Mais Van de Weyer s'aperçut bientôt que cette question ne serait pas facile à résoudre. « L'Angleterre, affirma lord » Palmerston au jeune diplomate belge, s'opposera à toutes » les combinaisons qui auront une signification ou trop » française ou simplement bonapartiste (2). » Quant au prince Léopold, lord Palmerston avouait que ce prince marié à une princesse française offrirait peut-être la meilleure solution. Mais l'Angleterre ne voulait pas soutenir sa candidature, de peur qu'on ne le considérât comme un candidat anglais.

A ce moment, les préférences du gouvernement anglais et spécialement du premier ministre lord Grey, se portaient sur le prince d'Orange. Sans parler des relations de famille qui dès l'origine de la révolution avaient engagé l'Angleterre à soutenir le prince d'Orange, certaines circonstances l'avaient amenée à croire qu'une tentative en faveur du prince serait couronnée de succès (3).

L'envoyé anglais à Bruxelles, lord Ponsonby, mandait à son gouvernement que les partisans des Nassau étaient encore très nombreux en Belgique. Sa qualité d'anglais, en le rendant suspect à une grande partie de la population belge, ne permettait pas à lord Ponsonby de juger exactement des sentiments de la nation. Les partisans de la famille déchue profitaient de cette situation, s'empressaient autour de l'agent anglais, exagéraient la puissance de leur

(1) Van de Weyer au comte de Celles, 9 janvier 1831. — JUSTE, *Van de Weyer*, t. I, p. 125.

(2) JUSTE, *Van de Weyer*, t. I, p. 130. — Allusion aux candidatures du duc de Nemours et du prince de Leuchtenberg, dont nous parlerons bientôt.

(3) Cfr. WHITE, *La Révolution Belge*, t. II, ch. VII.

parti, le trompaient et se trompaient peut-être eux-mêmes sur les chances de succès du prince d'Orange.

Le gouvernement anglais, mal renseigné par son agent de Bruxelles, était d'autant plus disposé à soutenir le prince d'Orange, que celui-ci, malgré une conduite assez légère, s'était créé de nombreuses relations et de hautes sympathies dans la grande société anglaise. Le prince était parvenu à se placer sous le patronage de Madame de Lieven, dont l'influence, toujours très grande à Londres, s'était accrue depuis que lord Grey, ami personnel de la princesse, était devenu premier ministre (1). C'était peut-être la raison principale des efforts nouveaux du gouvernement anglais en faveur du prince d'Orange. Il faut ajouter que les dépêches, qu'on recevait de Russie, insistaient avec la plus grande énergie, pour qu'on sauvegardât les droits de la Maison de Nassau. L'empereur Nicolas mandait même à ses ambassadeurs, que les plénipotentiaires russes étaient tenus de déclarer solennellement à la Conférence, au nom de sa

(1) Le 13 janvier 1831, lord Grey écrivait au roi d'Angleterre « qu'il était » persuadé que l'élection du prince d'Orange était la meilleure solution aux » difficultés qui empêchaient le choix d'un souverain ». Le roi répondit le lendemain que « dans son opinion, on pourrait joindre le grand duché de Luxem- » bourg à la Belgique, si le prince d'Orange devenait souverain de ce pays. » HENRY EARL GREY, *The Reformt act 1832*, t. I p. 53 et 57.

Wessenberg suivant les ordres qu'il avait reçus de sa cour, insistait pour le choix du prince d'Orange, mais il n'était pas sans inquiétude sur la réussite de cette combinaison. Wessenberg ne tenait pas le prince d'Orange pour l'homme capable de jouer le rôle, auquel on le destinait; il possédait pour cela, pensait-il, trop peu de fermeté et d'intelligence. En outre, son père semblait fort peu disposé à renoncer en sa faveur à ses droits sur la Belgique. (Wessenberg à Metternich, 22 janvier 1831.) — VAN ARNETH, *op. cit.*, t. II, p. 106. On raconte que le roi Guillaume aurait dit qu'il préférait voir De Potter (un des principaux révolutionnaires belges) sur le trône de Belgique plutôt que son fils aîné. — Cfr. VAN DE WEYER, *La Hollande et la Conférence*, p. 19.

Majesté l'Empereur, que la candidature du prince d'Orange était le seul arrangement auquel il pouvait consentir, « parce que ne pas former ce lien entre la Belgique et la » Hollande, c'était incorporer virtuellement la Belgique à la » France (1). »

Cette opposition insurmontable de la Russie à tout arrangement autre que le choix du prince d'Orange, rendait encore plus difficile la mission des commissaires belges. L'Angleterre, sans vouloir leur imposer le prince d'Orange, leur faisait sentir que c'était le seul prince qu'elle soutiendrait pour le moment, et Talleyrand leur déclarait, qu'il ne pouvait s'opposer au désir de l'Angleterre. « Pour conserver » ma position vis à vis des membres de la Conférence, » écrivait-il, je dois laisser épuiser la combinaison du prince » d'Orange. (2) » « Après l'échec du prince d'Orange, » ajoutait-il encore, nous aurons le champ plus libre pour » tout ce que nous croirons bon et utile de proposer et » d'obtenir... (3) ». Ce n'était donc pas près de Talleyrand que les députés belges pouvaient trouver l'appui et le conseil dont ils avaient tant besoin. « Je puis me tromper, disait » Van de Weyer, mais il doit y avoir quelque chose de » semblable, une pensée de derrière, comme parlait Pascal, » qui fait que la France ne nous est pas favorable dans cette » affaire... Peut-être que la France est intéressée à ce que » la Belgique ne devienne pas forte, et à ce que le gouverne-

(1) MARTENS, *op. cit*, t. XI, 449. Traités avec l'Angleterre. — Cfr. *Ibidem*. Rapport de M. Lieven du 7 janvier 1831. M. de Lieven était d'avis qu'un arrangement qui placerait à la tête du nouvel État belge le prince Léopold avec une princesse française ferait le malheur de ce pays et le condamnerait à devenir France dans un temps donné.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 17 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 16.

(3) Talleyrand à Madame Adelaide, 16 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 486 (appendice).

» ment n'acquière pas un caractère de stabilité, qui lui ferait » ombrage. (1) »

* * *

Les commissaires belges avaient été chargés de pressentir les gouvernements français et anglais sur le choix d'un autre candidat que le prince Léopold : c'était le duc de Nemours, fils aîné de Louis-Philippe. Ce candidat, on le savait d'avance, n'obtiendrait pas l'appui de l'Angleterre ; mais le Congrès national se serait contenté du consentement de la France pour procéder immédiatement à l'élection du prince français. La candidature du duc de Nemours était très populaire en Belgique ; on croyait que l'élection de ce prince assurerait au jeune État l'appui si important de la France, tout en sauvegardant son indépendance. Déjà au mois de septembre (2) on avait songé à ce prince, et la mission de MM. Gendebien et Van de Weyer à Paris avait pour premier motif de demander le consentement du roi à l'élection de son fils. Mais Louis-Philippe avait donné aux délégués belges une réponse négative : « Je ne veux pas, avait-il dit, qu'on m'accuse d'imiter » Louis XIV ou Napoléon ; je ne veux pas surtout qu'on » m'accuse d'avoir allumé la guerre générale pour placer » mon fils sur un trône (3). »

Cette réponse était dictée au roi, autant par son bon sens que par sa volonté arrêtée d'éviter la guerre à tout prix. Aux yeux des puissances, la royauté du duc de Nemours équivalait à une annexion pure et simple de la Belgique, et cependant, elle ne procurait pas à la France les mêmes avantages que la réunion immédiate. Elle l'empêchait d'incorporer à son

(1) Juste, *Van de Weyer*, t. I, p. 126.

(2) Voir plus haut, p. 49.

(3) Gendebien, *art. cit.*, dans la Liberté, 1867, mars, n° 17.

territoire les riches provinces belges, et forçait Louis-Philippe à jouer vis-à-vis de la Belgique un rôle bien ingrat : celui de protecteur désintéressé.

D'ailleurs, en supposant que l'Europe consentît à reconnaître la royauté du duc de Nemours, ce n'était pas des mains des Belges que Louis-Philippe pouvait recevoir cette couronne pour son fils, pas plus qu'il ne pouvait s'arrêter aux vœux des Belges, qui demandaient la réunion de leur pays à la France. Ce n'était pas à Paris que ces questions devaient se traiter, c'était à Londres. Si on voulait conserver la paix, il fallait avant tout s'entendre avec l'Europe ; les désirs ou les résolutions des Belges n'étaient qu'un accessoire, à peine un argument, dont on se servirait pour impressionner les puissances, pour prétendre qu'on avait la main forcée. Et c'est ce qui explique, qu'au moment où Sébastiani, Talleyrand et même le roi s'efforçaient, par tous moyens, d'obtenir à Londres le consentement de l'Angleterre à la cession de la Belgique ou à quelque compensation territoriale, ces mêmes hommes refusaient carrément à Paris les offres que leur faisaient les délégués belges.

Gendebien, en effet, voyant que le gouvernement français repoussait la candidature du duc de Nemours aussi bien que celle du prince Léopold, venait de lui communiquer une pièce adressée à la Conférence de Londres par le gouvernement provisoire, pièce dans laquelle celui-ci déclarait que « pressé par les difficultés de sa position,.. il » serait *dans la nécessité presque certaine de proclamer lui-* » *même la réunion à la France,* si les puissances ne prévenaient promptement cette nécessité par une détermination » franche et complète (1). » Le jour même Sébastiani

(1) Pièce du gouvernement provisoire du 31 décembre 1830. Se trouve en note dans Juste, *Al. Gendebien*, p. 43. — Cfr. Lettre de A. Gendebien à Sébastiani, 3 janvier 1831. *Ibidem*, p. 50.

répondit : « La France n'accepte point et *n'acceptera pas* la » réunion de la Belgique à ses provinces (1). » Deux jours après, il disait aussi catégoriquement à M. Firmin Rogier, secrétaire des délégués belges à Paris : « Cette réunion, que » peut-être nous désirons autant que les Belges, est cepen- » dant impossible, elle amènerait nécessairement une guerre » générale. Jamais l'Angleterre n'y consentirait... Il faut y » renoncer (2). » Finalement, Sébastiani conseillait aux Belges de choisir le prince Othon de Bavière ; le ministre s'était tout à coup rallié à la candidature de ce prince, qui n'avait aucune chance d'être accepté par les Belges.

*
* *

Pendant que les délégués belges rencontraient ces difficultés dans l'exécution de leur mission, un candidat nouveau avait attiré l'attention de quelques membres du congrès belge, et, en quelques jours, son nom était devenu populaire dans tout le pays : c'était le duc Auguste de Leuchtenberg, fils aîné d'Eugène de Beauharnais et de la princesse Amélie de Bavière. Son origine, qui le rattachait à la famille Bonaparte, lui avait de suite concilié les sympathies de tous ceux qu'enthousiasmait la gloire militaire du premier Empire. Ils croyaient trouver dans le fils du prince Eugène un général capable de les commander et de les défendre, et plusieurs espéraient même, qu'une alliance avec une fille de Louis-Philippe assurerait en même temps à la Belgique le précieux appui de la France.

Ce qui contribuait surtout à rendre ce prince populaire, c'est que l'initiative de cette candidature était née en Belgique, pour ainsi dire spontanément, et beaucoup de membres du

(1) Sébastiani à Gendebien, 3 janvier 1831. — Juste, *Al. Gendebien*, p. 51.

(2) F. Rogier au comte de Celles, 6 janvier 1831. — Huyttens, *op. cit.*, t. II, p. 65.

congrès s'imaginaient faire acte d'énergie et d'indépendance en choisissant un roi sans s'inquiéter des volontés de l'Europe. Sans nul doute cependant, le congrès ne pouvait faire un choix plus impolitique que celui-là. Quel péril, en effet, et quelle menace, pour le trône encore chancelant du roi-citoyen, que l'établissement à ses frontières d'une dynastie qui rappelait aux Français tant de souvenirs de gloire et de grandeur! Quelle tentation pour les vieux soldats de l'Empire et les admirateurs de Napoléon encore si nombreux en France! Il était évident que Louis-Philippe ne reconnaîtrait jamais un membre de la famille Bonaparte, et dès qu'il connut la candidature du duc de Leuchtenberg, il protesta énergiquement. Sébastiani déclara à M. F. Rogier que « de toutes les » combinaisons, la plus fâcheuse et la plus fatale, était celle » qui concernait le duc de Leuchtenberg ; que le gouverne- » ment français ne pouvait bien certainement ni l'appuyer, » ni l'approuver ; que *jamais*, il ne consentirait à le recon- » naître pour chef des Belges et qu'on pouvait regarder » comme une chose à peu près certaine que le cabinet » anglais serait dans les mêmes dispositions que la France ; » que l'on se flatterait en vain que le roi de France consentît » à accorder une de ses filles au fils d'Eugène de Beau- » harnais ; que jamais une telle union ne se ferait ; que la » Belgique gouvernée par le duc de Leuchtenberg deviendrait » le foyer où toutes les passions des partisans napoléoniens » fermenteraient et qu'enfin la France, au lieu d'ouvrir avec » la Belgique le plus de communications possibles, serait » obligée de s'entourer de barrières (1). »

(1) M. Rogier consigna cette conversation dans une lettre qui fut lue publiquement au congrès belge. — Rogier au comte de Celles, 9 janvier 1831, communiquée au Congrès le 11 janvier. — HUYTTENS, *op. cit.*, t. IV, p. 248. Le Congrès avait exigé la communication de toutes les pièces diplomatiques

Bientôt une lettre officielle du gouvernement français faisait savoir au congrès de la façon la plus formelle que la France ne reconnaîtrait pas l'élection de M. le duc de Leuchtenberg (1).

En même temps, Sébastiani, voyant que le prince Othon de Bavière n'avait rencontré aucun partisan, proposait au choix du congrès le prince Charles de Naples, neveu de la reine des Français. Ce prince n'arrêta pas un instant l'attention des membres du congrès,

Cette assemblée exaspérée par les refus que l'Europe opposait aux candidats qui avaient les sympathies de la nation, ne voulut entendre aucun conseil, et les membres du Congrès se rallièrent en nombre à peu près égal à la candidature des deux princes qui avaient le moins de chances d'être agréés par l'Europe. : le duc de Leuchtenberg et le duc de Nemours. (2) « Le premier choix, disait M. Nothomb, » était anti-français sans être européen, et l'autre était exclu- » sivement français et anti-européen. (3) »

---

pouvant l'éclairer dans le choix du souverain. Cette lecture était une imprudence, qui provoqua un incident diplomatique assez vif. Sébastiani fut fâché, et non sans raison, d'apprendre que la conversation où il traitait si légèrement le fils de Beauharnais avait été dévoilée et il ne trouva de meilleurs moyens de détruire le mauvais effet que cette publication avait produit, qu'en niant tout simplement l'authenticité de ses paroles et en accusant l'envoyé belge d'en avoir fait un compte rendu infidèle. « Comme ministre, lui écrivait-il, je n'ai » jamais eu à entretenir le roi d'aucun arrangement relatif à sa famille. J'ajou- » terai que, soit comme homme, soit comme interprète des pensées royales, je ne » me serais jamais expliqué avec une telle légèreté sur la famille d'un prince dont » le roi estime la mémoire et sous les ordres duquel je m'honore d'avoir long- » temps combattu pour la gloire et l'indépendance de la France. » — Sébastiani à M. Rogier, 14 janv. 1831. — Huyttens, *op. cit.*, t. II, p. 183 (en note).

(1) Sébastiani à Bresson, 21 janvier 1831, communiqué au congrès le 23 janvier 1831. — Huyttens, *op cit.*, t. IV, p. 249-250.

(2) Un seul membre M. Devaux parla en faveur du prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Huyttens, *op. cit.*, t. II, p. 129.

(3) Nothomb, *Essai sur la Révolution belge*, t. I, p. 142.

Le refus de Louis-Philippe, les protestations répétées de Sébastiani et de l'envoyé français à Bruxelles, M. Bresson, n'avaient pu modifier les sympathies du congrès pour ces deux candidats. Le Congrès fixa au 28 janvier l'élection du chef de l'État.

*
* *

Quand le ministère français apprit cette résolution, il fut atterré. On savait à Paris que le duc de Leuchtenberg gagnait chaque jour des partisans, et l'on s'imaginait que ce prince était soutenu secrètement à Bruxelles par lord Ponsonby. M. Bresson, en désaccord avec son collègue, accusait celui-ci d'être cause du peu de succès de son opposition à la candidature de Leuchtenberg (1).

En réalité, lord Ponsonby ne soutenait pas la candidature de ce prince. Il avait même déclaré que « ce choix, hostile à la » France et peu agréable aux autres puissances, n'apporterait » aucun appui à la Belgique et ne serait d'ailleurs pas reconnu » par l'Europe. (2) » Ce qui est vrai, c'est que placé dans l'alternative de repousser deux candidats, dont l'un cachait une annexion indirecte à la France, résultat que ses instructions lui ordonnaient d'éviter à tout prix, lord Ponsonby se prononça plus ouvertement contre le duc de Nemours. « Nommez

(1) Cfr. Lettre de Madame Adelaïde à Talleyrand, 29 janvier 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 490.

(2) Conversation rapportée par M. Ch. de Brouckère, dans la séance du 30 janvier 1831 au Congrès national. – HUYTTENS, *op. cit.*, t. II, p. 336. — Pour réfuter l'accusation portée contre lord Ponsonby d'avoir soutenu la candidature du duc de Leuchtenberg, on peut rappeler la déclaration que fit M. Le Hon, au congrès national dans la séance du 3 février 1831. « Je suis autorisé à dire » que lord Ponsonby a nié qu'il aurait dit à qui que ce fut que si le duc de Leuchtenberg était élu, il serait reconnu par l'Angleterre. » (HUYTTENS, *op. cit.*, t. II, p. 440.) M. Bresson connut cette protestation et il n'en nia pas la véracité. Cfr. White, *op. cit.* II, p. 336 et suiv.

» plutôt le diable que Nemours », répondit-il, un jour avec impatience à un Belge, qui lui demandait son avis sur l'élection du prince français (1). Cette vive opposition s'expliquait en présence de la nouvelle attitude, que venait d'adopter le commissaire français à Bruxelles.

M. Bresson avait compris, que ni les menaces de la France (2), ni la candidature du prince de Naples n'empêcheraient l'élection du duc de Leuchtenberg. Il lui parut que le seul moyen d'écarter un candidat qui déplaisait tant au gouvernement français, c'était de lui opposer formellement le duc de Nemours.

Certes, le moyen manquait de franchise : ou l'on trompait les Belges, ou l'on trompait la Conférence. Mais c'était un expédient, et qui sait ce qui en sortirait? Peut-être l'Europe consentirait-elle à reconnaître le fait accompli ; peut-être la France obtiendrait-elle quelque chose pour prix de sa renonciation. En admettant même qu'après l'élection du duc de Nemours, Louis-Philippe dut renoncer à cette couronne sans aucune compensation, on aurait du moins écarté le duc de Leuchtenberg, et en refusant pour son fils une couronne, non seulement possible ou probable, mais bien réellement offerte, Louis-Philippe donnerait au monde une preuve de modération dont le retentissement serait immense, et qui pourrait avoir les conséquences les plus favorables pour la politique française et pour la dynastie d'Orléans (3).

Après les déclarations publiques et officielles du roi et de Sébastiani, le gouvernement français ne pouvait donner un

(1) LEBEAU, *Souvenirs personnels,* p. 145.

(2) Le 26 janvier, Sébastiani écrivit à M. Bresson, que le gouvernement de Louis-Philippe regarderait le choix du duc de Leuchtenberg comme *un acte d'hostilité envers la France.* Sébastiani à Bresson, 26 janvier 1831, communiqué au Congrès le 29 janvier 1831. — HUYTTENS, *op. cit.*, t. IV, p. 251.

(3) Cfr. DE BECOURT, *op. cit.*, p. 194.

appui patent à la candidature du duc de Nemours ; mais peut-être suffirait-il d'affirmer dans des conversations, dans des lettres officieuses, que les intentions du gouvernement français s'étaient modifiées pour obtenir le résultat qu'on désirait.

M. Bresson crut la chose possible, et il partit en toute hâte à Paris, pour obtenir l'adhésion du roi à son projet. Il eut vite fait de convaincre Louis-Philippe. « Je m'en fie à votre » zèle, lui dit le roi, ce que vous ferez sera bien fait. » M. Bresson voulut obtenir une réponse plus affirmative. « Le » temps vous presse, reprit le roi, il faut que vous soyez présent » à l'ouverture du débat. Partez donc. (1) » Malgré la réticence, l'intention du roi était évidente. Il approuvait le projet de M. Bresson, mais il laissait le choix des moyens à la prudence de son envoyé (2). M. Bresson revint à Bruxelles, et y prit une attitude, y tint un langage, qui fit croire aux membres du gouvernement provisoire que si le duc de Nemours était élu, on pourrait forcer la main au roi Louis-Philippe. Le comte de Celles, vice-président du comité diplomatique, envoyé à Paris comme représentant du gouvernement provisoire, se fit l'instrument docile de ces manœuvres et contribua aussi par la communication de soi-disantes confidences

(1) DE BROGLIE, *Le dernier bienfait de la monarchie*, p. 308.

(2) Il est vrai que M. Bresson devait écrire un jour au sujet de cet incident « qu'il avait fait élire M. le duc de Nemours et qu'il n'hésitait pas à reconnaître » qu'il l'avait fait sans l'assentiment du roi et de son ministre. » GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, p. 206. Mais il faut remarquer qu'un ambassadeur peut nier les communications secrètes qu'il a reçues de son souverain. On ne peut douter que si, après son voyage à Paris, M. Bresson modifia son attitude à Bruxelles, ce fut du consentement de son souverain. M. Bresson le reconnaissait implicitement lui-même, puisqu'il disait « qu'après » l'élection du duc de Nemours, le roi et Sébastiani l'avaient soutenu et défendu » contre la colère de la Conférence. » Cfr. *La Revue retrospective* (1830-1848) p. 295 et *Mémoires* de Guizot, VIII, p. 218.

du Palais royal, par ses instances et des assurances reconnues depuis fallacieuses, à tromper ceux qu'il aurait dû éclairer.

« Si Nemours est élu, écrivait-il au comte d'Arschot, il y aura » un peu de diplomatie, pas de guerre et la Révolution belge » est terminée en six mois. L'Angleterre transigera... (1) » M. F. Rogier trompé par les assurances du Palais royal pressait aussi les membres du Congrès de choisir le duc de Nemours (2).

Les lettres de leurs envoyés, venant confirmer les affirmations de M. Bresson, ne firent que trop d'impression sur les membres du gouvernement provisoire et du comité diplomatique. Ils furent tous unanimes à engager le Congrès à voter pour le duc de Nemours (3).

*
* *

Une dernière manœuvre du cabinet français donna le coup décisif à la candidature du duc de Leuchtenberg.

On se rappelle que le 27 janvier, la Conférence de Londres avait publié un protocole qui fixait les bases de séparation

---

(1) Comte de Celles au comte d'Arschot, 27 janvier 1831. — JUSTE, *Van de Weyer*, t. I, p. 137 (en note).

(2) Cfr. F. Rogier à son frère, 28 janvier. — JUSTE, *Al. Gendebien*, p. 63.

(3) Cfr. Opinion de M. Van de Weyer. — HUYTTENS, *op. cit*, t. II, p. 400 et 439. — Opinion de M. Le Hon, *ibidem*, p 441. M. Charles Rogier écrivait à l'occasion de son vote dans son journal intime *Notes et Souvenirs*. « Je parle et » vote pour le duc de Nemours sur la parole d'honneur donnée par le général » La Woestine et M. Bresson que le roi accepterait pour Nemours. » — M. Van de Weyer pour justifier son vote dira un jour (séance du congrès, 1er juin 1831) : « Lors de l'élection de M. le duc de Nemours, c'est moi qui ai reçu les lettres » confidentielles, c'est moi qui les ai communiquées et ce n'est pas sur la foi » seule de ces lettres que l'élection a été faite ; c'est sur la déclaration de deux » envoyés de France que M. le duc de Nemours accepterait. J'ai eu foi en ces » assurances et, si j'ai gardé le silence, si je n'ai pas repoussé les accusations que » l'on a faussement fait peser sur moi, c'est que je n'ai pas voulu *qu'elles retom-* » *bassent sur une tête couronnée.* »

territoriales et proposait des arrangements pour le partage des dettes. Talleyrand, au nom du gouvernement français, avait signé ce protocole. Quand ce protocole parvint à Paris, le ministère français refusa d'y donner son adhésion, et au lieu d'avertir uniquement la Conférence de cette décision, Sébastiani la fit connaître publiquement en Belgique, par une lettre adressée à M. Bresson. Que le gouvernement français fut sincère ou non en jugeant que les conditions imposées aux Belges étaient injustes et inadmissibles, peu importe, mais il est certain que s'il avait cherché un moyen de rétablir sa popularité en Belgique, il ne pouvait en choisir de meilleur.

Refuser d'adhérer au protocole, c'était du même coup blâmer la marche suivie jusqu'alors par la Conférence, et donner l'espoir aux Belges, que la France les soutiendrait dans leurs revendications, d'autant plus que la dépêche envoyée par Sébastiani à Bresson laissait entendre que, pour le gouvernement français, *toutes* les décisions de la Conférence n'avaient à ses yeux que la valeur d'une offre de médiation. « Dans » la question des dettes, disait la dépêche, comme dans celle » de la fixation de l'étendue et des limites des territoires belges » et hollandais, *nous avons toujours entendu que le concours et* » *le consentement libres des deux États étaient nécessaires.* La » Conférence de Londres est une *médiation*, et l'intention du » gouvernement du roi, est qu'elle n'en perde jamais le » caractère (1). »

Cette dépêche fut lue au Congrès dans la séance du 3 février; son effet fut immédiat et décisif. On crut que cette attitude nouvelle du gouvernement français était un signe non équivoque de son consentement à la candidature du duc de

(1) Sébastiani à Bresson, 1er février 1831, communiqué au Congrès, le 3 février. — HUYTTENS, *op. cit.*, t. IV, p. 260.

Nemours, on passa au vote, et après une épreuve incertaine, le duc de Nemours obtint 97 suffrages contre 75 seulement donnés au duc de Leuchtenberg. Le duc de Nemours avait réuni le chiffre requis pour l'élection et il fut donc immédiatement proclamé roi des Belges.

*
* *

A la nouvelle de cette élection, la joie fut immense et universelle en Belgique ; on ne doutait pas que Louis-Philippe n'acceptât la couronne qu'on offrait à son fils.

M. Bresson pressait le roi de sanctionner le vote du Congrès, en lui dépeignant sous les plus vives couleurs les conséquences néfastes d'un refus de sa part pour les provinces belges (1). A Paris, le gouvernement hésitait. Louis-Philippe ne savait à quoi se résoudre ; Sébastiani conseillait de différer la réponse à faire aux Belges, d'attendre les événements (2).

Mais l'énergie du cabinet de Saint-James n'allait pas permettre au gouvernement français de conserver longtemps cette attitude hésitante. A Londres, on n'avait pas ignoré les allées et venues de M. Bresson et la propagande qui se faisait sous le couvert du nom de l'envoyé français en faveur du duc de Nemours. Déjà, dans leur protocole du 27 janvier, les puissances avaient déclaré qu'à leurs yeux, le souverain de la Belgique « devait nécessairement répondre aux principes » d'existence du pays lui-même et satisfaire par sa position » personnelle à la sûreté des États voisins. » A l'annonce des nouvelles venues de Bruxelles, cette déclaration ne suffit plus à calmer les inquiétudes du ministère anglais. Lord Palmerston voulut, qu'avant l'élection du duc de Nemours, une déclaration

---

(1) Bresson à Talleyrand, 5 févr. 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 52.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 29 janv. 1831. — DE BROGLIE, *Le dernier bienfait de la monarchie,* p. 292.

solennelle de la Conférence annulât le vote du Congrès belge. Il proposa donc le 1er février aux plénipotentiaires de « prendre l'engagement formel, en imitation de ce qu'on » avait fait pour le souverain de la Grèce, qu'au cas où la » souveraineté de la Belgique serait offerte à des princes des » familles qui régnaient dans les cinq cours représentées à » la Conférence, cette offre serait invariablement rejetée (1). » Cette déclaration, malgré sa formule générale, n'avait en vue que l'élection du duc de Nemours. M. de Talleyrand se refusa formellement à signer ce protocole parce que, disait-il, il semblait manifester de la méfiance envers la France (2). Cette méfiance était bien légitime. Le jour même, où la Conférence signait ce protocole, Talleyrand avait sondé Palmerston relativement à son assentiment à la nomination du duc de Nemours. La réponse avait été catégorique. « Je lui ai » dit, écrit Palmerston, que nous regardions cette nomination » comme l'union de la Belgique avec la France, et rien de » moins, et que c'était à la France de réfléchir aux consé- » quences auxquelles une semblable infraction à tous ses » engagements l'exposerait infailliblement..... J'ai dit à » Talleyrand, poursuivait-il, qu'il me semblait qu'il n'y avait » pour lui, dans sa position d'homme public, qu'une seule » ligne de conduite qu'il put suivre honorablement ; et que le » roi son maître, n'avait devant lui qu'une seule voie où il put » marcher sans violer sa parole ; que ce n'était pas à moi à » la lui indiquer, et que je ne pouvais croire qu'on s'en » écartât (3). »

(1) Protocole du 1er février 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*. I, p. 126-127.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 1er février 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 43.

(3) Lord Palmerston à lord Granville, 1er février 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 35-36.

Talleyrand n'insista pas, et il s'empressa d'écrire à Paris qu'un refus catégorique et immédiat était le seul moyen d'éviter une catastrophe. « Je ne dois pas vous » dissimuler, écrivait l'ambassadeur à Sébastiani, l'inquiétude » que m'inspire la résolution à laquelle vous semblez » vous être arrêté, dans le cas où le congrès désignerait » M. le duc de Nemours. Je ne pense pas qu'il serait prudent » d'apporter du retard à exprimer votre refus : une réponse » dilatoire en pareil cas exciterait au plus haut point le mécon- » tentement de l'Angleterre ; elle y verrait la confirmation » des intrigues qu'elle reproche *à tort* au gouvernement » français... Voilà mon opinion, monsieur le comte, *telle que* » *je me la suis formée d'après mes rapports avec le cabinet* » *anglais* (1). »

L'émotion et l'irritation furent vives à Londres, quand on avait appris presque en même temps le refus opposé par la France à un protocole de la Conférence, et l'élection du duc de Nemours, résultat des intrigues du gouvernement français. On crut que la France avait mystifié l'Angleterre et l'Europe. Un instant on considéra même la guerre, comme inévitable. Un conseil des ministres anglais se réunit et tous les ministres se mirent d'accord sur la nécessité d'une guerre immédiate, en cas de la reconnaissance de l'élection du duc de Nemours par la France (2). Talleyrand effrayé, sans attendre

(1) Talleyrand à Sébastiani, 4 février 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 47.

(2) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 56. Talleyrand à Sébastiani, 7 février 1831. « Le conseil de cabinet dont j'ai eu l'honneur de vous parler hier, a duré » 3 heures... Tous les ministres sont tombés d'accord en cas de reconnaissance » de cette élection par la France, sur la nécessité d'une guerre immédiate. » Cfr. Palmerston à Granville, 2 février 1831. — Bulwer, *op. cit*, t. II, p. 36. « Le cabinet s'est occupé de l'élection du duc de Némours et a décidé... d'exiger » de la France l'engagement formel de refuser la couronne qui lui est offerte. »

la décision de son gouvernement, assura à lord Palmerston au nom de Louis-Philippe que celui-ci refuserait la couronne offerte à son fils. Les protestations de Talleyrand calmèrent un peu l'irritation des esprits. L'ambassadeur écrivit une seconde fois à Paris qu'un refus net, spontané, pouvait seul retenir l'Angleterre dont l'alliance était sur le point de se rompre (1). La réponse de Sébastiani à ces dépêches alarmantes (2) arriva bientôt ; elle était aussi catégorique, aussi rassurante que Talleyrand pouvait le désirer. Le ministre condamnait sa propre conduite avec un aplomb étonnant ; il affirmait que le gouvernement français n'avait jamais eu l'intention d'accepter la couronne pour le duc de Nemours. « Le gouvernement du roi, écrivait-il, est invariablement » décidé à ne pas se séparer des grandes puissances, à » s'entendre avec elles sur les moyens de terminer paci- » fiquement et promptement les affaires de la Belgique (3). »

Cette dernière phrase contenait déjà le désaveu implicite du refus du gouvernement français d'adhérer au protocole du 27 janvier. Sébastiani n'avait plus besoin des Belges ; il ne fallait donc plus se compromettre pour eux. Le ministre

---

(1) Talleyrand à Sébastiani, 6 février 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 55.

(2) Avant d'avoir reçu ces dépêches de Talleyrand, Sébastiani avait subitement renoncé à son désir d'accepter la couronne offerte au duc de Némours. « Jamais » je n'ai vu, disait l'ambassadeur anglais à Paris, un changement de ton, » d'humeur, et de langage, semblable à celui qui a eu lieu aujourd'hui, dans » le langage de Sébastiani. A une heure, il était ardent, belliqueux, monté sur » ses plus grands chevaux. A cinq heures et demie, le voilà qui entre dans ma » chambre pour m'informer d'un ton fort radouci et fort amical, du refus du » roi Louis-Philippe. » Lord Granville à lord Palmerston, 4 février 1831. — BULWER, *op. cit.*, p. 38. Palmerston s'étonnait d'un changement aussi soudain. Pour l'expliquer il supposait que dans l'après-midi du 4 février, Sébastiani avait reçu une dépêche du comte de Flahaut lui annonçant qu'accepter la couronne, c'était courir les risques d'une guerre. Palmerston à Granville, 8 février 1831.

(3) Sébastiani à Talleyrand, 9 février 1831. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 217.

n'osa cependant pas accepter de suite le protocole que huit jours auparavant il avait refusé de sanctionner.

Talleyrand avait été très irrité de cette manœuvre de Sébastiani ; il aurait voulu que Sebastiani déclarât « dans une lettre » *ostensible*, que la démarche de M. Bresson à Bruxelles n'avait » eu lieu que pour *surmonter des embarras du moment*, » mais qu'on n'en était pas moins resté en tous points » d'accord avec la Conférence (1). » Voilà à quelles conséquences, aboutissait la politique d'expédients de Sebastiani.

« Quelle confiance, s'écriait Palmerston, peut-on placer » dans un gouvernement qui se jette dans une série » d'intrigues, telles que celles auxquelles le cabinet français » se livre à l'égard de la Belgique, disant une chose dans » un endroit et la contredisant dans l'autre, promettant par » Bresson d'accepter et refusant par Talleyrand, changeant » d'opinions, de déclarations et de principes à chaque » perspective éphémère d'avantages temporaires qui semble » se présenter (2). »

Sébastiani avait cependant obtenu jusqu'à un certain point ce qu'il désirait. En faisant élire le duc de Némours, il avait surtout voulu faire échec à la candidature du duc de Leuchtenberg et la Conférence, quand elle eut reçu de Talleyrand l'assurance que Louis-Philippe refuserait la couronne qu'on offrait au duc de Némours, satisfit au désir de

(1) Talleyrand à Sébastiani, 12 février 1831. — *Memoires* de Talleyrand, t. IV, p. 64. Je suis resté très embarrasé, écrivait Talleyrand, devant un fait qui ote à mes paroles le crédit dont elles ont besoin... On s'étonne avec raison, ce me semble, que le cabinet français qui voulait manifester sa désapprobation des derniers protocoles de la Conférence ne se soit pas adressé uniquement à la Conférence et non aux Belges, auxquels le dernier protocole même ne devait pas être communiqué.

(2) Palmerston à lord Granville, 17 février 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 43-44.

la France. Elle décida que « si la souveraineté de la Belgique » était offerte par le Congrès de Bruxelles au duc de » Leuchtenberg, et si ce prince l'acceptait, il ne serait » reconnu par aucune des cinq cours » (1).

Mais la France ne sortit pas à son honneur de l'impasse, où l'avait jetée le double jeu de Sébastiani. Aux yeux de l'Europe, il parut évident que Louis-Philippe n'avait renoncé à la couronne qu'on lui offrait, que devant les menaces de l'Angleterre. Sébastiani sentait lui-même tout ce qu'il y avait d'humiliant dans cette retraite, et s'efforçait de justifier sa conduite par des raisons aussi fausses que pompeuses. « On ne saurait trop dire au gouvernement » anglais, mandait-il à Talleyrand, que ce n'est point la » crainte de la guerre qui fait prendre au gouvernement du » roi des résolutions inconnues jusqu'ici par leur désinté- » ressement dans les fastes des États. Les pensées du roi » sont plus élevées, il veut faire tout ce qui peut dépendre » de lui pour la conservation de l'ordre social en Europe (2). »

Les déclamations de Sébastiani ne trompaient personne ; elles ne faisaient qu'inquiéter Palmerston sur les secrets desseins que cachaient toutes ces fleurs. « J'avoue, écrivait-il, » après que Talleyrand lui eût montré la lettre que nous » venons de citer, que les procédés de la France me plaisent » moins de jour en jour. Les assurances d'amitié et de » paix sont, il est vrai, incessantes et uniformes du côté des » Français ; mais ils continuent activement leurs préparatifs » de guerre, tandis que personne ne les menace : chaque » jour révèle de plus en plus leurs desseins sur la Belgique » et leurs secrètes manœuvres vis-à-vis de ce pays... Si leurs » intentions sont franches, pourquoi leurs procédés ne le

(1) Protocole du 7 février 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 128.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 12 février 1831. — PALLAIN *op. cit.*, p. 226.

» seraient-ils pas ? Pourquoi tant d'interminables intrigues » et de complots, tant de changements de desseins sur le » même sujet, je veux dire la tentative d'exercer sur la » Belgique une influence à laquelle ils ont renoncé par le » protocole du 20 janvier ? (1) »

*
* *

Un dernier acte restait à jouer dans la comédie organisée par Sébastiani.

Après l'élection du duc de Nemours, une députation avait été chargée d'aller offrir au nom du Congrès la couronne de Belgique au prince élu. Les Belges furent accueillis magnifiquement, et après avoir attendu dix jours l'audience qu'ils sollicitaient, ils furent reçus solennellement au Palais royal et entendirent Louis-Philippe refuser la couronne belge qu'on offrait à son fils (2). « Malheureuse Belgique ! s'écriait un » des envoyés belges, l'a-t-on assez trompée (3). »

Le refus de Louis-Philippe plongeait la Belgique dans une situation affreuse. Le roi et son ministre avaient sacrifié notre pays à leur crainte de voir le duc de Leuchtenberg sur le trône de Belgique. Les Belges, de leur côté, et les membres du comité diplomatique notamment, avaient à se reprocher d'avoir couru de gaieté de cœur au devant d'un refus humiliant ; quelques déclarations plus ou moins officieuses avaient suffi pour les décider à engager leur pays dans une aventure dont il sortait affaibli et déconsidéré.

Une conspiration orangiste, qui éclata en ce moment en

---

(1) Palmerston à Granville, 15 février 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p.41-42.

(2) Cfr. GUISOT, *Mémoires*, t. II. p. 264. — La réponse du roi, dit M. de Broglie, laissait sentir tout a la fois l'orgueil satisfait de l'honneur qui lui était rendu et le devoir patriotique l'emportant non sans regret sur la complaisance paternelle.

(3) Ch. de Brouckere à Gendebien, 10 févr. 1831. — JUSTE, *M. Gendebien*, p. 65.

Belgique, vint encore augmenter le découragement qui s'était emparé de toute la nation après l'échec de l'élection du prince français (1). La conspiration comptait des chefs dans l'armée et des partisans au Congrès. Mais, malgré l'appui secret de l'Angleterre, malgré l'or étranger et le désarroi du gouvernement, la conspiration échoua misérablement parce qu'elle n'avait pas su entraîner dans son mouvement les couches profondes de la population. Le parti orangiste ne renonça cependant pas encore à la lutte et au mois de mars 1831, il parvint à reconstituer une vaste conspiration qui devait se terminer par une répression sanglante.

*
* *

Après l'exclusion des deux candidats qui avaient rallié la presque totalité des votes du Congrès, on ne pouvait plus tenter immédiatement l'essai d'une nouvelle élection. Louis-Philippe proposait bien aux suffrages du Congrès le prince Charles de Naples, et le gouvernement français insistait même assez vivement à Londres pour obtenir l'appui de l'Angleterre à cette candidature. Mais la parenté très proche

---

(1) Au commencement de février, était arrivé à Bruxelles un agent du gouvernement russe, le baron de Krudener, chargé de rendre compte à son gouvernement de l'état des esprits en Belgique. Il ne vit partout que des partisans d'une restauration orangiste. Bruges seule faisait exception ; le baron avait trouvé cette ville sous la domination de prêtres fanatiques et la population animée d'une haine profonde à l'égard du prince d'Orange ; néanmoins l'envoyé russe terminait son rapport à l'empereur Nicolas en affirmant que le prince d'Orange avait pour lui, non seulement le principe de légitimité, mais encore les sympathies de la meilleure partie de la population. (Rapport du baron de Krudener à l'empereur Nicolas, 26 février 1831.) — MARTENS, *op. cit*, t. XI, p. 452. Traités avec l'Angleterre. Le baron de Krudener avait essayé d'obtenir le concours *actif* de lord Ponsonby en faveur du prince d'Orange. Lord Ponsonby refusa. Ses instructions, disait-il, lui interdisaient de se faire l'agent déclaré d'un candidat quelconque. — Cfr. Lettre du baron de Krudener à lord Ponsonby, 1er février 1831. — JUSTE, *Van de Weyer*, t. I, p. 149 (en note).

qui unissait le prince de Naples à la maison de France (il était en effet le neveu de la reine Amélie), le rendait suspect aux yeux des Anglais (1). Les Belges, de leur côté, n'avaient aucune sympathie pour un prince de la famille des Bourbons de Naples, partisans convaincus de la monarchie absolue. « Ils disent, racontait un correspondant de Talleyrand, qu'ils » ne veulent pas d'un prince qui ne peut leur apporter que » du macaroni et des capucins (2). » Le gouvernement français renonça bientôt de lui-même à soutenir le prince de Naples.

Comme l'élection immédiate d'un souverain était devenue impossible, le Congrès national résolut de pourvoir au trône vacant par l'institution d'une Régence. Le gouvernement provisoire, dont l'autorité était déjà critiquée depuis longtemps, résilia ses pouvoirs entre les mains du Congrès, et le 24 février, Surlet de Chokier, président du Congrès national, fut élu régent de Belgique.

Le choix n'était pas heureux et l'on s'en aperçut bientôt. Le « bon » régent, comme on l'appelait, manquait de l'énergie nécessaire pour gouverner un État à peine formé et menacé déjà de dissolution. En outre, ses sympathies nettement prononcées pour la France firent mal accueillir sa nomination à Londres. « Il paraît, écrivait M. F. Rogier, que la » création d'une régence déplait beaucoup à Londres et » ailleurs... Le régent, prétend-on, ne régirait que pour le » compte du duc de Nemours jusqu'à la majorité de ce » prince. (3) » Le régent manifesta plus d'une fois son désir

(1) Cfr. Palmerston à Granville, 1er février 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 32.

(2) Le duc de Dalberg à Talleyrand, 12 févr. 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, p. 72.

(3) ERN. DISCAILLES, *Charles Rogier*, t. II, p. 113.

de voir la réunion de la Belgique à la France (1). Il faut reconnaître cependant que Surlet de Chokier fit preuve d'un grand patriotisme en acceptant le pouvoir dans des circonstances si difficiles, et l'affection, qu'il sut inspirer à la nation, aida celle-ci à traverser la période la plus troublée et la plus critique de notre Révolution.

---

(1) Lorsqu'au mois d'avril, M. Lebeau, ministre du Régent, fit les premières démarches près du prince de Cobourg pour faire accepter par ce prince la couronne de Belgique, le Régent en fut très peiné : « Si Saxe-Cobourg est » nécessaire pour terminer les affaires de Belgique, disait-il à M. Sol, secrétaire » du général Belliard, j'y consens, *mais mon cœur le repousse. Comment la » France répudie-t-elle la couronne de la Belgique?* Car enfin Cobourg ici, ce » sont les Anglais. La France peut-elle désirer un pareil voisinage et ne s'en » repentira-t-elle pas un jour? » M. Sol à Belliard, 18 avril 1831. — *Mémoires* de Belliard, t. II, p. 255.

CHAPITRE V.

La Régence.

Au lendemain même du jour où Louis-Philippe refusait définitivement pour le duc de Nemours la couronne que le Congrès belge lui offrait, un évènement assez imprévu venait faciliter les travaux de la Conférence. Le roi de Hollande avait fait savoir le 18 février, qu'il adhérait sans restrictions aux bases de séparations fixées par les protocoles du 20 et du 27 janvier 1831 (1).

La Conférence, après avoir reçu cette adhésion, crut que le moment était venu de résumer dans une pièce unique les travaux qu'elle avait accomplis jusqu'à ce jour, d'exposer le système qu'elle avait suivi, et de clôturer en quelque sorte par une proclamation solennelle « des vrais principes » les modifications qu'elle avait cru devoir apporter aux traités de 1815. Cette sorte de manifeste justificatif fit l'objet du protocole du 19 février (2). Il est sans contredit, au point de vue du style, de l'importance des déclarations, de la généralité

---

(1) Protocole du 18 février 1831. Recueil de pièces diplomatiques. I, p. 138. Le roi Guillaume avait cédé aux instances de son ambassadeur M. Falck. Celui-ci écrivait à la Haye à la fin de janvier 1831, qu'il était de l'intérêt de la Hollande, qu'il soit procédé sans retard aux modifications indispensables aux traités de 1815. FALCK, *op. cit.*, p. 297 (24 janv. 1831). Nous avons vu que les « bases de séparations », surtout en ce qui regarde les dettes, étaient favorables à la Hollande.

(2) Ce protocole fut signé à la demande de Talleyrand. Le comte Matuszewic aidé du diplomate français, l'a rédigé.

des principes exposés, le document le plus remarquable de la Conférence de Londres. « Ce n'est pas seulement l'apologie » de la Conférence écrite par elle-même, c'est un acte destiné » à survivre aux circonstances qui lui ont donné le jour » (1). C'est la profession de foi diplomatique de la Conférence. Mais cet acte, émané d'une assemblée qui voulait proclamer le respect des principes et des traités après avoir transigé elle-même avec le fait, n'échappait pas à certaines contradictions.

Le protocole commençait par rappeler « le grand principe » de droit public dont les actes de la Conférence n'avaient » fait qu'offrir une application salutaire et constante : Les » traités ne perdent pas leur puissance, quels que soient » les changements qui interviennent dans l'*organisation* » *intérieure des Peuples.* »

Pour faire croire à leur respect constant des traités, les plénipotentiaires semblaient admettre que la *dissolution* du Royaume des Pays-Bas n'avait été qu'un changement dans l'organisation intérieure du Royaume, changement qu'ils croyaient devoir s'abstenir de juger. « Il n'appartenait pas aux » puissances *de juger des causes* qui avaient rompu les liens » qu'elles avaient formés. »

Après cette concession importante au principe de non intervention, les plénipotentiaires s'empressaient de revenir à l'affirmation des droits de l'Europe : « L'*union une* » *fois rompue*, déclarait le protocole, il appartenait aux » puissances d'atteindre encore l'objet qu'elles s'étaient » proposé en la formant. Il leur appartenait d'assurer, à » la faveur de combinaison nouvelles, cette tranquillité de » l'Europe dont l'*union de la Belgique avec la Hollande avait* » *constitué l'une des bases*. Les puissances y étaient impé-

(1) Juste, *Le Congrès national,* t. II, p. 24.

» rieusement appelées. Elles avaient le droit, et les évène-
» ments leur imposaient le devoir, d'empêcher que les
» provinces belges, devenues indépendantes, ne portassent
» atteinte à la sécurité générale et à l'équilibre européen.....
» Chaque nation a ses droits particuliers, mais l'Europe a
» aussi son droit : c'est l'ordre social qui le lui a donné. »

C'est en vertu de ce droit, que les puissances s'arrogeaient la mission « de faire prévaloir la salutaire maxime, que les » évènements, qui font naître en Europe un État nouveau, ne » lui donnent pas le droit d'altérer le système général dans » lequel il entre..... Maxime de tous les peuples civilisés ! » maxime qui se rattache au principe même d'après lequel » les États survivent à leurs gouvernements et les obligations » imprescriptibles des traités à ceux qui les contractent ; » maxime enfin, qu'on n'oublierait pas, sans faire rétrograder » la civilisation dont la morale et la foi publique sont » heureusement et les premières conséquences et les » premières garanties. »

Le protocole du 19 février finissait en rappelant les diverses mesures que les puissances avaient prises à l'égard de la Belgique et les déclarait des *arrangements fondamentaux et irrévocables* (1).

« Le protocole que j'envoie aujourd'hui à Paris, écrivait » Talleyrand, ne contient aucune résolution nouvelle ; il ne » contient que le résumé de ce qui a été fait jusqu'ici, et que » l'énoncé des principes fondamentaux et conservateurs » d'après lesquels nous avons agi. Je me flatte que le roi » sera satisfait de l'esprit qui nous a dirigés (2). »

---

(1) Protocole du 19 février 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 140-148.

(2) Talleyrand à Mme Adelaide, 23 février 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 86.

En signant ce protocole Talleyrand n'avait tenu aucun compte des instructions formelles de Sébastiani qui, dès le 12 février, avait ordonné à l'ambassadeur ne plus signer aucun protocole qu'*ad referendum* (1).

Talleyrand se doutait bien que la proclamation, même toute théorique, des principes contenus dans le protocole du 19 février, ne pouvait plaire au gouvernement français. Il indiquait à Paris le moyen de faire taire les protestations : « s'il y a de l'odieux, disait-il, il faut le renvoyer à la » Conférence (2). »

---

(1) Sébastiani et le roi lui-même furent très mécontents du sans-gêne de l'ambassadeur. « Je crains beaucoup, écrivait lord Granville à Palmerston, que » le protocole du 19 ne soit très goûté ni par le roi, ni par le ministre. Ils sont » l'un et l'autre très fâchés contre Talleyrand, pour sa complète inattention aux » ordres qu'on lui donne. Sébastiani m'a dit que son extrême désir d'éviter toute » apparence de dissentiment avec l'Angleterre, l'avait seul empêché de le rappeler » à la suite de sa désobéissance... » Granville à Palmerston, 25 février 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 46. — Talleyrand pour donner un semblant d'excuse à sa conduite, écrivait à Paris le 23 février : « J'ai reçu hier votre dépêche du 19, et » je regrette de ne pas l'avoir reçue plus tôt. D'après les ordres qu'elle renferme » je n'aurais *probablement* admis qu'ad referendum le protocole que j'ai l'honneur » de vous envoyer aujourd'hui et dont j'ai arrêté la minute le 19. Si, conformé- » ment à votre lettre du 19 que je n'ai reçue que le 22, j'avais refusé de le signer, je » me serais mis en opposition avec ce que vous m'avez écrit plusieurs fois, c'est que » vous vouliez marcher avec la Conférence » !!! Talleyrand à Sébastiani, 23 février. *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 84. Le 15 février cependant, Talleyrand avait déjà reçu la dépêche de Sébastiani du 12 février renfermant l'ordre de ne plus rien signer qu'ad referendum, car ce jour-là, il répondait d'un ton maussade et hautain : « Je me soumettrai à vos ordres, mais je croirais manquer à mon devoir, » si je ne vous laissais pas entrevoir les inconvénients graves qu'entraînera à sa » suite cette manière de traiter les affaires. Je dois vous dire que, *si dans ma* » *propre opinion*, la guerre devenait trop imminente en refusant ma signature » à un des protocoles proposés par les membres de la Conférence, et qui ne » toucherait pas aux intérêts réels de la France, *je croirais retrouver dans* » *mes anciennes instructions générales le devoir de le signer.* » — Talleyrand à Sébastiani, 15 févr. 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 77.

(2) Talleyrand à Mme Adelaïde, 23 févr. 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 87.

Le cabinet anglais, de son côté, ne fut pas satisfait du protocole du 19 février et ce ne fut qu'après une lutte acharnée avec ses collègues du ministère, que Palmerston réussit à faire accepter ce protocole, qui confirmait d'une manière solennelle le caractère obligatoire des traités de 1814 et 1815. Ce n'est pas que le cabinet anglais ne fût disposé à respecter les traités, mais les proclamations théoriques avaient toujours répugné au gouvernement anglais, et les chefs du parti Whig, plus avancés dans les idées libérales que Palmerston, trouvaient inutile et déplacé de proclamer solennellement l'inviolabilité des transactions internationales (1).

*
* *

A la fin de février, le Parlement anglais, en vacances depuis le mois de novembre, venait de se réunir pour discuter la grande question de la réforme électorale, et dans une des premières séances, certains membres du parti Whig avancé avaient vivement critiqué la politique du gouvernement anglais dans les affaires de Belgique. « La conduite du » nouveau cabinet, disait M. Hume, est en contradiction » flagrante avec les principes au nom desquels il est arrivé » au pouvoir. Les ministres anglais sont intervenus dans la » fixation des limites du nouvel Etat,... dans le partage des » dettes,... dans le choix du roi, que les Belges s'étaient » donnés librement... Vraiment, disait le député en finissant, » je suis surpris que le noble lord, le chancelier de l'échiquier » (lord Grey), et ses collègues se soient ainsi laissés mener » par le noble secrétaire du Foreing Office (2). »

Lord Palmerston, directement interpellé, apportait pour

(1) Cfr. Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 452. Traités avec l'Angleterre.

(2) Séance du 18 février du Parlement anglais. — *Mirror of Parliament* (1831), 1re session, p. 335-336.

justifier sa conduite un assez singulier argument. « La
» Belgique, disait-il, n'a jamais été un État indépendant ; elle
» a appartenu à l'Espagne, à l'Autriche, à la France,
» jusqu'au moment où, conquise par l'Europe sur ce dernier
» pays, l'Europe, dans l'intérêt de la paix, l'a réunie à la
» Hollande. Eh bien, sans violer le principe de non-inter-
» vention, sans s'occuper des affaires qui regardent l'organi-
» sation intérieure de la Belgique, l'Europe a le droit de dire
» à la Belgique : Vous n'avez jamais été indépendante, vous
» n'avez jamais eu de roi national, vous avez été la vassale de
» différents maîtres ; et maintenant, que vous avez un gouver-
» nement qui date d'hier, et une indépendance reconnue,
» vous n'avez pas le droit de priver la Hollande de ses
» anciennes frontières, de devenir conquérante et de
» prendre ce qui appartient aux autres..... Les puissances de
» l'Europe et l'Angleterre ont le droit et même le devoir
» d'empêcher que la séparation intervenue entre la Belgique
» et la Hollande, ne porte préjudice au territoire de ce
» dernier pays (1). »

Lord Grey, plus franc que son collègue des affaires étrangères, avouait ouvertement, que la première préoccupation des ministres de sa Majesté avait été de conserver la paix, qui est si essentielle au bonheur de l'Angleterre. « Nous ne sommes intervenus dans les affaires belges,
» ajoutait-il, que pour autant que cela était nécessaire au
» maintien de la paix. C'est ainsi, que nous nous sommes
» opposés à l'élection d'un souverain, dont la présence sur
» le trône de Belgique aurait été le signal d'une guerre
» immédiate ».

*
* *

(1) *The Mirror of Parliament* (1831), p. 337.

Tandis que le roi de Hollande acceptait les « bases de séparations », le régent de Belgique et le ministère dont il s'était entouré, agissaient de façon à rendre impossible tout rapprochement entre la Belgique et la Conférence (1). Le régent avait adressé aux Luxembourgeois une proclamation qui contenait un véritable défi à l'Europe. « Luxembourgeois, » disait ce manifeste, acceptez l'assurance que vos frères ne » vous abandonneront jamais. Nous avons commencé notre » Révolution malgré les traités de 1815, *nous la finirons* » *malgré les protocoles de Londres* (2). »

Tout en admirant la noble fierté de ce langage, on doit regretter de voir avec quelle imprévoyance le régent exposait la Belgique aux colères de l'Europe.

La proclamation, disait un diplomate à Londres, a fait un *effet épouvantable* (3) et Talleyrand parlait dans ses dépêches « de l'irritation que les nouvelles folies des Belges avaient excitée à Londres ». Sébastiani lui-même se crut obligé de manifester au régent son mécontentement : « Le roi n'a pas » été moins surpris qu'affligé d'une mesure si imprudente, » je dirai même si inconvenante, tant pour le fond que pour » la forme (4). »

Quelque hautaine et intransigeante que fut la conduite adoptée par le gouvernement du régent, il sentit néanmoins qu'il était de toute nécessité de chercher à se faire recon-

---

(1) Plusieurs des ministres que le régent avait choisis ne cherchaient que l'occasion de recommencer la guerre avec la Hollande. « J'insistais presque tous » les jours, écrit Gendebien, sur la nécessité d'en finir avec le roi Guillaume par » la guerre. J'étais fortement appuyé par deux de mes collègues Van de Weyer » et Tielemans. » (Note de Gendebien sur son départ du ministere). — JUSTE, *Al. Gendebien*, p. 72.

(2) NOTHOMB, *op. cit.*, t. I, p. 483. (appendice).

(3) JUSTE, *Congrès national*, t. II, p. 50.

(4) Dépêche de Sébastiani a Belliard, 15 mars 1831. — *Memoires* de Belliard, t. II, p. 21.

naître par l'Angleterre et par la France. Envers ce dernier pays, les ouvertures lui étaient facilitées par les sympathies qu'inspiraient le caractère du régent, et aussi par la présence à Bruxelles, d'un envoyé du gouvernement français. Il est vrai, que cet envoyé n'était pas précisément le représentant de Louis-Philippe. Officiellement, il n'était que l'agent de la Conférence de Londres au même titre que lord Ponsonby (1). Après l'acte de M. Bresson, qui, tout en étant agent de la Conférence, avait refusé, sur l'ordre de son gouvernement, de présenter les protocoles émanés de la Conférence, celle-ci avait refusé de communiquer avec cet agent infidèle, et sur les instances de Talleyrand, on s'était décidé à le rappeler. Le gouvernement français avait envoyé pour remplir sa place le général comte Belliard. Nommé directement à Paris, et en rapport constant avec le cabinet français, le nouvel envoyé fut bien plus le représentant de la France que l'agent de la Conférence. Sa haute position, son ascendant et surtout l'affection qu'il portait à la Belgique, lui permirent de rendre à notre patrie des services dont elle lui est restée reconnaissante.

Le général Belliard arriva le 4 mars à Bruxelles et quelques jours après, le régent accrédita près de la cour de Louis-Philippe, M. Le Hon, membre du Congrès national (2).

---

(1) Plusieurs protocoles de la Conférence citent le général Belliard, par exemple ceux du 10 mai et du 21 mai 1831.

(2) M. Le Hon remplaçait à Paris le comte de Celles, qui représentait le gouvernement provisoire près la cour de Louis-Philippe depuis le mois de janvier. Mais l'attitude et les dépêches du comte de Celles, lors de l'élection du duc de Nemours, avait irrité le Congrès, et le Régent s'était vu obligé de le rappeler. Cfr. Comte de Celles au Régent, 12 mars 1831. — JUSTE : *Le Régent*, p. 191. Le comte de Celles accusait Talleyrand d'être l'auteur de sa disgrâce, et il est probable que l'ambassadeur français y avait pris une certaine part. Talleyrand détestait le comte de Celles, et ses Mémoires en contiennent plus d'une preuve. Cfr. *Mémoires* de Talleyrand, t. III, p. 443-445.

M. Le Hon fut reçu le 17 mars par Louis-Philippe en qualité de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire du régent de Belgique.

La tentative faite par le gouvernement belge près de la cour de Saint-James fut moins heureuse. M. le comte d'Arschot, qui avait été chargé de notifier au souverain anglais la nomination de Surlet de Chokier, put bientôt se convaincre qu'il n'avait aucun espoir d'être reçu officiellement (1).

Il eut cependant une entrevue avec lord Palmerston. Celui-ci déclara à l'envoyé belge, qu'il était fermement décidé à forcer les Belges à se soumettre aux décisions de la Conférence. « Tant que vos compatriotes, dit-il au comte d'Arschot, » continueront à traiter la Conférence d'une façon si peu » convenable, et à manifester des prétentions qui les placent » moralement sinon matériellement en état de guerre avec les » quatre grandes puissances, vous pouvez garder en poche les » lettres du régent que vous avez apportées pour le roi (2). »

Si le cabinet anglais voulait la soumission de la Belgique aux décisions de la Conférence, au moins il se déclarait prêt à défendre l'indépendance belge contre toute attaque (3). Le gouvernement français au contraire, au moment où il recevait M. Le Hon et reconnaissait ainsi officiellement l'indépendance belge, renouvelait ses tentatives pour obtenir quelque compensation territoriale en Belgique.

Pour motiver son refus d'adhérer au protocole du 27 janvier, Sébastiani avait allégué dans une lettre du 1er mars une raison assez singulière : « Il a paru au gouvernement français, » disait cette lettre, qu'on doit distraire le duché de Bouillon

(1) Comte d'Arschot au Régent, 25 mars 1831. — Juste, *Le Regent*, p. 105.
(2) Palmerston à Granville, 25 mars 1831. — Bulwer, *op. cit.*, II, p. 57-60.
(3) « Nous regarderons la Belgique comme indépendante, avait dit Palmerston » à l'envoyé belge, et nous l'aiderons à demeurer telle. . »

» du grand duché de Luxembourg. Il nous paraît évident que » le duché de Bouillon a été donné au roi des Pays-Bas et » non à la maison de Nassau. Ces territoires ne sauraient » donc rester annexés au nouveau duché, ils doivent au » contraire être réunis à la Belgique (1) ».

Si Sébastiani faisait cette distinction, c'était d'abord comme le remarquait Palmerston, pour se faciliter un mouvement de retraite ; c'était surtout pour ménager à la France le moyen d'obtenir le duché de Bouillon pour prix de son adhésion pleine et entière à la marche suivie par la Conférence. On comprend que cette politique tortueuse et avide devait impatienter le ministre anglais. « Vraiment, écrivait Palmerston, » à la découverte de cette nouvelle intrigue, cela vous écœure » de voir le gouvernement d'un grand pays, dans un » moment de grande crise politique et tandis que des » intérêts d'une pareille nature sont en jeu, disputer et » intriguer pour des choses d'aussi peu d'importance que le » château ruiné de Bouillon et le misérable territoire qui » l'entoure (2). »

*
* *

A ce moment, le ministère Laffitte touchait à ses derniers jours. Jamais chef de gouvernement n'avait fait preuve d'une incapacité aussi manifeste. « De quelque parti que l'on » soit, s'écriait Berryer à la Chambre française, il est » impossible de ne pas avouer que les affaires du dehors

(1) Sébastiani à Talleyrand, 1er mars 1831. *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 150-155. Cette distinction entre le duché de Bouillon et le duché de Luxembourg ne valait guère, car si le premier duché n'avait pas été donné expressément à la maison de Nassau comme compensation, le Congrès de Vienne avait décidé dans son article 69, que S. M. le roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg, posséderait à perpétuité pour lui et ses successeurs la souveraineté pleine et entière de la partie du Duché de Bouillon, non cédée à la France par le traité de Paris, et *sous ce rapport elle serait réunie au grand duché de Luxembourg.*

(2) Palmerston à Granville, 9 mars 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 48-50.

» ont été menées aussi mal et d'une manière aussi » désastreuse que nos affaires du dedans ; on a également » compromis et la fortune et le repos et l'honneur de la » France (1). » Dans les affaires d'Italie (2), Laffitte avait donné un nouvel exemple de faiblesse et de légèreté, et les choses en étaient arrivées à ce point, que la guerre paraissait à tous les cabinets européens le seul moyen de sortir de l'état d'inquiétude, où les plaçait la politique d'expédients de M. Laffitte. Il fallait en finir; personne ne soutenait plus le ministère, vrai péril pour la monarchie et la France. Le 11 mars, Louis-Philippe força M. Laffitte à donner sa démission et deux jours après Casimir Périer devenait premier ministre. D'un caractère entier, quelque peu obstiné et parfois emporté, Périer possédait à un haut degré une conscience nette de son devoir et une volonté inflexible d'arriver au but qu'il s'était proposé. Cette rigidité de caractère qui dans d'autres circonstances l'eût exposé à bien des mécomptes, devint sa plus précieuse qualité au sein d'un gouvernement, où les faiblesses des uns et les violences des autres avaient besoin de rencontrer une puissante barrière. L'avènement de Périer fut accueilli par l'Europe entière comme le signal d'un apaisement général (3).

A Londres surtout la satisfaction fut grande. « Nous sommes » ravis de la nomination de Périer, s'empressait d'écrire

(1) Séance du 10 mars 1831. — *Moniteur universel*, 1831, p. 516.

(2) Cfr. Thureau-Dangin, *op. cit.*, p. 220 et s. — *Mémoires* de Metternich. t. V, p. 121 et s.

(3) L'ambassadeur de Prusse à Paris avouait que depuis la Révolution, c'était la première fois qu'il avait confiance dans le maintien de la paix. — Dépêche du 15 mars 1831. — Hillebrand, *op. cit.*, t. I, p. 207. — Metternich écrivait à son ambassadeur : Vous ne serez pas surpris de la satisfaction que nous fait éprouver la recomposition du ministère français. — Dépêche du 21 mars 1831. — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 128

» Palmerston ; cet évènement est de nature, nous l'espérons, » à procurer la paix à la France et à l'Europe (1). »

Malheureusement, Sébastiani restait ministre des affaires étrangères, et le ministre, tout en subissant l'influence de Périer, devait donner encore plus d'une fois des preuves de son caractère violent et versatil (2).

Dès son arrivée au pouvoir, Périer voulut se tracer une ligne de conduite dans le règlement de l'affaire belge.

Il avait interrogé lord Granville sur la possibilité d'obtenir pour la France la possession de Bouillon ou de Landau. Mais la réponse de l'ambassadeur, confirmée de suite par une lettre de Palmerston, avait été catégorique : « Vous avez » parfaitement raison, disait Palmerston, dans ce que vous » avez dit à Périer concernant Landau et Bouillon. Nous » ne pouvons obtenir de sécurité pour l'Europe, qu'en nous » basant sur une stricte observation des traités et sur une » renonciation à toute vue intéressée d'agrandissement. *Du* » *moment où nous donnerions à la France un potager ou* » *une vigne, nous perdrions en principe tout l'avantage de notre* » *position*, et tout devient alors une pure question de plus » ou de moins ; et il est certain, que ce ne sont pas » Bouillon ou Landau qui pourront satisfaire la France ; » il faut donc être inexorable sur ce point. (3) » Dans une autre lettre, il déclarait qu'il ne saurait s'entendre avec Périer si celui-ci n'adoptait une ligne de conduite franche et désintéressée dans l'affaire belge. « La manière de poser la question

(1) Palmerston à Granville, 15 mars 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 52.

(2) « Le maintien de Sébastiani est une faute, disait le duc de Dalberg. Il n'est » que l'instrument de la faiblesse et de l'intrigue qui prédominent au Palais » royal. Le général Sébastiani ne veut pas la guerre ; et il n'a pas su assurer la » paix. Voilà la grande faute. » — Le duc de Dalberg à Talleyrand, 15 mars 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 110.

(3) Palmerston à Granville, 25 mars 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 60-61.

» est bien simple, disait le chef du Foreing-Office ; l'Europe » ne consentira jamais à moins d'être forcée par une guerre » désastreuse, à ce que la Belgique soit unie directement » ou indirectement à la France. Il nous faut une décision » nette et immédiate. Les principales difficultés, que nous » avons éprouvées avec les Belges, ont eu pour origine la » diplomatie à double face, l'absence de but arrêté et de » principe ferme, de la part du gouvernement français (1). » La réponse de Casimir Périer fut telle que Palmerston pouvait le désirer. « A mon avis, avait répondu Périer, les » deux pays doivent s'unir de plus en plus : ils ont au fond » même cause..... J'ai dit, au reste, toute ma politique à la » tribune : je n'en ai pas deux (2). » Les déclarations de Périer à la Chambre ne pouvaient laisser aucun doute sur le programme du nouveau cabinet : « Nous voulons la paix si » nécessaire à la liberté. Nous voudrions et nous ferions la » guerre, si la sûreté ou l'honneur de la France étaient en » péril.... Messieurs, le principe de non-intervention a été » posé, nous l'adoptons mais pour notre propre compte (3)... » L'intérêt ou la dignité de la France pourraient seuls nous » faire prendre les armes. Nous ne concédons à aucun peuple » le droit de nous forcer à combattre pour sa cause, et *le sang* » *des Français n'appartient qu'à la France.* Les cabinets qui » nous ont précédés ont repoussé l'intervention armée en

(1) Palmerston à lord Granville, 25 mars 1831. BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 54.

(2) Périer à Talleyrand, 2 avril 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 126.

(3) Périer entendait le principe de non-intervention d'une façon qui n'avait rien de redoutable pour les États étrangers. Le principe de non-intervention proclamée à cette tribune, déclarait-il le 30 mars, n'est pas une protection offerte ou accordée aux peuples qui s'insurgent, c'est une garantie donnée aux intérêts bien entendus du pays et aucun peuple étranger n'a le droit d'en réclamer l'application en sa faveur. Les promesses de la politique sont dans la constitution : s'agit-il des affaires du dehors, il n'y a de promesses que les traités. — *Moniteur universel*, 1831, p. 668.

» Belgique. Cette politique eut été la notre. Cet exemple, » nous l'adoptons (1). » Périer, poussant plus loin la franchise, déclarait que ce n'était pas pour la Belgique que la France interviendrait pour garantir l'indépendance belge « non, messieurs, *c'est pour elle-même*. Elle reste donc, seule » maîtresse de ses actions; elle ne s'est pas mise aux ordres » d'un Etat, qui ne doit qu'à elle ce que les siècles lui avaient » refusé, la faculté d'exister par lui-même (2). »

* * *

Périer, voulant sérieusement la paix, devait avant tout désirer rester d'accord avec la Conférence de Londres. L'un de ses premiers actes (4 avril) fut d'adhérer aux « bases de séparation » que le ministère précédent avait refusé de sanctionner. Le refus opposé par la France au protocole du 27 janvier, n'avait d'ailleurs été qu'un des expédients de Sébastiani, et les circonstances étant modifiées, il n'y avait aucun motif de rester en froid avec la Conférence, pour une cause qui touchait si peu aux intérêts français.

C'était déjà pour se ménager une retraite, nous l'avons dit, que Sébastiani avait, le 1er mars, réclamé pour la Belgique la possession du duché de Bouillon. Le 17 mars, la Conférence avait pris connaissance de cette lettre et, dans un protocole du même jour, elle déclara prendre bonne note des observations du gouvernement français sur le protocole du 27 janvier (3). Les plénipotentiaires, probablement sous l'instigation de Talleyrand, ne résistaient pas au malin plaisir de faire remarquer au gouvernement français que la « non » adhésion au protocole du 27 janvier ne leur était parvenue

(1) Séance du 18 mars. — *Moniteur universel*, 1831, p 566.
(2) Séance du 13 avril. — *Moniteur universel*, 1831, p. 797.
(3) Protocole du 17 mars 1831. *Recueil de pièces diplomatiques*, La Haye, t. I, p. 155-163.

» que par une dépêche datée du 1er mars et que dans cet » intervalle se trouvaient plusieurs protocoles auxquels la » France elle-même avait pris part, tel par exemple celui » du 7 février (1) qu'elle a paru désirer. Il sort de là, » disaient les plénipotentiaires, une confusion qui n'échap- » pera pas au gouvernement français.... » La dépêche, où Sébastiani annonçait son adhésion pure et simple aux bases de séparation, renouvelait encore quelques observations concernant, par exemple, le partage de la dette entre la Hollande et la Belgique, mais ces observations ne restreignaient nullement le consentement du gouvernement Français (2).

Au moment où l'acceptation du gouvernement français arriva en Angleterre, la question de la réforme occupait tous les instants du cabinet anglais. Ce ne fut que le 17 avril que la Conférence prit connaissance de la nouvelle attitude de la France.

Ce jour là les plénipotentiaires rédigèrent deux protocoles. Dans le premier, les plénipotentiaires prenaient acte de la déclaration du ministre français et s'en félicitaient. Le second protocole visait spécialement la Belgique. L'adhésion du gouvernement français devait en effet fortifier la résolution des puissances, d'imposer à tout prix aux Belges les bases de séparations qu'elles avaient fixées, et les Belges perdaient leur dernier et faible espoir de voir leurs réclamations écoutées. Le protocole faisait savoir au gouvernement belge, que les bases concernant les arrangements territoriaux étaient irrévocables; les arrangements concer-

(1) Le protocole excluant le duc de Leuchtenberg.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 1 avril 1831. — Pallain, *op. cit.*, p. 301. « Le » roi me charge de vous annoncer qu'il donne de nouveau *son adhésion pleine* » *et entière au protocole du 20 janvier* qui fixe les limites de la Belgique et de » la Hollande. »

nant les dettes n'étaient que des propositions. Si les Belges ne voulaient adhérer à ce protocole, toute relation cesserait entre les cinq puissances et les autorités belges, lord Ponsonby quitterait Bruxelles, et l'envoyé belge à Paris serait engagé à partir sans nul retard. Bien plus, il serait loisible aux États, dont les Belges détenaient injustement des parties de territoire, de rétablir leur autorité sur ces possessions (1).

L'accord entre les puissances était donc complet et il ne restait plus aux Belges d'autre alternative que se soumettre.

*
* *

L'adhésion du gouvernement français aux bases de séparation, loin d'amener le Congrès belge à accepter les conditions que l'Europe déclarait irrévocables, eut un effet tout opposé. Un cri d'indignation, suivi bientôt d'un cri de guerre, retentit dans le pays tout entier. Ceux qui s'étaient plus complètement fiés à l'appui de la France, protestaient plus haut que les autres. « Plus de doute, s'écriait M. de » Robaulx, le gouvernement de Louis-Philippe a pactisé avec » la Sainte Alliance. Louis-Philippe lui-même est entré dans » la conspiration flagrante contre les libertés. Il consent à » joindre ses forces à celles des autres despotes pour violer » le territoire belge. Nous ne pouvons... nous soumettre à » une atrocité semblable. Le gouvernement français nous » abandonne... (2) »

Le gouvernement du Régent se prépara à défendre avec ses seules forces l'intégrité du territoire. « Plus que jamais, » disait un diplomate français résidant alors à Bruxelles, ce » pays veut la guerre. Guerre à la confédération, guerre à la » Hollande, guerre à qui l'on voudra, n'importe, guerre...

(1) Voir les protocoles, n°s 21 et 22 du 17 avril 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*. La Haye, p. 171-177.

(2) Huyttens, *op. cit.*, t. III, p. 44.

» on n'est pas en force, qu'est que cela fait? guerre! c'est au » point que prononcer le mot de paix, ce serait se perdre, » comme si l'on parlait pour Nassau (1). »

*
* *

La résistance obstinée des Belges aux décisions de la Conférence, leurs menaces de guerre qui pouvaient aboutir à une conflagration générale de toute l'Europe, et en même temps les discordes intérieures qui agitaient le pays, les exposaient à un danger autrement grave que la perte du Luxembourg et de quelques villages du Limbourg. Devant les difficultés sans cesse renaissantes qui empêchaient la solution de la question belge, certains plénipotentiaires en vinrent tout naturellement à l'idée de terminer les difficultés par un partage de la Belgique.

Sébastiani en menaça le représentant de la Belgique, au cas où les Belges recommenceraient la guerre. « Si les consé- » quences de cette guerre, déclara-t-il à M. Le Hon, étaient » de faire arriver les troupes de l'Allemagne au cœur de la » Belgique, *le malheur d'un partage* pourrait alors se réaliser; » ce cas est même le seul, où la France serait réduite à le » souffrir(2). » Quelques jours avant, Sébastiani avait dit à un de ses agents qui lui relatait l'état des esprits en Belgique : « Les Belges n'ont que des idées folles, qu'ils y prennent » garde : *on les partagera* (3). »

(1) M. Sol à Belliard, 10 avril 1831. — *Mémoires* du général Belliard, t. II, p. 250.

(2) Juste, *Le Congrès national,* t. II, p. 100. — Cfr. Sébastiani à Belliard, 4 avril 1831. — Comte d'Arschot au Régent, 10 avril 1831. — Juste, *Surlet de Chokier*, p. 133. — M. Le Hon au Régent, 15 avril 1831. — Juste, *Le comte Le Hon,* p. 46.

(3) Lettre du Colonel Répécaud à Belliard, 1er avril 1831. — *Mémoires* de Belliard, t. III, p. 22.

« Les Belges, disait vers cette époque l'ambassadeur de » Russie, M. de Lieven, se sont montrés incapables d'être une » nation ; ils ne savent que désorganiser leur propre pays et » inquiéter les autres ; ils font le scandale de l'Europe par » leur ineptie ; ils compromettent sa tranquillité par leur » violence. C'est sur ces motifs, ajoutait le diplomate, que » repose *le projet de partage conçu par le comte Sébastiani* et » communiqué à quelques membres de la Conférence. » D'après M. de Lieven, si les Belges étaient vraiment un peuple si turbulent, ce projet pouvait très bien se justifier (1). A cette époque aussi, M. de Bulow disait à l'ambassadeur français : « La Belgique a prouvé que la Conférence l'avait » bien jugée quand elle s'était servie dans le protocole n° 7 » du mot d'*indépendance future* (2). »

Il est certain qu'au mois d'avril on songea sérieusement à l'éventualité d'un partage. Les passages que nous venons de citer le prouvent suffisamment, et les historiens les plus dignes de confiance, tels que Nothomb, White, Hillebrand sont unanimes à l'affirmer (3).

Au nom de la théorie de l'équilibre et des principes chers aux puissances de la S[te] Alliance, un partage pouvait se justifier. Sans doute pour y adhérer et surtout pour le proposer, la France devait sacrifier les principes révolutionnaires, le principe de nationalité, basé sur la communauté de race et de langues, au nom duquel le parti du mouvement et Sébastiani réclamaient l'annexion pure et simple de la Belgique. Mais puisqu'il était prouvé que l'Europe ne con-

(1) Rapport de M. de Lieven a l'empereur du 19 avril 1831. — MARTENS, *op. cit.*, p. 451. Traités avec l'Angleterre.

(2) Talleyrand a Sébastiani 20 mars — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p 115.

(3) Cfr. WHITE, *La Révolution belge*, t. III, p. 30. — NOTHOMB, *Essai historique*, etc., t. I, p. 159. — HILLEBRAND, *op. cit.*, t. I p. 233 — JUSTE, *Congrès national*, t. II, p. 69.

sentirait point à la réunion de la Belgique, un partage qui aurait donné une belle part à la France pouvait paraître une solution acceptable. D'ailleurs, si le partage répugnait aux principes politiques de Sébastiani, il devait sourire au contraire à Talleyrand, l'ancien diplomate du Congrès de Vienne (1). Nous aurons bientôt l'occasion de le constater. En opérant habilement la division de la Belgique, on serait parvenu peut-être à satisfaire tous les intérêts en présence. La France se fut attribuée les provinces wallonnes, et aurait pris ainsi la plus grosse part. La Hollande aurait reçu la partie flamande du pays, et le royaume des Pays-Bas, sans être aussi vaste qu'en 1815, eut été constitué de populations plus homogènes. Cette restitution faite à la Hollande, aurait donné au projet l'adhésion de la Russie et de l'Autriche (2). La Prusse enfin eut étendu ses frontières jusqu'à la Meuse.

Mais pour diviser la Belgique, le consentement de l'Angleterre était nécessaire et l'Angleterre ne le donna jamais. Ce fut elle qui sauva notre pays du démembrement. L'intérêt anglais l'empêchait du reste, d'adhérer à cette solution de la question belge.

Il est vrai qu'on pouvait offrir à l'Angleterre pour prix de son consentement, Anvers et les bouches de l'Escaut. Anvers

(1) Au mois d'avril nous ne trouvons trace de la proposition de partage dans les *Mémoires* de Talleyrand. Au mois de juin cependant nous le verrons appeler cette proposition « son idée favorite » (Pallain, *op. cit.*, p. 420). C'est donc qu'il y songeait depuis longtemps. Au mois d'août, Talleyrand préconisera ouvertement cette solution.

(2) Cfr. Louis Blanc, *Histoire de 10 ans*, t. VI, ch. XX, p. 86. L'empereur de Russie, dit cet auteur, nous sommes en droit de l'affirmer, se prêtait volontiers à la réalisation de ce plan, auquel applaudissait M. de Mortemart. Nicolas était bien aise de détourner du côté des Pays-Bas l'ambition de la France, qui, dans cette hypothèse, n'aurait plus menacé que les Anglais. Quant à l'Autriche, dont la haine des révolutions absorbait toutes les pensées, elle aurait vu sans déplaisir les Belges chatiés de leur récente insurrection.

serait devenu un second Gibraltar. « Mais la distance » d'Anvers à la mer, le cours tortueux de l'Escaut pendant » plusieurs milles dans un chenal exposé aux batteries » étrangères, la position isolée de la forteresse exposée à » être coupée et investie, réunie à d'autres causes straté- » giques, rendait l'occupation militaire très difficile pour » l'Angleterre. (1) » Mieux valait laisser Anvers aux mains de la Belgique indépendante, et se contenter de protéger la Belgique et Anvers de l'occupation française par la garantie de la neutralité perpétuelle et au besoin par l'épée de l'Angleterre. Tous les efforts de Talleyrand pour amener Palmerston à consentir à la division de la Belgique, échouèrent devant l'opiniâtreté du ministre.

« Il ne faut pas traiter l'affaire de Belgique comme une » grande affaire, disait sournoisement Talleyrand à Pal- » merston, en maintenant que ce n'est qu'une petite chose, » elle pourra facilement s'arranger ! Non, non, répondait » Palmerston, nous ne pouvons regarder la question belge » comme une bagatelle, c'est au contraire une affaire de la » plus grande importance pour l'Angleterre. (2) »

*
* *

A cette époque, un changement important venait de s'opérer dans le gouvernement du Régent et l'on reprenait l'espoir d'amener les Belges à renoncer à leurs projets belliqueux et à se soumettre aux décisions de la Conférence. Le 28 mars, un nouveau ministère avait été constitué à Bruxelles et les hommes qui le composaient, étaient connus pour leurs opinions modérées.

Les deux personnalités marquantes de la nouvelle administration étaient M. Devaux et M. Lebeau chargé du

(1) White, *Révolution belge*, t. III, p. 30-31.
(2) Palmerston à Granville, 15 mars 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 52.

ministère des affaires étrangères. Ce dernier arrivait au pouvoir avec des idées nettement arrêtées sur la conduite à suivre. D'après lui, la voie diplomatique, dans laquelle la Belgique s'était engagée en acceptant les premiers protocoles de la Conférence, pouvait seule amener les puissances à revenir, en partie au moins, sur leurs décisions à l'égard des limites et des dettes. Dans ce but, la première chose à faire était de se choisir un guide et un protecteur, d'élire un souverain (1).

Si au mois de janvier, on n'avait pas réussi dans la tentative faite pour se donner un roi, c'est qu'on avait imprimé à la diplomatie belge une tendance trop française (2). On devait donc adopter une politique plus européenne et les négociations relatives au souverain belge devaient se poursuivre, non pas à Paris, mais à Londres.

M. Lebeau arrivait à son heure et les circonstances lui facilitaient l'exécution de son programme. Pendant la crise ministérielle qui avait précédé son entrée au ministère, une nouvelle conspiration orangiste avait éclaté, et elle s'était terminée par une répression sanglante (3). Cet échec avait ouvert les yeux à lord Ponsonby. « Je » ne vous parlerai plus du prince d'Orange, déclara le » diplomate dans la première entrevue qu'il eut avec » M. Lebeau ; il a risqué la partie et il l'a perdue sans » ressource.... Je vous l'abandonne donc (4). »

Dès ce moment, lord Ponsonby devint un des plus ardents défenseurs de la cause belge et grâce à son influence,

(1) Lebeau, *Souvenirs personnels*, p. 132.
(2) White, *op. cit.*, p. III, p. 17.
(3) Juste, *Congrès national*, t. II, ch. IV.
(4) Lebeau, *op. cit.*, p. 132.

l'Angleterre renonça tout à fait à imposer aux Belges un prince qui leur était devenu odieux.

*
* *

Avant de nous occuper des nouvelles négociations que méditait M. Lebeau pour donner un roi à la Belgique, l'ordre chronologique nous force de signaler un protocole du 17 avril 1831 relatif à une question, qui ne fut définitivement résolue qu'au mois de décembre 1831, et qui sort, par conséquent, du cadre de notre étude.

Parmi les stipulations des traités de 1815, l'une des plus humiliantes et des plus blessantes pour la France était le maintien le long de sa frontière du Nord d'une série de forteresses, souvenirs irritants des défaites passées et avertissement menaçant pour des projets de revanche.

Casimir Périer, ayant compris que la France n'obtiendrait jamais pacifiquement un avantage territorial en Belgique, espéra donner satisfaction au chauvinisme français en réclamant la destruction des forteresses belges. Ce n'était pas au nom d'une politique de conquête que Périer réclamait cette destruction, c'était au contraire, il le disait du moins, dans le but de rendre la paix plus durable. « La France, » écrivait-il à Talleyrand, en maintenant la paix, rend à » l'Europe un assez grand service pour que l'Europe lui en » tienne compte (1) ».

Périer, sachant que sa présence au ministère était considérée par les puissances comme la meilleure sauvegarde de la paix,

(1) Périer à Talleyrand, 2 avril 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 126. — Sébastiani écrivait au sujet de la destruction des forteresses. « Nous serons » toujours irrésistiblement poussés vers la Belgique aussi longtemps qu'elles » existeront. C'est à vous, mon prince qu'il appartient..... de faire tomber des » places qui seront toujours, jusqu'au moment de leur chute, une occasion de » guerre. » — Cfr. Sébastiani à Talleyrand, 24 mars et 8 avril 1831. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 288 et 303-304.

réclamait qu'on accorde satisfaction à l'une de ses demandes « parce que la France ne saurait jamais être satisfaite d'un » gouvernement qui paraîtrait ne pas avoir d'influence dans » les conseils des grandes nations Européennes (1). »

Cette prétention froissait l'orgueil britannique de Palmerston. « Que veulent dire les Français par influence dans » les conseils des autres nations? S'ils veulent dire le pouvoir » d'amener ces nations à conniver aux empiétements et aux » agrandissements de la France, *c'est le pied fourchu*, qui » apparaît sous un nouveau déguisement, et l'ancien et » détestable esprit d'agression, qui renaît sous un nouveau » prétexte. » « Les Français ne cessent pas de nous faire » ce raisonnement : considérez seulement nos difficultés, » et combien nous sommes harcelés, et consentez à commettre » quelque peccadille absurde, injuste, malhonnête, contraire » aux traités et aux principes, afin de nous permettre de » dire que nous l'avons emporté sur un point... je ne pourrais » jamais admettre qu'il soit sage de céder aux injustes » prétentions de la France, dans le but d'obtenir pour le » gouvernement français (que ce gouvernement soit Périer » ou Sébastiani) le soutien du parti violent ou même du » parti des *empiéteurs* modérés ; ce ne serait qu'exciter leur » appétit sans le satisfaire (2). »

Cependant Palmerston, malgré l'irritation que lui causait toute prétention de la France, ne rejeta pas absolument la demande de Périer. Après la dissolution du royaume des Pays-Bas, le nombre des places fortes construites sur la frontière de Belgique était trop considérable pour être

(1) Palmerston à Granville, 22 avril 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 74-75.

(2) Voir Lettres de Palmerston à lord Granville du 13 et du 22 avril 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 66-70 et 74.

occupé par les forces du nouvel Etat, et d'ailleurs plusieurs plénipotentiaires n'attachaient pas une très grande importance stratégique aux forteresses belges. C'était surtout l'Angleterre qui tenait à leur conservation, parce qu'elles avaient été construites par lord Wellington (1).

Palmerston consentit à prendre l'affaire en considération, mais il s'opposa à admettre la France dans les discussions relatives à la destruction des forteresses. Cette réserve était fondée. La France n'avait pas été consultée lorsqu'il s'était agi de leur construction et cela, par la raison qu'elles étaient destinées à servir de frein et de barrière contre une agression de sa part ; on ne pouvait donc l'admettre lorsqu'il s'agissait de modifier une stipulation où elle n'avait pas été partie. « Comme ces forteresses, disait Palmerston, ont été erigées, » non, comme le dit Talleyrand, *en haine de la France, mais » par crainte de la France*, il serait absurde de discuter avec » la France lesquelles d'entre elles doivent être démolies (2). »

La Conférence se refusa aussi absolument à laisser démolir toutes les forteresses. La confiance des plénipotentiaires dans la durée de la neutralité belge n'était pas assez

(1) Wessenberg, quoique persuadé, comme il le disait lui-même, de n'être point un professionnel des choses militaires, critiquait vivement la ligne de défense des Pays-Bas, création favorite du duc de Wellington. Le diplomate autrichien remarquait très justement, que ce qu'on ne peut pas défendre devient un danger et non un avantage. Et il en était ainsi du grand nombre de places fortes construites avec des frais énormes en Belgique. Von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 95-96. Lord Grey et le roi d'Angleterre eux-mêmes, n'étaient pas aussi convaincus que lord Wellington de la nécessité de conserver les forteresses belges. Mais Wellington, quoique n'étant plus premier ministre, conservait une immense influence en Angleterre et l'on n'osait critiquer son opinion. — Cfr. Lettres de lord Grey à sir Taylor, 26 août-29 août et 31 août 1831. — Henry earl Grey, *The reform act. 1832*, t. p. 338 et s.

(2) Palmerston à Granville, 18 avril 1831. — Bulwer, *op. cit*, t. II, p. 71.

grande (1), et il eut été d'ailleurs imprudent de se priver de la garantie qu'une barrière matérielle peut seule donner.

La Conférence consentit simplement *à réduire* le nombre des places fortes, en proportion des ressources moindres de la Belgique. C'est là toute la portée du protocole que les quatre plénipotentiaires d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie signèrent le 17 avril. C'était une satisfaction donnée à la France, mais elle était mince. On décidait qu'à l'époque où il existerait en Belgique un gouvernement reconnu par les puissances, qui prennent part aux Conférences de Londres, il serait entamé entre les quatre cours et ce gouvernement, une négociation à l'effet de décider celles des dites forteresses qui devaient être démolies. (2)

Ce protocole du 17 avril devait rester secret. On ne le communiqua à Talleyrand qu'à la condition de ne le montrer qu'à Casimir Périer et à Sébastiani. Deux mois plus tard, le 14 juillet, à la demande de Louis-Philippe, il fut communiqué officiellement au gouvernement français.

(1) Talleyrand, croyait que, grâce à la neutralité, la question des forteresses ne présenterait aucune difficulté. « Je persiste à croire, disait-il, que la neutra- » lité était le meilleur moyen de finir la question des forteresses. » — *Mémoires* de Talleyrand t. IV, p. 122. Cependant au mois de décembre 1831, cette question faillit provoquer une guerre générale.

(2) Protocole secret du 17 avril 1831. Huyttens, *op. cit.*, t. IV, p. 276 (en note).

CHAPITRE VI.

L'élection de Léopold Ier et les XVIII articles.

Convaincu que l'élection d'un souverain était la question la plus grave et la plus pressante à résoudre, M. Lebeau avait fait choix, dès son arrivée au pouvoir, du candidat auquel il voulait offrir la couronne de Belgique : c'était le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Nous savons qu'au mois de décembre, le prince avait déjà attiré l'attention de certains membres du gouvernement provisoire et de la conférence de Londres. Mais on avait eu alors d'autres vues à Paris, à Bruxelles et à Londres, et les intrigues de la France, l'opposition de la Russie, autant que les répugnances des Belges, avaient fait abandonner cette candidature. Au mois d'avril 1831, après l'échec du duc de Némours, après le protocole du 7 février, qui interdisait aux Belges de choisir leur souverain parmi les membres d'une des familles régnantes de l'Europe, M. Lebeau songea de nouveau à offrir la souveraineté de la Belgique au prince Léopold.

Cependant, après la déconvenue du mois de février, il ne pouvait plus être question de proposer au Congrès l'élection d'un souverain, avant d'être certain que le candidat royal accepterait et que l'Europe sanctionnerait le choix des Belges.

M. Lebeau espérait que le gouvernement anglais accueillerait avec empressement la candidature du prince Léopold, à défaut de celle du prince d'Orange, dont les Belges (ils l'avaient assez prouvé) ne voulaient à aucun

prix. Les attaches du prince de Cobourg avec la famille royale d'Angleterre, son séjour prolongé dans ce pays, son origine allemande, étaient de sûrs garants de la résistance qu'opposerait ce prince à l'influence prépondérante de la France, si redoutée par l'Angleterre. Mais l'alliance trop étroite de Léopold avec la maison d'Angleterre pouvait être précisement un obstacle à son élection. Il était à craindre qu'aux yeux de certaines puissances, le prince ne fût considéré comme un candidat anglais, et qu'en cette qualité, il ne fût repoussé par la Conférence au nom du protocole qui avait exclu le duc de Némours.

Cette éventualité effrayait le roi Guillaume IV : « Sa » Majesté, écrivait le roi à lord Grey en réponse à une » lettre de lord Ponsonby, qui conseillait de soutenir » dorénavant le prince de Cobourg, ne peut nier qu'elle a » trouvé de fortes objections à ce que le prince Léopold fût » mis en avant avec le concours de l'Angleterre, après que » l'Angleterre a pris une part si chaude et si décidée contre » l'élection du duc de Némours. Dans la position où le » prince Léopold se trouve à l'égard de ce pays, on le » regardera en toute hypothèse comme étant sous son » influence..... Ceci sera déclaré ou insinué bientôt par la » France, et fera naître un sentiment de jalousie parmi » les autres puissances... (1) »

De son côté, Palmerston craignait que l'appui trop patent de l'Angleterre à la candidature de Léopold, ne fortifiât les Belges dans leur espoir d'obtenir des modifications au protocole du 27 janvier, et Palmerston, l'inspirateur du système suivi par la Conférence, n'entendait apporter aucun changement aux conditions imposées aux Belges.

---

(1) *The King to the earl Grey*. 10 avril, 1831. — HENRY EARL GREY, *The Reform act. 1832*, p. 211-212.

« Reconnaissez, disait-il au comte d'Arschot, les bases de » séparation, sinon l'Angleterre ne reconnaîtra le choix » d'aucun prince, fût-ce le duc de Cambridge (1). » « Nous ne » serons pas plus disposés à appuyer les prétentions dérai- » sonnables des Belges avec Léopold que sans lui (2). »

Pour ces motifs, l'Angleterre, tout en étant secrètement enchantée de l'intention des Belges d'offrir la couronne au prince Léopold, ne voulut pas accorder à ce candidat son patronage officiel (3). L'ambassadeur anglais à Paris refusa à M. Le Hon l'appui de l'Angleterre pour le prince de Cobourg. « L'Angleterre reconnaîtra pour la Belgique, lui » dit-il, tout souverain indépendant, c'est-à-dire dont le » pouvoir ne sera pas l'équivalent d'une réunion à la France, » et elle n'a *de préférence pour aucun candidat* (4) » et lord Ponsonby fut chargé de répondre à M. Lebeau, « que » l'Angleterre verrait avec plaisir ses démarches auprès du » prince Léopold et qu'elle appelait de ces vœux le succès » de ces négociations, mais qu'elle ne voulait être pour rien » dans tout cela. Tout ce qui ressemblerait à une adhésion » la plus implicite, lui ferait perdre aux yeux des autres » cabinets le caractère d'arbitre impartial qu'elle tenait à » conserver (5). »

Cette attitude était habile et prudente ; faire du prince *un candidat européen*, c'était le moyen le plus adroit de lui faciliter l'accès du trône belge. « Si nous désirons Léopold, » à défaut d'un prince d'Orange, déclarait Palmerston, c'est

(1) Juste, *Léopold Ier*. t. I, p. 102.

(2) Palmerston à Granville, 1 avril 1831. — Bulwer, *op. cit.*, II, p. 62.

(3) Talleyrand écrivait à Paris le 28 mars : « que le cabinet anglais se » rallierait sans chaleur à la combinaison du prince de Saxe-Cobourg. » *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 121.

(4) M. Le Hon à M. Lebeau, 16 avril 1831. — Juste : *Le comte Le Hon*, p. 49.

(5) Lebeau, *op. cit*, p. 269.

» que nous croyons qu'il deviendra *un bon roi belge;* qu'il ne » sera pas plus anglais que français, qu'il n'aura égard qu'à » ses propres intérêts et à ceux de l'État dont il sera le » chef (1). »

Le gouvernement français, aux ouvertures que lui fit M. Le Hon, parut se résigner faute de mieux à la candidature du prince de Cobourg (2). Sébastiani avait fait savoir à Bruxelles que la France ne prendrait aucune part active au choix du prince qui devait régner en Belgique (3). Le prince de Saxe-Cobourg ne plaisait pas beaucoup au gouvernement français : « Ce choix, disait Sébastiani, sera regardé comme » un triomphe de l'influence anglaise d'autant plus mortifiant » pour nous que nous avons refusé aux Belges, le duc de » Némours. » On eût préféré le prince de Naples, mais son origine bourbonnienne le rendait encore plus impopulaire que le prince de Cobourg ; comme le faisait remarquer Sébastiani : « lorsqu'on a le choix entre deux inconvénients, » il faut préférer celui qu'on croit le moindre (4). »

Un instant, on avait espéré à Paris, qu'en considération de l'appui que le gouvernement français donnerait à un candidat qui devait être si agréable à l'Angleterre, celle-ci accorderait à la France quelque avantage territorial en Belgique. Louis-Philippe avait insinué dans une conversation familière avec lord Granville, que la candidature de Léopold était bien impopulaire en France, et que le gouvernement anglais, pour la rendre plus populaire devrait permettre l'annexion de Marienbourg et de Philippeville (5). En même temps,

---

(1) Palmerston à Granville, 1er avril 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 62.

(2) M. Le Hon à M. Lebeau, 12 avril 1831. — JUSTE, *Léopold Ier*, p. 100. — « Plus de doute qu'on ne reconnaisse ici comme ailleurs le prince de Saxe-Cobourg. »

(3) Sébastiani à Belliard. 25 avril 1831. — *Mémoires* de Belliard, t. II, p. 43.

(4) Sébastiani à Talleyrand, 24 mars 1831. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 288.

(5) Dépêche de de Werther au gouvernement prussien, 2 avril 1831. — HILBEBRAND, *op. cit.*, t. I, p. 232.

Sébastiani avait écrit dans le même sens à Talleyrand (1). Mais à Paris et à Londres la réponse à ces ouvertures avait été péremptoire. « Quand nous regarderions l'élection de » Léopold comme avantageuse pour l'Angleterre, avait dit » Palmerston, nous n'avons pas d'engagements avec d'autres » puissances, et nous consulterons la bonne foi plutôt que » nos intérêts. Par conséquent, l'élection de Léopold ne » produira aucun changement dans nos vues et nos déter- » minations (2). »

*
* *

Dès que M. Lebeau fut certain que la France et l'Angleterre, sans soutenir ouvertement le prince Léopold, ne mettraient pas obstacle à son projet, il résolut d'offrir au prince la couronne de Belgique. Dans ce but, il envoya à Londres en mission officieuse près de son Altesse royale quatre membres du Congrès (3).

---

(1) Lettre de Sébastiani du 28 mars 1831. — Nous connaissons l'existence de cette dépêche par une lettre de Palmerston à Granville, 1er avril 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 62.

(2) Palmerston à Granville, 1er avril 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 62. Talleyrand, devenu prudent après les nombreux échecs qu'avaient éprouvés ses demandes, avait lu à Palmerston la dépêche de Sébastiani du 28 mars et s'était empressé d'ajouter, avant même que Palmerston ait pu lui dire un mot, que la réponse qu'il comptait donner à Sébastiani était, que l'élection de Léopold laissait l'Angleterre relativement indifférente, et qu'elle ne serait pas disposée à faire des sacrifices pour l'obtenir. Le ministre anglais confirma l'ambassadeur français dans cette opinion.

(3) M. Lebeau laisse sous-entendre dans ses *Souvenirs*, que le comte d'Arschot, représentant du Régent à Londres, s'était refusé, à cause de ses sympathies françaises, à faire des démarches près du prince Léopold.

Parmi les membres du Congrès envoyés en mission à Londres par M. Lebeau, se trouvaient l'abbé de Foere et le comte F. de Mérode. — Ce fut avec une extrême surprise, qu'on apprit à l'étranger que l'un des chefs de la noblesse catholique belge et un membre du clergé consentaient à se rendre auprès d'un prince protestant pour lui offrir le trône de Belgique. Lebeau, *op. cit.*, p. 133. Cette question de la religion du prince avait déjà été agitée au commencement

Le ministre belge, en s'adressant directement au prince Léopold, espérait que celui-ci accepterait sans condition la couronne qui lui serait offerte et que, devenu roi des Belges, il règlerait avec l'Europe, d'une façon avantageuse pour sa nouvelle patrie, les questions territoriales sur lesquelles la Conférence et les Belges ne savaient se mettre d'accord. Pour M. Lebeau en un mot, l'élection du roi devait être le *début* et non *le terme* de l'arrangement à conclure avec l'Europe. En cela le ministre se trompait, et son insistance à obtenir avant tout arrangement l'acceptation du prince, devait prolonger pendant deux longs mois encore la situation provisoire de la Belgique. M. Lebeau, pas plus que les autres membres du Congrès belge, n'entendait céder un pouce du territoire tel que l'avait fixé la constitution. Il offrait à Léopold la souveraineté du « territoire intégral » y compris le Luxembourg et Maestricht, c'est-à-dire de la Belgique constituée selon le droit révolutionnaire. Mais le prince, aux premières ouvertures que lui firent les délégués belges, répondit avec une incontestable sagesse, qu'il ne pouvait songer à accueillir les vœux des Belges avant que ceux-ci n'aient adhéré au protocole du 20 janvier. « Vos » limites, leur dit-il, sont la grande difficulté, le protocole » du 20 janvier est chose irrévocable ; les cinq grandes » puissances sont décidées à le maintenir, et la France » même, qui d'abord avait hésité, l'admet aujourd'hui sans » restriction. Il serait donc à désirer que vous vous missiez

du mois de janvier, lorsqu'on avait pensé pour la première fois au prince Léopold. Lord Palmerston avait alors interrogé à ce sujet l'internonce du Pape, Cappocini, qui avait répondu que la religion du prince n'était pas une objection insurmontable, qu'il pensait qu'un prince protestant dans un pays si catholique serait plus intéressé qu'aucun autre à respecter les droits de l'Eglise. — M. de Mérode, dès le 10 février 1831, écrivait à Rogier : « Vous savez que je ne crains pas un prince protestant. » DISCAILLES, *op. cit.*, t. II, p. 90.

» d'accord à cet égard avec les puissances, quand ce ne serait » que relativement au principe ; pour la mise à exécution, » on pourra entrer en négociation. Cela fait, je ne dis pas » que je n'accepterai point l'offre flatteuse que vous voulez » bien me faire..... Je ne saurais accepter la souveraineté » d'un État dont le territoire est contesté par toutes les » puissances ; ce serait, sans profit pour vous, me constituer » en mettant le pied sur le sol belge en état d'hostilité avec » tout le monde (1). »

Sur le conseil de Léopold, les délégués belges sollicitèrent et obtinrent une entrevue des ministres anglais et de Talleyrand. Palmerston défendit le protocole du 20 janvier avec chaleur et persévérance ; il affirma de la manière la plus formelle, que les Belges ne devaient nullement espérer qu'on y apportât le moindre changement, et que s'ils ne cédaient point de bonne grâce, ils devaient s'attendre à y être contraints par la force des armes.

« C'est notre intérêt, dit-il aux délégués belges, que la » Belgique soit florissante, mais nous ne pouvons pas en sa » faveur dépouiller la Hollande, notre ancienne amie qui » serait trop affaiblie si elle perdait Maestricht et Venloo (2). »

(1) Entrevue, 24 avril 1831, du prince Léopold avec les délégués belges, d'après leur rapport à M. Lebeau du 25 avril 1831. — Juste, *L'élection de Léopold Ier d'après des documents inédits*, p. 20 et Juste, *Le Congrès national*, t. II, p. 156.

(2) Rapport des délégués belges du 30 avril 1831. — Juste, *L'élection de Léopold Ier*, p. 38. Pendant leur séjour à Londres, les délégués belges écrivirent huit rapports à M. Lebeau pour raconter au ministre leurs diverses entrevues avec le prince Léopold, Palmerston, Talleyrand, Grey et pour lui faire connaitre le résultat de leurs démarches. Souvent les délégués se montraient découragés et M. Lebeau s'efforçait dans les réponses qu'il adressait à ses délégués de ranimer leur confiance et leur énergie. Il faut lire cette série de lettres publiées dans l'appendice des *Souvenirs personnels*, p. 269-294, pour apprécier la grandeur d'âme, la fermeté de caractère, l'ardent amour patriotique de cet illustre fondateur de notre indépendance.

Le chef du *Foreign Office* ne dissimula cependant pas aux envoyés belges, que le choix du prince Léopold satisferait toutes les puissances et particulièrement l'Angleterre ; mais d'après lui, le prince ne devait et ne pouvait accepter que lorsque les limites auraient été définitivement fixées (1). « Léopold a bien raison de ne pas accepter ce qu'on lui » offre, disait-il, car ce qu'on lui offre ce n'est pas tant un » trône qu'une querelle avec l'Europe entière et la certitude » parfaite d'en pouvoir jamais sortir (2). »

Autant Palmerston s'était montré catégorique et intransigeant, autant Talleyrand s'efforça de gagner les députés belges par les flatteries qui lui étaient familières. « Il nous » a fait, raconte M. Devaux, force compliments maladroits » sur l'influence et la considération dont nous jouissions en » Belgique, nous disant que c'était à nous à convaincre la » nation et le Congrès qu'il fallait céder quelque chose, que » nous le pouvions si nous le voulions, etc.... Puis il nous » a assuré que tout était fait, que nous avions le prince, qu'il » n'y avait plus de difficultés, que tout le monde nous était » favorable, qu'il s'agissait seulement d'*adhérer au principe* » du protocole, de nommer alors le prince Léopold, et » qu'*alors* toutes les difficultés s'arrangeraient le mieux du » monde.... En adhérant au protocole les Belges pourraient

---

(1) Dans une autre entrevue de Palmerston avec M. Devaux, qui était venu rejoindre à Londres les quatre membres du Congrès, Palmerston disait au ministre belge : « Vous n'avez jusqu'à présent droit à aucun territoire que par » celui de la conquête et de l'occupation militaire, qui est un *droit imparfait* » tant qu'il n'est pas complété par la cession formelle du souverain auquel a » appartenu le pays ainsi occupé et enlevé. Vous avez conquis votre propre pays, » la Belgique, et vous en avez chassé les troupes du roi de Hollande. Il est à vous » *de facto* et le sera *de jure* : mais il est absurde de dire que ce pays est devenu » votre propriété parce que le Congrès l'a ainsi décrété... » Palmerston à Granville, 13 mai 1831.

(2) Palmerston à Granville, 13 mai 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 77.

» *exprimer le désir* qu'on négociât tel échange ou telle » indemnité, et le prince, acceptant la couronne, *serait* » *engagé d'honneur* à accomplir le désir ainsi exprimé par » le Congrès.... (1) »

Le rusé diplomate, qui trouvait les députés belges « bien nouveaux dans les affaires (2), » espérait que des protestations d'amitié suffiraient pour les placer sous son influence.

Mais les députés belges mis en garde par M. Lebeau contre les manœuvres de Talleyrand, ne se laissaient pas prendre à ses belles paroles (3).

* * *

Les députés belges, malgré l'intransigeance de Palmerston et la duplicité de Talleyrand, ne se décourageaient pas. Ils avaient en effet trouvé à Londres de précieuses sympathies, qui leur entretenaient l'espoir de voir avec le temps leurs démarches couronnées de succès. Leur premier motif d'espérance, c'était l'attitude du prince de Cobourg lui-même. Le prince ne cachait pas aux députés qu'il était désireux d'accepter la couronne qu'on lui offrait, et qu'il était tout disposé à aider les Belges à aplanir les difficultés qui s'opposaient à son acceptation immédiate. « Il me paraît, » disait Madame Adelaïde, d'après ce que le prince de » Cobourg m'écrit, qu'il est bien tenté de la chose, mais que

(1) Rapport de M. Devaux à M. Lebeau, 13 mai 1831 : Juste, *L'élection de Léopold Ier*, p. 61-62.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 29 avril 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, 158.

(3) M. Lebeau aux délégués belges, 3 mai 1831. — Lebeau, *op. cit.*, p. 288 (appendice). Défiez-vous de Talleyrand, écrivait le ministre belge. « Je ne suis pas » le seul qui s'en défie ici. Ponsonby partage mon opinion sur les vues de ce » personnage. C'est lui qui pousse à l'exécution des protocoles après avoir puis- » samment contribué à les mettre au jour... Nous sommes unanimes à Bruxelles » pour croire que le vieux diplomate trompe tout le monde chez vous. Pensez y » bien et agissez en conséquence auprès de tout le monde. »

» l'expérience qu'il a eue de s'être trop hâté dans l'affaire de » la Grèce, l'empêche d'accepter avant que les arrangements » soient faits, ce que, je vous l'avoue, je comprends (1). »

L'influence de Léopold avait acquis à la cause belge un puissant défenseur : c'était le premier ministre anglais, lord Grey. S'il faut en croire les informations du comte Matuszewic (2), les sympathies de lord Grey pour le prince Léopold tenaient à des questions personnelles. Le prince Léopold avait pour conseiller et ami intime, lord Durham, gendre de lord Grey. A l'époque où celui-ci devint premier ministre, lord Durham aspirait au poste de secrétaire d'État pour les affaires étrangères ; ce fut lord Palmerston qui fut nommé, et de là, datait une sourde hostilité de lord Durham contre celui-ci. Lord Durham s'était efforcé de s'emparer de l'esprit de son beau-père et de le pousser à résister aux tendances par trop conservatrices de lord Palmerston dans la politique extérieure (3).

Au début du ministère, l'influence de Palmerston avait prédominé dans la direction des affaires. Mais depuis la fin de février, où, comme nous l'avons rapporté, Palmerston avait eu tant de peine à faire admettre par ses collègues le fameux protocole du 19 février, Lord Grey s'était montré de moins en moins disposé à suivre aveuglement la politique de lord Palmerston. Les nouvelles élections, qui avaient eu

(1) Madame Adelaïde à Talleyrand, 11 mai 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 172.

(2) MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 455. — Traités avec l'Angleterre. Cfr. *Sur l'amitié qui unissait le prince Léopold et lord Durham*, VON ARNETH, *op. cit.*, p. 117.

(3) Le parti Whig qui occupait le ministère depuis le mois de novembre, comptait dans son sein des hommes de tendances bien diverses : Palmerston du parti des Canningistes ne s'était séparé du parti Tory (à la suite de Canning) que depuis quelques années, et il était resté très conservateur. Lord Grey au contraire était un Whig ardent, partisan des réformes radicales.

lieu en Angleterre à la suite du rejet du bill de réforme par la Chambre des lords, donnaient une grande majorité au parti Whig (1) et permettaient au ministère d'adopter une politique plus libérale.

Autant par amitié pour le prince Léopold que par opposition pour lord Palmerston, lord Grey se montra donc disposé à soutenir les revendications des Belges près de la Conférence.

L'appui de lord Grey était d'autant plus important, que lord Ponsonby, l'envoyé de la Conférence à Bruxelles, avait épousé une sœur de lord Grey. L'influence de son beau-frère n'avait sans doute pas été étrangère au changement qui s'était opéré dans l'attitude de lord Ponsonby, qui d'ardent partisan des Nassau, était devenu le meilleur soutien de M. Lebeau dans ses démarches près du prince Léopold (2).

Lorsque les délégués belges, sur le conseil du prince de Cobourg, sollicitèrent une entrevue de lord Grey, ils furent accueillis de la façon la plus affable par le premier ministre.

« Nous avons lieu d'être fort contents de lord Grey et » des dispositions qu'il nous a montrées, écrivait M. de » Brouckère ; ce n'est pas un diplomate toujours retranché » derrière les protocoles et décidé à ne rien changer à leur » teneur ; c'est un homme dont le sincère désir est que l'on

(1) Cfr. Spencer Walpole, *A History of England*, t. III, p. 214 et suiv.

(2) Lord Ponsonby, quoique commissaire de la Conférence n'avait pas communiqué au gouvernement belge le protocole du 17 avril qui menaçait les Belges de mesures de coercition si ceux-ci refusaient de céder aux ordres de la Conférence. Ponsonby écrivit confidentiellement à lord Grey qu'il redoutait au plus haut point les conséquences de ces inflexibles résolutions : « Je crains, disait-il, » que tous les partis ne demandent maintenant la réunion à la France, et vous » savez si Périer aura la force de résister à une pareille manifestation. » Ponsonby à lord Grey, 19 avril 1831. — Juste : *Notes historiques et bibliographiques*, p. 38.

» trouve le moyen de tout arranger (1). » Lord Grey exprima aux délégués belges l'espoir qu'ils auraient Léopold pour roi. « Il est malheureux, leur dit-il, que le protocole du » 20 janvier soit un engagement pris entre les cinq puissances » et que le roi Guillaume y ait souscrit sans restriction..... » *si la chose était encore à faire sans aucun doute, ni l'Angleterre* » *ni la France ne l'établiraient sur ce pied*, mais elle était » faite et il fallait y souscrire. On verrait cependant à » convoquer une nouvelle conférence, mais l'obstacle à » vaincre serait grand surtout de la part de la Russie..... » Il nous semble résulter de cette conversation, disait en » terminant le rapport qui relatait cette entrevue, que lord » Grey veut à notre égard paraître insister sur le maintien » des conventions, mais que son désir est grand d'en modifier » les bases en notre faveur ; que ses efforts vont dorénavant » tendre vers ce but, mais que l'Angleterre, ne voulant point » rompre avec les puissances, ne fera rien sans elles, et que » tout dépendra de la bonne volonté de celles-ci (2). »

*
* *

Pour arriver à un arrangement, il fallait faire des concessions réciproques et ni la Conférence ni les Belges ne semblaient disposés à céder quelque chose de leurs prétentions.

Le 10, mai la Conférence avait arrêté un nouveau protocole qui contenait une dernière invitation au gouvernement belge

---

(1) Lettre de M. de Brouckère à M. Lebeau 8 mai. JUSTE, *L'élection de Léopold Ier* p. 52. — Lord Grey était un homme politique des plus intègres. « Je puis hardiment affirmer, disait le prince de Lieven, qu'il n'existe pas en » Angleterre d'individu dont le caractère personnel soit plus généralement » respecté que celui de lord Grey et dont la loyauté inspire plus de confiance. » — MARTENS, *op. cit.*, p. 444. Traités avec l'Angleterre.

(2) Rapport des délégués belges du 3 mai. JUSTE, *L'élection de Léopold Ier*, p. 46-48.

de se soumettre (1). La Conférence consentait à reculer jusqu'au 1er juin le délai accordé à la Belgique pour adhérer aux bases de séparation ; mais si ce jour-là l'adhésion n'était pas arrivée à Londres, la Belgique était menacée des plus graves éventualités : rupture absolue de toute relation diplomatique, entrée des troupes de la confédération germanique, et en cas d'attaque de la Hollande par les troupes belges, invasion de la Belgique par les armées européennes.

Ce protocole devait être communiqué immédiatement au gouvernement belge. Heureusement, le courrier qui portait à lord Ponsonby ce protocole menaçant, lui apportait en même temps une lettre, qui l'autorisait à venir exposer à Londres la situation réelle des affaires en Belgique. Lord Ponsonby sollicitait cette autorisation depuis plusieurs semaines ; il partit aussitôt. Reçu par la Conférence dès son arrivée à Londres, il déclara aux plénipotentiaires qu'il était impossible de publier à Bruxelles les derniers protocoles; qu'il fallait ou que Léopold acceptât de suite la couronne avant qu'un arrangement territorial soit intervenu, ou que l'on fit à la Belgique des conditions plus acceptables. Sinon le gouvernement serait renversé à Bruxelles, les hostilités avec la Hollande recommenceraient, les Belges seraient rejoints par de nombreux volontaires étrangers, et la Conférence serait obligée d'intervenir à main armée (2). Cet exposé effraya la Conférence, car elle redoutait avant tout d'être obligée d'intervenir militairement en Belgique. Après avoir entendu lord Ponsonby, elle autorisa ce diplomate à retourner immédiatement à Bruxelles, muni d'instructions verbales.

(1) Protocole du 10 mai 1831. — Recueil des pièces diplomatiques, t. I, p. 182-185.

(2) Palmerston à Granville, 17 mai 1831. — *Papers relative to the affairs of Belgium.* B. Communications with his Majesty's ministers abroad, p. 23-24.

Lord Ponsonby pouvait faire au gouvernement belge cette promesse assez vague, que les plénipotentiaires dans le but d'aplanir les difficultés, ouvriraient avec le roi des Pays-Bas de nouvelles négociations « pour s'*assurer s'il ne serait pas » possible d'obtenir pour les Belges la possession du Luxembourg » moyennant une juste compensation* (1). »

Cette promesse fut consignée, quelques jours après, dans un protocole du 21 mai, qui promettait en outre aux Belges, le maintien du *statu quo* dans le Luxembourg pendant le cours des négociations. Le protocole ajoutait que cette concession était faite « afin d'aplanir les difficultés qui » entravaient l'acceptation de la souveraineté de la Belgique » par le prince Léopold de Saxe-Cobourg dans le cas, où, » comme tout autorise à le croire, cette souveraineté lui » serait offerte (2). » Le prince Léopold devenait ainsi un candidat européen (3) car le protocole qui le proposait au choix des Belges, était signé par tous les plénipotentiaires, même ceux de Russie (4).

---

(1) Palmerston à Granville, 17 mai 1831. — Talleyrand au général Belliard, 17 mai 1831. — *Mémoires* de Belliard, t. II, p. 126-130.

(2) Protocole du 21 mai 1831. — Recueil de pièces diplomatiques, t. I, p. 186.

(3) « Je crois que vous jugerez comme nous, écrit Talleyrand à Belliard, que » nous avons fait un grand pas en prononçant le nom de Léopold, et en facilitant » son acception par les dispositions toutes bienveillantes qui sont prises en faveur » des Belges. » Talleyrand à Belliard, 22 mai 1831. — *Mémoires* de Belliard, t. II, p. 132.

(4) Les plénipotentiaires russes avaient reçu du czar l'ordre de donner leur assentiment à la candidature du prince Léopold sans toutefois le reconnaitre formellement comme roi des Belges. Le prince Léopold déplaisait énormément au czar, mais la candidature de ce prince avait été bien accueillie par le roi des Pays-Bas, et dès lors il était conforme au bon sens que la Russie ne s'y opposât pas. Chose très curieuse, dit Martens, le roi Guillaume montrait plus de disposition à céder ses droits au prince Léopold, qu'il n'en avait manifesté en faveur du prince d'Orange. « Si les Belges acceptaient les bases de séparation, il était » très probable d'après l'avis des diplomates russes, que le roi des P. B. n'hési-

La lassitude et le besoin d'en finir avaient amené les plénipotentiaires à céder quelque chose aux vœux des Belges (1). Mais ce qui avait surtout contribué à rendre la Conférence plus bienveillante, c'est que, cette fois, la France et l'Angleterre s'étaient unies pour faire entendre raison aux plénipotentiaires des autres puissances (2). La parole autorisée de lord Ponsonby et l'influence du premier ministre anglais avaient été les causes principales de ce changement; le protocole du 21 mai le laissait nettement entendre (3). Talleyrand avait de son côté reçu des ordres précis de soutenir par tous moyens la candidature du prince Léopold. Louis-Philippe, au dire de Wessenberg, en était arrivé à désirer vivement l'élection de Léopold, parce que les nouvelles venues de Belgique lui faisaient craindre avec une grande appréhension que la république ne fût proclamée en ce pays (4).

» terait pas à donner la préférence au prince Léopold sur son propre fils. » Rapport du prince de Lieven et lettre du comte Matuszewic au comte Nesselrode, 13 mai 1831. MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 454.

(1) Talleyrand à Sébastiani, 24 mai 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 188.

(2) Dans toutes les dépêches envoyées par Sébastiani au général Belliard, le ministre recommande avec une grande insistance à l'envoyé français de seconder de toute son influence les démarches de lord Ponsonby en faveur du prince Léopold « Je vois avec grand plaisir votre parfaite union et intelligence » avec lord Ponsonby : vous ne sauriez les rendre trop intimes pour l'intérêt de » la Belgique ». 23 mai 1831. — « Unissez tous vos efforts à ceux de lord » Ponsonby : agissez avec lui dans le plus intime accord..... » 28 mai 1831. — *Mémoires* de Belliard, t. II, p. 72 et 80.

(3) Le protocole du 21 mai citait en effet lord Ponsonby. Talleyrand, qui aimait à se prévaloir de son omnipotence, en avait été offensé : « Il ne serait pas » entièrement exact, écrivait-il à Sébastiani, d'attribuer seulement à lord » Ponsonby et à l'impression qu'il a produite sur la Conférence, l'adoption de » la mesure à laquelle elle vient de s'arrêter : la lettre que j'avais reçue de » M. le général Belliard et que j'ai communiquée à la Conférence a produit » beaucoup plus d'effet que l'exposé de lord Ponsonby. » Talleyrand à Sébastiani, 24 mai 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 188.

(4) Avis de Wessenberg du 17 mai 1831. — VON ARNETH, *op. cit.*, t. II, p. 116.

Le 11 mai, Madame Adelaïde avait donné l'ordre à l'ambassadeur, au nom du roi, de défendre les prétentions des Belges sur le grand duché de Luxembourg. « *Il serait extrêmement » désirable*, écrivait-elle, que, pour la tranquillité de la France, » de l'Allemagne et de la Belgique, on pût induire le roi de » Hollande à céder ce pays contre ou pour une indemnité, et » j'aurais bien désiré que cela fût obtenu par l'intervention de » la France, par vous, si cela eût été possible, ou si cela l'est » encore (1). » Le protocole du 21 mai donnait une certaine satisfaction aux réclamations des Belges et Talleyrand croyait que cette concession amènerait les Belges à récipiscence.

* * *

Lord Ponsonby, mieux au courant de l'exaltation des esprits en Belgique, n'augurait pas un si heureux résultat du protocole du 21 mai. Le protocole, en effet, ne contenait pas une ligne concernant les limites du Limbourg ; la cession du Luxembourg n'était que vaguement promise et en retour « de justes compensations » ; ces compensations pouvaient être une partie des territoires belges à donner à la Hollande. D'après cette interprétation (qui était celle des plénipotentiaires) le protocole du 21 mai n'offrait aux Belges qu'un simple échange de territoire, le sacrifice d'une partie du Limbourg, par exemple, en retour de la possession du Luxembourg.

Quand lord Ponsonby, revenu à Bruxelles, communiqua le protocole à M. Lebeau, celui-ci fut atterré. Il déclara au diplomate que cette communication compromettrait gravement l'élection de Léopold et supplia lord Ponsonby de rédiger une note que le ministre pût lire au Congrès sans

(1) Mme Adelaïde à Talleyrand, 11 mai 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 172.

soulever des protestations unanimes. Lord Ponsonby y consentit et écrivit une lettre qui, tout en n'étant qu'une paraphrase du protocole du 21 mai, en modifiait singulièrement les expressions, en altérait l'esprit, et trompait les Belges sur les dispositions de la Conférence à leur égard.

« Si la Belgique consent, disait la lettre, à adhérer au » système proposé par la Conférence, celle-ci l'aidera par » une puissante médiation à obtenir le duché de Luxembourg » par un traité et moyennant *une indemnité équitable*.... La » Conférence est animée d'un sentiment de bonne volonté » pour la Belgique.... Peut-il y avoir une meilleure preuve » du changement qui s'est récemment opéré dans l'opinion » de la Conférence? Il y a une semaine, la Conférence » considérait la conservation du duché de Luxembourg à la » maison de Nassau, sinon comme nécessaire, au moins » comme extrêmement désirable, et à présent, *elle est disposée* » *à une médiation, avec l'intention avouée de faire obtenir ce* » *duché pour le souverain de la Belgique* (1). » La lettre finissait en avertissant le Congrès que s'il rejetait les propositions, il s'exposait imprudemment à des difficultés, qui pourraient amener jusqu'à l'extinction du nom de belge. Lord Ponsonby, en écrivant cette lettre, avait voulu ménager le dernier moyen qui restait encore de terminer pacifiquement la Révolution belge (2). En agissant ainsi, il outrepassait ses droits et s'exposait à la colère de la Conférence. Mais les motifs qui le firent agir, l'excusent suffisamment et lui méritent une reconnaissance dont les Belges ont été trop parcimonieux à son égard.

---

(1) Lord Ponsonby à M. Lebeau, 27 mai 1831. Huyttens, *op. cit.*, t. IV, p. 283.

(2) White, *op. cit.*, t. III, p. 56 et s. « S'il est possible, disait lord Ponsonby » à M. Lebeau, achevons ce grand ouvrage, sauvons la Belgique si nous le » pouvons de la dévastation et d'une ruine définitive. »

La lettre de lord Ponsonby n'eut pas sur le Congrès l'effet pacifiant qu'en attendaient son auteur et M. Lebeau. Le Congrès, qui avait suspendu ses séances depuis le milieu d'avril, s'était réuni le 18 mai pour s'occuper une nouvelle fois de l'élection d'un souverain. Le 25 mai, une proposition signée par 95 députés avait demandé l'élection immédiate du prince Léopold. Mais en même temps de nombreux orateurs avaient engagé le gouvernement à recommencer de suite les hostilités avec la Hollande, et la lettre de lord Ponsonby, mal interprétée, avait donné de nouveaux adhérents aux partisans de la guerre immédiate.

Personne n'avait osé proposer l'acceptation des protocoles, acceptation que la Conférence exigeait pour le 1er juin au plus tard. L'élection de Léopold semblait définitivement compromise, lorsque quelques députés trouvèrent un expédient habile. Ils engagèrent le Congrès à procéder à l'élection mais à la déclarer non avenue, si l'élu subordonnait son acceptation à la cession du Luxembourg ou d'une partie du Limbourg ; ils proposèrent en outre d'autoriser le gouvernement à terminer *au moyen de sacrifices pécuniaires, toutes les contestations territoriales* et à faire des offres formelles dans ce sens (1). Cette condition mise à l'élection du souverain permettait aux plus intransigeants d'élire immédiatement le prince Léopold. Il va de soi que l'élection immédiate, sans l'acceptation préalable des protocoles, n'était qu'un subterfuge qui reculait la difficulté sans la résoudre : Léopold, en effet, avait formellement déclaré que son acceptation était subordonnée à la solution des questions territoriales. Mais dans les moments de crise, il faut essayer tous les moyens de la

(1) Proposition de M. Nothomb. Séance du 28 mai 1831. Huyttens, *op. cit.*, t. III, p. 165. — Cfr. Nothomb, *op. cit.*, t. I, p. 174 et suiv.

conjurer. Élire de suite un souverain, c'était calmer pour un temps l'effervescence populaire, reculer le moment de l'explosion des sentiments belliqueux, permettre en un mot au gouvernement de tenter près de la Conférence une suprême et dernière tentative. Et qui sait si le prince, élu roi des Belges à une grande majorité, ne se sentirait pas déjà attaché au peuple qui l'appelait et ne multiplierait pas les démarches pour arriver à une entente? Après d'orageuses discussions, les opinions modérées prévalurent au Congrès et la proposition de M. Nothomb fut admise. Le 2 juin, on autorisa le gouvernement à ouvrir à Londres de nouvelles négociations; le 4 juin, le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha fut élu roi des Belges par 152 suffrages sur 196 votes exprimés. Immédiatement, comme on l'avait fait lors de l'élection du duc de Némours, une députation de 9 membres fut chargée de porter au prince le décret d'élection, et l'espoir de voir toutes les difficultés s'arranger pacifiquement, revint au cœur de tous les patriotes.

*
* *

Tandis qu'en Belgique on espérait avoir fait un pas vers la solution, tout s'embrouillait de nouveau à Londres, tout semblait être remis en question. La conduite du Congrès belge et plus encore la lettre que lord Ponsonby s'était permis d'écrire, avaient mécontenté les plénipotentiaires et fait renaître toutes les vieilles préventions contre les Belges et leur arrogance. Dans un accès de mauvaise humeur, Palmerston ne cachait pas son dépit : « Tout le monde » s'accorde à dire que les Belges sont des fous et que c'est » peine perdue de raisonner avec eux. J'ai remarqué » beaucoup de méthode et de calcul dans leur folie, et en » tout cas, ils ne sont pas dépourvus de cette astuce qui » accompagne la folie. Je ne puis donc m'empêcher de croire » que lorsqu'ils seront persuadés que nous sommes vraiment

» sérieux et qu'ils nous ont poussés jusqu'où nous voulons » aller, ils reprendront leurs sens, et trouveront moyen » d'arranger les affaires d'une manière ou d'une autre. En » tout cas cependant, il est impossible de faire un pas de » plus dans la voie des concessions envers eux. Les » prétentions qu'ils viennent de renouveler relativement à la » rive gauche de l'Escaut sont absurdes. Maestricht ne leur » a jamais appartenu et *ne leur appartiendra pas* (1). » Au moment où Palmerston était si mal disposé envers les Belges, il reçut deux notes des plénipotentiaires hollandais qui ne firent qu'accroître sa mauvaise humeur en lui prouvant qu'il fallait s'attendre à de nouveaux ennuis. Le roi de Hollande, en effet, s'impatientait des délais qu'on accordait aux Belges et il n'entendait pas que l'on apportât le moindre changement aux bases de séparation, auxquelles il avait adhéré depuis le mois de février. La première note, adressée à lord Palmerston, demandait à la Conférence l'exécution du protocole du 10 mai, qui avait fixé au 1[er] juin la limite extrême accordée au gouvernement belge pour se soumettre aux décisions de la Conférence. La seconde protestait contre la lettre de lord Ponsonby, communiquée au soi-disant Congrès de Bruxelles. « Sans s'abandonner à d'autres » réflexions pénibles que la lecture de cette pièce leur a » causée, les soussignés se borneront à s'élever de la manière » la plus énergique contre tout ce que monsieur l'agent de » la Conférence a cru à propos d'avancer relativement à une » cession éventuelle du grand-duché de Luxembourg. En » parlant de cette cession dans les termes consignés dans » cette lettre, lord Ponsonby s'est arrogé un droit, qu'il ne » peut avoir reçu de personne ; il a flatté l'esprit envahissant

(1) Lord Palmerston à lord Granville, 29 mai 1831. BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 81.

» de l'insurrection par des espérances fallacieuses; il a enfin » attaqué les droits inaliénables du Roi par des engagements » diamétralement opposés au langage uniforme tenu, soit à » la Haye, soit ici, par les organes du gouvernement de Sa » Majesté (1). »

La Conférence, à qui Palmerston avait communiqué ces notes, répondit dans son protocole du 6 juin de façon à calmer les inquiétudes du roi de Hollande. La Conférence, étrangère à la lettre de lord Ponsonby, disait s'en référer au protocole du 21 mai dernier. La concession faite aux Belges par le protocole, était réduite à peu de chose ; car la Conférence promettait au roi de Hollande que la cession du grand-duché à la Belgique ne pourrait être faite que par des arrangements *de gré à gré*, qu'au moyen de justes *compensations* et que *les échanges* n'auraient lieu qu'*après* que les Belges auraient adhéré aux bases de séparation. C'était laisser entendre que les Belges n'obtiendraient le Luxembourg qu'en sacrifiant une partie du Limbourg. Le protocole était le contre-pied de la lettre de lord Ponsonby qui promettait le grand-duché moyennant une *indemnité équitable*.

La Conférence, par une lettre du même jour, prévenait lord Ponsonby qu'il avait à quitter Bruxelles, immédiatement après la réception de cette missive (2).

La dignité de la Conférence l'obligeait de mettre à exécution les mesures de rigueur dont elle menaçait les Belges depuis si longtemps. Elle rappela donc lord Ponsonby,

(1) Recueil des pièces diplomatiques, t. I, p. 202. Lettre des plénipotentiaires Hollandais à Palmerston du 6 juin 1831.

(2) Le protocole du 10 mai avait décidé que si le 1er juin les Belges n'avaient pas cédé, une rupture absolue de toute relation aurait lieu entre les cinq puissances et les autorités qui gouvernent la Belgique. Lord Ponsonby et le général Belliard avaient cru pouvoir de leur propre autorité prolonger jusqu'au 10 juin leur séjour à Bruxelles et leurs relations avec le gouvernement belge.

d'autant plus que celui avait transgressé les ordres de la Conférence. Le gouvernement français, voulant rester absolument d'accord avec les plénipotentiaires, envoya immédiatement l'ordre au général Belliard de quitter Bruxelles en même temps que lord Ponsonby (1).

Malgré l'élection de Léopold par le Congrès, la Conférence rompait ses relations avec la Belgique, et la crise, un moment conjurée par le protocole du 21 mai, renaissait plus aiguë et plus imminente. Le roi Léopold, comme on devait s'y attendre, refusa de recevoir la députation chargée de lui notifier le décret d'élection, et les puissances désespérées d'en finir pacifiquement avec les Belges, s'inquiétèrent de l'éventualité d'une intervention militaire.

Talleyrand proposait à son gouvernement l'envoi d'une escadre française aux bouches de l'Escaut, et l'Angleterre se montrait disposée à adhérer à ce moyen. Si les Belges reprenaient les hostilités, Palmerston était d'avis de faire bloquer les bouches de l'Escaut par les flottes réunies des cinq puissances ; « non pas, disait-il, que le roi de » Hollande n'ait à l'embouchure de cette rivière une » force navale amplement suffisante pour cela, mais parce

(1) La lettre de rappel blamait sévèrement le général Belliard d'avoir pris sur lui de prolonger de dix jours son séjour à Bruxelles. « Cette démarche m'a paru » d'autant plus extraordinaire, lui écrivait le ministre, que vos instructions, » souvent renouvelées, vous prescrivent d'appuyer les démarches du représentant » de la Conférence.... Je m'empresse de vous renouveler cet ordre de la manière la » plus positive, et si, lorsque cette dépêche vous parviendra, l'obstination des » Belges avait obligé lord Ponsonby à se retirer, vous devrez quitter aussi » Bruxelles immédiatemant et sans adresser au gouvernement belge aucune » espèce de communication écrite. » Sébastiani à Belliard, 2 juin 1831. — *Mémoires* de Belliard, t. II, p. 87. Lord Ponsonby et Belliard, devant ces ordres formels, quittèrent Bruxelles le 11 juin. Le gouvernement français cependant, avec le consentement de l'Angleterre, permit à M. Le Hon de rester à Paris comme envoyé du régent. Les relations diplomatiques ne furent donc pas complètement rompues.

» que l'effet moral d'une telle mesure pourrait empêcher » les opérations par terre. » Palmerston fidèle aux principes de non-intervention, déclarait qu'il ne ferait pas marcher un seul soldat anglais dans le but de se mêler des affaires intérieures des Belges. « Mais gare à eux, » ajoutait-il, s'ils font un pas pour attaquer la Hollande : » ils recevraient *une mémorable raclée* « a most exemplary » licking » probablement des mains seules des Hollandais et » en cas de besoin avec l'aide des cinq puissances (1). »

Le roi de Hollande ne désirait qu'une rupture des négociations et cherchait l'occasion d'en venir aux mains. Les lenteurs de la Conférence et les dernières négociations l'avaient convaincu qu'un succès militaire pourrait seul sauver ses intérêts compromis. Son armée réorganisée n'attendait que le moment de franchir la ligne d'armistice et l'évènement le plus fortuit pouvait lui servir de prétexte. En Belgique, le parti violent, les partisans de la réunion à la France et les Orangistes s'efforçaient aussi de rendre la guerre inévitable. Malgré les ordres les plus formels du gouvernement, des troupes indisciplinées avaient tenté d'attaquer la citadelle d'Anvers et seules, l'énergie de Rogier autant que la modération du général Chassé avaient épargné à Anvers les horreurs d'un second bombardement.

* * *

Cependant si l'on parlait à Londres de l'éventualité d'une intervention armée en Belgique, tout le monde redoutait par-dessus tout d'en venir à cette extrémité, car l'entrée de troupes étrangères en Belgique provoquerait presqu'inévitablement une guerre générale. Louis-Philippe et son premier ministre craignaient que l'arrivée des troupes de la Confé-

(1) Palmerston à Granville, 29 mai 1831. BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 81.

dération germanique dans le Luxembourg, ne réveillât en France les passions belliqueuses (1).

L'Autriche et la Prusse préoccupées toutes deux par les complications toujours possibles de la révolution polonaise, et la première ayant sur les bras les affaires d'Italie, ne pouvaient songer à la guerre, sans appréhension. « Ce que nous désirons, » disait Metternich, c'est que l'affaire finisse ; chaque jour » de plus qu'elle dure est un jour funeste (2). » Au milieu de juin, par une convention secrète, les deux puissances s'engagèrent même à unir leurs efforts pour protéger de leurs forces réunies la suspension des hostilités imposée par la Conférence (3). Quant à la Russie, elle était pour le moment dans l'impossibilité de s'occuper des affaires des autres, car les Polonais résistaient victorieusement aux armées du colosse russe.

Plus encore qu'aux premiers temps de la Conférence, les grandes puissances avaient donc le désir de terminer pacifiquement la question belge, et elles étaient prêtes dans ce but, à adopter n'importe quelle combinaison de nature à éviter la guerre.

Parmi ces combinaisons, il en est une qui devait revenir à l'esprit des diplomates : c'était le partage de la Belgique. On y avait déjà songé au mois d'avril ; au mois de juin, devant

(1) Cfr. Périer à Talleyrand, 5 juin 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 204. — Sebastiani à Talleyrand, 9 juin 1831. PALLAIN, *op. cit.*, p. 401. « Si l'on se prépare à sévir contre les Belges, disait Sébastiani avec une emphase » un peu comique, que vont-ils faire? La réunion à la France sera proclamée et le » drapeau tricolore arboré sur tous les clochers de la Belgique..... C'est contre » des hommes parés de nos couleurs que nous enverrons nos armées, c'est contre » notre drapeau que nous essaierons nos soldats... Et dans quel moment » encore...? »

(2) Metternich à Apponii, 3 juin 1831. — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 138.

(3) HILLEBRAND, *op. cit.*, t. I, p. 235.

l'impossibilité d'amener les Belges à se soumettre, il s'imposait de lui-même à l'attention des plénipotentiaires. On en parla donc, et celui qui chercha à le faire accepter ce fut Talleyrand. On se rappelle (voir plus haut p. 110 et 125) que dans ses *Mémoires* Talleyrand affirme s'être prononcé en novembre et en janvier « de la manière la plus forte contre » cette idée aussi impolitique qu'impraticable (1). » Au mois de juin, le partage est devenu son « idée favorite. » « Si les » Belges persévèrent dans cette marche, écrit-il le 22 juin, » après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et de » condescendance, après avoir recueilli si peu de fruit de tant » de soins, je crois, monsieur le comte, *qu'il faudra peut-être » en venir à l'idée, qui est mon idée favorite, d'opérer une » division de la Belgique*, dans laquelle la France trouverait » sans aucun doute la part qui lui conviendrait le mieux. » Vous pouvez être assuré que ce moyen ne conduirait pas » plus à la guerre que tout autre.... (2) » Le texte de cette dépêche est citée d'après le recueil de M. Pallain. Les *Mémoires* contiennent aussi cette lettre accablante (3), mais une habile coupure a supprimé les mots les plus compromettants. En effet les mots si importants « *qui est mon idée favorite* » ne sont pas reproduits dans le texte des *Mémoires*. On ne saurait admettre que cette « omission » provient d'une erreur ou d'une distraction *involontaire* du prince de Talleyrand. Dans les *Mémoires*, l'idée du partage apparaît au mois de juin, comme une dernière menace, un « quos ego, » destiné à faire céder les Belges en les effrayant. « Je traitais » avec les commissaires belges, raconte Talleyrand, auxquels » je l'avoue, je n'épargnai pas les témoignages de mon mécon-

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 29.
(2) Talleyrand à Sébastiani, 22 juin 1831. PALLAIN, *op. cit.*, p. 420.
(3) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 228.

» tentement; j'allai même jusqu'à les menacer, s'ils persistaient » dans leur résistance opiniâtre de *provoquer* le partage de » leur pays, qui pourrait se faire sans causer la guerre, tandis » que leurs absurdes procédés devaient y conduire infailliblement (1). » Mais le prince Léopold, au courant de toutes les intrigues qui se tramaient alors à Londres, soupçonnait l'ambassadeur français de pousser les plénipotentiaires au partage de la Belgique. Il mit en garde les délégués belges contre les vues secrètes de Talleyrand et il écrivit à Louis-Philippe pour lui dénoncer les projets de son représentant à Londres (2). M. Devaux partageait l'opinion de son futur souverain : « quant à moi, écrivait-il, Talleyrand me fait » peur.... Ne veut-il pas que nous nous constituions (3) ? »

Le gouvernement français ne répugnait pas absolument à l'idée d'un partage, mais la franchise politique de Casimir Périer ne lui permettait de songer à un partage que lorsque tous les autres moyens de terminer l'affaire belge auraient été essayés loyalement. Périer avait fait connaître sans détour cette détermination à M. Le Hon. Quand l'envoyé belge lui parla des soupçons qui planaient sur les agissements de Talleyrand, Périer refusa à y croire « parce que » les instructions envoyées au diplomate étaient tellement » précises et la conduite du cabinet tellement arrêtée, qu'il » y aurait eu trahison dans la conduite qu'on reprochait au » prince de Talleyrand. » Mais le ministre ajouta qu'après la combinaison du prince Léopold, il ne restait de moyen d'en finir que la réunion et le partage et comme le ministère ne voulait pas de la première, le partage était en fin de compte la seule solution possible (4).

---

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 227.

(2) JUSTE, *Le baron Nothomb*, t. I, p. 167 (appendice, en note).

(3) Devaux à Lebeau, 8 juin 1831. LEBEAU, *op. cit.*, p. 299.

(4) Le Hon au Régent, 19 juin 1831. — JUSTE, *Le comte Le Hon*, p. 53.

Périer devant l'éventualité d'un partage, voulut à cette époque s'entendre avec la Prusse sur la façon d'opérer la division de la Belgique. La Prusse craignant d'entrer en conflit avec l'Europe, refusa de s'engager, mais se montra disposée à laisser faire et à prendre le cas échéant sa part du gâteau (1). La Hollande était soupçonnée par Palmerston de pousser le gouvernement français à proposer la division de la Belgique (2).

Malgré le secret désir de quelques puissances de voir s'opérer le partage de la Belgique, personne n'osa sans doute le proposer ouvertement. « Chacun, gardant par devers soi » le projet de démembrement comme une solution dernière, » continua de travailler ostensiblement pour l'indépendance » belge (3). »

*
* *

D'ailleurs les délégués belges (4), envoyés par M. Lebeau pour mener à bonne fin les nouvelles négociations que le Congrès avait autorisé à ouvrir avec la Conférence, venaient proposer une solution transactionnelle qui manifestait des dispositions plus conciliantes du gouvernement belge. L'auteur de ce projet était M. Nothomb, un des deux délégués belges (5). Le jeune diplomate proposait pour

(1) Dépêche de M. de Werther, 23 juin 1831. Hillebrand, *op. cit.*, t. I, p. 234.

(2) Palmerston à Granville, 31 mai 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 82.

(3) Raymond Guyot, *art. cit. Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1901, septembre, p. 264.

(4) M. Lebeau, au nom du Régent, avait envoyé à Londres MM. Devaux et Nothomb. Leur mission était toute différente de celle de la délégation du Congrès, chargée uniquement de présenter au prince Léopold le décret d'élection.

(5) M. Nothomb a exposé son système dans son livre : *Essai historique et politique sur la Révolution belge*, t. I, chapitre XI. C'est l'ouvrage le plus sérieux qui ait paru sur l'histoire de notre révolution. Cfr. Juste, *Le Congrès national*, t. II, p. 247.

résoudre la question du grand duché de Luxembourg, d'en faire l'objet d'une négociation séparée, et il demandait à la Conférence de déclarer que les « justes compensations » en échange desquelles la Conférence avait promis à la Belgique, dans son protocole du 21 mai, la possession du grand-duché de Luxembourg, consisteraient en *une indemnité pécunaire*. Le Congrès, nous l'avons vu, avait autorisé le gouvernement à terminer toutes les contestations territoriales au moyen de sacrifices pécuniaires. Ce que M. Nothomb demandait à la Conférence, c'était donc de préciser, d'interpréter dans un sens favorable à la Belgique l'expression équivoque employée dans le protocole du 21 mai.

La question du Luxembourg ainsi résolue, M. Nothomb se faisait fort d'amener le Congrès à renoncer à ses revendications sur la rive gauche de l'Escaut, à condition qu'on assurât à la Belgique la libre navigation de l'Escaut et l'écoulement des eaux des Flandres.

Restait la question du Limbourg et de la possession de Maestricht. Pour la résoudre, M. Nothomb avait trouvé un système vraiment ingénieux qui permettait à la Conférence de laisser à la Belgique le Limbourg presque tout entier, sans toutefois reconnaître aux Belges « un droit de conquête » sur ces territoires. Jamais rusé procureur enterré dans les liasses d'un long procès n'avait trouvé un meilleur thème à chicanes. Voici en quoi consistait ce subterfuge, car ce n'était pas autre chose, que son auteur avait baptisé du nom de « système des enclaves ». Son unique mérite, c'est qu'il s'appuyait précisement sur les bases de séparation elles-mêmes pour dépouiller la Hollande. Le protocole du 20 janvier en effet, avait stipulé dans ses articles I et II que la Hollande était rétablie dans les limites occupées par elle en 1790, et que la Belgique comprendrait *tout le reste des*

territoires du royaume des Pays-Bas ; l'article IV décidait que s'il existait des enclaves sur les territoires respectifs des deux pays, il serait effectué des échanges par le soin des cinq cours.

C'est en se basant sur ces deux principes, que M. Nothomb avait conçu un système bien inattendu. Personne, ni la Conférence en employant cette rédaction, ni le roi de Hollande en y adhérant, ni même tout d'abord les représentants de la Belgique en y faisant opposition, n'avait remarqué qu'au milieu des provinces septentrionales se trouvaient un certain nombre de territoires d'origine allemande qui, avant 1790, ne faisaient pas partie des provinces unies ; c'était seulement en 1800, qu'ils avaient été compris dans la République batave. C'est M. Nothomb qui avait fait cette découverte et il en concluait que le protocole du 20 janvier assignant à la Hollande le « statu quo » de 1790, tout ce qui était en dehors de ce « statu quo » devait appartenir à la Belgique. La Belgique possédait donc les enclaves allemandes, au cœur même des provinces septentrionales et la Hollande, pour rentrer en possession d'enclaves si gênantes et en vertu même des bases de séparation qui voulaient assurer à chaque pays l'avantage d'une entière contiguité de possessions, la Hollande devait céder à la Belgique les villages qu'elle possédait dans le Limbourg ainsi que ses droits indivis sur la ville de Maestricht. Ces affirmations étaient historiquement vraies et l'interprétation était conforme à *la lettre* des bases de séparation. Mais elle était manifestement contraire à l'intention de leurs rédacteurs. Il est évident que les plénipotentiaires n'avaient jamais voulu donner à la Belgique ces enclaves allemandes sur lesquelles d'ailleurs les Belges n'avaient aucun droit. C'était un argument de plaideur aux abois, que justifiait à peine la nécessité d'arriver coûte que coûte à une entente.

Quand M. Nothomb exposa pour la première fois son système à lord Palmerston, celui-ci s'écria en riant : « Nous » n'avons pas bien su ce que nous faisions, mais c'est fait, » tenez-vous y (1). » Lord Grey disait de même aux délégués belges : « La Conférence n'a pas vu toute la portée du principe » qu'elle a posé ; mais c'est fait..... vous pouvez créer une » sitation nouvelle et tout à fait imprévue (2). »

Le système de M. Nothomb plut aux plénipotentiaires de Londres, parce qu'ils y trouvaient un prétexte de modifier leurs premières décisions sans paraître toutefois y renoncer. Cependant les propositions du délégué belge ne furent acceptées par la Conférence qu'après avoir subi plusieurs changements et après de longues et laborieuses négociations.

La Conférence avait chargé deux de ses membres M. de Wessenberg, l'auteur des bases de séparation, et lord Palmerston de discuter avec les délégués belges le projet d'arrangement. « On a pris cette forme, disait M. de » Talleyrand, parce que les Belges n'étant pas encore » reconnus, on était obligé de prendre avec eux une forme » qui ne fut pas tout à fait officielle ; si le résultat est bon, » c'est tout ce qu'il faut. Un rapport sera fait à la Conférence » par les deux membres qui auront vu les députés belges et » qui prendront un parti. Mon opinion encore aujourd'hui, » malgré les mouvements que se donne la légation hollan- » daise, est que nous arriverons à quelque moyen de » conciliation (3). »

Les plénipotentiaires hollandais inquiets des retards apportés à l'exécution des mesures coercitives contre les

(1) JUSTE, *Le baron Nothomb*, I, p. 167 (appendice, note).

(2) Entrevue des délégués belges avec lord Grey, 16 juin 1831. — JUSTE, *Le Congrès national*, t. II, p. 256.

(3) Talleyrand à Madame Adelaïde, 18 juin 1831. *Nouvelle Revue rétrospective*, 1902, janvier, p. 49.

Belges et connaissant les dispositions de plus en plus favorables des ministres anglais et de certains plénipotentiaires envers le prince Léopold, adressèrent le 22 juin une protestation à la Conférence. La note déclarait que « le personnage » qui accepterait la souveraineté de la Belgique, sans avoir » préalablement souscrit à l'acte de séparation se placerait » par cela seul dans une attitude hostile envers Sa Majesté et » devrait être considéré comme son ennemi (1). » Ces menaces, sans effrayer beaucoup les diplomates, étaient une difficulté de plus ajoutée à toutes les autres et fortifiaient certains membres de la Conférence dans leur résistance au nouveau projet proposé par les Belges.

Un point de ce projet rencontrait surtout une vive opposition de la part de M. de Bulow : c'était la possession de Maestricht par la Belgique. « Les obstacles qu'éprouve » encore l'arrangement des affaires de Belgique, écrivait » Talleyrand le 18 juin, tiennent toujours à la possession de » Maestricht (2). » M. de Bulow ne voulait pas admettre que, même par voie d'échange, Maestricht appartînt un jour à la Belgique. Les Belges de leur côté ne pouvaient céder sur ce point, car ils savaient que sans cette concession le nouvel arrangement serait certainement repoussé par le Congrès (3). La discussion sur ce point s'éternisait et Talleyrand impatienté en rejetait toute la faute sur l'inhabileté politique des

(1) Lettres des plénipotentiaires hollandais à la Conférence du 22 juin 1831. *Recueil des pièces diplomatiques*, t. I, p. 209.

(2) Talleyrand à Sébastiani, 18 juin 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 224.

(3) Le 4 avril 1831, Sébastiani écrivait à ce sujet à Talleyrand : « La ville » de Maestricht n'appartenait pas exclusivement en 1790 aux Provinces Unies. » L'évêque de Liège y exerçait une portion de la souveraineté et des droits » importants. Nous n'avons nullement l'intention de les faire revivre, ni de les » réclamer en faveur des Belges. » PALLAIN, *op. cit.*, p. 302.

délégués belges. (1) « Sept procureurs, écrivait-il à madame » Adelaïde, sont des diplomates insupportables. Je crois que » cette disposition se gagne. Après chaque conférence je » deviens si enragé et si ennuyeux que je n'ose pas vous » écrire (2). »

Enfin le 23 juin, après une discussion qui dura jusqu'à la nuit, M. Nothomb muni de vieilles cartes et de documents authentiques, finit par convaincre le ministre prussien de l'existence des droits de l'évêché de Liège sur Maestricht et M. de Bulow rédigea lui-même dans une forme assez vague l'article du nouveau traité qui concernait Maestricht (3).

Le lendemain, le projet rédigé chez le prince Léopold par les commissaires belges et lord Palmerston, devenu, d'après l'expression de M. Matuszewic, « un jouet entre les mains de » ses collègues » fut présenté à la Conférence. Mais ce projet rencontra une résistance insurmontable de la part des plénipotentiaires russes (4) qui n'avaient guère été consultés pendant le cours des négociations préparatoires. Ils déclarèrent catégoriquement en pleine séance de la Conférence que leur gouvernement se refuserait à suivre dans cette voie l'Angleterre (5). Devant cette dernière résistance, il fallut céder et modifier encore une fois le projet. Sans promettre

(1) Talleyrand à Sébastiani, 18 juin 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 224. « Si les commissaires et les députés belges étaient comme j'ai eu » l'honneur de vous le mander des hommes moins nouveaux dans les négociations » et plus familiers avec la manière dont on les suit dans les gouvernements » entièrement constitués, ces difficultés seraient plus facilement surmontées. »

(2) Talleyrand à Mme Adelaïde, 18 juin 1831.

(3) Juste : *Le baron Nothomb*, I appendice, p. 163 et *Congrès national*, t. II, p. 269, en note.

(4) Voir Juste, *Congrès national*, t. II, p. 260. Talleyrand disait : il y aura des difficultés de la part des Russes, parce qu'ils n'ont pas de pouvoir, mais elles ne nous arrêteront pas. Pallain, *op. cit.*, p. 417.

(5) Voir Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 456. *Traités avec l'Angleterre*,

aux Belges la possession du Luxembourg, on leur promit simplement d'en faire l'objet d'une négociation séparée. Enfin on s'efforça d'employer dans la nouvelle rédaction des mots qui, d'après l'expression de Talleyrand, n'avaient pas *un sens absolu*, c'est-à-dire, que l'on pourrait interpréter plus tard selon les circonstances. Talleyrand tombé malade suivait ces dernières négociations de son lit : « Depuis quarante heures, » écrit-il le 24 juin, nous sommes en conférence, mais les » députés belges sont si peu accoutumés au genre d'affaires » qu'ils sont appelés à traiter maintenant, ils élèvent tant de » difficultés, que rien n'avance, rien ne se termine et je » vous avoue que je suis au dernier degré de fatigue (1). »

Enfin à bout d'expédients, à bout de force, après des discussions interminables, les plénipotentiaires revinrent sur leurs décisions proclamées irrévocables et abandonnant les bases de séparation, ils proposèrent aux Belges et aux Hollandais des « Préliminaires de traité (2). » « Cette forme » avait paru la plus expéditive et la plus correcte, parce » qu'elle donnerait le temps nécessaire pour obtenir l'acquies- » cement du roi des Pays-Bas aux changements qui devaient » avoir lieu... (3). »

*
* *

Ces préliminaires connus sous le nom des XVIII articles reprenaient plusieurs des articles contenus dans les protocoles précédents, mais donnaient satisfaction aux Belges sur plusieurs points essentiels.

L'article 3 portait : « Les puissances emploieront leurs » bons offices pour que le *statu quo* dans le Grand Duché

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 230.

(2) Voir le texte dans *Recueil des pièces diplomatiques*, t. I, 211-214.

(3) Talleyrand à Sébastiani, 19 juin 1831. — PALLAIN, *op. cit.*, p. 417. — Cfr. RAYMOND GUYOT, *art. cit.*, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, sept. 1901, p. 263.

» de Luxembourg, soit maintenu pendant le cours de la » négociation séparée que le souverain de la Belgique ouvrira » avec le roi des Pays-Bas, et avec la confédération germa- » nique, au sujet du dit grand-duché, négociation distincte » de la question des limites entre la Hollande et la Belgique. »

Il faut remarquer que les puissances n'assuraient nullement la possession certaine du Luxembourg à la Belgique. Les articles qui concernaient Maestricht et le Limbourg étaient rédigés dans une forme plus vague encore. (Art. 4) « *S'il est constaté* que la République des Provinces-Unies des » Pays-Bas n'exerçait pas exclusivement la souveraineté dans » la ville de Maestricht en 1790, il sera avisé par les deux » parties *aux moyens de s'entendre à cet égard sur un arran-* » *gement convenable.* »

(Art. 5.) « Comme il résulterait des bases posées dans les » articles 1 et 2 que la Hollande et la Belgique posséderaient » des enclaves sur leurs territoires respectifs, il sera fait à » l'amiable entre la Hollande et la Belgique des échanges qui » pourraient être jugés d'une convenance réciproque. »

On voit comme ces articles étaient dubitatifs dans leurs expressions, incertains dans leurs conséquences.

L'article 4 admettait que les échanges se feraient directement de la Belgique à la Hollande, sans l'intermédiaire des cinq puissances. Mais que ferait-on si la Hollande et la Belgique ne se mettaient pas d'accord sur les échanges à effectuer ?

L'article 9 reproduisait la garantie de neutralité avec cette remarque, qu'en l'imposant à la Belgique les puissances ne voulaient pas s'immiscer dans le régime intérieur de la Belgique. Enfin l'article 12 concernant le partage des dettes donnait pleine satisfaction aux Belges sans aucune équivoque : « Le partage des dettes aura lieu de manière à faire retomber

» sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui origi-
» nairement pesaient, avant la réunion, sur les divers terri-
» toires dont ils se composent, et à diviser dans une juste
» proportion, celles qui ont été contractées en commun. »

Tel qu'il était, le projet était assez favorable à la Belgique mais tout dépendait de l'interprétation qu'on lui donnerait. Comme le remarquait Talleyrand, les articles avaient été rédigés « de manière à lever les difficultés qui *seront* » présentées sans blesser tellement les droits du roi de » Hollande (1). »

L'ambassadeur fidèle à son habitude annonçait à Paris que les Belges devaient ce résultat à l'influence de la France (2). Mais le récit de négociations que nous venons de faire, ainsi que le témoignage de M. de Wessenberg (3), du comte Matuszewic (4), de M. Falck (5) prouvent à l'évidence que l'influence de l'Angleterre avait été prépondérante dans l'élection de Léopold.

Le projet des XVIII articles fut communiqué le 26 juin dans la soirée aux commissaires belges. Ils crurent que ce projet obtiendrait l'adhésion du Congrès. Ils ne savaient que trop d'ailleurs qu'il était impossible d'obtenir pour la Belgique

(1) Talleyrand à Sébastiani, 26 juin 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 223.

(2) Même lettre.

(3) Le 27 juin, Wessenberg écrit à Metternich que l'élection de Léopold a été le seul moyen de conjurer les dangers auxquels les autres puissances sont exposées, grâce à l'alliance de la France et de l'Angleterre. « Je ne veux point, » écrit-il, vous ennuyer en vous communiquant tous les dessous de la politique » de l'Angleterre. » VON ARNETH, *op. cit.*, t. II, p. 119.

(4) Matuszewic dans une dépêche du 27 juin, appelle Léopold « l'homme qui, » d'après lord Grey, est destiné à sauver l'Europe. » — MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 457.

(5) M. Falck écrit à son gouvernement, vers le commencement d'août 1831, « que les ministres anglais sont rendus fous par l'idée de faire de Léopold le roi » des Belges. » — FALCK, *op. cit.*, p. 307.

des conditions plus favorables. Ils acceptèrent donc le projet au nom du gouvernement belge. Les difficultés, qui empêchaient depuis deux mois le prince Léopold d'accepter la couronne de Belgique, étaient levées et le soir même du 26 juin, à 9 heures du soir, Léopold recevait la députation du Congrès. « Les destinées humaines n'offrent pas de tâche » plus haute et plus utile, déclara Léopold aux envoyés » belges, que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance » d'une nation et à consolider ses libertés (1). »

Léopold acceptait donc la couronne de Belgique mais à condition que le Congrès ratifiât le projet des dix-huit articles (2).

* * *

(1) Le discours du prince Léopold fut l'occasion d'une altercation assez vive entre le futur souverain et le prince de Talleyrand.

Talleyrand avait en effet communiqué au prince Léopold quelques phrases à insérer dans la réponse que le prince adresserait aux députés belges. Mais ces phrases, qui affirmaient la prépondérance de la France dans la conclusion de l'affaire belge, déplurent vivement aux plénipotentiaires des puissances orientales. Ils parvinrent à amener lord Palmerston à leur manière de voir et d'accord avec lui ils imposèrent à Léopold un texte préparé par M. de Bulow. Cfr. von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 117. Le nouveau texte parlait du pays « auquel le prince était attaché par les liens et les souvenirs les plus sacrés » et faisait à peine une allusion voilée à la France. Lorsque Talleyrand reçut le discours du prince Léopold, il se montra très irrité. Le soir même, il écrivit à Léopold une lettre altière et menaçante : « Je vois avec » beaucoup de peine, *dans votre intérêt même*, monseigneur, que vous » avez omis au dernier moment la phrase conciliante, utile et prudente que » vous aviez permis à l'ambassadeur de France de vous remettre par écrit.... » Quand il s'agit de faciliter le présent, et d'assurer l'avenir, il faut éviter avec » soin de blesser les vanités et les préjugés. » — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 234. — Le prince Léopold répondit d'une façon assez embarrassée « qu'il aurait désiré dire quelque chose de plus positif sur la France, mais qu'il » avait mis les mots que les collègues de Talleyrand disaient venir de lui, dans » le projet de la Conférence. »

(2) « Aussitôt que le Congrès aura adopté les articles que la Conférence de » Londres lui propose, écrivit le prince au Régent, je considérerai les difficultés » comme levées pour moi et je pourrai me rendre immédiatement en Belgique. » Huyttens, *op. cit.*, t. III, p. 347.

Il n'était pas douteux que l'adoption de ces articles, malgré les concessions qu'ils contenaient, présenterait de sérieuses difficultés. A peine connus en effet, les dix-huit articles soulevèrent en Belgique des protestations unanimes. M. Lebeau en les déposant sur le bureau du Congrès n'osa pas même en proposer l'adoption au nom du gouvernement (1). Nous n'entrerons pas dans les détails de la discussion qui s'ouvrit alors et qui se prolongea du 1er au 9 juillet. Les membres opposés au projet mirent tout en œuvre pour le faire rejeter. La foule, qui se pressait dans les tribunes, était si excitée contre les dix-huit articles qu'elle applaudissait les orateurs qui réclamaient les mesures les plus violentes et invectivait ceux qui proposaient l'adoption.

Mais ces excès mêmes provoquèrent une réaction chez plusieurs membres de l'assemblée. Ils comprirent à quels dangers ils exposaient leur pays en cédant aux menaces de cette populace, qui déjà ne respectait plus l'autorité du Congrès national, et malgré des répugnances patriotiques bien légitimes, ils se rallièrent courageusement au projet. La majorité semblait cependant se prononcer contre les dix-huit articles, lorsqu'un discours magistral de M. Lebeau vint modifier subitement les dispositions du Congrès.

Pendant deux heures et demie, M. Lebeau captiva l'attention de l'assemblée. Après avoir surmonté d'abord les préventions des tribunes, il obtint leur recueillement et finit par forcer leurs applaudissements. Les fastes parlementaires offrent peu d'exemples d'un revirement aussi soudain et aussi complet, d'un triomphe aussi éclatant, obtenu par la seule force de la raison et le seul prestige d'une parole convaincue et sincère (2).

---

(1) M. Lebeau, pour justifier son refus de proposer l'adoption des XVIII articles, alléguait qu'il ne convenait pas au ministère du Régent de venir proposer au Congrès l'élection d'un successeur. HUYTTENS, *op. cit*, t. III, p. 366.

(2) JUSTE, *Le Congrès national*, t. II, p. 221.

Pour enlever le vote du Congrès, M. Lebeau interprêta les dix-huit articles dans le sens le plus favorable à la Belgique. «Vous aurez, affirma-t-il, le Limbourg, Maestricht, » le Luxembourg tout entier. J'en ai pour garant notre droit, » la valeur des Belges, la parole du prince. » Il semble que l'exécution équitable des XVIII articles n'aurait pas été aussi favorable que le prétendait M. Lebeau. Mais l'erreur du ministre eut pour résultat de faire adopter les XVIII articles et de sauver ainsi la Belgique de l'anarchie, de la restauration hollandaise ou du partage. Des circonstances imprévues allaient bientôt rendre l'exécution des nouveaux articles impossible. Eut-on dû les appliquer, le Congrès aurait peut-être accusé M. Lebeau de trahison ; mais l'histoire qui juge de plus haut et de plus loin n'en conserverait pas moins à M. Lebeau l'honneur d'avoir sauvé son pays, en faisant adopter la seule solution qui permettait à la Belgique de sortir de l'impasse où l'avait engagée l'intransigeance de ses premiers dirigeants.

*
* *

Les XVIII articles ne devaient pas seulement être adoptés par la Belgique, il fallait aussi, avant de leur donner la valeur d'un traité définitif, les faire accepter par le roi Guillaume. Pendant les négociations qui avaient précédé les XVIII articles, les plénipotentiaires voulant à tout prix éviter la guerre et amener le prince Léopold à accepter la couronne, n'avaient discuté les nouvelles stipulations qu'avec les délégués belges, sans s'inquiéter des protestations que les ambassadeurs hollandais leur avaient fait parvenir. Quand les articles furent arrêtés, il fallut songer à les communiquer au roi de Hollande. La Conférence crut que le meilleur moyen d'amener le roi à consentir à la modification proposée, c'était de s'adresser directement au roi lui-même, et dans ce but, elle décida de lui déléguer un de ses plénipotentiaires,

M. le baron de Wessenberg qui avait gagné la confiance du roi Guillaume pendant le séjour qu'il avait fait à La Haye (1). « C'est la personne, disait Talleyrand, qui peut » avoir le plus de chance de succès en s'acquittant de cette » mission (2). » « C'est une terrible tâche que nous lui » donnons là (3). »

« J'ai accepté cette mission épineuse, écrivait Wessenberg » à Metternich, parce que le temps, la France et même » l'Angleterre sont contre nous (4). »

Le baron de Wessenberg avait été chargé par la Conférence d'une lettre signée par les représentants de toutes les puissances, même de la Russie (5). La lettre faisait appel à la sagesse, à l'équité du roi, à son amitié pour les puissances et le pressait d'accepter des propositions qui permettraient « de terminer les négociations sans compromettre la paix de » l'Europe (6). »

La Conférence s'aperçut bientôt qu'elle s'était fait de grandes illusions sur la résistance que les dix-huit articles rencontreraient à La Haye. « En cherchant à satisfaire les

(1) Palmerston à sir Bagot, ambassadeur d'Angleterre à La Haye, 27 juin 1831. *Papers relative to the affairs of Belgium*. B. p. 25. « On espère que le » caractère personnel du baron de Wessenberg, la confiance que le roi de » Hollande, qui le connaît depuis longtemps, lui témoigne, l'influence qu'il » possède en sa qualité de plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche, lui don- » neront des facilités particulières pour obtenir le consentement du roi aux » nouvelles propositions. »

(2) Talleyrand à Sébastiani, 26 juin 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 232.

(3) Talleyrand à Madame Adelaïde, 27 juin 1831.

(4) Wessenberg à Metternich, 27 juin 1831. — Von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 121.

(5) Talleyrand à Sébastiani, 29 juin 1831. — *Mémoires* de Talleyrand t. IV, p. 238.

(6) Lettre de la Conférence au baron Verstolk de Soelen, ministre de Hollande, 27 juin 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 216.

» Belges au détriment des Hollandais, on n'avait fait que » changer de place les difficultés et l'on n'avait rien gagné » en déplaçant la question de Bruxelles à La Haye (1). »

Le roi Guillaume se montra absolument intraitable (2). Wessenberg eut beau lui assurer que les dix-huit articles ne modifiaient pas essentiellement les bases de séparations, il se butta à une opposition insurmontable. Tout au plus, put-il obtenir que le roi retardât de quelques jours la notification officielle de son refus (3).

Ce refus arriva à Londres le 15 juillet. Le roi de Hollande déclarait s'en tenir aux bases de séparations consignées dans le protocole n° 12 du 20 janvier et annonçait que dans le cas où un prince appelé à la souveraineté de la Belgique l'acceptât et en prit possession sans avoir préalablement accepté les dits arrangements, Sa Majesté ne pourrait considérer ce prince que, comme placé par cela seul dans une attitude hostile envers elle et comme son ennemi (4).

*
* *

(1) Lettre du baron Verstolk de Soelen à la Conférence, 12 juillet 1831. — *Recueil des pièces diplomatiques*, t. I, p. 262. — Le discours de M. Lebeau, qui avait affirmé avec tant de conviction que la Belgique retirerait des XVIII articles les plus grands avantages, avait été connu de toute l'Europe et il est certain qu'il contribua à empêcher le roi Guillaume d'accepter le nouveau traité.

(2) Wessenberg à Metternich, 10 juillet 1831. — Von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 120. « A mon arrivée, écrit Wessenberg, je trouvais le roi en proie à une » grande amertume et à un profond abattement. A ces sentiments succédèrent » bientôt une intense tristesse et finalement une sorte d'apathie d'où il fut » impossible de le tirer. » Wessenberg fut blamé par Metternich d'avoir accepté d'aller à La Haye (dépêche du 6 juillet). Esterhazy s'efforça d'excuser son collègue en écrivant à Vienne que Wessenberg avait donné une nouvelle preuve de sa conduite pleine de zèle. — Cfr. Von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 121.

(3) Palmerston à Granville, 15 juillet 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 90.

(4) *Recueil des pièces diplomatiques* t. I, p. 263

Malgré le refus du roi Guillaume et les paroles menaçantes qu'il contenait à l'adresse du prince Léopold, celui-ci n'hésita pas à se rendre en Belgique, dès qu'une députation du Congrès fut venue lui notifier officiellement le vote du Congrès ratifiant les dix-huit articles. Avant de quitter Londres, il fut reçu par les plénipotentiaires des cinq grandes puissances : « La volonté des puissances leur demanda le » nouveau roi, est-elle de me reconnaître si je me rends en » Belgique sans attendre l'adhésion du roi de Hollande? Oui » quand même, répondit le comte Matuszewic, et s'il refuse » nous trouverons le moyen de le forcer à consentir (1). » Le gouvernement anglais promit formellement à Léopold de le reconnaître de suite (2).

Le roi Léopold Ier quitta Londres le 16 juillet. « Salué à » Douvres par le canon des batteries de la côte, salué à » Calais par l'artillerie du Fort Rouge, c'est sous le double » hommage de l'Angleterre et de la France que le roi des » Belges sur un navire belge allait prendre possession de la » royauté (3). » Le voyage du roi depuis la frontière de Belgique jusqu'au palais de Laeken fut un triomphe populaire. « J'avoue sincèrement, raconte M. Lebeau qui » accompagnait le roi depuis son départ de Londres, c'est les

(1) STOCKMAR, *Denkwürdigkeiten*, p. 170. — Le comte Matuszewic n'aimait cependant pas le prince Léopold. Dans une lettre du 27 juin 1831, il raconte que lorsqu'on annonça au prince qu'il aurait à se rendre immédiatement en Belgique dès que les Belges auraient accepté les XVIII articles « Léopold aurait » pâli. » « Et voilà l'homme, ajoutait pathétiquement le diplomate russe, que lord » Grey destine à sauver l'Europe ! Jamais l'Angleterre n'est tombée si bas... » — MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 457. *Traités avec l'Angleterre.*

(2) Palmerston à Granville, 15 juillet 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p 90. « Léopold part demain..... Nous le reconnaitrons immédiatement et je suppose » que la France en fera autant. Les trois autres puissances hésiteront mais » en dernière analyse, elles accéderont et ce sera bientôt. »

(3) Saint René Taillandier, *Le roi Léopold et la reine Victoria*, t. I, p. 266.

» yeux vingt fois pleins de larmes, depuis Furnes jusqu'à » Laeken, que je fis ce voyage. Ce n'est point toutefois, la » réception que le nouveau roi reçut dans les villes qui » excita le plus mon émotion ; mais quand je voyais un curé » de village, à cheveux blancs, au visage vénérable, venir » saluer dans un prince luthérien le protecteur de l'indé» pendance belge, le restaurateur de notre vieille nationalité » si longtemps perdue, ce mélange de patriotisme, qui » se liait aux traditions du passé, et de tolérance, qui se » rattachait aux principes libéraux de notre dernière révo» lution, me touchait profondément (1). » Le 21 juillet le roi fit son entrée dans la capitale et en présence du Congrès national, entouré d'une foule innombrable accourue de toutes les provinces, le nouveau souverain prêta serment de fidélité à la constitution. « L'espoir était dans tous les cœurs, » la joie sur toutes les lèvres,... on oubliait les souffrances et » les inquiétudes du passé pour s'entretenir des espérances » d'une vie nouvelle (2). »

Cependant le départ du roi Léopold pour la Belgique ne terminait rien. Le différend Hollando-Belge n'était pas plus près de la solution qu'au mois de janvier. On en était même plus éloigné car on avait essayé sans succès tous les moyens de mettre d'accord des intérêts irréconciliables et l'on était à bout d'expédients. Cependant, à moins de se dissoudre, la Conférence devait au moins avoir l'air de tenter quelque chose. S'il faut en croire le témoignage de Palmerston, l'esprit fertile de Talleyrand avait trouvé un moyen qui devait permettre aux plénipotentiaires de terminer l'affaire à leur guise : « Il m'a » proposé, écrit Palmerston, d'exciter les Hollandais à » rompre l'armistice afin de soulever un cri de réprobation

(1) LEBEAU, *Souvenirs personnels*, p. 148.

(2) THONISSEN, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. I, p. 47.

» contre eux, de couvrir la Belgique de troupes et ensuite » de tout arranger selon notre bon plaisir (1). » Naturellement, un tel expédient, qui supposait l'entrée en Belgique d'une armée française, ne pouvait obtenir l'adhésion de Palmerston. Pour faire quelque chose, on décida de proposer à la Hollande la conclusion du traité définitif bien qu'elle n'eut pas accepté les préliminaires. Dans ce but on rédigea le 25 juillet un protocole où l'on invitait le roi de Hollande de munir ses plénipotentiaires de Londres des pouvoirs et instructions nécessaires, à l'effet de discuter, d'arrêter et de signer « un traité définitif » (2). C'était une réponse pour le moins singulière au refus catégorique du roi Guillaume d'accepter les préliminaires, refus dont le protocole ne semblait tenir aucun compte. De l'aveu de Talleyrand le procédé était fort peu correct et entraînait la Conférence sur un terrain qui n'était pas précisément celui du droit (3). Les plénipotentiaires s'engageaient dans une voie sans issue, quand tout à coup un évènement inattendu vint complètement modifier la situation de l'affaire belge et tirer en même temps la Conférence d'embarras.

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 250.
(2) Palmerston à Granville, 5 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II.
(3) Protocole du 25 juillet. — *Recueil des pièces diplomatiques*, p. 264.
(4) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 250.

CHAPITRE VII.

La campagne de 10 jours et les XXIV articles.

Le roi Guillaume s'était résolu à défendre par les armes ses droits menacés. Les modifications apportées par la Conférence aux « bases de séparation » l'avaient irrité profondément, en lui prouvant que la Hollande avait perdu à Londres toute influence et tout crédit. Il crut que des succès militaires réhabiliteraient devant l'Europe l'armée hollandaise vaincue si honteusement en septembre 1830 et rendraient à son pays son ancienne considération. Sans refuser de négocier le traité définitif que lui proposait le protocole du 25 juillet, il annonça le 1er août à la Conférence « qu'il » s'était déterminé à appuyer la négociation par des moyens » militaires (1). »

Cette décision n'était pas, comme on l'a dit (2), une viola-

---

(1) Le baron Verstolk de Soelen à la Conférence, 1er août 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 266. — Le but du roi de Hollande n'a pas été, semble-t-il, de reconquérir la Belgique mais simplement d'obtenir par le rétablissement du prestige de ses armes, des conditions plus favorables. La proclamation du prince d'Orange à l'armée hollandaise, (1er août 1831), s'exprime comme suit : « ... Nous aurons à combattre pour les véritables intérêts de » notre patrie et *pour obtenir des conditions avantageuses de séparation* » *d'avec ces provinces* etc... en ayant recours aux armes, le roi, véritable père » de ses sujets, *est loin de repousser les négociations* quelqu'infructueuses » qu'elles aient été jusqu'à présent. » Durand, *Dix jours de campagne*, p. 107.

(2) Plusieurs historiens belges ont soutenu que la reprise des hostilités par la Hollande constituait un acte déloyal, contraire aux principes du droit des gens. — Cfr. Thonissen, *La Belgique sous Léopold Ier* t. I, p. 99-103. — Nothomb, *Essai historique et politique...* t. I, p. 215-220. — White, *La Révolution belge*, t. III, p. 130-134.

tion manifeste des principes du droit des gens, une transgression d'engagements sacrés. Sans vouloir légitimer *les procédés* du roi de Hollande, nous pensons que Guillaume avait *le droit* d'ouvrir les hostilités sans déclaration préalable. En effet, l'armistice, que la Conférence avait proposé aux deux partis et que les Belges avaient accepté le 15 décembre 1830, n'avait jamais été admis par la Hollande. Une simple suspension d'armes avait été signée par les deux pays, sans aucune désignation de durée et sans stipulation relative à sa dénonciation. Dans l'esprit des deux parties, cette suspension n'était qu'une mesure provisoire et elle ne mettait pas fin à l'état de guerre entre les deux pays (1). Il est vrai que la Conférence avait déclaré (protocole du 10 décembre 1830) que la suspension d'armes était placée sous la garantie immédiate des puissances, mais cette déclaration, si elle liait la Hollande vis-à-vis de la Conférence, ne constituait pas un engagement à l'égard de la Belgique.

La Hollande d'ailleurs pouvait soutenir que la Belgique avait violé manifestement les clauses de la suspension en continuant à occuper des territoires appartenant à la Hollande. Dès lors la Hollande avait le droit de recourir aux armes sans aucune dénonciation préalable (2).

L'attaque de la Belgique n'était pas une bravade inutile, une entreprise inspirée par la haine ou par la folie. Au point de vue des intérêts hollandais, cette tentative hardie se justifiait complètement et il est probable que si elle eut été exécutée quelques mois plus tôt, avant l'arrivée du roi

---

(1) C'est l'opinion de M. de Bavay, *Histoire de la Révolution belge de 1830*, p. 261 et Huybrecht, *Histoire politique et militaire de la Belgique*.

(2) C'est l'opinion des auteurs les plus célèbres en droit international public : Grotius, Pufendorf, Vattel, Pasquale Fivre. Ces auteurs sont cités par Pradier-Fodéré, *Traité de droit international public*, Paris 1897, t. VII, p. 580-581.

Léopold, c'en eût été fait de notre nationalité naissante (1). Sans doute la reprise des hostilités présentait à première vue de nombreux dangers. Non seulement la Hollande confiait au sort incertain des armes la solution des difficultés, mais surtout elle s'exposait aux colères de la Conférence en violant la suspension d'armes placée sous la garantie des puissances. Le protocole du 25 juillet avait rappelé à sa Majesté Hollandaise, « que les cinq cours, garantes de la suspension » d'armes qui a eu lieu dès le mois de novembre... sont » tenues, par des engagements solennels qui subsistent dans » toute leur force, de prévenir une reprise des hostilités (2). » Mais quoique ce protocole fut signé par les plénipotentiaires des cinq cours, le roi Guillaume n'ignorait pas que l'accord des grandes puissances cachait des dissidences profondes, et que réunies, elles affectaient des prétentions dictatoriales auxquelles leurs moyens d'action étaient loin de répondre (3).

(1) « A mon avis, écrit Falck le 21 août dans une lettre confidentielle, nous » aurions dû agir aussitôt que nous avions connaissance des XVIII articles et de » l'intention des puissances de rompre la parole qu'on nous avait donnée. Mais » je présume que la réapparition du prince d'Orange à la tête de l'armée n'était » pas suffisamment préparée et à mon avis c'était le point essentiel. Si elle avait » pu avoir lieu alors, le trouble à Bruxelles aurait été plus grand encore. » Falck aan D. J. Van Lennep, Londen, 21 augustus 1831. — FALCK, *Brieven*, p. 320.

(2) *Recueil des pièces diplomatiques*, t. I, p. 264.

(3) Louis Blanc, *Histoire de 10 ans* ch. XXI, p. 99. — Le comte Van der Duyn de Maasdam, ancien secrétaire du roi Guillaume et gouverneur de la Hollande méridionale, désapprouvait en général la conduite tenue par le roi, son maître, dans les négociations relatives aux affaires belges. Le 6 août 1831, il écrit au sujet de la reprise des hostilités qu'il appelle « une dangereuse et extravagante expédition » : « Peut-être compte-t-on sur la faiblesse et l'irré» solution dont la Conférence de Londres, si bien nommée *un congrès au* » *petit pied*, a donné tant de preuves et que, voyant les Belges abattus et plus » faibles qu'elle ne l'avait cru, elle pourrait passer du côté du plus fort et revenir » au projet d'étouffer cet essai de révolution. » SIRTEMA DE GROVESTINS. *Notice et souvenirs biographiques du comte van der Duyn de Maasdam et du baron de Capellen*, p. 288.

Le monarque hollandais savait que la marche suivie par la Conférence et la conduite des plénipotentiaires russes et autrichiens ne plaisaient pas aux gouvernements de ces deux pays. Metternich avait blamé Wessenberg d'avoir été à La Haye presser le roi Guillaume de souscrire aux XVIII articles (1) et les diplomates russes avaient eu de grandes difficultés à faire admettre la candidature du prince Léopold (2).

Guillaume pouvait donc escompter le consentement tacite de ces deux grandes puissances et même des encouragements discrets. C'est en effet ce qui arriva. Le czar écrivit à La Haye, à l'insu de ses plénipotentiaires de Londres, qu'il approuvait la levée de boucliers, qu'il faisait des vœux pour la réussite de l'expédition, et qu'il regrettait d'être empêché par la Révolution de Pologne de venir en aide à son beau-frère des Pays-Bas (3).

Quant à Metternich, sans approuver complètement le roi de Hollande, il se réjouit beaucoup à l'idée des difficultés qu'allaient causer à la France et à l'Angleterre l'envahissement de la Belgique (4). Il écrivit à Wessenberg qu'il ne souscrivait pas aux reproches adressés au roi Guillaume

(1) Metternich à Esterhazy, 6 juillet 1831. — von Arneth, *op. cit.* p. 120.

(2) Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 456.

(3) Ces détails sont tirés d'une dépêche de Metternich à Esterhazy du 24 août 1831. — von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 124. L'existence de la dépêche du czar est attestée également par le témoignage du comte van der Duyn. « La lettre de » l'Empereur, écrit-il, est un fait certain. Je le tiens de la personne qui a tenu » en mains et lu cette belle et curieuse pièce. » Sirtema de Grovestins, *op. cit.*, p. 300-301.

(4) La princesse Mélanie femme de Metternich, écrivait le 10 août 1831 dans son journal : « Clément (Metternich) lut ensuite une magnifique dépêche qu'il » adresse à Berlin à propos de la nouvelle affaire de Belgique. Le roi de Hollande » a résolu de marcher contre les Belges... La confusion augmente tous les jours » mais *il faudra sans doute qu'elle arrive à son comble avant que l'ordre se* » *rétablisse.* » — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 106-107.

parce que l'acte posé par le roi avait eu plus d'un effet favorable (1). Le roi de Prusse annonça qu'il ne ferait pas marcher un soldat pour combattre les Hollandais. Enfin lorsqu'on apprit à La Haye les victoires du prince d'Orange, la plupart des diplomates étrangers vinrent présenter leurs félicitations à la cour de Hollande (2).

*
* *

L'attaque de la Hollande trouvait la Belgique bien mal préparée à se défendre. Enorgueillis par les succès de septembre les Belges se croyaient invincibles, et plus d'une fois ils avaient désiré recourir aux armes pour soutenir leurs prétentions. Mais on n'avait presque rien fait pour organiser la défense du pays; depuis quelques mois, le gouvernement avait tenté de réunir une armée : au mois d'août celle-ci comptait à peine 35000 hommes, sans instruction et sans discipline, mal équipés et mal commandés (3).

Léopold, arrivé depuis quelques jours, ne connaissait pas la valeur de cette armée. Après l'inauguration à Bruxelles, il était parti pour visiter diverses grandes villes du pays et il était à Liège, lorsque le 2 août dans l'après-midi, il apprit que l'armée hollandaise avait ce jour-là même franchi la frontière belge. Aussitôt il manda près de lui M. Lebeau revenu à Liège depuis quelques jours et pria

(1) Metternich à Esterhazy, 24 août 1831.— VON ARNETH, *op. cit*, t. II, p. 124.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 27 août 1831. « L'indulgente et obligeante » désapprobation, dont le roi de Hollande est l'objet, ne nous rassure pas. Tous » les ministres des puissances à La Haye... se rendirent chez madame la » princesse d'Orange pour la féliciter sur les victoires du prince... » *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 281.

(3) Dès le 3 août, lord Grey annonçait au roi d'Angleterre que ce qu'il avait appris de l'état de l'armée belge ne lui laissait guère l'espoir que cette armée fut victorieuse. Earl Grey to the King, 5 août 1831. — HENRY EARL GREY, *op. cit.*, t. II, p. 315.

l'ancien ministre (1) de l'éclairer sur la situation des forces militaires du pays et sur le parti à prendre. M. Lebeau fut pessimiste : l'armée était, d'après lui, incapable de résister à une attaque sérieuse. « Ma conclusion, dit-il au roi, est » qu'il faut à l'instant même expédier des estafettes à Paris » et à Londres pour demander l'exécution des engagements » contractés par ces deux puissances : la garantie de notre » neutralité stipulée dans les XVIII articles (2). »

Ce moyen répugnait au roi mais il céda devant les instances de M. Lebeau. Quelques heures plus tard, deux estafettes parties de Liège couraient à franc étrier vers Londres et Paris. Singulier retour des choses : en septembre 1830, le principe de non-intervention proclamé par le gouvernement français au mépris des traités de 1815 avait sauvé la Belgique d'une restauration orangiste ; au mois d'août 1831, c'est au nom du principe opposé, au nom du respect d'un traité non encore signé que l'on demandait à la France de protéger la Belgique !

*
* *

La réponse du gouvernement français à l'appel du roi Léopold fut immédiate et catégorique. La lettre de M. Lebeau demandant du secours arriva à Paris le 3 août dans la soirée; dès le lendemain, l'entrée d'une armée française en Belgique fut décidée. Depuis deux jours le ministère Casimir Périer était en pleine dissolution ; il se reconstitua et se réunit séance tenante en conseil des ministres sous la

---

(1) M. Lebeau, pendant la discussion des XVIII articles, avait annoncé que quelle que fut la décision du Congrès, il quitterait le pouvoir. Fidèle à sa promesse, il donna sa démission ; au mois d'août, vu la gravité des circonstances occasionnées par l'invasion, il consentit à rentrer au ministère pour quelque temps et devint ministre sans portefeuille.

(2) Lebeau, *Souvenirs personnels*, p. 153.

présidence du roi. Le roi prit le premier la parole : « j'ai » reçu ce matin à 5 heures, annonça-t-il aux ministres » rassemblés, une lettre du roi Léopold qui appelle la France » au secours de la Belgique. Ne perdons pas un moment si » nous ne voulons voir l'indépendance de la Belgique » frappée au cœur par la prise de Bruxelles, et le cercle de » fer des places fortes construites contre la France se refer- » mer sur elle. Courons donc placer son drapeau entre » Bruxelles et l'armée hollandaise. Je demande seulement » comme une faveur que Chartres et Nemours soient à l'avant » garde et ne perdent pas la chance d'un seul coup de fusil.

» Il fut décidé qu'une armée de 50,000 hommes sous les » ordres du général Gérard serait envoyée au secours de la » Belgique. Le même jour le Moniteur, dans un supplément » extraordinaire, annonçait à l'Europe et à la France les » résolutions instantanées du gouvernement français (1). »

Il semble que l'invasion de la Belgique ne provoqua à Paris aucune surprise (le gouvernement français avait-il été averti ?). On considéra plutôt cette complication comme un évènement heureux qui donnait au gouvernement l'occasion de satisfaire les passions belliqueuses des Français.

A Londres, l'impression causée fut toute autre. Quand on apprit que les Hollandais avaient dénoncé la suspension d'armes, ministres et plénipotentiaires furent « en grand » état de consternation (2). » Personne n'avait cru que le roi de Hollande oserait mettre ses menaces à exécution et la marche des troupes hollandaises avait été si bien cachée au diplomate anglais à La Haye que celui-ci annonça seule-

(1) MONTALIVET, *Dix-huit années de gouvernement parlementaire*, p. 36-37, et dans *Fragments et Souvenirs*, t. II.

(2) Expression de M. Ch. Graville, citée par Thureau, t. II. — DANGIN, t. I, *op. cit.*, p. 491.

ment dans la soirée du 2 août à son gouvernement « qu'il » avait appris dans le courant de la journée par une » information particulière et avec une très grande surprise » que l'armée hollandaise avait passé le matin même la » frontière (1). »

Cette attaque inattendue surexcita au plus haut point la colère du gouvernement anglais. (2) « Voilà une jolie esca- » pade du roi des Pays-Bas, s'écriait Palmerston, je ne puis » deviner ce qui l'a mordu (3). » Le roi, averti immédiatement par lord Grey, répondait à son premier ministre : Sa Majesté doit répéter au comte Grey ce qu'elle a déjà exprimé aujourd'hui au vicomte Palmerston, c'est que depuis longtemps elle a été frappée du caractère obstiné du roi de Hollande... Sa Majesté n'a pas été étonné de sa dernière et étrange résolution qui pourrait bien, malgré ses espérances de succès, occasionner sa ruine et celle de la Hollande (4).

Au parlement, l'assemblée manifesta hautement sa désapprobation, et c'est aux applaudissements de la plupart de ses collègues que lord Broughman accusa le roi de Hollande « d'avoir cédé à l'impulsion d'un égoïsme monstrueux et » sanguinaire (5). »

Le *Times*, reproduisant l'opinion de tout le parti whig, écrivait : « La conduite de notre ancien allié donne plutôt

---

(1) Sir Bagot à Palmerston, 2 août 1831. *Papers relative*, etc. B., p. 29.

(2) Le 5 août 1831, M. Falck écrit à un ami à Batavia : « Nos alliés, et en disant » cela j'ai en vue le ministère anglais actuel, prennent les choses de très haut. » Le danger, où ils voient exposé leur bien-aimé Léopold (fasse le Ciel que ce » danger devienne réel et pressant) les met dans une colère folle... » FALCK, *op. cit.*, p. 317.

(3) Palmerston à Granville, 5 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 96.

(4) The King to the earl Grey, 5 août 1831. HENRY EARL GREY, *op. cit.*, t. I, p. 317.

(5) 9 août 1831, *Mirror of Parliament* (14 juin 16 sept. 1831) t. II, p. 1224.

» l'idée du triste état d'un insensé, que du caractère d'un » prince qui pendant quinze ans a reçu de l'Angleterre tant » de marques de confiance et d'estime (1). »

Le gouvernement résolut d'agir énergiquement contre le roi de Hollande. « La Grande-Bretagne, avait dit le roi, ne » doit prendre conseil que de son énergie et de sa magna- » nimité; elle doit agir avec une résolution, une promptitude » et une vigueur telle, qu'elle maintiendra cette prépondé- » rance morale et politique à laquelle a été dû le maintien » de la paix depuis la dernière révolution française (2). »

Palmerston donna ordre à l'amiral sir Edward Codrington de se rendre immédiatement aux Dunes (3) et fit suivre ce premier acte d'une déclaration qui notifiait à la Hollande qu'elle devait s'attendre à des sérieuses représailles si elle persistait dans sa résolution. On espérait encore en Angleterre que cette simple menace arrêterait le monarque hollandais (4).

L'attitude énergique de l'Angleterre eut pour la Belgique un heureux résultat; elle enleva aux cours absolutistes tout désir de soutenir la Hollande : « Notre résolution nettement » manifestée, disait Guillaume IV, engagera la Russie, la » Prusse et l'Autriche à réfléchir... avant de soutenir la » Hollande dans sa transgression violente des décisions » prises par les trois puissances du Nord elles-mêmes (5). »

Cependant, si l'opinion publique anglaise fut unanime à réprouver la conduite du roi de Hollande, elle critiqua peut-

(1) *Times* du 5 août 1831.

(2) The King to the earl Grey, 5 août 1831. — HENRY EARL GREY, *op. cit.*, t. I, p. 318.

(3) BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 97.

(4) Cfr. lettre de lord Grey au roi, 5 août 1831, (deuxième lettre du même jour) et lettre du roi a lord Grey, 5 août, p. 321-322.

(5) The King to the earl Grey, 5 août. — HENRY EARL GREY, *op. cit.*, t. I, p. 319.

être encore plus vivement la décision prise par Léopold d'appeler à son secours l'armée française. Cet appel à la France réveillait toutes les vieilles jalousies, toutes les appréhensions à peine apaisées, de voir la France établir sa prépondérance en Belgique. Lord Grey s'étonnait que Léopold eût pris une telle résolution sans consulter préalablement le gouvernement anglais et Palmerston toujours soupçonneux accusait la France d'avoir excité la Hollande à la guerre. « Bagot » a toujours pensé, écrivait-il à lord Granville qu'il y avait » quelque secrète entente entre la France et le gouverne- » ment hollandais. » Pour justifier ce soupçon, Palmerston rappelait que Talleyrand lui avait proposé tout dernièrement d'exciter les Hollandais à rompre l'armistice. «... L'invasion » hollandaise était peut-être la réalisation de ce complot (1). »

*
* *

L'attaque inattendue de la Hollande embarrassa beaucoup la Conférence. La violation de la suspension d'armes placée sous la garantie des puissances, obligeait les plénipotentiaires des cours du Nord de réprouver l'acte du roi Guillaume (2). Mais leur sympathie pour la Hollande et la crainte de se voir désavouer par leur gouvernement les engageaient à ne pas édicter contre leur ancienne alliée des mesures trop sévères.

Ils eussent sans doute préféré ne prendre aucune décision et laisser au sort des armes le soin de donner une solution à cette difficile affaire de Belgique, quitte à lancer quand tout serait fini quelque protestation anodine. La nouvelle

(1) Palmerston à lord Granville, 5 août 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 97.

(2) Le prince de Lieven qualifiait l'attaque de la Belgique, « d'acte plein de légèreté. » Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 457. Wessenberg et Esterhazy blamèrent le roi de Hollande d'avoir réouvert les hostilités. Wessenberg et Esterhazy à Metternich, 6 août 1831. — von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 122.

de l'entrée immédiate d'une armée française en Belgique et la ferme attitude de l'Angleterre les forçèrent à prendre dès l'abord une position nettement arrêtée.

Les plénipotentiaires comprirent qu'à moins d'engager une guerre avec la France et probablement avec l'Angleterre, ils ne pouvaient s'opposer à l'exécution de mesures coercitives contre la Hollande. Impuissants à empêcher l'initiative prise par la France, ils voulurent du moins *colorer* « le fait » et après une séance très orageuse (1), ils publièrent un protocole qui *réglait* l'entrée des Français en Belgique. Talleyrand voulait faire de l'intervention une affaire exclusivement menée par les puissances de l'ouest, mais les autres plénipotentiaires et surtout M. de Bulow s'y opposèrent énergiquement. L'ambassadeur prussien insista pour que l'initiative de la France prît un caractère européen (2). Il exigea qu'en aucun cas les Français ne dépasseraient la Meuse et n'investiraient ni la place de Maestricht, ni celle de Venloo, « parce qu'alors la guerre serait portée trop près des » frontières de la Prusse et de l'Allemagne, ce qui pourrait » donner lieu à des complications très graves que les puis-

(1) « Ce protocole, mandait Talleyrand à Paris, a été longuement et vivement » discuté ; les plénipotentiaires russes surtout ont été très difficiles à amener » au système que nous avons adopté ; nous y avons passé huit heures un jour et » six le lendemain ; je crois avoir obtenu tout le possible dans un moment où » les esprits de tous les partis étaient fort agités. » Talleyrand à Madame » Adelaïde, 10 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 259.

(2) Dépêche de M. de Bulow, 6 août 1831. — HILLEBRAND, *op. cit.*, t. I, p. 242. Cfr. Lettre du roi d'Angleterre à lord Grey, 5 août 1831. — HENRY EARL GREY, *op. cit.*, t. II, p. 319. Aussitôt qu'on avait connu à Berlin l'entrée des Français en Belgique, la Prusse avait fait valoir à Paris « son droit de » laisser entrer également des troupes en Belgique. Ce droit lui fut reconnu par » écrit par le gouvernement français. Cependant on ajouta verbalement qu'on » verrait avec déplaisir à Paris l'entrée des troupes prussiennes en Belgique. » Le roi de Prusse lui-même ne désirait pas d'ailleurs intervenir... La Prusse » ne ferait qu'une guerre défensive. » — HILLEBRAND, *op. cit.*, t. I, p. 241.

» sances cherchent à éviter (1). » La Conférence consigna de plus le concours éventuel de la flotte anglaise, qui était sous voile, pour faire mieux ressortir le caractère d'une intervention commune. Enfin, on exigea de Talleyrand l'engagement de retirer immédiatement les troupes françaises après qu'elles auraient refoulé les Hollandais sur leur territoire.

A ces conditions les plénipotentiaires se résignèrent à accepter « l'irrémédiable (2) » et à regarder l'entrée des Français en Belgique « comme ayant lieu non dans une » intention particulière de la France, mais pour un objet » vers lequel les délibérations de la Conférence se sont » dirigées (3). »

* * *

Le roi Léopold n'avait pas tardé à regretter sa demande de secours à la France et à l'Angleterre. M. de Muelenaere, le nouveau ministre des affaires étrangères, avait représenté au souverain tous les dangers de cet appel qu'il considérait comme inconstitutionnel et injurieux à l'honneur national (4). M. White, représentant officieux de l'Angleterre en l'absence de Sir Robert Adair qui était en route pour remplacer lord Ponsonby, avait joint ses instances à celles de M. de Muelenaere (5). En même temps, une dépêche de M. Van de Weyer faisait connaître au roi le mécontentement qu'avait provoqué en Angleterre son appel à l'armée française et lui

(1) Protocole du 6 août 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*. t. I, p. 289.

(2) Expression d'Esterhazy dans une dépêche à Metternich, 21 août 1831. — Hillebrand, *op. cit.*, t. I, p. 242.

(3) Protocole du 6 août 1831.

(4) La remarque de M. de Meulenaere était *formellement* vraie. L'art. 121 de la constitution statue qu' « aucune troupe étrangère ne peut être admise au » service de l'État, occuper ou traverser le territoire, qu'en vertu d'une loi. »

(5) White, *op. cit.*, t. III, p. 142.

annonçait que la nouvelle d'une révolte des troupes belges à Java venait de parvenir à Londres (1).

Les sentiments personnels du roi, son mépris du danger, son désir d'établir sa popularité par une victoire remportée sous son commandement, l'engageaient aussi à refuser l'intervention étrangère tant que celle-ci n'était pas absolument indispensable. Le 4 août, Léopold pria donc Louis-Philippe de n'ordonner l'entrée de l'armée française en Belgique qu'après avoir reçu une nouvelle invitation de sa part (2); quelques jours après, il adressa cette dépêche au général Belliard qui était revenu à Bruxelles : « Les circonstances se » trouvant si favorables, je crois qu'il est urgent d'arrêter le » mouvement du maréchal Gérard ; le sentiment est extrê- » mement fort dans l'armée, et je le trouve naturel, de com- » battre sans secours étranger. Je pense que pour la bonne » harmonie entre les puissances, il est absolument désirable » de ne faire marcher le maréchal que lorsque l'urgence » des circonstances le demandera (3). »

Mais cette nouvelle détermination du roi des Belges ne

---

(1) Cette nouvelle était fausse, mais comme elle venait par la voie de Londres, on y ajouta foi en Belgique. Le roi d'Angleterre, à qui lord Grey avait communiqué la nouvelle de l'insurrection à Java, répondait à son premier ministre : « Sa Majesté regrette la révolte à Java des Belges faisant partie de » la garnison parce qu'elle occasionnera plus tard des ennuis et attristera un » vieil allié, mais sa Majesté ne peut s'empêcher de regarder cet évènement » comme étant de nature à aider au succès de la négociation actuellement en » cours et à convaincre la Hollande de la nécessité *de s'appuyer sur l'Angleterre.* » The King to earl Grey, 6 août 1831. — HENRY EARL GREY, *op. cit.*, t. II, p. 322.

En Belgique, le ministre de la guerre fit connaître cette nouvelle à M. Lebeau par une dépêche datée d'Aerschot, 8 août 1831, qui lui disait que les Belges s'étaient emparés de l'autorité et avaient établi un gouvernement provisoire au nom de la nation belge. Cfr. DURAND, *10 jours de campagne*, p. 150.

(2) Cfr. Dépêche de M. Le Hon au ministre des affaires étrangères, 5 août 1831. — JUSTE, *Le Hon*, p. 66.

(3) Léopold au général Belliard, 9 août 1831. — NOTHOMB, *op. cit.*, p. 223.

faisait pas le compte du gouvernement français. Le 5 août Sébastiani déclarait à M. Le Hon que le gouvernement français « voulait faire de cette expédition toute protectrice » de notre indépendance, un acte de loyauté qui ajoutât à » la force morale et à la considération de la France (1). » Quand on apprit que Léopold s'était adressé directement au général Belliard, Louis-Philippe et ses ministres en furent vivement blessés. « Le maréchal ne s'arrêtera pas, » affirma Sébastiani, dut-il ouvrir les portes de Mons à coup » de canon (2) » et Madame Adelaïde écrivit à Talleyrand « qu'elle était loin de s'attendre à l'*inconcevable conduite* » *du roi Léopold* (3). »

Malgré le contre-ordre de Léopold, (que celui-ci d'ailleurs regretta bientôt), les Français entrèrent en Belgique. Ce fut un bonheur pour les Belges. Sans cette marche en avant Bruxelles aurait subi la honte d'être occupée par les Hollandais victorieux. L'armée belge en effet fut vaincue (4). Après une retraite sans combat, Léopold était parvenu à réunir quelques troupes devant Louvain ; le 12 août, il attendit l'ennemi, combattit vaillamment, mais à la fin de la journée l'armée fut tournée par des forces supérieures : la route de Bruxelles était ouverte. Heureusement à cette heure, les

---

(1) Le Hon à de Muelenaere, 5 août 1831. — JUSTE, *Le Hon*, p. 66.

(2) JUSTE, *Le Hon*, p. 67.

(3) Mme Adelaide à Talleyrand, 9 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. I, p. 257.

(4) On a prétendu que le général Daine, commandant l'armée de la Meuse, avait trahi et que de nombreux officiers belges appartenaient au parti orangiste et désiraient une restauration. Cette opinion a été soutenue il y a quelques années par le général Eenens dans son livre : *Les conspirations militaires de 1831*. Ce livre souleva de nombreuses protestations, notamment de MM. Kessels Schuurman, De Failly, Umbgrove, d'Hane Steenhuyse, Emile de Laveleye, etc. La plupart des brochures réfutant le livre du général Eenens ont paru à la librairie Muquardt. Bruxelles 1875.

premières vedettes françaises apparaissaient en avant de Bruxelles et l'armée du prince d'Orange, sans affronter le choc des troupes de secours, se retirait après quelques jours derrière la frontière hollandaise.

La France avait sauvé la Belgique d'un pressant danger et notre pays n'a pas oublié le service signalé que lui rendit alors sa puissante voisine. Cependant, selon le mot de Périer, la France en défendant l'indépendance belge n'avait cherché que son propre intérêt. Elle avait mis trop d'empressement à faire entrer ses troupes en Belgique, nous allons voir qu'elle en mit trop peu à les en faire sortir. « Les Français, » avait dit très justement Wessenberg, viennent comme des » libérateurs mais ils ne le seront pas pour rien (1). »

*
* *

Pour obtenir le consentement de la Conférence à l'intervention française en Belgique, Talleyrand avait promis que l'armée de secours se retirerait dès que l'invasion hollandaise aurait été repoussée. Mais lorsque l'armée fut en Belgique, le gouvernement français et son représentant à Londres se montrèrent très peu disposés à exécuter leur promesse de bonne grâce ; les « libérateurs » exigèrent d'abord le prix de leur intervention.

Talleyrand s'était dit que le moment était propice pour proposer aux puissances le partage de la Belgique. Sans perdre un instant *dès le 11 août* il entretint le roi (2), par l'intermédiaire de sa confidente habituelle, de cet ancien projet qu'au mois de juin déjà il appelait « son idée favorite » :

---

(1) Wessenberg à Metternich, 8 août 1831. — von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 123.

(2) « Avec le roi, disait l'ambassadeur, il est de mon devoir de tout hasarder. » Avec un cabinet il faut rester dans les bornes de la prudence. » *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 273.

« L'Angleterre devrait bien trouver, écrit-il à Madame » Adelaïde, dans tout ce qui vient de se passer en Belgique, » des motifs pour croire qu'il n'y a pas de Belgique possible, » et que *c'est par des idées de partage* que l'Europe trouverait » la garantie positive d'une paix générale. Mais l'Angleterre » est bien éloignée de cette idée. On avait partout aussi » d'autres idées; les ambitions avaient pris d'autres routes. » Où en est-on à cet égard en France (1)? »

Talleyrand n'attend pas pour parler de son projet d'avoir reçu l'approbation de Louis-Philippe; il tente de suite de rallier à son idée l'ambassadeur de Prusse qu'il croit le plus intéressé au démembrement de la Belgique. La lettre de Talleyrand à Madame Adelaïde est *du* 11 *août*. Le lendemain, 12 *août*, Palmerston écrit à l'ambassadeur anglais à Paris :

« Je crois bien faire... de vous faire part d'une conversa- » tion qui a eu lieu *hier* entre Talleyrand et Bulow... Tous » deux se trouvant dans la salle rouge en attendant l'arrivée » des autres plénipotentiaires, qui se réunissaient pour une » Conférence, Talleyrand aborda de suite la question belge » et dit à Bulow que ce pays ne pouvait pas marcher dans » l'état où il se trouvait; que Léopold était un pauvre sire » dépourvu des qualités nécessaires à un souverain, et les » Belges un tas de vagabonds couards, indignes d'être indé- » pendants; que nous étions fourrés dans un guépier qui » menaçait d'amener la chute, soit du ministère français, soit » du cabinet d'Angleterre, que si les troupes françaises se » retiraient, c'en était fait de Périer, et que si elles ne se » retiraient pas, c'était le gouvernement anglais qui devait » tomber; *qu'il n'y avait qu'une solution à ces difficultés, c'était*

(1) Talleyrand à Madame Adelaïde, 11 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 262.

» *le partage;* que si la France, la Prusse et la Hollande » s'unissaient, la chose serait simple et l'Angleterre serait » bien obligée d'être satisfaite avec Anvers déclaré port » franc. Il s'étendit *sur ce vieux projet qu'il a toujours caressé* (1).

Bulow, dès le premier moment, avertit Palmerston de la proposition de Talleyrand. Quelques jours plus tard, il avertit de même le baron Stockmar le confident du roi Léopold. Celui-ci écrit le 2 septembre à son maître : « je viens » de chez Bulow, l'ambassadeur de Prusse ; voici en résumé » ce qu'il y a d'important dans sa conversation : *Talleyrand* » *lui parle jour et nuit d'un partage de la Belgique,* et » s'efforce de lui persuader que si la France, la Prusse et la » la Hollande s'entendent sur ce sujet, il sera facile d'obtenir » l'assentiment de l'Angleterre en déclarant ports libres les » villes d'Ostende et d'Anvers » (2). Ce n'est pas seulement à l'ambassadeur prussien que Talleyrand parle de son projet. « Il prêche depuis quelque temps, remarque Pal- » merston, à qui veut l'entendre, *la nécessité de partager la* » *Belgique* et de renvoyer Léopold à Claremont, à moins » qu'il ne soit fait grand-duc de Luxembourg; ces jours-ci, » il a persuadé à Alexandre Baring de lancer cette idée à » la chambre des communes (3). »

Tous les efforts de Talleyrand n'eurent cependant aucun succès. M. de Bulow répondit aux « insinuations du diplomate

(1) Palmerston à Granville, 12 août 1832. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 101-102.

(2) STOCKMAR, *Denkwürdigkeiten*, etc., p. 184.

(3) Palmerston à Granville, 26 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 122-123. La coïncidence d'expressions et de date, entre les lettres de Palmerston (12 et 26 août) de Stockmar (2 septembre) et celle de Talleyrand du 11 août 1831 fournit une preuve précieuse de la sincérité de Palmerston et de Stockmar, mise en doute plus d'une fois par les auteurs français. M. Saint René Taillandier par exemple appelle l'œuvre de BULWER « Un livre suspect ». Cfr. *Le roi Léopold et la reine Victoria* t. I, p. 255.

» français que la Prusse ne pouvait entrer dans cet ordre » d'idées, parce que l'arrangement d'une Belgique indépen- » dante et neutre lui paraissait la meilleure politique (1). » Il montra à lord Grey la lettre qu'il écrivit à Berlin aprèss a conversation avec Talleyrand, et le ministre anglais assura à Stockmar que cette lettre se prononçait contre le partage en des termes tels que lui-même lord Grey n'aurait rien pu dire de plus fort (2). Il paraît probable cependant que la Prusse ne se serait pas absolument refusé à abandonner à la France quelques territoires en Belgique, « les petites » frontières » par exemple, pour obtenir en retour le Luxembourg ou Maestricht. Sébastiani, qui tenait surtout à recevoir une cession de territoire, en avait parlé à M. de Werther à Paris et avait proposé au diplomate de traiter directement avec Berlin sans mettre dans le secret, Londres, Vienne et Petersbourg. Werther parut disposé à consentir à cette proposition mais bientôt une dépêche de Berlin répondit aux ouvertures « étonnantes et extraordinaires » du gouvernement français par un refus formel de faire quelque chose à l'insu des trois autres grandes puissances... (3).

Palmerston n'avait pas ignoré les hésitations de l'ambassadeur prussien. « Je m'aperçois, disait-il, que Bulow a une » envie folle de la forteresse de Luxembourg avec un peu de » territoire à l'entour; non pas qu'il ait jamais laissé tomber » un mot relativement à ce sujet, mais comme je le connais » bien, je le vois au fond du puits. C'est même ce qui » explique l'accueil fait par Werther à l'idée de donner » Philippeville et Mariembourg à la France... Mais repous- » sons tous ces *grignotements*. Si une fois les grandes

(1) et (2) STOCKMAR, *op. cit.*, p. 184.

(3) Dépêche de Werther du 25 août et réponse d'Ancillon du 26 août 1831. — HILLEBRAND, *op. cit*, t. I, p. 245.

» puissances commencent à mordre au gâteau, elles ne seront » pas satisfaites d'une bouchée, et auront bientôt dévoré » leur victime en entier (1). »

La Prusse ne voulut donc pas positivement du partage. Il semble de même que le gouvernement français n'en fut guère partisan. Le partage n'avait jamais été populaire en France. Tout au plus Casimir Périer y avait-il songé comme à une solution dernière, pour sortir d'embarras. Le démembrement de la Belgique, une division à trois ou à quatre rappelait trop les procédés de la Ste Alliance pour être admis facilement par le gouvernement de Louis-Philippe. Accepter le partage, c'était rendre la France complice de l'œuvre de 1815, c'était renoncer à toute revendication fondée sur le droit des peuples, c'était enfin donner un dangereux exemple à l'Europe, pour le cas où la France aurait subi dans l'avenir quelque nouvelle révolution (2). On comprend au contraire que Talleyrand, l'ancien membre du congrès de Vienne, se considérant à Londres « moins comme ambassadeur de » France que comme chef d'un congrès ministériel de » l'Europe, (3) » ait désiré finir les difficultés de la question belge par un partage. Il ne put faire admettre son idée et ses *mémoires* ont conservé la trace du violent dépit qu'il en ressentit : « On pouvait bien certes, écrit-il après avoir » reproduit sa dépêche du 11 août, être tenté de croire qu'il » n'y *avait point de Belgique* et point de roi des Belges. Mais » cela était fort peu commode (!) quand on n'avait *voulu le* » *partage d'aucun côté.* En Angleterre, on craignait d'aug- » menter la puissance française ; en France, *on voulait M. le*

(1) Palmerston à Granville, 26 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 122.

(2) Raymont Guyot, art. cit. — *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1901, sept., p. 273.

(3) Expression de M. Le Hon dans une lettre au ministre des affaires étrangères, 23 septembre 1831. — JUSTE, *Le Hon*, p. 73.

» *duc de Nemours*; les Russes et les Prussiens voulaient le » prince d'Orange; l'Autriche aurait assez aimé que le » désordre se prolongeât afin de tenir la France gênée de » ce côté. Tout cela avait conduit où l'on était. Mon affaire » était que cela y conduisit sans guerre, et il n'y en avait » point encore. Cela nous avait, en tout cas, donné le temps » de faire une armée (1). »

*
* *

Si le gouvernement français ne désirait pas le démembrement de la Belgique, il voulait du moins retirer de son expédition des avantages plus positifs que la gloire militaire et l'honneur d'avoir fait une noble action. Au lendemain de l'entrée des troupes en Belgique, Madame Adélaïde, toute animée de l'orgueil du succès, écrivait à Talleyrand : « maintenant *la seule démolition des places fortes en Belgique ne* » *serait pas regardée comme une satisfaction suffisante*... » il faut que vous parveniez à obtenir une réparation, un » dédommagement, qui satisfasse l'amour-propre national et » l'opinion générale à cet égard de notre propre pays (2). » A Paris, on ne s'entendait pas sur l'avantage à réclamer. Sébastiani aurait voulu « les petites frontières », Périer se serait contenté de la démolition des forteresses.

On se rappelle que déjà au mois d'avril, Périer avait demandé à la Conférence de fixer le sort des forteresses élevées en Belgique en haine de la France. La Conférence avait décidé par son protocole du 17 avril que certaines forteresses seraient démantelées. Ce protocole, à la demande de Talleyrand, avait été communiqué le 14 juillet au gouver-

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 263.

(2) Madame Adélaïde à Talleyrand, 13 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 264

nement français, et Louis-Philippe, modifiant singulièrement la portée du protocole, avait annoncé dans le discours du trône, le 23 juillet, à la rentrée des chambres que « les » places élevées pour menacer la France et non pour protéger » la Belgique *seraient démolies*. Une neutralité reconnue et » l'*amitié de la France* assurent à nos voisins, ajoutait le roi, » une indépendance dont nous avons été le premier » appui (1). » A une concession assez minime, Louis-Philippe donnait le caractère d'un triomphe. « C'était, disait le *Journal* » *des Débats*, le premier aveu de l'ascendant et de la » prépondérance que la France avait acquis depuis sa » révolution. »

Mais en promettant la démolition des forteresses, Louis-Philippe s'était trop avancé et il s'en était aperçu à l'accueil que son discours avait reçu en Angleterre. Aussi l'intervention française parut-elle à Louis-Philippe une occasion inespérée de terminer rapidement et avantageusement la question des forteresses (2). Casimir Périer en annonçant à

---

(1) Discours du trône du 23 juillet. *Moniteur Universel*, 1831. p. 1251. Le discours de Louis-Philippe avait froissé l'Angleterre et la Belgique. Lord Palmerston le qualifiait de « fanfaron, arrogant et offensant pour toute » l'Europe » (lettre du 25 juillet à Granville). — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 93. En Belgique les paroles hautaines et brèves de Louis-Philippe blessèrent profondément l'orgueil national. Louis-Philippe semblait placer « la Belgique indé» pendante dans la position humiliante d'une vassale. » (Cte Goblet d'Alviella, *Des cinq grandes puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique*, p 91). Les journaux protestèrent contre ce langage et le *Moniteur* déclara que « la conservation des forteresses était pour la Belgique » une question d'honneur plus que d'utilité. Que si l'entretien de ces forteresses » excédait ses ressources, elle pourrait en démolir quelques-unes. Mais qu'elle » prendrait *elle-même* cette résolution. » Les choses en étaient là, quand l'invasion hollandaise força la Belgique à réclamer le secours de la France.

(2) L'espoir du roi était d'autant plus légitime, que M. Lebeau avait glissé, dans la dépêche qui réclamait le secours de la France, une phrase tout au moins imprudente : « Il est facile de voir et de faire comprendre, écrivait le » ministre belge, quelle facilité les évènements donnent au ministère français

la Chambre l'expédition de Belgique avait dit : « En recon-
» naissant Léopold, la France a stipulé des conditions que
» réclamaient sa sûreté et sa dignité. La démolition des places
» fortes effacera les derniers vestiges de 1815 (1). » Lorsque les troupes françaises occupèrent la Belgique, le gouvernement français fit savoir à Londres qu'il retirerait l'armée de secours après que la question des forteresses aurait été réglée. « Notre politique n'est ni changée, ni modifiée,
» écrivait Sébastiani, nous voulons conserver la paix sans
» exigences déraisonnables qui pourraient blesser les puis-
» sances ; mais il faut ménager la susceptibilité d'un pays
» qui se croit offensé par des places qui ont été construites
» contre nous (2). »

La demande du gouvernement français quoique assez modérée, se heurta à une opposition invincible de la part de l'Angleterre. Du jour où l'armée française avait passé la frontière belge, une réaction s'était opérée dans l'esprit anglais (3). Toutes les passions patriotiques s'échauffaient ; les journaux, le *Times* notamment, réclamaient à grands cris la retraite immédiate des troupes françaises. Au parlement, on oubliait la question de la réforme pour ne plus s'occuper que de la politique extérieure ; coup sur coup les interpellations et les questions assaillaient les ministres :
» Je vois la France nous dominer tous, disait lord London-
» derry,... et je crains qu'elle n'exerce sur les affaires

» de se tirer des faux pas où il s'est mis par l'affaire des forteresses. Si la
» France nous aide à défendre notre territoire et notre indépendance, *la démo-*
» *lition des forteresses du midi devient naturellement un acte* de reconnais-
» sance et de bonne amitié, qui ira de lui-même. » Lebeau à Le Hon, 2 août 1831. — Juste, *Lebeau*, p. 60.

(1) *Moniteur universel*, 1831, p. 1330.

(2) Sébastiani à Talleyrand, 14 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, p. 265.

(3) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 271.

» européennes une influence prépondérante qui jusqu'ici a » toujours été réservée à la sagesse et au génie de l'Angle- » terre (1). »

Les réclamations devinrent encore plus vives lorsqu'on apprit que les troupes du prince d'Orange se retiraient vers la frontière hollandaise. Aussitôt le gouvernement anglais donna ordre à la flotte de rentrer à Portsmouth. « Cela nous » donnera un nouveau droit, disait lord Grey, d'exiger la » retraite immédiate de l'armée française. (2). »

Le gouvernement anglais, poussé par l'opinion publique si puissante en Angleterre, se voyait pour ainsi dire forcé de réclamer l'évacuation de la Belgique. « Le gouvernement » français... remarquait Palmerston, devrait se rappeler » qu'il existe un sentiment public en Angleterre aussi bien » qu'en France et que, bien que ce sentiment ne soit pas » aussi excitable que l'esprit public en France, il y a cepen- » dant des points, et la Belgique en est un, sur lesquels ce » sentiment est extrêmement susceptible et une fois éveillé » il n'est pas facile à apaiser (3). »

Il faut lire dans la correspondance de Palmerston les dépêches presque journalières échangées entre le chef du Foreign office et son ambassadeur à Paris pendant le mois d'août 1831, pour juger de l'énergie, de la résolution, de l'âpreté de Palmerston à exiger à tout prix l'évacuation de

(1) Séance du Parlement, 9 août 1831. — *Mirror of Parleament* (14 juin, 16 septembre 1831), t. II, p. 1233.

(2) Lord Grey à sir Taylor, 12 août 1831. — HENRY EARL GREY, *op. cit.*, t. I, p. 327.

(3) Palmerston à Granville, 11 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 100. Talleyrand écrivait à ce sujet à Paris : « Il y a une fibre anglaise, qui, depuis » deux cents ans, appartient si complètement à la question de la Hollande et » des Pays-Bas qu'on ne saurait la faire vibrer impunément. » Talleyrand à Madame Adelaïde, 17 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 271.

la Belgique. Quant à la démolition des forteresses, le ministre anglais ne voulait en entendre parler pendant l'occupation de la Belgique. « Nous ne souffrirons jamais, » écrivait-il à Granville, que la France nous fasse la loi à » cet égard, à la pointe de la baïonnette (1). »

« Démanteler les forteresses pendant que les Français les » tiennent, serait une honte pour les cinq puissances (2)... » Cela pourrait être utile au gouvernement de Périer, et » très flatteur pour les Parisiens, mais cela se ferait aux » dépens de l'administration de lord Grey et du légitime » orgueil de la nation anglaise, sans parler de celui des trois » autres (3).

» Palmerston joignait la menace à ces pressantes objur- » gations : « Une chose est certaine, c'est qu'il faut que les » Français sortent de la Belgique, ou bien il y aura une » guerre générale et cela dans un petit nombre de jours (4). »

Devant ce langage énergique, le gouvernement français n'osa maintenir ses prétentions. « Mes représentations, écrit » lord Granville, les dépêches de Talleyrand rendant compte » de l'esprit public en Angleterre, les ont alarmés, (Périer et » Sébastiani) et ont eu pour effet que Talleyrand a été chargé » d'annoncer le retour immédiat en France de vingt mille » hommes et le mouvement en arrière du reste de l'armée » vers la partie de la Belgique située entre Nivelles et la » frontière française (5). »

La Conférence prit acte de cette décision de la France dans un protocole du 18 août. Mais la présence de 30.000 Français en Belgique (le maréchal Gérard commandait une

(1) (2) (3) Palmerston à Granville, 17 août — 18 août — 23 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 107, 109-115

(4) Palmerston à Granville, 17 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 109.

(5) Lord Granville à Palmerston, 15 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 111.

armée de 50.000 hommes) paraissait beaucoup trop considérable à Palmerston (1).

D'autre part, le prince Léopold, sans armée et à la merci d'un nouveau coup de main de la part des Hollandais, demandait le maintien en Belgique d'une armée d'occupation. Pour calmer les craintes de Léopold, la conférence décida dans son protocole du 25 août d'exiger immédiatement de la Hollande la conclusion d'une suspension d'armes de six semaines, placée sous la garantie des puissances (2). Dans un autre protocole la Conférence exigeait la retraite des troupes françaises sans cependant fixer un terme précis (3). Ce protocole fut très mal accueilli en France ; on accusa Talleyrand d'avoir sacrifié les intérêts de son pays, et l'irritation contre le diplomate fut si vive que Louis-Philippe, sortant de sa réserve habituelle, lui fit connaître son mécontentement en des termes qui ne ménageaient guère « l'ambassadeur de son choix » : « J'éprouve mon cher prince, écrivait-il, le besoin » de m'ouvrir confidentiellement à vous sur le protocole que » vous venez de signer. Si de pareils actes peuvent, comme » je le conçois très bien, servir au maintien du cabinet » anglais, je ne peux pas vous cacher qu'ils sont de nature à » perdre mon gouvernement et à tout remettre en question » parmi nous. L'honneur de la France qui m'est confié et » qui est le mien, sa sûreté dont je suis le garant et qui fait » la mienne, tout se réunit pour m'interdire de me regarder » comme étant lié par ce protocole, si d'autres mesures ne » viennent pas le modifier et le rendre acceptable à mes

(1) *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 273. — « Personne ici, disait Talleyrand, » n'a été sensible à la retraite de vingt mille hommes de nos troupes, parce que » trente mille suffisent pour conquérir toute la Belgique, quand en Belgique, il » n'y a que des Belges. »

(2) *Recueil de pièces diplomatiques*, t. I, p. 299.

(3) *Papers relative to the affairs of Belgium*, p. 87.

» ministres... Que peut-il, que doit-il arriver, si je me » décidais à rappeler toute l'armée en France par suite de » votre dernier protocole?... La Hollande tient aujourd'hui » plus de cent mille hommes aux portes de la Belgique et les » Belges n'ont rien, absolument rien à leur opposer... En » vérité, mon cher prince, je dois vous dire avec toute la » franchise de l'amitié qui m'attache à vous, *je ne comprends* » *pas comment cette situation de la Belgique, comment celle de* » *mon gouvernement et la mienne vous ont échappé à tel point* » *que vous n'ayez fait nulle difficulté de signer ce singulier* » *protocole* (1). »

Le roi, pour faire connaître à Talleyrand la situation exacte de la France et de la Belgique, fit porter cette lettre par le général Baudrand qui avait fait partie du corps expéditionnaire du maréchal Gérard. En même temps, voyant qu'on n'obtenait rien à Londres, Louis-Philippe se décida à tenter un expédient proposé par Talleyrand.

Le 17 août, au moment où les rapports entre les cabinets anglais et français étaient le plus tendus, le diplomate qui, d'après son expression, « passait sa vie à chercher des » expédients » avait écrit à Paris : « Il me semble que c'est » au roi Léopold qu'il faut s'adresser directement. Une » convention directe de souverain indépendant à souverain » indépendant me paraîtrait propre à nous faire sortir de » l'embarras dans lequel nous sommes. Si donc le maréchal » Gérard et le général Belliard allaient droit au prince » Léopold avec la force et la promptitude que l'on met à une » convention militaire, et s'ils lui disaient : « La retraite de nos » troupes dépend de telle chose ; prenez l'avis de votre » conseil ; faites jurer le secret, *nous le garderons avec Paris*

(1) Louis-Philippe à Talleyrand, 27 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 275-77.

» *et signez dans deux heures* », ce qui serait fait là serait » fait; et il faudrait bien que sans guerre, les puissances s'en » accommodassent...» (1).

Louis-Philippe suivit cet avis en envoyant en Belgique M. de Latour-Maubourg; mais il ne le fit, ni avec promptitude, ni en secret, comme lui avait recommandé Talleyrand. L'envoyé français, en réunissant ses efforts à ceux du général Belliard, réussit en partie dans sa négociation, non sans avoir usé de violence morale envers Léopold. Le gouvernement français n'obtint pas un traité séparé; seulement M. de Muelenaere lui remit une note portant que le roi des Belges, conformément au principe posé dans le protocole du 17 avril, consentait et s'occupait à prendre, de concert avec les Puissances aux frais desquelles les forteresses avaient été en grande partie construites, des mesures pour la prompte démolition des places de Charleroi, de Mons, de Tournai, d'Ath et Menin. On dit que le roi des Belges confirma cet engagement dans une lettre autographe adressée au roi des Français (2).

Casimir Périer se contenta de ce succès partiel. Désireux avant tout de conserver la paix, il persuada au roi qu'il était nécessaire de rappeler les troupes françaises cantonnées encore en Belgique, d'autant plus que la Hollande avait accepté la suspension d'armes. Le gouvernement fit donc annoncer à Londres que l'armée française allait se retirer. Il demanda seulement de pouvoir effectuer cette retraite lentement de façon telle que le dernier soldat français ne quittât le territoire belge que le 30 septembre. La Conférence accueillit avec joie la décision du gouvernement

(1) Talleyrand à Madame Adelaide, 17 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 272.

(2) THONISSEN, *op. cit.*, t. I, p. 255. — Cfr. GOBLET D'ALVIELLA, *op. cit.*, p. 99-107.

français. Dans le protocole du 15 septembre, elle constatait que c'était de son « plein gré, (!) » que le gouvernement français avait résolu de rappeler ses troupes. Les plénipotentiaires en exprimaient leur « satisfaction » et ils ajoutaient : « Cette nouvelle démonstration des principes élevés » que la France fait présider à sa politique, et de son amour » de la paix, avait été attendue par les alliés avec une » extrême confiance, et les plénipotentiaires priaient le » prince de Talleyrand d'être persuadé que leurs cours » sauraient apprécier à leur juste valeur la résolution prise » par le gouvernement français (1). »

La Conférence s'entendait à embellir les choses : dire que la France retirait ses troupes de son plein gré, c'était singulièrement interpréter les évènements ; mais elle espérait sans doute par ce langage flatteur consoler Casimir Périer (2) de la violence morale qu'on avait fait subir à son pays et lui fournir des armes contre les attaques dont le parti du mouvement l'accablait. La presse de l'opposition s'indignait que l'armée française quittât la Belgique « sans avoir seulement « détruit le lion de Waterloo (3). »

Palmerston triomphait et ne cachait pas sa joie (4). « Jamais, disait-il, il n'avait eu de tâche plus difficile que de » persuader aux Français de sortir de Belgique (5). » Heureux de son succès, il espérait que plus rien ne viendrait

(1) Protocole du 15 septembre 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. II, p. 30.

(2) Le 24 septembre 1831, Talleyrand écrivait à Périer : « Vous avez, » monsieur, remporté un triomphe dont l'Europe entière vous sait gré. Comme » Français je vous remercie au nom de notre patrie commune. » — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 308.

(3) Hillebrand, *op. cit.*, t. I, p. 240.

(4) Stockmar, *op. cit.*, p. 187.

(5) Palmerston à Granville, 23 août 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 113.

affaiblir « la bonne et cordiale entente, *the cordial good* » *understanding*, qu'il désirait voir maintenir non seulement » entre les deux gouvernements, mais même entre les deux » nations (1). »

*
* *

L'invasion hollandaise et l'intervention française n'avaient pas fait avancer d'un pas la question belge dans la voie d'une solution définitive. Une seule difficulté avait disparu ; à la fin de juillet, la Conférence, devant le refus du gouvernement hollandais d'accepter les XVIII articles, avait invité la Hollande et la Belgique à ouvrir une nouvelle négociation. La Hollande y avait consenti, tout en se réservant le droit de soutenir cette négociation « par des moyens militaires » ; le gouvernement belge s'y était refusé, exigeant de la Hollande l'adhésion préalable aux XVIII articles destinés à servir de bases communes au traité définitif de paix. Mais après les évènements inattendus du mois d'août, la Conférence avait réitéré sa demande et le gouvernement belge, un peu par nécessité, et abusé aussi par de chimériques espérances, avait consenti à participer aux nouvelles négociations ; on croyait en Belgique que les plénipotentiaires, pour punir le roi Guillaume d'avoir rompu la suspension d'armes, lui imposeraient des conditions plus dures et interpréteraient les XVIII articles dans un sens défavorable à la Hollande. M. Van de Weyer, voyant l'indignation que soulevait en Angleterre l'invasion hollandaise, pressait le roi Léopold de profiter de ces sentiments pour négocier tout de suite (2).

Le 22 août, le roi nomma M. Van de Weyer plénipotentiaire près la Conférence avec pleins pouvoirs de négocier et

(1) Palmerston à Granville, 26 août 1831. — BULWER, *op. cit.*, t. II, p. 123.
(2) HILLEBRAND, *op. cit.*, t. I, p 245.

de conclure un traité de paix. « Vos pouvoirs ne vous per-
» mettent pas, lui écrivait M. de Meulenaere, de négocier
» en dehors des XVIII articles entendus dans le sens qui
» leur a été donné par le Congrès belge (1). » Pour aider Van de Weyer, le roi lui envoya bientôt son confident et ami intime, le baron de Stockmar.

A peine débarqué en Angleterre, Stockmar écrivit à Léopold : « La présence des Français a mis le gouverne-
» ment anglais dans une fausse situation. Aussi longtemps
» que cette situation dure, on ne peut savoir ce que pensent
» les Anglais. Veulent-ils être nos ennemis, ou doivent-ils
» l'être? Nous verrons bientôt ce que nous pourrons exac-
» tement attendre d'eux (2). » La défaite des Belges leur avait fait perdre la réputation de courage et de valeur militaire qu'ils s'étaient acquis depuis leur révolution de septembre et l'occupation française avait indisposé contre eux le gouvernement anglais. La prépondérance française qui s'était affirmée si clairement, et l'influence que l'initiative de Louis-Philippe avait donnée à la France, froissaient et inquiétaient la vanité britannique. La rapidité avec laquelle les Français avaient pénétré en Belgique, réveillait les craintes de voir un jour ou l'autre Bruxelles devenir le chef-lieu d'un département français (3). Le mécontentement était si universel que lord Grey lui-même, le protecteur attitré de Léopold et le plus sincère et ardent défenseur des revendications belges lors de la discussion des XVIII articles, s'était laissé gagner aux craintes si vivement ressenties par Palmerston. A mesure que l'occupation

(1) de Muelenaere à Van de Weyer, 22 août 1831. — Juste, *Léopold Ier*, t. I, p. 158.

(2) Stockmar à Léopold, 2 septembre 1831. — Stockmar, *op. cit.*, p. 189.

(3) Hillebrand, *op. cit.*, t. I, p. 240.

française se prolongeait, ce « fransquillon révolutionnaire » ainsi qu'Esterhazy appelait le premier ministre anglais, se rapprochait peu à peu des représentants des puissances orientales (1).

« Les Belges, disait Palmerston à Stockmar, ont montré » de la manière la plus claire, qu'ils sont incapables de » résister aux Hollandais. Sans le secours de la France, ils » auraient été remis sous le joug. Les Belges doivent donc, » ainsi que les Hollandais, renoncer à quelques unes de leurs » prétentions. Ils ne peuvent plus prétendre à la situation » qui leur était faite par les XVIII articles... Si les Belges » ne veulent pas céder, la Conférence n'a qu'une chose à » faire, s'abstenir et dire : Eh bien soit, que les armes » décident seules entre les Belges et les Hollandais (2). » Léopold mal conseillé avait pris, avec l'assentiment des Chambres, une résolution qui ne pouvait qu'augmenter le mécontentement et les appréhensions anglaises : pour réorganiser l'armée vaincue, les Chambres l'avaient autorisé à faire appel à des officiers étrangers, et Léopold ne s'était adressé qu'à la France. Le roi d'Angleterre avait critiqué cette décision de Léopold avec une vivacité extraordinaire (3) et lord Grey avait déclaré que la Belgique devenait ainsi « une province française (4). »

Il résultait de cette modification dans les sentiments des ministres anglais que ceux-ci, sans se désintéresser du sort de la Belgique, voulaient avant tout laisser la Hollande assez forte pour résister à une invasion éventuelle de la France. « L'Angleterre, disait Stockmar, ne nous est pas opposée,

(1) Dépêches d'Esterhazy et de Wessenberg à Metternich, 9 et 20 août 1831. — von Arneth, *op. cit*, t. II, p. 124.

(2) Stockmar à Léopold, 31 août 1831. — Stockmar, *op. cit.*, p. 182.

(3) Stockmar à Léopold Ier, 11 septembre 1831. — Stockmar, *op. cit.*, p. 187.

(4) Hillebrand, *op. cit.*, t. I, p. 240.

» mais elle ne fera pour nous rien de positif, elle n'aura » que des exigences négatives (1). » Palmerston, fatigué de tous les ennuis que lui avait causés l'affaire belge, (2) était décidé à la terminer au plus tôt et à tout prix.

La Prusse, elle aussi, était pressée d'en finir ; Bulow l'avait déclaré à Stockmar : « Aussi longtemps, lui disait-il, » qu'un traité définitif n'est pas intervenu, la guerre générale » est possible et la porte reste ouverte à toutes les combi- » naisons (3). »

Le gouvernement prussien, effrayé à juste titre de l'entrée des troupes françaises en Belgique, recommandait à son ambassadeur de ne pas affaiblir la Hollande et de ne céder à aucun prix Maestricht à la Belgique (4).

Quant à l'Autriche, elle se réjouissait du changement opéré dans les dispositions de l'Angleterre envers les Belges. Ses plénipotentiaires à Londres étaient d'avis que les évènements d'août obligeraient les Belges à renoncer à plusieurs de leurs prétentions et à se montrer accommodants (5).

Enfin un évènement attendu depuis plusieurs mois donnait une nouvelle force au parti hostile à la Belgique. Le 8 septembre Varsovie avait capitulé et la Pologne, vaincue

(1) Stockmar à Léopold Ier, 15 septembre 1831. — STOCKMAR, *op. cit*, p. 190.

(2) Talleyrand raconte qu'à cette époque courait dans le public anglais une caricature qui représentait Palmerston en aveugle portant sur son dos un paralytique qui était l'ambassadeur de France. Elle portait pour légende : *The lame leading the blind* (le boiteux dirigeant l'aveugle). D'après l'ambassadeur, Palmerston fut profondément froissé de cette caricature et en conserva rancune à Talleyrand qui n'en pouvait mais. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 289.

(3) Stockmar à Léopold Ier, 2 septembre 1831. — STOCKMAR, *op. cit.*, p. 179.

(4) M. Le Hon, dans une dépêche du 23 septembre 1831, écrivait à son souverain : « Tous mes efforts sont impuissants ici contre les protestations de » la Prusse que *Maestricht ne peut et ne doit pas appartenir à la Belgique.* » — JUSTE, *Le Hon*, p. 75

(5) VON ARNETH, *op. cit.*, t. II, p. 125.

et épuisée par 10 mois de lutte, demandait merci à son vainqueur (1). L'écrasement des Polonnais rendait à la Russie sa liberté d'action et lui permettait d'intervenir énergiquement en faveur du roi de Hollande. Les plénipotentiaires russes, qui s'étaient montrés assez conciliants lors de la discussion des XVIII articles, devinrent intraitables au point de se rendre insupportables à leurs collègues. « A » partir du moment où Varsovie fut tombée, raconte » Wessenberg, Matuszewic tint à la Conférence un langage » que le diplomate autrichien et aucun des autres partici- » pants aux délibérations, ne sauraient oublier (2). »

Matuszewic se rendait compte lui-même du mécontentement que son changement complet d'attitude et de langage produisait sur ses collègues : « Je crois, écrivait-il à son gouver- » nement, que j'ai fini par me rendre odieux à force de » soutenir avec zèle les intérêts du roi des Pays-Bas et, s'il » s'avise de se plaindre, il aura grand tort (3) ».

Un seul pays se disposait à soutenir énergiquement les intérêts belges près de la Conférence : c'était la France (4). Soit que le gouvernement français songeât encore à la réunion dans un avenir plus ou moins éloigné, soit qu'il fût décidé à

(1) Cfr. Rambaud et Lavisse, *Histoire générale,* t. X, p. 327 et lettres de Palmerston à Granville, 16 septembre 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 127. Madame Adelaïde à Talleyrand, 19 septembre 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 303.

(2) Extrait du cahier n° 46 écrit par Wessenberg sur la Conférence de Londres. — von Arneth, *op. cit.*, t. II, p. 102.

(3) Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 459. *Traité avec l'Angleterre.* D'après les plénipotentiaires russes, la défaite éprouvée par l'armée belge « trahissait » l'impuissance de la Belgique. » « Ce royaume n'avait pas, disaient-ils, les » conditions nécessaires pour exister comme État indépendant et semblait » fatalement destiné à devenir la proie de la France ou de la Hollande. »

(4) « Croyez fermement, écrivait Stockmar à Léopold à la date du 15 septembre, » que toute défense, toute protection de la Belgique dans la Conférence de » Londres, ne peut lui venir que de la France. » — Stockmar, *op. cit.*, p. 190.

respecter loyalement la neutralité belge, il devait s'efforcer, dans son intérêt même, d'agrandir le territoire du nouveau royaume. Les derniers évènements avaient rapproché les deux pays. Le service que la France avait rendu à la Belgique, lui permettait d'exercer sur la jeune nation une influence prépondérante et un patronage qui suppléaient dans une certaine mesure à l'annexion désirée.

Louis-Philippe se fit donc le défenseur des revendications belges, et sans vouloir les soutenir toutes, il ordonna lui-même (détail à noter) à son ambassadeur de réclamer pour la Belgique : « 1° L'attribution du pays de Luxembourg... » moyennant un prix équitable... 2° La conservation de » Maestricht à la Hollande et en compensant ailleurs à la » Belgique les droits de l'évêque de Liège... 3° Une garantie » contre les inondations de la Flandre belge, en attribuant » à la Belgique la possession des écluses de ses eaux et des » digues qui la protègent contre la mer, sans laquelle son » indépendance serait une chimère, puisque la possession » des écluses et des digues en est la clef et le boulevard (1). » Pour les dettes, Louis-Philippe voulait qu'on suive le principe établi dans les XVIII articles.

L'appui sérieux et désintéressé de Louis-Philippe aurait été très précieux pour la Belgique, si la France n'avait été représentée à la Conférence par M. de Talleyrand. Mais celui-ci agissait de plus en plus à sa guise, et ne s'inquiétait guère des ordres les plus formels de son souverain. « Une chose, disait Stockmar, pourra empêcher que la » France ne maintienne avec fermeté nos justes exigences, » c'est l'opposition secrète de Talleyrand. Peu importe » pourquoi Talleyrand nous est défavorable et rien ne sert

(1) Louis-Philippe à Talleyrand, 15 septembre 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 299.

» de savoir quels projets il a en tête ; mais il est sûr qu'il est » hostile à notre cause (1). »

Talleyrand, en appuyant mollement les réclamations du gouvernement français, n'était pas fâché de prouver à Paris qu'on ne pouvait se passer de lui. Le diplomate en effet avait été froissé de l'envoi à Bruxelles de M. Latour-Maubourg ; il voyait dans cette mission spéciale une atteinte portée à son talent et à sa réputation. « Au » Palais Royal, écrit-il à une de ses amies, on devrait se » rappeler que *tout*, *absolument tout* ce qui a été entrepris » à Paris, l'a été sans succès. On a même été obligé de » revenir sur ce qu'on avait demandé, et ici, cela n'est » jamais arrivé pour aucune chose *que j'ai faite* (2)... » « Tout ce que j'avais obtenu de la Conférence à cet égard » (relativement aux forteresses) a été détruit par cette » affaire à part que l'on a fait faire par M. de Latour-» Maubourg à Bruxelles... *Tout cela m'ennuie à la mort* (3). »

Talleyrand allait même jusqu'à accuser Louis-Philippe de compromettre *son œuvre* (4) en soutenant les revendications des Belges ; quant à lui, il s'inquiétait assez peu que la Belgique fût plus ou moins étendue. N'avait-il pas proposé de terminer l'affaire belge par un partage ? « Il n'y a de français » dans sa politique, disait M. Le Hon en parlant de Talley-» rand, qu'une volonté ferme de maintenir la paix ; quant

---

(1) Stockmar à Léopold Ier, 15 septembre 1831. — STOCKMAR, *op. cit.*, p. 190.

(2) Talleyrand à la princesse de Vaudemont, 17 septembre 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 296.

(3) Talleyrand à la princesse de Vaudemont, 27 septembre 1831. — *Mémoires* de Talleyrand t. IV, p. 310-311.

(4) « Les lettres que l'on va lire, écrit Talleyrand dans ses *Mémoires*, avant » de citer des dépêches émanant de Louis-Philippe, montreront que, pour le » moment, c'était de Paris principalement que venaient les difficultés qui » menaçaient de compromettre *mon œuvre.* » — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 289.

» aux moyens, il les subordonne à son but et à l'accord » des puissances... Selon lui, la question principale n'est » pas de constituer le mieux possible un royaume nouveau, » mais de faire cesser la lutte de la Hollande et de la » Belgique, et les embarras qu'elle donne à l'Europe, en » les séparant (1). » Stockmar disait de même :... « l'avenir » de la Belgique n'est sûrement pas ce qui lui tient le plus à » cœur (2). »

Talleyrand, dans les dernières négociations comme dans toutes les autres, se rallia à l'opinion de Palmerston, et ce fut finalement l'avis du ministre anglais qui prévalut. Malheureusement pour les Belges, Palmerston se préoccupait surtout maintenant des intérêts de la Hollande (3).

* * *

Le 3 septembre, la Conférence avait invité les plénipotentiaires de Sa Majesté le roi des Pays-Bas et le plénipotentiaire belge, à lui « communiquer leurs idées sur les moyens de » résoudre dans un traité définitif (4), » les difficultés que faisait naître la séparation de la Hollande et de la Belgique.

Les représentants hollandais et belge adressèrent donc à la Conférence une série de notes, où l'on trouve reproduits les arguments sur lesquels chacun des deux pays appuyait ses prétentions. Le 26 septembre, la Conférence déclara qu'étant suffisamment éclairée, elle puiserait dans les informations dont elle était maintenant munie, « les moyens d'arrêter une

(1) Le Hon à Léopold Ier, 23 septembre 1831. — JUSTE, *Le Hon*, p. 73.

(2) Stockmar à Léopold Ier, 10 octobre 1831. — JUSTE, *Le Hon*, p. 80.

(3) Cfr. NYS, *Étude de droit international*, 2me série. p. 123 — Palmerston voulait, dit cet auteur, faire une Hollande suffisamment forte pour qu'elle fût une seconde ligne de défense, si la neutralité belge était violée par la France.

(4) Protocole du 3 septembre 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. II, p. 24.

» série d'articles qui puissent servir de bases à un traité
» définitif entre les deux parties, et satisfaire à l'équité, à
» leurs intérêts et à ceux de l'Europe (1). »

Wessenberg et Matuszewic furent chargés de préparer ce nouveau traité (2). Cette fois, la Conférence s'était résolue à trancher dans le vif et à finir les contestations par un arbitrage obligatoire et irrévocable. « Pour arriver à un
» résultat, avait dit Palmerston, il faudra que nous disions
» une fois pour toutes : voilà ce qui revient à chacun. Car,
» quant à arriver d'eux-mêmes à une entente, les deux
» parties n'y parviendraient pas plus dans six semaines que
» dans six ans, si pour cela, elles devaient se convaincre
» mutuellement (3). »

Le nouveau traité, qui prit le nom de « traité des XXIV
» articles », fut arrêté le 14 octobre. « Les soussignés, disait
» le protocole, n'ont fait qu'obéir à un devoir dont leurs
» cours ont à s'acquitter envers elles-mêmes comme envers
» les autres États, et que tous les essais de conciliation
» directe entre la Hollande et la Belgique ont encore laissé
» inaccompli ; ils n'ont fait que respecter la loi suprême d'un
» intérêt européen du premier ordre ; ils n'ont fait que céder
» à une nécessité de plus en plus impérieuse en arrêtant les
» conditions d'un arrangement définitif que l'Europe, amie
» de la paix et en droit d'en exiger la prolongation, a cherché
» en vain depuis un an dans les propositions faites par les
» deux parties, ou agréées tour à tour par l'une d'elles et
» rejetées par l'autre. Dans les conditions que renferment les
» XXIV articles ci-joints, la Conférence de Londres a été

(1) Protocole du 26 septembre 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. II, p. 74

(2) von Arneth *op. cit.*, p. 126.

(3) Palmerston à Granville, 26 août 1831. — Bulwer, *op. cit.*, t. II, p. 121.

» obligée de n'avoir égard *qu'aux seules règles de l'équité...* »

Le protocole ajoutait : « En invitant messieurs les pléni-
» potentiaires de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas (monsieur
» le plénipotentiaire de Sa Majesté le roi Léopold I[er]) à
» signer les articles dont il a été mention ci-dessus, les
» soussignés observeront : ... que les puissances en ga-
» rantissent l'exécution ; qu'une fois acceptés par les deux
» parties, ils sont destinés à être insérés mot pour mot dans
» un traité direct entre la Hollande et la Belgique... ; que
» ce traité, signé sous les auspices de la Conférence de
» Londres, sera placé sous la garantie formelle des cinq
» Puissances ; que les articles en question forment un
» ensemble et n'admettent pas de séparation ; enfin, qu'ils
» contiennent *les décisions finales et irrévocables* des cinq
» Puissances qui, d'un commun accord, sont résolues à
» amener elles-mêmes l'acceptation pleine et entière des
» dits articles par la partie adverse, si elle venait à les
» rejeter (1). »

*
* *

Les XXIV articles donnaient aux difficultés hollando-belges une solution toute nouvelle.

Ils réglaient la question du grand-duché de Luxembourg par un partage. La Conférence consentait à accorder à la Belgique la partie wallonne (soit les 3/5) de cette province. La partie allemande avec la ville de Luxembourg restait en possession du roi des Pays-Bas, en tant que Grand-Duc de Luxembourg. En compensation des territoires enlevés ainsi au roi de Hollande, la Conférence lui cédait, outre la ville de Maestricht, toute la partie du Limbourg située sur la rive

---

(1) Protocole du 14 octobre 1831, 1[re] note. — *Recueil de pièces diplomatiques,* t. II, p. 92-94.

droite de la Meuse, ainsi que la pointe septentrionale de cette province avec les villes de Ruremonde et de Venloo. Les enclaves hollandaises situées sur la rive gauche de la Meuse faisaient retour à la Belgique. Enfin la Conférence, malgré les réclamations de la France, laissait à la Hollande la Flandre zélandaise et les deux rives de l'embouchure de l'Escaut (1).

Si on reconnaît à l'Europe le droit de partager les peuples et de fixer les frontières d'une nation au nom d'un intérêt général considérable, la solution nouvelle prise par les plénipotentiaires était juste et même elle faisait preuve d'une réelle habileté. La préoccupation constante de la Conférence en fixant les limites des deux pays, avait été de fortifier la Hollande, de laisser en sa possession les points stratégiques importants et de la rendre ainsi capable de résister à une invasion éventuelle de la France. Si la Conférence accordait à la Belgique une partie du Luxembourg, ce n'était pas qu'elle reconnût aux Belges *un titre historique* à la possession du Luxembourg, mais c'est que la cession d'une partie de ce duché permettait, en indemnisant la Hollande dans le Limbourg, d'assurer à ce pays une complète contiguïté de territoire (2).

(1) Voir texte des XXIV articles. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. II, p. 96-108.

(2) Nous ne sommes pas ici de l'avis de M. Raymond Guyot qui prétend que le partage du Luxembourg violait à la fois le droit naturel et les droits établis, le principe féodal et monarchique et les principes révolutionnaires. « De deux » choses l'une, dit cet historien, ou l'on reconnaissait aux populations du » Luxembourg le droit d'exprimer leur volonté et d'en obtenir l'exécution, ou bien » on le leur refusait. Dans le premier cas, le choix était tout fait : le désir d'être » unis à la Belgique hautement exprimé par les Luxembourgeois, il ne restait » plus qu'à le suivre. Dans l'autre hypothèse, une fois bien constaté que les

Au point de vue des intérêts belges le nouveau traité était loin d'être aussi favorable que les préliminaires contenus dans les XVIII articles permettaient de l'espérer. Les XXIV articles étaient le fruit de la défaite, c'était comme toujours le « vœ victis » (1).

Cependant le partage territorial imposé par les XXIV articles était plus avantageux à notre pays que celui des « bases de séparation » En effet le nouveau traité nous accordait les 3/5 du Grand-duché de Luxembourg que les « bases de séparation » nous avaient refusés en entier, et les territoires, qu'en compensation la Belgique devait céder dans le Limbourg, étaient moins étendus et moins populeux que ceux qu'elle recevait dans le Luxembourg. La Belgique se trouvait donc agrandie.

Pour le partage des dettes la Conférence, abandonnant les systèmes proposés jusqu'alors, opérait la division, comme elle le disait elle-même, « d'après l'équité. » Sans faire de distinction entre les dettes existantes avant l'union et celles contractées pendant la réunion, elle fixait la part d'intervention de la Belgique dans les dettes du royaume des Pays-Bas à une rente globale et annuelle de 8,400,000 florins (17,777,777 francs); « moyennant quoi la Belgique se » trouvait déchargée envers la Hollande de toute obligation » du chef du partage des dettes publiques du royaume des » Pays-Bas. »

Ce partage fut vivement critiqué et non sans raison; pour l'opérer les plénipotentiaires s'étaient uniquement basés sur

» Belges n'avaient aucun titre historique, bon ou mauvais (?) à la possession » du Luxembourg, on devait opposer à leurs réclamations une fin de non-recevoir » absolue. » RAYMOND GUYOT, *art. cit Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1901. septembre, p. 273.

(1) LEBEAU, *op. cit.*, p 157.

les renseignements que leur avaient fournis les diplomates hollandais et ceux-ci avaient mis à charge de la Belgique seule, des dettes qui en réalité devaient grever la communauté. Plus tard, la rente annuelle fut réduite à 5,000,000 de florins.

Plusieurs articles assuraient à la Belgique l'écoulement des eaux des Flandres, la libre circulation des fleuves et rivières navigables et des canaux, le droit de construire à travers le Limbourg hollandais une route ou un canal qui assurerait les communications commerciales entre la Belgique et la Prusse.

*
* *

La Hollande était favorisée par le nouveau traité, sans toutefois obtenir des conditions aussi avantageuses que celles qu'avaient fixées les « bases de séparation (1). » Elle perdait en effet une partie assez considérable du Luxembourg. Mais si on comparait les frontières que lui assignaient les XXIV articles avec les limites territoriales de 1790, on devait reconnaître que la Hollande, après le partage de 1831, formerait un État plus compact et réunissant des populations plus homogènes.

Dans le partage des dettes, il est de toute évidence qu'elle était avantagée. C'était l'avis de tous les plénipotentiaires de la Conférence, de ceux même qui étaient les plus disposés à soutenir les réclamations du roi Guillaume. « A aucune » époque de son histoire, écrivaient les diplomates russes, » pas même après avoir vaincu Louis XIV et placé un de » ses stathouders sur le trône de l'Angleterre, la Hollande » n'est parvenue à obtenir cette contiguïté, si importante

(1) Cfr. plus haut, p. 137-145.

» pour elle et que lui a créée le protocole du 14 octobre (1). » « Les avantages que retire la Hollande de l'acte final d'octobre » sont grands, immédiats et positifs (2). » « Si une guerre » eût éclaté, ajoutaient-ils, c'eût été, non pour un intérêt » national de la Hollande, mais exclusivement pour un » sentiment personnel du roi Guillaume (3). » Wessenberg était du même avis que ses collègues russes et Metternich, tout en blâmant assez vivement la Conférence, devait reconnaître que la nouvelle frontière était pour les Hollandais *aussi avantageuse que possible* (4). L'ambassadeur anglais à Berlin, M. Chad, écrivait de même : « M. Ancillon m'a dit » qu'il était satisfait du traité (et il me semble qu'il l'est » réellement) ; il considére les arrangements territoriaux » comme équitables pour la Hollande (5). »

Les autres stipulations des XXIV articles n'étaient que la reproduction de décisions contenues déjà dans les « bases » de séparation » ou dans les XVIII articles. Cependant l'article concernant la neutralité avait subi une modification notable et singulière qui a suscité quelques controverses (6).

*
* *

(1) Rapport du 21 octobre 1831. — MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 459. *Traités avec l'Angleterre.*

(2) Lettre de M. de Lieven du 3 novembre 1831. — MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 459.

(3) MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 460.

(4) M. Chad à Palmerston, 24 octobre 1831. — *Papers relative to the affairs of Belgium*, B, p. 46.

(5) Metternich à Wessenberg, 18 octobre 1831. — VON ARNETH, *op. cit.*, t. II, p. 131.

(6) Cfr. texte des « bases de séparation. » Voir plus haut, p. 131. Le texte des XVIII articles était celui-ci : « La Belgique... formera un état perpé» tuellement neutre. art. IX. Les cinq puissances, sans vouloir s'immiscer dans » le régime intérieur de la Belgique, *lui garantissent cette neutralité perpé» tuelle,* ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites » mentionnées au présent article. Art. X. Par une juste réciprocité la Belgique

Les XXIV articles furent communiqués à M. Van de Weyer, qui s'empressa de les porter lui-même à Bruxelles. Devant la décision irrévocable des grandes Puissances, le gouvernement belge comprit qu'il n'avait qu'à se soumettre

» sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les états et de ne » porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure et extérieure, *en con-* » *servant toujours le droit de se défendre contre toute agression étrangère.* » Alors que dans les « bases de séparation » et dans les « préliminaires » du mois de juin, les Puissances en imposant la neutralité à la Belgique, *lui garantissaient* cette neutralité ainsi que l'intégrité et l'inviolabité de son territoire, les XXIV articles ne parlaient plus de la garantie : « La Belgique... formera un » *état indépendant et perpétuellement neutre.* Elle sera tenu d'observer cette » même neutralité envers tous les autres États. » « Cette formule sèche, laco- » nique portant la trace de corrections hâtives, remarque M. Van de Weyer » (c'est, dit on, M. Em. Banning qui a écrit l'article d'où est tirée cette phrase), » ne gardait rien des allures larges et bienveillantes de la rédaction du 26 juin... » Le principe seul subsistait, la garantie restait renfermée dans le texte du » traité. » Sylvain Van de Weyer, *Histoire des relations extérieures. Patria Belgica*, t. II, p. 335. — Cfr. au sujet des discussions auxquelles a donné lieu la modification apportée dans le texte établissant notre neutralité, la savante et si complète étude de M. Descamps : *La neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique*, p. 218-222 et 533-538.

M. Descamps est d'avis que les variantes que nous avons signalées ont peu d'importance et que le texte réduit des XXIV articles établit et garantit notre neutralité d'une façon aussi claire et aussi nette que les textes des traités précédents. Si les XXIV articles ne parlent plus de la garantie de notre neutralité, dit M. Descamps, c'est que les puissances dans le dernier article du traité définitif (du 15 novembre 1831) garantissent à la Belgique l'exécution de tous les articles du traité et notamment de l'article qui établit la neutralité de son territoire. De plus, il fait remarquer que si les Bases de séparation et les XXIV articles mentionnent l'inviolabilité et l'intégrité du territoire, les XXIV articles garantissent à la Belgique *l'indépendance*, notion qui comprend les deux autres.

Quoi qu'il en soit de cette discussion, il semble cependant qu'après l'entrée des troupes françaises en Belgique, l'Angleterre n'était plus très partisante de notre neutralité. Martens en s'appuyant sur des dépêches des ambassadeurs russes, raconte que les ambassadeurs russes réussirent *à arracher* au gouvernement anglais son consentement à garantir la neutralité de la Belgique. — Martens, *op. cit.*, t. XI, p. 459.

et quoique les nouvelles stipulations lui parussent bien dures, il proposa aux chambres l'adoption du nouveau traité. Les représentants se résignèrent à accepter « l'inévitable ».

Le 12 novembre, M. Van de Weyer revenu à Londres, s'efforça d'obtenir quelques modifications au protocole du 14 octobre. La Conférence fut inflexible. Elle répondit que « ni le fond ni la lettre des XXIV articles ne pouvaient subir » de modifications et qu'il n'était plus même au pouvoir des » cinq Puissances d'en consentir une seule (1). » Alors M. Van de Weyer demanda que les XXIV articles « reçussent » la forme et la sanction d'un traité définitif entre les cinq » Puissances et Sa Majesté le Roi des Belges et que la » Belgique et son souverain... prissent ainsi immédiatement » leur place dans le cercle commun des gouvernements » reconnus (2). » Les plénipotentiaires accueillirent pour ainsi dire sans difficulté cette demande; ils consentirent à signer un traité avec la Belgique. Cette concession cependant devait provoquer de la part des souverains-alliés les plus vives protestations (3). Le 15 novembre (4) le traité de paix définitif fut signé. Ce traité, après avoir reproduit les XXIV articles, contenait trois nouveaux articles : le premier garan-

(1) Note du 12 novembre 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. II, p. 135.

(2) Note de M. Van de Weyer du 14 novembre 1831. — *Recueil de pièces diplomatiques*, t. II, p. 139.

(3) « Les plénipotentiaires des trois cours, disait Metternich, ont commis » une faute déplorable sous toutes ses faces, en se laissant entraîner à la » signature d'un traité. » « Pourquoi au lieu de signer un traité qui porte sur » les droits des tiers et qui sans leur concours ne peut être mis à exécution, la » Conférence n'a-t-elle pas préféré délivrer au roi Léopold un acte en forme » de *déclaration* qui eut réglé le compte entre lui et les cinq puissances? Depuis » quand a-t-on signé un traité avec une autorité qui n'a pas été reconnue » préalablement? » — *Mémoires* de Metternich t. V, p. 146 et 147.

(4) D'après une note de Wessenberg le traité du 15 novembre fut signé le 16 à 2 heures du matin. — von Arneth, *op. cit*, t. II, p. 132.

tissait à la Belgique l'exécution de tous les articles du traité; le second promettait paix et amitié entre les cours des grandes Puissances, d'une part, et Sa Majesté le Roi des Belges d'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs à perpétuité. Enfin, comme la Conférence de Londres, à la différence d'un congrès, n'avait réuni que des plénipotentiaires dont les décisions devaient être approuvées par leurs souverains respectifs, le dernier article ajoutait : « Le présent traité sera ratifié et les ratifi- » cations en seront échangées à Londres dans le terme de » deux mois, ou plus tôt, si faire se peut. »

Après la signature de ce traité, il semblait que la constitution de la Belgique en État indépendant était définitivement établie et que la Conférence, ayant terminé son rôle, n'avait plus qu'à se dissoudre. Il paraissait peu probable, en effet, que la Hollande refusât d'adhérer aux conditions si favorables des XXIV articles. Contre son attente la Conférence se heurta à un refus absolu et opiniâtre. Le roi Guillaume croyant que la guerre et la paix dépendaient de lui, et encouragé par ses succès militaires, voulut retirer une partie des concessions qu'il avait déjà faites (1). Il déclara s'en tenir aux « bases de séparation » qu'il avait acceptées au mois de février et n'admettre aucune autre condition.

Le refus du roi de Hollande empêcha pendant plusieurs mois les souverains des cours absolutistes de ratifier le traité du 15 novembre. Mais devant l'obstination aveugle et déraisonnable du roi Guillaume, les souverains renoncèrent à soutenir plus longtemps leur ancien allié. Le 18 avril 1832, la Prusse et l'Autriche ratifièrent le traité qui faisait entrer la Belgique dans le cercle des nations indépendantes. Le

(1) VON ARNETH, *op. cit.*, t. II, p. 127.

4 mai suivant, la Russie le ratifia également mais avec des réserves. Le 18 novembre 1833 une convention provisoire fut signée à Zonhoven entre la Belgique et la Hollande. Ce ne fut que 6 ans après, le 19 avril 1839, que le roi de Hollande se décida enfin à signer le traité de paix définitif avec la Belgique.

CONCLUSION.

Après le traité du 15 novembre 1831 la mission de la Conférence n'est pas achevée et l'affaire belge procurera encore à l'Europe de nombreux ennuis et des négociations longues et pénibles. Mais dès lors la Conférence ne s'occupera plus que de l'*exécution* de mesures définitivement arrêtées, et nous pouvons considérer les XXIV articles comme la base d'après laquelle s'est opérée la séparation du royaume des Pays-Bas et comme le résumé des modifications apportées par la Révolution belge à l'œuvre de 1815.

Metternich se demandait ce qu'avait été la Conférence de Londres, intervenante, médiatrice ou arbitre? « Pour ma » part, disait-il, j'avoue ne pas le savoir (1). » La Conférence eût été elle-même assez embarrassée de se définir. Après s'être déclarée médiatrice amicale dont l'action devait se borner « à faciliter la solution des questions qui lui étaient soumises », elle avait peu à peu modifié cette attitude effacée pour intervenir directement dans le débat, portant des décisions souveraines et irrévocables, tranchant en dernier ressort la séparation des frontières et des dettes, toutes les controverses d'intérêts, et finissant par partager les territoires en litige.

Par ses procédés, la Conférence de Londres ressemblait au Congrès de Vienne : elle avait réglé et terminé les difficultés de l'affaire hollando-belge par un arbitrage coërcitif et au nom

(1) Metternich à Clam, ambassadeur autrichien à Berlin. (Lettre confidentielle) 5 mars 1833. — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 487.

de l'intérêt européen. Son œuvre se distinguait cependant de celle de Vienne, car à la place du Royaume des Pays-Bas que le Congrès de Vienne avait établi, la Conférence avait permis à un État nouveau, *issu d'une révolution*, de se constituer et l'avait admis dans le cercle des nations européennes. Cette reconnaissance de la Belgique indépendante déplut profondément aux souverains des cours absolutistes.

L'état de l'Europe au mois de septembre 1830, l'indécision du roi de Prusse, les menaces de la France, l'inaction voulue de l'Angleterre, la crainte d'une guerre générale avaient empêché les souverains alliés d'intervenir militairement dès le début dans les troubles des Pays-Bas, et c'était à contre-cœur qu'ils avaient accordé à leurs plénipotentiaires l'autorisation de participer à la Conférence de Londres. Plus tard, les insurrections de Pologne et d'Italie, l'union de plus en plus intime de la France et de l'Angleterre, les fautes politiques du roi de Hollande, les avaient entrainés à souscrire à des résolutions qu'ils désapprouvaient mais qu'ils n'osaient combattre ouvertement. La forme même des protocoles avait contribué à leur faire accepter des décisions qui répugnaient à leur conscience politique. Ce respect des traités affirmé bien haut, ce droit de l'Europe proclamé supérieur au droit des peuples, cette intervention dictatoriale dans le règlement des questions de frontières et de dettes, ce partage des pays en litige, les principes invoqués et les procédés employés, leur avaient en quelque sorte dissimulé le résultat lui-même, ou du moins, avaient servi d'excuse à leur silence et *à leur complicité*. Mais lorsque le résultat apparut clairement à leurs yeux, lorsqu'il leur fut proposé de sanctionner un traité qui consacrait une modification essentielle à l'œuvre du Congrès de Vienne, ils comprirent qu'ils s'étaient laissé entraîner, et qu'ils avaient contribué à détruire une de leurs plus chères combinaisons politiques.

Pour se justifier à leurs propres yeux, ils accusèrent les plénipotentiaires de Londres d'avoir transgressé leurs ordres, et leurs adressèrent des reproches que ceux-ci ne méritaient guère. A la fin de novembre 1831, l'empereur Nicolas faisait écrire par son chancelier, le comte de Nesselrode, au prince de Lieven : « En soumettant le résultat des déli-
» bérations de la Conférence à un examen sérieux, Sa
» Majesté l'Empereur n'a pu se défendre de l'*impression la*
» *plus pénible*... Ces regrets se fondent sur la conviction où
» l'Empereur se trouve, que la cause du roi Guillaume est
» trop juste pour être laissée sans défense... Sa Majesté
» déplore les circonstances sous l'influence desquelles ses
» représentants se sont décidés à donner leur consentement
» à un acte qui blesse les égards dûs à un souverain étroite-
» ment uni à la maison Impériale, par des liens de parenté
» et d'affection... (1) »

Metternich regrettait tout autant que le czar la reconnaissance du royaume de Belgique : « L'affaire belge, écri-
» vait le chancelier autrichien, est odieuse à notre auguste
» maître; elle l'est à cause de son point de départ et par la
» manière dont elle a été conduite. Son point de *départ* —
» quelque effort qu'on fasse pour lui prêter une autre couleur
» — *est la protection accordée à une rébellion;* la manière de
» procéder de la Conférence, les lattitudes dont elle a usé
» et l'arbitraire qu'elle a déployé, ont été comblés par la
» signature d'un traité, acte auquel les représentants des
» trois cours n'étaient en aucune manière autorisés. Tout,
» dans ces combinaisons, répugne aux idées de l'Empereur,
» et il suffit de savoir apprécier leur pureté et leur sagesse

(1) Le comte Nesselrode au prince de Lieven, 29 novembre 1831. — MARTENS, *op. cit.*, t. XI, p. 462-463.

» pour ne pas pouvoir admettre un doute à ce sujet (1). »
Mais, ajoutait le diplomate, « l'affaire existe comme une » triste réalité, comme l'un de ces embarras desquels notre » temps est si prodigue; se plaindre de l'existence d'un fait » pénible est oiseux. » Cette réflexion philosophique n'empêchait par Metternich de faire entendre des « jérémiades » « Que Dieu préserve l'Europe d'une autre Conférence des » cinq puissanses sur *les bases du soutien d'une révolution* (2)! » Déçu de ce qu'une Conférence des grandes puissances, institution « dont il était lui-même l'inventeur (3), » avait été amenée à se rallier à une décision si « déplorable, » il s'en prenait à tout le monde, au libéralisme « qui avait gagné » le dessus en France et en Angleterre (4) », au cabinet britannique « dont le vague dans les idées s'était commu- » niqué à la Conférence toute entière (5) », à M. de Wessenberg « qui avait eu le tort de ne pas se tenir assez ferme » sur la base d'une politique régulière, » aux représentants de Russie et de Prusse (et surtout à ce dernier) « parce » qu'ils n'avaient fait que caresser le cabinet britannique, » sans avoir égard aux principes et aux convenances de » leurs cours (6). »

« La grande faute dans l'affaire belge, concluait Metternich,

---

(1) Metternich à Ficquelmont, diplomate autrichien à St Petersbourg, 29 déc. 1831. — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 223.

(2) Metternich à Apponyi, 1er décembre 1831. — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 146.

(3) « La forme des Conférences est de mon invention, écrivait Metternich le » 25 janvier 1831. Je l'ai introduite dans les affaires dès l'année 1813... » *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 272.

(4) Metternich à Apponyi, 25 janvier 1832. — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 272.

(5) *Idem.*

(6) Metternich à Apponyi, 13 janvier 1832. — *Mémoires* de Metternich, t. V, p. 271.

» c'est que la Prusse n'a pas pris dès le commencement une
» attitude énergique à l'égard des révolutionnaires belges.
» Si elle l'eût fait, cette révolution se serait terminée d'une
» façon aussi honteuse que les mouvements insurrectionnels
» qui avaient éclaté à la même époque en Italie (1). »

Tandis que Metternich se répandait en regrets tardifs et inutiles, et cherchait à se consoler en endossant aux autres une responsabilité dont il avait à porter une partie, les gouvernements français et anglais se réjouissaient de l'acceptation du traité des XXIV articles.

« Si nous réussissons, avait dit un jour Talleyrand, à un
» moment où les difficultés de tout genre arrêtaient la
» marche de la Conférence, si nous réussissons, nous nous
» rappellerons avec plaisir la peine que la Belgique nous
» aura donnée (2). »

(1) Metternich à Esterhazy, 15 novembre 1831. — von Arneth, t. II, p. 130.

(2) Cette phrase est extraite d'une lettre qui ne se trouve pas dans les *Mémoires* de Talleyrand et que M. René Taillandier a publiée dans son ouvrage *Le roi Léopold et la reine Victoria*, t. I, p. 300-301. Cette lettre a été communiquée à M. René Taillandier sans être datée, et nous tenons à faire remarquer que cet auteur se trompe en fixant la date de cette lettre au 11 ou 12 novembre 1830, huit jours après la réunion de la Conférence. Nous sommes persuadé que cette lettre est du 12 janvier 1831. Dans cette lettre en effet, Talleyrand parle de la mission de Ponsonby à Bruxelles. Or Ponsonby n'a été envoyé à Bruxelles que le 2 décembre, après l'arrivée des Whigs au pouvoir. En outre, Talleyrand déclare à Sébastiani que le gouvernement anglais veut encore essayer une dernière tentative en faveur du prince d'Orange, que l'on ne doit plus penser au prince Léopold et que ses efforts se porteront sur le jeune prince de Naples. Tous ces détails se comprennent au mois de janvier, après que le Congrès belge eut exclu le prince d'Orange, mais sont impossibles à expliquer dans les premiers jours de novembre. Enfin, Talleyrand parle dans cette dépêche du départ pour Paris de lord Granville, le nouvel ambassadeur anglais à Paris. Or celui-ci n'est parti pour Paris que vers le 5 janvier 1831. On peut aussi comparer la similitude d'expression entre la lettre citée par Taillandier et les lettres de Talleyrand à Madame Adelaide du 11 et 13 janvier 1831 que l'on trouve dans les *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 12 et 13.

Croyant l'affaire belge terminée, Talleyrand ne manquait pas d'applaudir au succès de ses efforts et s'attribuait tout le mérite de cette conclusion. « Je crois, écrivait-il le 15 » novembre, avoir obtenu tout ce qu'il était possible d'obte- » nir (1) ». Les *Mémoires* reproduisent avec complaisance les lettres élogieuses, dithyrambiques même, que Louis-Philippe, Madame Adelaïde, Périer adressaient au diplomate à cette occasion. « C'est une immense affaire que vous venez de » terminer, écrivait M[me] Adelaïde au diplomate, j'ai besoin » de m'en féliciter avec vous et de vous en faire mon com- » pliment du meilleur de mon cœur. Car certes, il a fallu » tout votre talent, votre habileté pour arriver à cet heureux » résultat... (2). »

Ces éloges sont exagérés. Quoi qu'en aient dit certains auteurs français, Talleyrand ne fut pas à Londres l'âme des délibérations, le dominateur de l'Europe ; s'il parvint à se faire passer pour tel aux yeux de son gouvernement, c'est qu'il sut présenter comme obtenues par un puissant effort de sa volonté, des solutions acquises d'avance, ou qui lui avaient été imposées (3) ; en réalité, il subordonna sa pensée à celle de Palmerston. Dans la question de la neutralité, dans le partage des frontières et des dettes, comme dans les difficultés relatives au choix d'un souverain, Talleyrand fut forcé de se rallier à la décision de l'Angleterre.

(1) Talleyrand à la princesse de Vaudemont, 15 novembre 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 341.

(2) Madame Adelaïde à Talleyrand, 18 novembre 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 344.

(3) « Pour ce qui est de M. de Talleyrand, écrit M. L. Blanc, la vérité est qu'il » fut insuffisant et subalterne, que ses collègues de la Conférence se servirent de » sa réputation contre lui-même, le soumirent à leurs desseins en paraissant » charmés de ses bons mots et se jouèrent de lui comme d'un enfant. » — Blanc, *op. cit.*, t. VI, ch. XX, p. 87.

A la place du royaume des Pays-Bas que la Révolution belge avait détruit et que la France ne pouvait laisser rétablir à aucun prix, ce n'est pas une Belgique indépendante et neutre que Talleyrand voulait créer. Son plan à lui, son idée favorite, c'était de terminer les difficultés de l'affaire belge par un partage qui eût tout à la fois détruit le Royaume des Pays-Bas, avantagé la France et satisfait toutes les puissances. Plusieurs fois au cours de la Conférence, il chercha à faire admettre sa combinaison préférée ; c'est ce que nous nous sommes efforcé de prouver en appuyant notre opinion sur des textes nombreux.

Les accusations de M. de Bulow, les témoignages de Palmerston et de Stockmar, la concordance frappante de date et d'expression entre les dépêches de Palmerston et celles de Stockmar, les soupçons que nourrissait à l'égard de Talleyrand le premier roi des Belges, soupçons qu'il fit partager à plusieurs des envoyés belges à Londres, les aveux enfin que les *Mémoires* contiennent à quelques pages, nous ont donné la conviction profonde que Talleyrand a été, à certaines heures, un des pires ennemis de notre indépendance nationale.

Nous croyons même que Talleyrand n'ayant pu obtenir le partage de la Belgique, escompta pour l'avenir la réunion de la Belgique à la France. Il y songeait déjà dans les premiers mois de 1831. Nous avons dit que le lendemain de la déclaration de la neutralité belge par la Conférence, il écrivait à Madame Adelaïde : « L'avenir nous réserve » probablement la réunion... » (24 janvier 1831, *Revue rétrospective*, 1901, novembre, p. 354). Deux mois plus tard, il disait de même à Madame de Vaudemont « son amie et » qui était traitée avec confiance par Madame Adelaïde » : « La Belgique nous viendra peut-être, mais plus tard... La » force des choses la mène à la France. » (*Mémoires*, t. IV,

p. 106). L'année suivante, il déconseilla à Paris le mariage de Léopold avec la princesse Louise d'Orléans, « parce qu'il » fallait laisser le roi élu dans une situation précaire et que » c'était une faute d'élever en Belgique une barrière morale » infranchissable (1). »

Le roi Léopold fut mis au courant de l'opposition que fit Talleyrand à son mariage. Le 19 juin 1832, peu de jours avant le retour de Talleyrand en France, il exprimait ainsi sa défiance à l'égard de l'ambassadeur : « Le prince de » Talleyrand va venir avec toutes ses finesses ; eh bien, cela » ne nous a fait que du mal. Le peu que la Belgique a » obtenu, elle ne l'a obtenu que quand la France a été » ferme. *Si l'intention du prince de Talleyrand est que la » Belgique ne doit être faite que pour quelques années*, c'est » différent (2). » « A Londres, écrit encore le roi, on se » plaint beaucoup de Talleyrand, on le croit très favorable » à la Hollande et très disposé à nous sacrifier (3). »

Des historiens français ont cherché à justifier Talleyrand. L'un d'eux, M. de Broglie, dans une œuvre que la mort est venue interrompre, a prétendu que dans toute la correspondance de Talleyrand avec le roi et sa sœur « dont pas » une lettre n'a pu être *distraite ou altérée*, il lui avait été » impossible de trouver une seule ligne... où il fut question » de trouver dans les évènements de Belgique, une occasion » de réparer les pertes subies en 1814 par un aggran-

(1) JUSTE, *Le baron Nothomb*. T. I, (appendice). « On se pressa, dit » Talleyrand dans ses *Mémoires*, fort à tort à mon sens de conclure le mariage » de Madame la princesse Louise d'Orléans avec le roi Léopold... Il est bien » évident que la conclusion précipitée de ce mariage pouvait embarrasser nos » affaires, en augmentant les exigences des révolutionnaires belges et français. » — *Mémoires* de Talleyrand, t. V, p. 4.

(2) Léopold Ier à M. Le Hon, 19 juin 1832. — JUSTE, *Le Hon*, p. 113.

(3) Léopold Ier à M. Le Hon, 7 juin 1832. — JUSTE, *Le Hon*, p. 109.

» dissement territorial » et M. de Broglie attribue les accusations que contiennent les lettres de Palmerston « à cette hostilité soupçonneuse et toujours en éveil du » ministre anglais contre la politique française .. qui a fait » de lui jusqu'à un âge avancé un de nos adversaires les » plus acharnés et *les plus perfides* (1). » D'autres auteurs, sans être aussi affirmatifs, ont supposé que M. de Bulow avait un peu grossi les choses pour se faire valoir près de Palmerston et du baron Stockmar ; ou encore ils considèrent les demandes de Talleyrand et ses propositions de partage comme une manœuvre du vieux diplomate « voulant peser » par cette mesure sur ceux avec qui il avait à traiter et » cherchant à les rendre ainsi plus maniables (2). »

Ces explications ne valent guère. Nous avons cité des dépêches de Talleyrand, tirées de ses *Memoires*, qui prouvent à l'évidence que Talleyrand a désiré le partage de la Belgique (3) et Palmerston n'est pas le seul qui ait accusé Talleyrand de caresser ce projet. Si les demandes de Talleyrand et ses propositions de partage « n'avaient été » qu'un premier prix qu'il mettait en avant, sachant bien » qu'il ne l'obtiendrait pas et ne tenant pas à l'obtenir, » il n'eût pas appelé ce projet « son idée favorite, » il n'en eût pas parlé dans ses dépêches et n'aurait pas demandé conseil à Paris « Où en est-on à cet égard en France ? ». Pour nous, nous restons convaincu que Talleyrand a désiré le partage de la Belgique et qu'il a essayé plus d'une fois d'obtenir à

(1) DE BROGLIE, *Le dernier bienfait de la monarchie*, p. 259-262, passim.

(2) THUREAU-DANGIN. *Histoire de la monarchie de juillet*, t. I, p. 497 en note, et JEAN DARCY, *L'ambassade de Talleyrand à Londres*, dans *Le Correspondant* 1891, décembre, p. 906.

(3) Cfr. Lettre de Talleyrand à Madame Adelaide, 13 août 1831. — *Mémoires* de Talleyrand, t. IV, p. 262. Voir plus haut, p. 232 et 265-270.

Londres des avantages territoriaux pour son pays. S'il a échoué dans ses démarches, c'est qu'il s'est heurté à l'opposition insurmontable de Palmerston.

Ce grand ministre anglais a été, nous osons le dire, le plus énergique défenseur de notre nationalité naissante ; il s'est constamment opposé aux vues annexionnistes du gouvernement français et aux propositions de partage de Talleyrand, aussi bien qu'aux tentatives de restauration des puissances absolutistes. Entier dans ses idées, Palmerston se traça dès l'abord une ligne de conduite dans l'affaire belge et ne s'en écarta pas. Comme il avait reconnu que l'alliance française était nécessaire à la politique intérieure et extérieure du cabinet whig (1), il se décida rapidement à admettre l'indépendance de la Belgique ; mais craignant l'influence prépondérante de la France sur le nouveau royaume, et hanté par la crainte de voir un jour ou l'autre la France réunir les provinces belges à ses frontières, il veilla jalousement à l'autonomie de la jeune nation. Il désirait rendre la Belgique forte et heureuse, sans cependant vouloir affaiblir la Hollande. Aussi tout en cherchant à contenter les Belges, Palmerston s'opposa, tant qu'il pût, aux prétentions que ceux-ci élevaient sur le Luxembourg et le Limbourg ; la Hollande devait devenir d'après lui un nouveau boulevard contre la France.

L'influence prépondérante que nous attribuons à l'Angleterre dans la constitution de notre nationalité, ne nous empêche nullement de reconnaître que sans la France, Louis-Philippe et Talleyrand, la Belgique ne serait jamais parvenue à obtenir une existence indépendante.

C'est Talleyrand qui sut, à son arrivée à Londres en

---

(1) Cfr. Granville Stapleton, *Intervention and non-intervention, etc.*, p. 43-44.

septembre 1830, détacher le cabinet tory de l'Alliance et l'amener à soutenir la politique française, en présentant la « non intervention » comme *un principe* commun à la France et à l'Angleterre, et la séparation des provinces belges comme *un fait* qui était dès l'abord hors de discussion. Pendant tout le cours de la Conférence, il excella à voiler le fait brutal de la destruction du royaume des Pays-Bas, sous l'apparence des formes et l'emploi des procédés familiers aux diplomates de la Ste-Alliance. Enfin, pour conserver l'amitié de l'Angleterre et pour maintenir la paix générale, il n'hésita pas à sacrifier ses propres idées et à transgresser parfois les ordres les plus formels de son gouvernement. Il rendit ainsi un service signalé à la Belgique car une guerre générale eût été fatale à notre pays. La France victorieuse l'eût annexé, la France vaincue eût vu se reconstituer à ses frontières le royaume des Pays-Bas.

En évitant soigneusement toute occasion de provoquer la guerre, Talleyrand ne fit qu'obéir aux volontés de son maître. Louis-Philippe voulait conserver la paix à tout prix et il eût désavoué son ambassadeur, plutôt que d'exposer sa monarchie bourgeoise et encore chancelante au sort périlleux des armes (1). Sans doute, si la réunion de la Belgique à la France ou le partage des provinces belges avaient pu se faire sans provoquer une guerre générale, Louis-Philippe eût préféré ces combinaisons à la création d'un royaume indépendant et neutre. Il semble même que sous l'influence de certains de ses ministres, il espéra parfois obtenir pacifiquement des

(1) « Le roi, disait un jour le duc d'Orléans au moment où l'on parlait d'une » intervention militaire en Espagne, le roi, casserait douze chambres et » prendrait son valet de chambre pour ministre plutôt que d'intervenir. » — Mot cité par Thureau-Dangin, *op. cit.*, t. II, p. 397.

avantages territoriaux en Belgique. Mais lorsqu'il eut reconnu que les dispositions de l'Angleterre rendaient ce projet chimérique, il y renonça loyalement, et se contenta de l'immense avantage que retirait la politique française de la constitution à ses frontières d'un état pacifique et neutre, ami de la France et protégé par elle. Au mois de septembre 1831, Louis-Philippe fut le seul souverain qui soutint près de la Conférence les réclamations des Belges (1). S'il est permis d'adresser un reproche à Louis-Philippe, c'est d'avoir maintenu au ministère le général Sébastiani et d'avoir eu une confiance trop aveugle dans là sincérité de son ambassadeur de Londres. Le caractère emporté, les expédients mesquins et les prétentions du ministre des affaires étrangères ont plus d'une fois compromis la politique pacifique de Louis-Philippe, tandis que l'indépendance d'allures, les ruses et le sans-gêne de Talleyrand ont fait douter du désintéressement et de la loyauté du roi des Français.

Pour conclure, reconnaissons que la France et l'Angleterre ont toutes deux contribué puissamment à la constitution de notre indépendance. La première a empêché l'Europe de nous replacer sous le joug, en nous protégeant contre l'intervention prussienne et en nous défendant lors de l'invasion hollandaise. La seconde a sauvegardé notre autonomie, qu'elle avait aidé à établir, en s'opposant avec une énergie inlassable aux vues annexionnistes de la France et à tout projet de partage.

Si les Belges doivent à deux nations voisines le bienfait

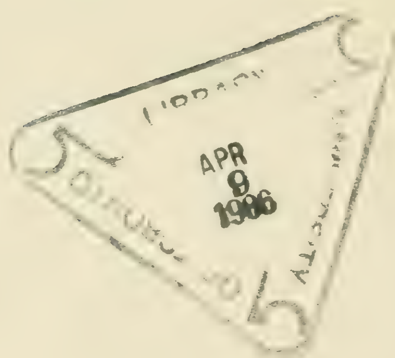
(1) Le 7 octobre 1831. M. Le Hon écrivait au ministre des affaires étrangères à Bruxelles : « Le roi des Français désire sincèrement sauver notre nationalité » au milieu de ces conflits, et ce ne sera pas le fait le moins remarquable de » cette époque de notre histoire que de l'avoir vu *seul* réclamer pour notre » indépendance des conditions d'avenir... » JUSTE, *Le Hon*, p. 77 (en note).

d'une existence indépendante, ils en sont aussi redevables à leurs hommes politiques de 1830, à ceux-là surtout qui, comme MM. Lebeau, Van de Weyer, Le Hon, le comte de Mérode, ont compris que sous peine de voir échouer la Révolution belge, il fallait se soumettre aux conditions pénibles mais inévitables que l'Europe imposait à la Belgique pour prix de son admission dans la société des nations.

Enfin, les Belges ne peuvent oublier que si leur premier roi n'a pas été un des fondateurs de leur indépendance, il en a été l'organisateur et le plus ferme soutien. Ce roi, que des sympathies et des liens de famille rattachaient à l'Angleterre et qu'un prochain mariage allait rapprocher de la France, symbolise et personnifie les influences anglaises et françaises qui ont présidé aux origines diplomatiques de l'indépendance belge.

ERRATA.

Page	12,	*ligne*	12,	*au lieu de*	traités alliances,	*lisez :*	traités d'alliance.
»	36,	»	24,	»	Guillaume III,	»	Guillaume Ier.
»	44,	»	11,	»	dans la Conférence,	»	de la Conférence.
»	—	»	15,	»	wigh,	»	whig.
»	66,	»	22,	»	foreing,	»	foreign.
»	89,	»	6,	»	trois ans,	»	trois mois.
»	117,	»	16,	»	foreing,	»	foreign.
»	120,	»	6,	»	affirmerait,	»	affirmeraient.
»	183,	»	6,	»	bases de séparations,	»	bases de séparation.
»	189,	»	2,	»	—	»	—
»	197,	»	24,	»	—	»	—
»	205,	»	1,	»	qu'on accorde,	»	qu'on accordât.
»	232,	»	18,	»	est citée,	»	est cité.


APR
9
1966

Bibliothèque de l'École des Sciences politiques et sociales de Louvain.

GEORGES LEGRAND. *L'impôt sur le capital et le revenu en Prusse. Réforme de 1891-1893.* In-12. Bruxelles, Société belge de librairie, 1894.

ALFRED NERINCX. *Du régime légal de l'enseignement primaire en Angleterre.* In-8°. Gand, Engelcke, 1895.

ROMAIN MOYERSOEN. *Du régime légal de l'enseignement primaire en Hollande.* In-8°, Gand, Engelcke, 1895.

AUGUSTE MELOT. *Des impôts sur les valeurs mobilières en France.* In 8°. Gand. Engelcke, 1895.

CHARLES GENART. *Les syndicats industriels.* In-12. Gand, Engelcke, 1846.

NÉARQUE PHYSSENZIDÈS. *L'arbitrage international et l'établissement d'un empire grec.* In-8°. Bruxelles, Goemaere, 1897.

HENRI DE KERCHOVE D'EXAERDE. *De l'enseignement obligatoire en Allemagne.* In-8°, Gand, Engelcke, 1897.

W.-J. KERBY. *Le socialisme aux États-Unis.* In-8°. Bruxelles, Goemaere, 1897.

PIERRE VERHAEGEN. *Socialistes anglais.* In-8°. Gand. Engelcke, 1897.

EDMOND CARTON DE WIART. *Les grandes compagnies coloniales anglaises du XIXe siècle.* In-8°. Paris, Perrin, 1899.

ADOLPHE RUTTEN. *La population belge depuis 1830. État de la population.* In-8°, Louvain, Ch. Peeters, 1899.

B^on^ CH. GILLÈS DE PELICHY. *Le régime du travail dans les principaux ports de mer de l'Europe.* In-8°. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1899.

ÉMILE VLIEBERGH. *Le crédit foncier. Allemagne, France, Italie.* In-8°. Louvain. Ch. Peeters, 1899.

MICHEL HALEWYCK. *Le régime légal de la Presse en Angleterre.* In-8°, Louvain, Ch. Peeters, 1899.

GEORGES VAES. *Les conditions du travail dans les marchés publics.* In-8°. Louvain, Ch. Peeters, 1900.

VICTOR COLLIN. *Le Maroc et les intérêts belges.* In-8°. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1900.

OCTAVE MISONNE. *Le Centre (Hainaut). Monographie sociale.* In-8°. Tournai, Casterman, 1900.

GEORGES RUTTEN (des Frères Prêcheurs). *Nos grèves houillères et l'action socialiste.* In-8°. Bruxelles, Goemaere, 1900.

JOSEPH NÈVE. *L'administration d'une grande ville.* In-8°, Gand, Huyshauwer et Scheerder, 1901.

THÉOPHILE GOLLIER. *Les institutions politiques du Japon.* In-8°, Bruxelles, Goemaere, 1903.

JOSEPH HENRY. *L'impôt sur les revenus professionnels. Alsace-Lorraine — Liège.* In-8°. Louvain, Ch. Peeters, 1903.

Please Trim

DH
657
L36
1903
c.1
ROBA